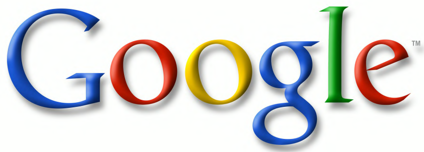


HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉTAT PRÉSENT
DE L'EUROPE.

Eidric

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ETAT PRÉSENT DE L'EUROPE,

CONTENANT *la situation, l'origine, les accroissemens, les revenus, le commerce & la constitution de chaque Gouvernement; l'état général de l'Europe & des différentes parties qui la composent; les liaisons qu'elles ont entre elles, leurs forces & leurs proportions respectives; les intérêts particuliers des différentes Puissances; l'histoire de leurs révolutions, leur influence, &c. &c. &c.*

TOME SECOND.



A LONDRES, & *à* PARIS,
Chez COSTARD, fils, & Compagnie, rue S. Jean-de-Beauvais.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permission.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT PRÉSENT DE L'EUROPE.

CHAPITRE IX.

Constitution, Puissance & intérêts du Corps Germanique.

LE terme de Corps Germanique est un terme que tout le monde connoît, & dont on a une idée assez claire; lorsqu'on vient à l'examiner de plus près, il ne paroît pas, du moins à en juger par les conversations ordinaires, qu'on entende parfaitement ce

qu'il signifie, ni qu'on sache si ce qu'on en dit, est conforme ou non à la vérité. Cette connoissance, à ne la considérer que comme une branche de la Politique, est très-importante, mais elle l'est encore plus, lorsqu'on fait réflexion que ce point nous intéresse particulierement.

Plusieurs personnes dévouées aux factions, parlent souvent du Corps Germanique, & l'exaltent ou le déprisent, selon que la fantaisie leur prend. Tantôt elles en parlent comme d'une des plus grandes Puissances de l'Europe, capable seule de maintenir l'équilibre, non-seulement dans l'Allemagne, mais encore dans le Nord; tantôt elles nous la représentent comme un grand Corps sans ame & sans vigueur, dont les membres sont mal liés, & aussi lent à se résoudre qu'à exécuter ce qu'il a résolu.

Je vais donc éclaircir ce sujet le mieux qu'il me sera possible, & de la

maniere qui m'a paru la plus propre à mériter les applaudissemens du Lecteur, je veux dire, en bannissant tout préjugé, & en m'expliquant de façon que tout le monde puisse m'entendre.

L'Empire d'Occident d'Allemagne, ou, comme on l'appelle communément, le *Saint Empire Romain*, fut fondé par Charlemagne, & tant que lui & son fils vécurent, le Gouvernement fut Monarchique; mais leurs Etats s'étant accrus, ils furent gouvernés ou par des personnes qui tenoient leur pouvoir de l'Empereur, ou par leurs Princes naturels, qui étoient ses vassaux, & on donnoit à ces deux sortes de Gouverneurs, le titre de Ducs. On confia le soin des affaires spirituelles aux Evêques, & on les respectoit, parce qu'on avoit dans ce tems-là beaucoup de zéle pour la Religion.

La Justice étoit administrée dans

termes qu'on est obligé d'employer.

Les choses ne resterent pas longtems dans cet état, & ces nouveaux Princes ne tarderent pas à affermir leur autorité ; car Conrard, Duc de Franconie, étant monté sur le Trône après l'extinction de la famille Impériale, au commencement du dixieme siecle, les droits de l'Empereur & de ces Princes devinrent les mêmes. Henri de Saxe qui lui succéda, voulut faire revivre l'ancienne autorité Impériale, mais les Princes s'y opposerent, ce qui occasionna quantité de troubles. Othon I tint une conduite contraire, il ménagea les Princes, & il fut devenu un des plus puissans Monarques de son siecle, sans les divisions qui se mirent dans sa famille.

Il étendit la puissance de ses successeurs en conquérant la Lombardie, & en annexant la Dignité Impériale à la Couronne d'Allemagne,

mais il fut cause de quantité d'inconvéniens qu'il n'avoit point prévus. L'Empereur s'arrogea le droit de confirmer l'Election de l'Evêque de Rome, & les Papes qui étoient alors plus puissans qu'ils ne l'ont été depuis, voulurent à leur tour nommer aux Evêchés, ce qui occasionna des disputes, qui jointes aux désordres qui arrivent naturellement dans les Gouvernemens électifs, mirent l'Empire dans un si triste état, qu'on jugea à propos au commencement du treizieme siecle, d'offrir la Couronne Impériale à Rodolphe de Hapsbourg. Les troubles qui s'éleverent après l'exclusion de la Maison d'Autriche, obligerent les Princes à élire en 1437, Albert II.

Ce Prince & ses successeurs, firent plusieurs réglemens favorables au Corps Germanique, sur-tout l'Empereur Fréderic III, le moins puissant & le moins respecté de tous les Prin-

ces de la Maison d'Autriche. Il jetta néanmoins les fondemens de sa puissance, & donna une forme & du crédit à la Constitution Germanique, qui fut perfectionnée par l'Empereur Maximilien. En montant sur le Trône Impérial, il réforma plusieurs abus que ses prédécesseurs avoient tolérés. Ce Prince étant mort, les Electeurs, avant d'élire Charles V, voulurent se mettre à couvert des effets de son autorité, par un nouveau moyen, qu'on a employé depuis, & ce fut de faire souscrire l'Empereur à certains articles qu'on appelle la *Capitulation Impériale*. On a vu dans les articles précédens les tentatives que les Empereurs ont faites pour étendre leur autorité, les mesures que les Princes & les Etats de l'Empire ont employé pour y mettre des bornes, les secours qu'ils demanderent aux Suedois & aux François pour cet effet, & la maniere dont ils régle-

rent leurs prétentions réciproques par le fameux Traité de Westphalie.

Comme la Dignité Impériale étoit au commencement absolue & héréditaire, & que les Empereurs avoient beaucoup d'autorité, leurs successeurs ont voulu de tems en tems la faire valoir. S'étant déclarés les protecteurs de l'Eglise de Rome, les Papes crurent qu'il étoit de leur intérêt de les mettre au-dessus des autres Souverains, & de-là vient qu'ils les appellerent les Chefs temporels du monde Chrétien. Depuis lors ils s'arrogerent la presséance sur les autres Monarques; ils prétendirent même avoir le pouvoir de les créer, non point en leur donnant des Domaines, mais en accordant ce titre à ceux qui en avoient déja. Ils voulurent encore s'arroger d'autres droits, même dans les territoires des Princes étrangers, par exemple, celui de conférer des Dignités à leurs Sujets, ce que plu-

sieurs Souverains, entr'autres la Reine Elisabeth d'Angleterre, leur disputerent.

Ce ne fut qu'au bout d'un certain tems qu'ils consentirent à donner aux autres Rois le titre de Majesté; ils ne leur donnoient auparavant que celui de Sérénité. Mais ces distinctions n'ont plus lieu aujourd'hui, & si l'on en excepte le droit de presséance, ils n'ont aucune prérogative au-dessus des autres Monarques. Il est vrai que les Allemands ont beaucoup de respect pour eux, & que de puissans Princes se font honneur de les servir; mais cette conduite, qui du premier coup d'œil, paroît incompatible avec leur Dignité, est fondée sur un motif d'ambition.

Tous les Electeurs ont des grandes Charges, qui non-seulement sont attachées à leurs Dignités, mais qui paroissent même les leur avoir procurées, & de-là vient qu'ils sont extrê-

mement tenaces à cet égard. Comme ils ont le droit d'être élus, de même que celui d'élire, qu'ils se qualifient de *Coimperantes*, & que pendant la vacance du Trône, ils exercent une partie de la Dignité Impériale, il n'est pas étonnant qu'ils la fassent monter aussi haut qu'ils peuvent, d'autant plus que les Empereurs à leur tour, employent cette autorité en leur faveur, & mettent les Electeurs au niveau des Rois. Voyons maintenant quels sont ces Electeurs, & comment ils ont acquis le droit d'élire les Empereurs. Les anciennes Elections différoient beaucoup quant à la forme, de celles qui ont lieu depuis quelques siecles; mais comme celles-ci font partie de la Constitution Germanique, il y a toute apparence qu'elles seront toujours les mêmes.

Les Rois d'Allemagne étoient toujours électifs, & leur élection dépen-

doit non-seulement des Grands Officiers de la Couronne, mais encore des autres Princes. Il est vrai que dans la suite les villes Impériales envoyerent des Députés à la Diete d'Election, & qu'on ne pouvoit proclamer l'Empereur qu'ils ne l'eussent reconnu; mais comme les Grands Officiers étoient toujours à la Cour, & se trouvoient les premiers aux Dietes, il leur étoit aisé de prévenir les autres Membres en faveur de celui qu'ils vouloient élire.

Pendant les troubles qui survinrent lorsqu'Henri de Thuringe, Guillaume Comte de Hollande, Richard Comte de Cornouaille, & Alphonse Roi de Castille, furent élus Empereurs, les Princes & les villes Impériales ne purent se trouver à la Diete, & les Officiers du Palais profiterent de leur absence pour procéder à l'Election, sans consulter les autres Membres de l'Empire, & Grégoire X

leur accorda ce droit, & le fit valoir en leur adressant une Bulle, par laquelle il les exhortoit à élire un Empereur, & à mettre fin aux troubles de l'Allemagne : depuis ce tems, ils se sont regardés comme les seuls Electeurs de l'Empire.

Pour s'assurer la possession de cette Dignité, ils formerent du tems de Louis de Baviere, une ligue entre eux, sous le nom d'*Union Electorale*, laquelle fut confirmée par l'Empereur, & ratifiée dans la suite par la fameuse Constitution de Charles IV, connue sous le nom de *Bulle d'or.* Il est dit par cette Bulle que les Etats, & les Grands Offices qui leur sont attachés, & par la possession desquels on a obtenu la Dignité Electorale, passeront aux aînés des Maisons, & seront absolument indivisibles.

Voici le nombre & les titres de ces Electeurs : L'Archevêque de Mayence, Grand Chancelier de l'Empire

Romain ; l'Electeur de Cologne, Grand Chancelier de l'Empire en Italie ; l'Electeur de Trêve, Grand Chancelier de l'Empire, dans la Gaule & le Royaume d'Arles ; le Roi de Bohême, Grand Echanſon ; le Comte Palatin, Grand Maître-d'Hôtel ; le Duc de Saxe, Grand Maréchal, & le Margrave de Brandebourg, Grand Chambellan.

Comme le Duc de Baviere ne poſſédoit aucune Charge de la Couronne, il ne fut point queſtion de lui dans cette occaſion, quoiqu'il valût autant que les autres ; mais comme il étoit de la même Maiſon que les Comtes Palatins, il demanda de partager la qualité d'Electeur avec eux, & l'on convint par un Traité que les Chefs de ces deux Maiſons jouiroient de ce droit alternativement ; mais il n'en eſt point fait mention dans la *Bulle d'or*. Lorſque l'Empereur jugea à propos de dépouiller l'Electeur Pa-

latin Fréderic V de cette Dignité & de ses Etats, il la donna au Duc de Baviere, qui la conserva par le Traité d'Osnabrug, & l'on créa un huitieme Electorat en faveur de l'Electeur Palatin, avec le titre de Grand Trésorier de l'Empire.

L'an 1692, l'Empereur Léopold créa un neuvieme Electorat en faveur d'Ernest Auguste, Duc de Lunebourg, ayeul du Roi d'Angleterre, ce qui occasionna de grandes disputes, qu'on a enfin assoupies. Lorsqu'on mit dans la derniere guerre l'Electeur de Baviere au Ban de l'Empire, on donna la Charge de Grand Trésorier au nouvel Electeur, & celui de Grand Maître-d'Hôtel à l'Electeur Palatin; mais à la paix de Bade, celui de Baviere recouvra la Dignité d'Electeur & de Grand Maître, & depuis l'Electeur Palatin & celui de Brunswick se sont disputés celle de Grand Trésorier.

L'Election de l'Empereur est si bien réglée, qu'il ne sauroit y avoir de dispute à ce sujet. L'Electeur de Mayence, comme Grand Chancelier de l'Empire, fait notifier aux autres Electeurs la mort de l'Empereur un mois après qu'il en a reçu la nouvelle, & le jour de l'Election est fixé au bout de trois mois. Les Electeurs ne sont point obligés d'y assister en personne, ils peuvent y envoyer leurs Ambassadeurs, dont le nombre est ordinairement de trois; mais lorsqu'ils négligent de s'y trouver, ou d'y envoyer un Ambassadeur, ils perdent leur droit d'Election pour cette fois-là. L'Election se fait pour l'ordinaire à Francfort sur le Mein, mais cela n'est point absolument nécessaire, & la ville conserve son droit, quand même elle se feroit ailleurs.

Dès que la Diete est assemblée, on régle la Capitulation que l'on veut que le nouvel Empereur observe. C'est

le College des Electeurs qui est chargé de ce soin ; mais celui des Princes prétend avoir droit de l'approuver, & l'on n'est point encore d'accord sur cet article. Après que la Capitulation est réglée, l'Electeur de Mayence fixe le jour de l'Election, on ferme les portes de la ville, & l'on remet les clefs à cet Electeur.

Les Electeurs, & leurs Ambassadeurs, accompagnés de leur cortege, se rendent à l'Eglise, & après que la Messe est finie, (les Protestans ne sont point obligés d'y assister) ils font serment de ne point cabaler, & de choisir sans aucune vue d'intérêt la personne qu'ils jugeront la plus digne de la Dignité Impériale. Cela fait, ils se rendent dans la Sacristie où l'Electeur de Mayence leur demande si rien ne les empêche de procéder à l'Election, & leur fait promettre d'élire pour Empereur celui qui aura le plus

grand nombre de ſuffrages. Deux Notaires de l'Empire ont ſoin d'enregiſtrer les réponſes des Ambaſſadeurs. On fait enſuite ſortir tous les témoins.

L'Electeur recueille enſuite les ſuffrages, qui ſe donnent de vive voix, après quoi il donne le ſien. Il faut que celui que l'on élit ait le ſuffrage de tout le Corps, & non une ſimple majorité de voix; par exemple, s'il ſe préſentoit trois Candidats, & que l'un eût quatre voix, le ſecond trois, & le troiſieme deux, l'Election feroit nulle; mais tout Electeur qui a les ſuffrages pour lui, peut y ajouter le ſien. Cela fait, les témoins entrent, & l'Electeur de Mayence leur déclare la perſonne que les Electeurs ont choiſie.

On ne proclame le nouvel Empereur, qu'après que lui, ou ſon Ambaſſadeur a fait ſerment d'obſerver la Capitulation, & l'Election eſt alors

complette. On a tâché de rendre cette Capitulation perpétuelle, mais on n'a pu encore y réussir, à cause des débats qui se sont élevés à ce sujet.

On ne donnoit anciennement aux Empereurs que le titre de Rois de Germanie, à compter du jour de leur Election, jusqu'au jour qu'ils étoient couronnés à Rome; & ceci sert à éclaircir un passage que j'ai cité en parlant de l'Empereur Othon; savoir, qu'il réunit le titre d'Empereur à celui de Roi de Germanie; en conséquence de quoi la Bulle d'or ordonne aux Electeurs de choisir pour Empereur un Roi des Romains. Le Lecteur observera, que c'est l'Election qui donne la charge, & le Couronnement le titre. Les Papes ont voulu quelquefois le donner, d'autres fois ils ont voulu se dispenser de le faire, si bien que l'Empereur Maximilien I refusa d'aller à Rome, & le Pape loin

de lui en savoir mauvais gré, lui accorda une Bulle, par laquelle il lui permit de se faire couronner en Allemagne.

Un des articles de la Capitulation portoit, que l'Empereur feroit tout son possible pour être couronné à Rome; mais Léopold crut que cela étoit inutile, & il n'en a plus été question depuis. La Capitulation porte cependant qu'il se fera couronner en Allemagne le plutôt qu'il pourra, pour la commodité des Electeurs, & pour leur épargner les frais d'un second voyage. La Bulle d'or veut que ce soit à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne faisoit sa résidence; mais il peut se faire couronner ailleurs, sans qu'Aix-la-Chapelle perde son droit.

La même Bulle porte encore, que ce sera l'Electeur de Cologne qui couronnera l'Empereur, bien entendu que le Couronnement se fera à Aix, qui est dans son Diocèse; mais lors-

qu'il se fait ailleurs, c'est l'Electeur de Mayence qui s'acquitte de cette cérémonie, si la ville est dans son Diocèse, sinon, lui & l'Electeur de Cologne jouissent de cet honneur tour à tour. Après que l'Empereur s'est assis sur son Trône, l'Electeur de Saxe lui présente l'épée de Charlemagne, avec laquelle il crée les Chevaliers qu'il a choisis, indépendamment de ceux à qui les autres Electeurs veulent procurer le même honneur.

La table sur laquelle on sert à dîner à l'Empereur, est plus élevée de deux marches que celles des Electeurs; ce sont les Comtes de l'Empire qui le servent; les Electeurs ont chacun la leur à part, & sont servis par leurs Gentilshommes. Ceux qui ont assisté à la cérémonie ont leurs tables; mais ceux qui n'y ont envoyé que des Ambassadeurs, n'ont que des tables couvertes de plats vuides, & les Ambassadeurs ne s'y placent point,

Le titre de Roi des Romains a deux significations différentes, eu égard aux deux différentes personnes auxquelles on le donne. Depuis le tems de l'Election jusqu'à celui du Couronnement, la personne revêtue de la Dignité Impériale, prend le titre de Roi des Romains, de même que l'héritier présomptif qui est élu du vivant de l'Empereur; mais cette distinction n'a plus lieu, depuis que les Empereurs ne se font plus couronner à Rome, & l'on entend aujourd'hui par Roi des Romains, la derniere personne dont je viens de parler. La raison qui me fait parler de cette distinction est, que le Roi des Romains, dont il est fait mention dans la Bulle d'or, est la premiere des deux dont il s'agit ici. Elle ne dit rien du successeur à l'Empire, ni de son Election du vivant du possesseur; & ce que l'on pratique aujourd'hui, n'est qu'une suite de la

convention que l'Empereur & les Electeurs ont faite entre eux pour le bien de l'Empire.

On élit aujourd'hui le Roi des Romains à la requête de l'Empereur regnant, avec toutes les cérémonies que la Bulle d'or exige pour l'Election de l'Empereur, mais cette Election confere plutôt le titre que l'office ; car le Roi des Romains, par un article de la Capitulation, promet de ne point se mêler des affaires de l'Empire du vivant de l'Empereur ; & lorsqu'il vient à mourir, il devient Empereur lui-même, sans qu'il soit besoin d'une seconde Election. Il est vrai que dans la Capitulation que l'Empereur Matthias fit serment d'observer, il y avoit un article qui portoit, qu'au cas que l'Empereur refusât d'élire un Roi des Romains à la requête des Electeurs, sans donner une raison valable de son refus, ils auroient droit d'en élire un ; mais

on a retranché depuis cet article, probablement à cauſe qu'il étoit ambigu & inutile, perſonne n'étant en droit de décider ſi les raiſons que l'Empereur alléguoit étoient bonnes ou mauvaiſes.

Lorſqu'il n'y a point de Roi des Romains, & que le Trône Impérial devient vacant par la mort de l'Empereur, ce ſont les Electeurs Palatin & de Saxe, qui gouvernent l'Empire ſous le titre de *Vicaires*, en vertu de leurs Offices reſpectifs; ſavoir, de Comte Palatin & de Grand Maréchal de l'Empire; mais lorſqu'on dit que c'eſt la Bulle d'or qui a fait ce Réglement, on ne prétend point dire qu'il n'exiſtoit point auparavant, mais ſeulement qu'elle l'a confirmé.

L'Electeur de Baviere & l'Electeur Palatin, ont eu de grands démêlés à ce ſujet, & ont prétendu tous deux être Vicaires de l'Empire, & ils l'ont été chacun à leur tour; mais

ces

ces différends sont aujourd'hui terminés, de maniere que l'Empire n'en a point souffert. Chacun de ces Vicaires a son District & un Conseil Aulique, qu'on appelle le *Tribunal du Vicariat*, & il est dit dans la Bulle d'or que les actes des Vicaires de l'Empire, pendant la vacance du Trône, seront valides & obligatoires; mais pour prévenir les disputes & pour plus grande sûreté, on a soin d'insérer dans la premiere Capitulation, un article par lequel l'Empereur s'oblige de ratifier & de confirmer tout ce que les Vicaires de l'Empire auront fait.

Il est souvent parlé dans l'Histoire d'Allemagne des Vicaires de l'Empereur & des Vicaires de l'Empire, & ces emplois sont fort différens. L'Empereur peut en vertu de sa Dignité Impériale, transférer son pouvoir à tel Prince de l'Empire qu'il lui plaît, lorsqu'il n'est pas en état

d'agir par lui-même; mais ce Vicaire n'a pas le même pouvoir que celui de l'Empire; car il est obligé de rendre compte de sa conduite à l'Empereur, qui peut annuller ce qu'il a fait; outre que son office dépend entiérement de lui, étant le maître de le lui ôter lorsque cela lui plaît.

Il y a aussi un Vicariat de l'Empire en Italie, qui a souvent été exercé par les Ducs de Savoye; mais comme cette matiere est fort embrouillée, & que j'aurai occasion d'en parler ailleurs, je ne m'y arrêterai pas davantage. On remarquera seulement qu'autrefois, lorsque le Trône Impérial étoit vacant, les affaires d'Italie étoient régies par les Vicaires désignés par la Bulle d'or; & que le pouvoir que l'Empereur accorde au Duc de Savoye, ou à tel autre Prince, ne lui donne d'autre qualité que celle de Vicaire de l'Empereur, & non point celle de Vicaire de l'Em-

pire, par où l'on voit que ces deux emplois sont tout-à-fait différens.

On voit encore, qu'à moins que l'Empereur n'ait envie de se choisir un successeur de son vivant, les Electeurs peuvent se dispenser de lui donner un associé avec le titre de Roi des Romains, puisqu'il est le maître de transférer une partie de son autorité à tel Prince qu'il juge à propos, avec le titre de Vicaire, avec cet avantage, qu'il peut lui faire rendre compte de son administration, ce qu'il ne sauroit faire à l'égard du Roi des Romains.

Il convient de se souvenir de la distinction que je viens de faire entre l'Empereur & l'Empire; & pour qu'on puisse la faire plus aisément, je vais expliquer ici le rapport qu'il y a entre les Membres de l'Empire & son Chef, ou, pour me servir d'autres termes, entre l'Empereur, les Princes & les Etats de l'Empire. C'est sur

quoi les Auteurs qui ont traité du Droit Public d'Allemagne, ne sont point d'accord.

Si l'on considere que l'Empire étoit anciennement héréditaire, & que les terres que les Gentilshommes possédoient, étoient des Fiefs dont ils recevoient l'investiture de l'Empereur; & en outre qu'après que la Race de Charlemagne fut éteinte, les Princes & ses Seigneurs conserverent l'ancienne forme de Gouvernement, & se donnerent un Chef de leur propre mouvement, la chose n'aura plus rien qui nous arrête. Cette résolution est une preuve de leur Souveraineté; & en effet, comment auroient-ils pu la prendre, s'ils avoient eu un Maître? N'en ayant aucun, ils s'associerent dans certaines conditions, dont l'exécution renferme les devoirs dont ils sont tenus envers l'Empire.

Mais comme cette Constitution suppose un Chef, dans qui la Majesté

de l'Empire réside, & qui puisse faire exécuter ses Loix, ils convinrent de choisir un Empereur. En conséquence de ce choix, ils reçoivent de lui l'investiture de leurs Domaines; (je parle ici des Electeurs & des Princes) car les Comtes & les villes Impériales reçoivent la leur du Conseil Aulique. Mais ceci ne marque que leur soumission à l'Empire; car s'il *est* de leur devoir de la demander, c'est celui de l'Empereur de la leur accorder, & c'est ce qu'on lui fait promettre avec serment, entr'autres articles de la Capitulation.

Il s'ensuit que les Membres de l'Empire font profession de dépendre de lui, pour pouvoir en être protégés, & qu'ils reconnoissent dépendre de l'Empereur, parce que c'est dans sa personne que réside la majesté de l'Empire; ce cas excepté, ils sont absolument libres & indépendans. On voit par-là, qu'on peut manquer à

un homme qui porte la Couronne Impériale, sans manquer à ce qu'on doit à l'Empire ; & la raison en est, que ce Prince peut avoir d'autres Domaines & des autres titres, & que ce qui le concerne à cet égard, ne le regarde plus comme Empereur ; d'où il s'ensuit qu'il y a bien de la différence entre agir contre les choses ou les personnes qui n'appartiennent point à l'Empire, ou contre celles qui lui appartiennent.

Tout homme donc qui agit contre l'Empereur en qualité de Chef de l'Empire, péche contre la Confédération qui constitue l'Empire, & commet, suivant les Loix, un crime qui mérite un châtiment exemplaire ; sans qu'on puisse regarder cette conduite comme une infraction de la Souveraineté de ce Membre, puisqu'il ne l'acquiert, & qu'il n'en jouit qu'à condition d'être fidele à l'Empire ; & tant qu'il continue d'être tel,

il peut compter ſur ſon ſecours, ce qui eſt un équivalent de l'hommage qu'il lui rend.

Cet expoſé ſimple & précis du rapport qui ſubſiſte entre les Etats qui compoſent le ſaint Empire Romain, ſuffit pour montrer la juſtice du procédé dont on uſe envers un Prince, ou un Etat de l'Empire que l'on met au Ban de ce même Empire, pour avoir manqué à ſon devoir & à la fidélité qu'il lui doit. Cette conduite paroît contraire, il eſt vrai, à l'idée qu'on ſe forme de la Souveraineté de ces Princes; car comment pouvoir juger un Souverain? Mais cette objection tombe d'elle-même, lorſqu'on l'examine avec plus d'attention. La Souveraineté de ces Princes eſt fondée ſur l'union qui conſtitue l'Empire, & cette autorité eſt par conſéquent néceſſaire pour ſa conſervation, d'où il ſuit que leur ſujettion eſt une ſuite de leur conſentement,

un homr [illegible] mêmes [illegible]
périale, [illegible] risque
à l'Empi [illegible] qu'ils s'é-
ce Princ [illegible] Les Elec-
nes & d [illegible] le droit de le
le concer [illegible] mais on n'en
plus com [illegible] à ces extré-
suit qu'il [illegible] inconvéniens qui
tre agir [illegible] S'il arrivoit ce-
sonnes q [illegible] Empereur voulût ren-
l'Empire, [illegible] forme du Gouvernement,
partienner [illegible] que le College
Tout h [illegible] en droit de le
l'Empereur [illegible] même de s'y opposer
l'Empire, p [illegible] la Diete.
ration qui co [illegible] partie de la Jurisdic-
met, suivant [illegible] convient de dire
rite un ch [illegible] ordinaires.
s qu'on puiss [illegible]
aite comme u [illegible]
souveraineté de c [illegible]
qu'il ne l'acquiert, [illegible]
qu'à condition d'être [illegible]
pire; & tant qu'il conti [illegible]

on s'apperçut [illegible] quelque tems [illegible] moyens qu [illegible] effet, furent [illegible]

A la fin, les [illegible] ent au point, que [illegible] les Empereurs [illegible] ur qui [illegible] ns les grandes [illegible] ses. [illegible] demande. Mais [illegible] en Lombardie [illegible] Couronne [illegible] férer à [illegible]

[illegible]

de [illegible] im- [illegible] ans [illegible] gi- [illegible] e; [illegible] al [illegible] de [illegible] ent [illegible] is [illegible] u- [illegible] de [illegible] re [illegible] e [illegible] e

& le châtiment qu'on leur fait subir, conforme à la notion de la chose, je veux dire, la privation des Domaines qui les rendent Membres de l'Empire.

Il est vrai qu'on a condamné autrefois des personnes à la mort pour avoir trahi les Empereurs, mais ce n'étoient que de simples Comtes de l'Empire. Il est vrai encore que Charles V dépouilla non-seulement l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse de leurs Domaines, mais condamna encore le premier à la mort, pour la forme; mais cette Sentence ne fut point légale, & les Etats ne furent point convoqués, ce fut le Conseil Aulique établi par l'Empereur Maximilien qui la prononça, & on la regarda comme un abus de l'autorité Souveraine, aussi occasionna-t-elle une guerre civile.

La conduite que l'on tint à l'égard de l'Electeur Palatin, à l'occa-

sion de la guerre de Bohême, fut un peu plus réguliere, sans être plus légale; aussi les Princes de l'Empire saisirent-ils la premiere occasion qui s'offrit de rendre justice à son fils, en lui rendant sa Dignité & ses Etats.

On a mis de notre tems les Electeurs de Baviere & de Cologne au Ban de l'Empire avec plus de raison; cependant les Etats l'ont trouvé mauvais, & ont inséré dans la Capitulation de l'Empereur Charles VI un article qui porte, qu'on ne pourra mettre aucun Membre de l'Empire au Ban, qu'au préalable on ne l'ait oui & obtenu le consentement des Electeurs, des Princes & des Etats de l'Empire; on voit par-là que le Ban est un châtiment fondé sur la nature du Gouvernement, qu'il n'ôte rien à la Souveraineté des Princes, qui est fondée sur cette Constitution, & qu'on a fait à ce sujet des Réglemens qui préviennent l'abus qu'on pourroit en faire.

Les Empereurs eux-mêmes sont soumis à la Loi, & courent risque d'en éprouver les effets, lorsqu'ils s'écartent de leurs devoirs. Les Electeurs prétendent avoir le droit de les déposer, & de les élire, mais on n'en vient jamais aujourd'hui à ces extrémités, à cause des inconvéniens qui peuvent en résulter. S'il arrivoit cependant qu'un Empereur voulût renverser la forme du Gouvernement, il n'est pas douteux que le College des Electeurs ne fût en droit de le reprendre, & même de s'y opposer de concert avec la Diete.

Après avoir parlé de la Jurisdiction Souveraine, il convient de dire un mot des Tribunaux ordinaires. C'étoient autrefois les Comtes qui rendoient la justice dans leurs Districts, sauf appel au Comte Palatin. La puissance des Empereurs ayant diminué dans la suite, la distribution de la Justice fut interrompue;

on s'apperçut du mal, mais on fut quelque tems à y remédier, & les moyens qu'on y employa pour cet effet, furent la plûpart infructueux.

A la fin, les inconvéniens augmenterent au point, que les Etats prierent les Empereurs d'établir une Cour qui administrât la Justice, tant dans les grandes que dans les petites causes. Ferdinand III se refusa à leur demande, mais son fils Maximilien I établit à Worms l'an 1495, une Chambre Impériale, qui fut transférée à Spire l'an 1533, & enfin à Wetzlar l'an 1696, après l'incendie du Palatinat. Cette Chambre étoit composée d'un Juge, de quatre Présidens & de cinquante Assesseurs; mais l'an 1719, on réduisit ce nombre à la moitié, dont une partie étoit composée de Protestans, & l'autre de Catholiques Romains.

La raison pour laquelle les Empereurs refuserent d'établir un Tribu-

nal aussi nécessaire, fut l'espérance qu'ils eurent d'évoquer en dernier ressort toutes les causes à un Tribunal dont ils disposoient, au lieu que l'Empereur ne nomme que les Juges & les Présidens de la Chambre Impériale. Maximilien fit enfin par sa politique, ce que ses prédécesseurs n'avoient pu faire par autorité. Il prévit que des dépenses de la Chambre Impériale qui retomboient toutes sur les Etats de l'Empire, leur feroit négliger leur nouveau Tribunal; & la chose arriva en effet.

Il établit donc un Conseil Aulique, & pour montrer sa modération, il permit aux Etats de nommer huit Assesseurs, dont il s'obligea de payer les salaires; & par ce moyen il attira toutes les affaires à son Tribunal.

Les Princes & les Etats de l'Empire, reconnurent bientôt leur erreur, & que l'Empereur avoit profité de leur négligence pour exécuter une

chose qui eut entiérement dépendu d'eux, s'ils avoient su profiter de l'occasion. Ils lui représenterent qu'il portoit atteinte à la Constitution Impériale, laquelle portoit qu'il ne devoit y avoir d'autre Tribunal que la Chambre Impériale.

L'Empereur répondit à leurs remontrances, & leur fit observer qu'en établissant la Chambre Impériale, il avoit répondu au desir des Etats, & qu'en créant un Conseil Aulique, il avoit pourvu à l'administration de la Justice ; qu'il avoit rempli son devoir à ces deux égards, que ce n'étoit pas sa faute si une Cour manquoit de Juges, & qu'on devoit le remercier des peines qu'il s'étoit donnés pour y suppléer par un autre Tribunal.

Ces disputes n'ont point empêché que ces deux Cours ne subsistent encore avec une autorité presque égale. Celle qui connoît la premiere d'une

triche & le Duc de Saxe, sont exemts de sa Jurisdiction, je veux dire, que leurs Sujets n'ont point droit à ces sortes d'appels. Il en est de même des affaires Ecclésiastiques & des causes criminelles, à cause des inconvéniens & des délais qu'occasionneroient ces appels.

C'est par le moyen de cette Cour, & par l'exercice des droits qu'il s'est réservé que l'Empereur fait valoir son autorité, & soutient sa Dignité, malgré les expédiens qu'on a employés pour la borner. On appelle *Droits réservés*, les prérogatives attachées à la Dignité Impériale, lesquelles consistent à donner aux Princes l'investiture de leurs Domaines; à conférer les titres de Princes & Comtes de l'Empire; à bâtir des Villes; à fonder des Universités; à établir des foires; à accorder des dispenses d'âge, afin que les Princes puissent gouverner plutôt leurs Etats, sans atten-

dre la fin d'une minorité presque toujours ruineuse ; à décider les disputes qui s'élevent au sujet du rang & de la presséance ; à nommer une fois pour toutes un Canonicat vacant dans les Chapitres de l'Empire, ce qu'on appelle le droit de *Primæ Præces*, lequel est équivalent au droit de Primacie, qu'on appelle *Option.*

Toutes ces choses dépendent entiérement de lui, mais il n'en est pas de même des Fiefs, & il est obligé d'en donner l'investiture de la maniere que les Loix prescrivent. A l'égard des Titres, il promet de n'en donner qu'à ceux qui en sont dignes, & qui ont assez de bien pour les soutenir ; mais ils ne leur procurent qu'un nom & du respect. Pour pouvoir jouir de l'autorité & des priviléges qui y sont attachés, ces Princes & ces Comtes ont encore besoin du consentement de leurs Corps respectifs, pour avoir voix délibérative. Il

y a quelques autres Titres de plus grande conséquence ; par exemple, ceux qui mettent les femmes d'une condition inférieure en état d'épouser les Princes qui ont de l'inclination pour elles, & de faire légitimer leurs enfans.

Après avoir examiné séparément les pouvoirs de l'Empereur & des Princes de l'Empire, je vais les considérer assemblés dans les Dietes, dans laquelle le Corps Germanique se montre dans tout son lustre, & où le pouvoir législatif de l'Empire réside. Je ne dirai rien ici de la différence qu'il y avoit entre les anciennes & les nouvelles Dietes, parce qu'elles sont aujourd'hui perpétuelles depuis 1653 ; je ne dirai rien non plus de la maniere dont on convoque cette assemblée, & je me contenterai de faire observer que les Princes, les Etats, les Prélats, les Comtes & les villes Impériales ont droit d'y siéger;

ſavoir, les Princes avant leur inveſtiture, les Prélats avant d'avoir reçu leurs Bulles, & le tuteur des jeunes Princes durant la minorité de leurs pupilles.

L'Empereur préſide à la Diete lorſqu'il ſe trouve dans le lieu où elle s'aſſemble (*a*), mais lorſqu'il eſt abſent, il y envoye un Commiſſaire, qui a ſoin de lui communiquer les ordres qu'*il* reçoit, en vertu de ce qu'on appelle le *Décret Commiſſorial.*

L'Electeur de Mayence, en qualité de Chancelier de l'Empire, eſt le Directeur, ou l'Orateur de la Diete. C'eſt à ſa Chancellerie qu'on envoye toutes les affaires qu'on veut y propoſer, & ſon Secrétaire eſt chargé de faire la lecture des pieces, & de les communiquer aux Miniſtres qui s'y

---

(*a*) C'eſt à Ratiſbonne que ſe tient ordinairement la Diete, ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe la tenir ailleurs.

trouvent : c'eſt ce qu'on appelle *per Dictaturam*, d'où eſt venue l'expreſſion, envoyer les mémoires & les pieces à la Dictature de l'Empire.

Il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire des Dietes d'Allemagne de différens Colleges, ſur quoi il eſt bon d'obſerver que la Diete, ou l'Aſſemblée générale des Etats eſt compoſée de trois Colleges, dont chacun a ſon Directeur particulier. Le premier eſt celui des Electeurs, qui a pour Directeur l'Electeur de Mayence, non point comme Chancelier de l'Empire, mais en qualité de premier Electeur, ou de Doyen du College.

Le ſecond eſt le College des Princes, lequel eſt compoſé non-ſeulement des Princes ſpirituels & temporels d'Allemagne, mais encore de Prélats & de Comtes; mais il y a beaucoup de différence quant à leurs ſuffrages; car chaque Prince ſpirituel ou temporel a voix délibérative, au

lieu que les Prélats & les Comtes opinent par Bancs, dont chacun n'a qu'une seule voix.

Les Prélats sont divisés en deux Bancs; savoir, celui du Rhin & celui de Souabe, & les Comtes en quatre, qui sont ceux de Vétéravie, de Souabe, de Franconie & de Westphalie. Ces Comtes ni leurs Ministres n'assistent point à la Diete; ils se contentent d'envoyer un Député pour chaque Banc, pour soutenir leurs droits, & donner leurs suffrages, lorsqu'on les leur demande. L'Archiduc d'Autriche & l'Archevêque de Saltsbourg, sont les Directeurs du College des Princes, & exercent alternativement cet emploi, selon la nature des Délibérations; & c'est la raison pour laquelle l'Ambassadeur de l'Archiduc d'Autriche, siége sur le Banc à droite parmi les Princes Ecclésiastiques.

Le troisieme College est celui des

villes libres de l'Empire, & le Directeur de ce College est le Ministre de la ville où la Diete se tient. On donne aux deux premiers Colleges le titre de Supérieurs, & ils sont tels en effet dans la Diete, ainsi qu'on va le voir.

Dans tous ces Colleges, la majorité des voix est regardée comme celle du Corps, excepté dans quelques cas particuliers, qui sont réglés par le Traité d'Osnabrug, dans lesquels le consentement du Corps entier est absolument nécessaire. Ces cas sont, tout ce qui concerne la Religion, tout ce qui regarde l'Empire considéré comme un Corps collectif, & le cas dans lequel les suffrages des Catholiques & des Protestans se trouvent égaux; car dans ce cas-ci, comme dans d'autres, l'inégalité des suffrages n'empêche pas qu'ils ne soient regardés comme égaux. On vouloit ajouter à ces cas l'article des Contri-

butions, mais on l'a renvoyé à la Diete, qui ne l'a jamais réglé, de maniere qu'on le regarde comme un de ces cas.

Lorsqu'on propose quelque affaire à la Diete, on l'examine d'abord dans le College des Electeurs, & ensuite dans celui des Princes; & dans le cas où ils ne sont point d'accord, on tâche de les concilier dans des Conférences libres, auxquelles assistent les Directeurs & ceux que les Colleges jugent à propos de leur donner pour adjoints. Après qu'ils sont d'accord, ils envoyent leurs Délibérations au troisieme College, qu'on prie d'y acquiescer, & dans le cas où il refuse de le faire, on enregistre leur Délibération à la Chancellerie, qui l'envoye aux Commissaires de l'Empereur, sous le titre d'Opinion de l'Empire, & l'on se contente de marquer au bas quelle a été l'opinion du troisieme College.

On a long-tems agité si, suivant la Constitution Germanique, on peut regarder la Majorité des Colleges, comme celle de l'Empire. C'est là une question importante, qui selon les apparences, ne sera décidée qu'aux Calendes Grecques; mais en attendant qu'elle le soit, la chose est telle que je viens de dire.

Après les cérémonies dont je viens de parler, on envoye la Délibération des Colleges à l'Empereur, & après qu'il l'a ratifiée, on la publie en son nom comme une Loi de l'Empire, on enjoint aux Etats d'y obéir, & à tous les Tribunaux de l'Empire de la regarder comme telle.

Ce que je viens de dire, ne rendra pas cette matiere plus claire, si on ignore les affaires qui sont du ressort de la Diete. Elle donne des Loix, elle les interprete; & décide toutes les affaires douteuses, & dans le cas où le Conseil Aulique s'arroge le droit de

de le faire, on ne manque pas de s'opposer à ses Délibérations. L'Empereur ne sauroit faire la guerre sans la consulter, quand même il s'agiroit des intérêts de l'Empire.

Après que la guerre est déclarée, la Diete nomme le Feld-Maréchal qui doit commander l'armée, de même que les personnes qui doivent lui servir de conseil. Il est permis aux Princes de l'Empire de demeurer neutres, comme le fit le Duc de Baviere l'an 1672, lorsque l'Empire prit la défense des Hollandois, de même que dans la derniere guerre qui survint à l'occasion de l'Election du Roi de Pologne. C'est elle aussi qui régle les dépenses du Gouvernement, & le contingent que chaque Prince doit fournir, & l'on nomme ce contingent les *Mois Romains*, parce qu'on accordoit anciennement ce subside à l'Empereur, soit pour faire la guerre en Italie, soit pour

ſubvenir aux frais du voyage qu'il faiſoit à Rome, pour y recevoir la Couronne Impériale.

C'eſt elle enfin qui contracte des alliances avec les Puiſſances étrangeres, encore qu'elle autoriſe l'Empereur à les négocier, & elles ne ſont valides qu'après qu'elle les a ratifiées, & c'eſt de-là que naiſſent les guerres auxquelles l'Empire eſt obligé de prendre part, quoiqu'on ne l'attaque point directement. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle les Souverains étrangers envoyent des Ambaſſadeurs à la Diete, bien que l'Empire n'en envoye aucun.

L'Empire influe cependant ſur la plûpart des Congrès que l'on tient pour négocier la paix, ainſi qu'on l'a vu à Nimégue, à Ryſwick, & dernierement à la Haye. Il a auſſi eu part aux Traités de Bade & de Vienne.

Il faut cependant convenir que l'Empereur l'a aſſez mal menée dans

ces occasions, qu'il s'est servi de son autorité pour faire la paix aux conditions qu'il lui a plu, & qu'il n'a employé la sienne que pour la ratifier. De-là vient la langueur qu'on remarque dans la Diete pour les affaires, qui ont le moindre rapport avec la guerre; car les Etats de l'Empire sachant qu'ils n'ont rien à en espérer, se déterminent difficilement à y consentir; & au cas qu'ils y prennent part, ils agissent avec une lenteur qui passe toute croyance.

C'est à la paix de Westphalie qu'on doit la tenue de la présente Diete, & l'établissement de la Constitution Germanique; mais elle a infiniment plus perdu que gagné à ce Traité, vû les Provinces qu'elle a été obligée de céder à la France & à la Suede. Elle n'a pas été plus heureuse dans ceux qu'on a fait dans la suite; car elle y a toujours perdu. On ne doit donc pas être surpris que les Etats de

l'Empire soient si lents à se mouvoir, puisque la raison & l'expérience leur ont appris que la guerre leur est infiniment plus nuisible qu'avantageuse.

Les Princes de l'Empire peuvent de même que les autres Souverains, contracter des alliances, faire la guerre, lorsque leur intérêt le demande, & envoyer des Ambassadeurs aux Congrès pour y ménager leurs intérêts ; mais comme le Corps Germanique ne tire aucun profit de ces négociations, même lorsqu'elles sont les plus avantageuses, il n'est pas étonnant qu'il s'y prête avec tant de répugnance.

Il me reste à parler des Doctrines qui partagent l'Empire, & qui en font, pour ainsi dire, deux Corps séparés. Tout le monde sait que Luther commença à prêcher la Réforme dan l'Allemagne, & que la plûpart des Princes & des Etats de l'Empire l'embrasserent avec avidité,

Sa conduite ayant déplu à la Cour de Rome, elle employa le bras séculier pour étouffer cette héréſie dans le berceau, ce qui obligea les Proteſtans à employer la même voye, pour s'aſſurer la liberté de conſcience. Ce fut ce qui donna lieu l'an 1530 à la Ligue de Smalcalde, dont les Chefs furent l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe.

J'ai donné dans le Chapitre précédent l'Hiſtoire de ces guerres de Religion, & montré la faute que l'Electeur fit de ne ſe point déclarer, & d'avoir voulu ménager l'Empereur & les Proteſtans; car peu s'en fallut que le premier n'empêchât la Réformation dans l'Allemagne, ainſi qu'il l'avoit fait dans la Bohême.

Ce fut le Traité de Weſtphalie qui mit fin à ces diſputes, & qui rétablit la paix parmi les Allemands, quoique de différente Religion; mais comme ces conventions auroient été de peu

de durée, si les Protestans n'eussent pris des mesures pour la faire observer, ils formerent un Corps, auquel ils ont dû leur sûreté, & la conservation de leurs privileges.

Dans la premiere Diete que l'on tint à Ratisbonne, après la conclusion de la paix, les Princes & les Etats Protestans résolurent de former une Ligue pour leur défense mutuelle; & comme un Corps ne sauroit subsister sans chef, ils choisirent d'un commun accord l'Electeur de Saxe, dans l'Hôtel duquel ils ont tenu depuis ce tems leurs Conférences. Ils donnerent à cette Association le nom de Corps Evangélique, & c'est lui qui est le gardien & le protecteur de leurs privileges dans l'Allemagne.

On croiroit sans doute que lorsque l'Electeur de Saxe abjura le Luthéranisme, il auroit dû perdre la qualité de chef du Corps Evangélique, point du tout, & en voici les

raisons : la premiere est, que ce caractere lui donnoit trop d'autorité, pour y renoncer de gayeté de cœur ; & la seconde, que les Protestans prévoyant que son changement de Religion donneroit plus de poids aux représentations qu'il feroit en leur faveur à ceux de sa Communion, ne crurent pas devoir l'en dépouiller, quoiqu'ils se soient réservés le droit de le faire.

Il ne me reste plus qu'à parler de la division de l'Empire en Cercles, & l'on a pu voir ci-dessus qu'on la doit à l'Empereur Maximilien, qui l'établit pour faciliter l'administration de la Justice, lorsqu'il fonda la Chambre Impériale. L'Empire ne comprenoit l'an 1500 que six Cercles ; savoir, ceux de Baviere, de Franconie, de Souabe, de Saxe, du Rhin & de Westphalie, qu'on appelle encore les anciens Cercles.

Mais les Princes ayant refusé de

donner à leurs Etats la forme de Cercles, ce même Empereur forma des Domaines de la Maison d'Autriche; les Cercles d'Autriche & de Bourgogne, & engagea les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, l'Electeur Palatin & les Electeurs Ecclésiastiques à faire la même chose dans la Haute Saxe & dans le Haut Rhin, ce qui les augmenta jusqu'au nombre de dix.

Il y a dans chacun de ces Cercles un Directeur & un Général; le premier est chargé des affaires civiles, & le second des affaires militaires. Les Directeurs sont fixes & permanens, mais ce sont les Cercles qui élisent les Généraux. C'est aux Directeurs des Cercles respectifs que la Chambre Impériale renvoye l'exécution de ses Décrets, & l'on voit par-là comment cette distribution a eu lieu dans celle de la Justice, de même que la raison pour laquelle les Princes s'y opposerent.

Comme les Cercles ont quantité d'affaires à régler, ils tiennent souvent des Dietes, auxquelles les Directeurs président, & dans lesquelles ils prennent des mesures pour leur sûreté ; & comme elles ne sauroient agir sans le concours des Cercles voisins, ils ont soin de se ménager des créatures dans les Dietes des autres Cercles, & c'est ce qu'on appelle des *Cercles Confédérés* ; mais comme ces sortes d'associations sont plus fréquentes dans les Cercles du Haut & du Bas Rhin, & de Westphalie qu'ailleurs, de-là vient qu'on les appelle *Cercles Correspondans.*

Voilà en peu de mots la Constitution du Gouvernement le plus compliqué qui ait jamais existé, soit chez les anciens, soit chez les modernes. Ce que j'en ai dit, suffit pour entendre ce que les Politiques ont écrit sur son sujet ; & il ne me reste qu'à faire observer au Lecteur, que

quelques mesures que prennent les Princes pour faire valoir leurs intérêts, le Corps Germanique ne perd jamais de vue la liberté politique, laquelle est fondée sur le Traité de Westphalie.



CHAPITRE X.

Histoire de la Nation Françoise, depuis qu'elle est gouvernée par la Maison de Bourbon; changemens arrivés dans son Gouvernement; sa puissance, son influence & ses intérêts.

L'HISTOIRE des Maisons d'Autriche & de Bourbon, renferme tout ce qu'il faut savoir de l'Histoire générale de l'Europe, pour connoître son état actuel, & la nature des disputes politiques qui regnent de nos jours, & qui à moins qu'on ne trouve quelque expédient pour les appaiser, ne manqueront pas de se rallumer tôt ou tard.

J'ai donné ci-dessus l'Histoire de la premiere, & je l'ai prise un peu haut, pour apprendre au Lecteur comment

elle a acquis par sa politique, ses alliances, & par divers accidens les vastes Domaines qu'elle possede; comment elle a fixé la Dignité Impériale dans sa famille, & procuré par ses projets ambitieux, qui n'ont pas toujours été suivis d'un heureux succès à l'Empire Germanique, la forme & l'autorité dont il jouit.

Je vais maintenant donner celle de France, ce qui n'est pas une tâche aisée, vu les bornes que je me suis prescrites dans cet ouvrage; mais comme je me suis engagé trop avant pour reculer, je vais instruire en deux mots le Lecteur de mon projet, & de la méthode que je me propose de suivre.

Nous avons d'abord trois choses à considérer; savoir, le changement qui est arrivé dans son Gouvernement; les moyens dont les François se sont servis pour abaisser la puissance de la Maison d'Autriche, &

pour élever la leur ſur ſes débris ; & enfin le vrai ſyſtême de ſon Gouvernement, ſa politique, ſon influence, ſa puiſſance actuelle, &c.

La meilleure méthode que je puiſſe employer pour m'acquitter de cette tâche, eſt de commencer par les faits, & de renfermer l'Hiſtoire de France, depuis l'avénement de la Maiſon de Bourbon au Trône, dans les bornes les plus étroites que je pourrai.

Les ſucceſſeurs de Charlemagne gouvernerent le Royaume de France pendant pluſieurs générations, depuis l'an 814 de J. C. que mourut ce grand Prince juſques en 986, qu'Hugues Capet obtint la Couronne, & ſe la fit aſſurer par la Nobleſſe, le Clergé & le Peuple après la mort de Louis V, au préjudice de Charles, Duc de Lorraine, qui étoit l'héritier légitime de la Race Carlovingienne.

Louis IX, qui deſcendoit en droite ligne d'Hugues Capet, à qui on a

donné le surnom de Saint, mourut l'an 1270 de J. C. & laissa deux fils, Philippe & Robert. Le premier épousa Agnès, fille de Jean III, fils de Hugues, Duc de Bourgogne, & de l'héritiere d'Archambault, Seigneur de Bourbon. Cette Seigneurie étant échue à Robert, Comte de Clermont, fils de S. Louis, il prit le nom de Bourbon.

Sa famille succéda à la Couronne environ trois cents ans après, à l'occasion de l'assassinat d'Henri III, le dernier Monarque de la Maison de Valois, dans la personne de Henri, Roi de Navarre, qui étoit le neuvieme descendant de Robert, Comte de Clermont. Son droit étoit clair, mais la plûpart de ses Sujets refuserent de le reconnoître, parce qu'il étoit Calviniste; & il n'eut pas plutôt pris le titre de Roi de France & de Navarre, que les habitans de Paris, non contens de désavouer son autorité,

le traiterent avec un mépris, que tout autre que lui n'eût jamais oublié.

Il monta sur le Trône le 2 d'Août 1589, dans des circonstances extrêmement critiques pour lui & pour son Royaume. La Capitale & la plus grande partie des Provinces étoient gouvernés par des personnes qui refusoient de reconnoître son autorité, & qui, pour mieux affermir la leur, formerent une Ligue, laquelle fut soutenue par le Pape & par Philippe II, Roi d'Espagne. La plûpart des partisans de Henri étoient si partagés de sentimens, qu'il ne pouvoit se fier à eux; son armée étoit foible, ses revenus très-modiques, & la plûpart des Princes Chrétiens ne l'aimoient point.

L'Empereur se déclara contre lui, parce qu'il vouloit abaisser la Puissance de la France; le Roi d'Espagne avoit des prétentions à la Couronne, & les partisans de la Maison

d'Autriche suivirent leur exemple ; de crainte d'être excommuniés par le Pape.

Ce Prince se trouvoit d'ailleurs dans certaines circonstances qui ne lui étoient pas trop favorables, mais il sut si bien les surmonter par sa prudence & son courage, qu'il força enfin ses ennemis à se soumettre. La Ligue n'avoit point de Chef, ou pour mieux dire, elle en avoit plusieurs, dont les sentimens étoient partagés.

Les uns vouloient élire le Cardinal de Bourbon, qui dans ce tems-là étoit détenu prisonnier, & le proclamerent sous le nom de Charles X ; les autres favorisoient le Duc de Mayenne, qui avoit été Chef de la Ligue pendant la minorité de son neveu le Duc de Guise ; & d'autres enfin conseilloient à celui-ci de supplanter son oncle. Le Roi d'Espagne considérant l'Infante Isabelle, sa fille, petite-fille de Henri II, comme

la plus proche parente de Henri III, vouloit la faire reconnoître héritiere de la Couronne de France, malgré la Loi Salique, promettant de la marier au Prince qu'il plairoit aux Etats de choisir.

Cette différence d'intérêts partagea les esprits, & affoiblit les forces des Ligueurs. Le Roi l'emportoit d'ailleurs par ses qualités personnelles sur tous ses Compétiteurs. Ses partisans, sur-tout ses anciens amis, étoient des gens d'une probité distinguée, & passoient pour les plus braves Officiers de France. Il avoit aussi quelques Alliés, entr'autres la Reine Elisabeth d'Angleterre, la République de Venise, les Princes Protestans d'Allemagne, & les Etats de Hollande, qui le seconderent de tout leur pouvoir.

Il fut obligé de lever le siege de Paris, que son prédécesseur avoit commencé, & il se retira en Nor-

mandie, dans l'espoir de réduire cette Province, & de s'ouvrir une communication avec l'Angleterre. Le Duc de Mayenne l'y suivit & l'atteignit près du village d'Arques à quelques lieues de Dieppe, où il se donna une bataille dans laquelle le Roi remporta la victoire. Il se rendit ensuite dans plusieurs Provinces de son Royaume, qu'il réduisit par force ou par composition. Il retourna de-là dans la Normandie, où il gagna la fameuse bataille d'Ivry, & battit pour la seconde fois le Duc de Mayenne. Cependant les Espagnols entrerent dans le Royaume, & le Pape Grégoire XIV ayant excommunié tous ceux qui reconnoîtroient Sa Majesté, les affaires s'embrouillerent de nouveau, & les Ligueurs en devinrent plus insolens.

Le Roi s'appercevant clairement que ses Sujets ne le reconnoîtroient jamais, tant qu'il professeroit une au-

tre Religion que la leur, résolut enfin d'abjurer le Calvinisme, ce qu'il fit le 15 de Juillet 1593, & l'année suivante, il fut couronné à Chartres, parce que la ville de Reims n'étoit point encore soumise. Cette démarche produisit tout l'effet que le Roi s'en étoit promis.

Les habitans de Paris, qui avoient été jusqu'alors ses ennemis déclarés, changerent à l'instant de sentiment, & lui ouvrirent leurs portes en dépit du Duc de Mayenne. Ceux des autres villes du Royaume suivirent leur exemple, ses ennemis mirent les armes bas, & n'eurent pas lieu de se repentir d'être rentrés dans leur devoir, parce qu'il ne mit aucune distinction entre ses anciens & ses nouveaux Sujets.

Il y eut cependant quelques personnes, qui s'étant laissées séduire par les Prêtres & les Moines, résolurent de l'assassiner. De ce nombre, fut un

jeune homme de dix-neuf ans, appellé Jean Chastel, fils d'un riche bourgeois de Paris, qui lui porta un coup de couteau à la gorge, mais heureusement pour ce Prince, il manqua son coup, & il en fut quitte pour la perte d'une dent. Le Parlement de Paris le condamna à être écartelé, & bannit les Jésuites du Royaume à perpétuité; mais le Roi les rappella quelque tems après.

Le Roi voyant que Philippe II, sous prétexte de Religion, continuoit de fournir du secours à la Ligue, lui déclara la guerre, aimant mieux avoir à faire à un ennemi déclaré, qu'à un ennemi caché, & avec un Prince qui employeroit ses propres forces, qu'avec un autre qui n'employoit contre lui que des sujets traîtres.

Cette démarche étoit fort sage, & il poussa la guerre avec tant de vigueur, que Philippe entama avec lui

une négociation, laquelle se termina par la paix de Vervins.

Les deux parties parurent être contentes de ce Traité ; cependant Philippe continua ses intrigues avec les mécontens de France, & lui débaucha même quelques-uns de ses Sujets, qui auroient dû lui être les plus affectionnés, à cause des bienfaits dont il les avoit comblés. De ce nombre fut le Maréchal de Biron, qui avoit rendu plusieurs services à Henri, en considération desquels il lui avoit pardonné une fois, en l'avertissant de ne plus s'engager dans de semblables intrigues.

Mais Biron aveuglé par son ambition, & par l'espérance que lui donnoit le Roi d'Espagne de lui procurer une Souveraineté indépendante, continua sa correspondance avec lui. Le Roi l'ayant découverte, le fit citer en Justice, & le Parlement de Paris le condamna à avoir la tête tran-

chée, ce qui fut exécuté à la Bastille le dernier de Juillet 1602.

Le Roi, quoiqu'un des plus grands Princes de son siecle, par ses talens pour la guerre & pour le cabinet, fut très-malheureux dans sa famille. Il épousa en premieres noces Marguerite de Valois, sœur de Henri III; ces noces furent suivies du massacre de la Saint Barthelemi, une des actions les plus noires & les plus infames dont il soit parlé dans l'Histoire (*a*). Cette Princesse étoit non-seulement indiscrette, mais encore dissolue dans sa conduite, mais lui-même n'étoit point sans reproche à cet égard.

La Duchesse de Beaufort étoit sa maîtresse favorite, qui poussa l'orgueil & l'insolence au point de se faire haïr & détester de tout le monde. Cette Duchesse étant morte, la

(*a*) Le massacre d'Irlande peut aller de pair avec celui-ci.

Reine ne tarda pas à consentir à son divorce, & le Roi l'ayant obtenu de la Cour de Rome, il épousa Marie de Médicis, fille du Grand Duc de Toscane.

Le Roi devint peu de tems après amoureux de Madame d'Entragues, connue sous le nom de Marquise de Verneuil, à laquelle il fit une promesse de mariage; ce qui fournit à la Cour d'Espagne un prétexte pour exciter une nouvelle conspiration en France, dans le dessein de changer l'ordre de la succession, & d'élever au Trône César Duc de Vendôme, à la place du Dauphin; ce qui occasionna quantité de troubles.

Henri IV se distingua également par sa bonté & par sa grandeur d'ame; il aima ses Sujets comme ses propres enfans, il encouragea le commerce, & maintint la Justice dans tous ses Domaines. Content de ses Etats, il ne songea jamais à empié-

ter ſur ceux de ſes voiſins. Il étoit tellement perſuadé que la balance de l'autorité étoit avantageuſe à la Chrétienté, qu'il forma le deſſein de l'établir vers la fin de ſon regne, & d'ôter tout prétexte de guerre, par le moyen d'un Congrès perpétuel.

Dans cette vue, il crut devoir affoiblir la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, en la dépouillant des Domaines qu'elle poſſédoit dans l'Italie; il vouloit en faire différentes Principautés, perſuadé que l'Europe en ſeroit plus heureuſe; mais, pendant qu'il formoit ces projets pour le bien de l'humanité, & qu'il étoit à la veille de les exécuter, à l'aide d'une armée qu'il avoit levée dans la Champagne, il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14 de Mai 1610, dans la cinquante-ſeptieme année de ſon âge, & la vingt-deuxieme de ſon regne.

Ce grand Monarque laiſſa en mourant, trois garçons & trois filles; ſavoir,

ſavoir, le Dauphin, le Duc d'Orléans, qui ne lui ſurvécut pas longtems, & Jean-Baptiſte Gaſton, Duc d'Anjou, qui prit après la mort de ſon frere le titre de Duc d'Orléans. Les filles furent Eliſabeth, qui épouſa Philippe IV, Roi d'Eſpagne; Chriſtine, qui épouſa Victor Amedée, Prince de Piémont, qui fut depuis Duc de Savoye; & Henriette-Marie, épouſe de Charles I, Roi d'Angleterre. Il réunit à la Couronne de France le Béarn, la Bigorre, & les Comtés de Foix, dont il avoit hérité de ſes ancêtres.

Louis XIII lui ſuccéda à l'âge de neuf ans, ſous la tutelle de Marie de Médicis, ſa mere, & fut couronné à Reims le 17 d'Octobre 1610, par les mains du Cardinal de Joyeuſe. Le fameux Marquis de Rhoſny, Duc de Sully, qui avoit ménagé les finances avec tant d'applaudiſſement ſous le dernier regne, ſe démit à l'inſtant de

tous ses emplois, & la Cour ne tarda pas à tomber dans une confusion horrible, malgré les protestations que les Princes du Sang, & les Seigneurs du Royaume avoient faites au Roi de leur attachement & de leur fidélité.

Cela vint en partie de la mauvaise administration de la Reine Régente, qui se laissoit entiérement gouverner par une femme-de-chambre Italienne, nommée Eléonore Galligni, & par son mari Conchina Conchini, qu'elle fit depuis Maréchal de France, avec le titre de Maréchal d'Ancre; & en partie de l'ambition démesurée des Princes & des Grands, qui voulurent profiter de la minorité du Prince, pour se rendre absolus dans leurs Gouvernemens respectifs.

Les choses resterent dans cet état jusqu'en 1615, que le Roi épousa l'Infante Anne d'Autriche, dans le même tems que sa sœur épousa Philippe IV, son frere. La Reine fut

tellement enflée de cette double alliance, qu'elle fit arrêter dans le Louvre le Prince de Condé, qu'elle regardoit comme le Chef des mécontens, & elle accorda à Thouvieres, Capitaine aux Gardes, qui avoit exécuté ses ordres, le bâton de Maréchal de France.

Le Roi étant alors majeur, on crut qu'il alloit prendre la conduite des affaires du Royaume, mais elles resterent entre les mains du Maréchal d'Ancre, & il acquit tant de pouvoir, qu'il ne laissoit approcher du Roi que ceux qui lui étoient entiérement dévoués, de peur qu'il ne fût instruit de sa conduite. Ces précautions furent cependant inutiles. Il y avoit à la Cour un jeune Gentilhomme appellé de Luynes, qui avoit captivé les bonnes graces du jeune Monarque, par sa dextérité à dresser des faucons. Comme ce talent ne donnoit aucun ombrage aux favoris de

la Reine, ils lui permirent d'entretenir le Roi à part, dans la persuasion que leur conversation ne rouleroit que sur la chasse au vol.

Ils se tromperent, de Luynes, au lieu d'entretenir le Roi de chevaux & de chiens, lui représenta la misere de ses Sujets, le mécontentement de la Noblesse, & l'abus qu'on faisoit de son autorité. Il attribua tous ces malheurs au Maréchal d'Ancre, lui donnant à entendre qu'il n'attendoit peut-être qu'une autre minorité pour transmettre à ses descendans le pouvoir dont il jouissoit.

Le Roi étoit naturellement timide, & il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à prévenir le Maréchal; & en conséquence il donna ordre à Vitry, Capitaine de ses Gardes, de l'arrêter, ce qu'il fit le 24 d'Avril 1617, comme il entroit au Louvre.

Le Maréchal se sentant arrêté, vou-

lui tirer son épée, mais il reçut dans l'instant trois coups de pistolets dans la poitrine, qui l'étendirent roide mort sur la place. Son corps fut ensuite livré à la populace, qui exerça sur lui toutes sortes d'indignités. Sa femme fut condamnée, comme sorciere, à avoir la tête tranchée dans la place de Grève, & Vitry fut fait Maréchal de France, pour avoir si bien exécuté les ordres de son Maître.

C'est de ce moment qu'on doit dater le Gouvernement de Louis XIII; car jusques alors il n'avoit eu que le titre de Roi. Persuadé que l'autorité seroit aussi bien entre ses mains, que dans celles des favoris de la Reine-mere, il secoua entiérement le joug. Celle-ci, qui aimoit à gouverner, ou pour mieux dire, qui vouloit que ses favoris gouvernassent, fut tellement outrée de la conduite de son fils, qu'elle se retira l'an 1615 à Angoulême avec le Duc d'Epernon, ce qui

occasionna de nouveaux troubles dans le Royaume.

Elle rentra cependant bientôt dans les bonnes graces du Roi, par l'entremise de l'Evêque de Luçon, qu'elle avoit admis dans son conseil, & qui fut depuis connu sous le titre de Cardinal de Richelieu.

De Luynes ayant obtenu dans ces entrefaites le bâton de Connétable, il devint aussi puissant, & se fit autant haïr que le Maréchal d'Ancre. L'Evêque de Luçon, qui n'étoit encore que Secrétaire d'Etat, ne contribua pas peu à le rendre odieux par la vie du Connétable de Luna qu'il écrivit, ou qu'il fit écrire. De Luynes y étoit fort maltraité, & on y faisoit le portrait du Roi dans des termes qui ne lui étoient point avantageux.

Ce moyen auroit peut-être été inutile, si de Luynes eût eu moins d'indiscrétion ; mais son ambition, son orgueil & son insolence, le rendirent

si odieux à son maître, qu'il n'attendit que l'occasion de l'humilier, & il l'eût fait, si la fortune qui l'aimoit, n'eût tranché le fil de sa vie, dans le tems qu'il étoit au comble du pouvoir.

Ce fut ce Ministre qui donna le premier au Roi le projet d'affoiblir & d'exterminer les Calvinistes de son Royaume; le Connétable le seconda tant qu'il vécut, & le dernier acte de sa vie fut le siege de Honfleur, vers la fin duquel il mourut; mais les idées qu'il avoit données à son maître, ne moururent point avec lui; &, quoique les Réformés fussent puissans, & se fussent défendus avec beaucoup de vigueur, il trouva cependant le moyen de les affoiblir, & de les obliger à accepter les conditions qu'il lui plut de leur imposer.

L'an 1622, le Duc de Rohan, un des principaux Chefs de ce parti, se soumit au Roi, après qu'il eut pris

Montpellier, & soumis une grande partie de la Guienne. Sa Majesté se rendit ensuite à Avignon, & y exerça des actes de Souveraineté inconnus à ses prédécesseurs. Il fut de-là à Grenoble & à Lyon, où l'Evêque de Luçon reçut le chapeau de Cardinal, & obtint la place de premier Ministre. Il prit un si grand ascendant sur l'esprit de son maître, que le Roi ne pouvoit rien faire sans lui.

Ce Prince ne manquoit ni de valeur ni d'activité; mais la foiblesse de son tempérament, jointe à sa timidité naturelle, & à la mauvaise éducation qu'il avoit reçue, lui ayant fait sentir qu'il étoit incapable de supporter le poids de son Gouvernement, il fut ravi de s'en décharger sur un autre. Il étoit cependant jaloux de l'autorité de ses Ministres, & ce n'étoit qu'avec peine qu'il voyoit la grandeur dont il étoit seul l'auteur & la cause.

Il avoit été gouverné jusques alors par un favori, dont les talens étoient bornés ; mais son nouveau Ministre étoit un homme d'un autre caractere. Il avoit toute la capacité requise pour le ministere, & autant d'esprit qu'il lui en falloit pour suppléer à celui qui manquoit à son maître. Il travailla toute sa vie à augmenter la puissance de son Souverain, & à étendre son autorité, sans se mettre en peine si les moyens qu'il employoit étoient bons ou mauvais, avantageux ou nuisibles à ses Sujets.

Il persuada au Roi que son Gouvernement ne seroit ni stable ni glorieux, qu'il n'eût rempli ces trois objets. Le premier étoit la suppression des Protestans, & la raison qu'il en donnoit étoit, que tant qu'ils subsisteroient, & qu'ils seroient les maîtres des places fortes, il ne seroit le maître que d'une partie de ses Sujets, & non point de tout son Royaume. Le

fecond regardoit les Princes du Sang, & les Seigneurs qui avoient des Gouvernemens, lesquels oubliant qu'ils devoient ces marques de diſtinction à la faveur de la Cour, se brouillerent avec les Ministres, & employoient contre leurs bienfaiteurs les forces qu'ils tenoient d'eux. Il lui représenta en troisieme lieu, qu'un Souverain ne pouvoit se dire le maître chez lui, tant qu'il avoit un voisin dont la puissance étoit supérieure à la sienne.

En un mot, il lui insinua que le seul moyen de de venir absolu, & de rendre la France supérieure aux autres Puissances de l'Europe, étoit de détruire les Protestans, d'abaisser la Noblesse, & d'affoiblir la Maison d'Autriche.

Le Roi goûta d'autant plus son projet, qu'il étoit conforme à ses inclinations, & à sa façon de penser. On lui avoit inspiré des préjugés contre

les Protestans, il étoit indisposé contre les Grands, & il avoit assez d'ambition pour vouloir se signaler par des victoires & des conquêtes.

Il adopta les propositions que le Cardinal lui avoit faites, & ne se sentant pas assez de fermeté pour exécuter ce projet, il s'en remit entiérement aux soins de son Ministre, dont il connoissoit le génie hardi & entreprenant, résolu de lui fournir tous les secours dont il pourroit avoir besoin.

Il commença par les Protestans, & la maniere dont il les traita, leur faisant voir clairement ce qu'ils devoient en attendre, ils résolurent de pourvoir à leur sûreté. Ils savoient que les Loix leur avoient accordé des privileges, & lorsqu'on employa la force pour les en dépouiller, ils eurent recours à la même voie pour les conserver.

Dans cette vue, ils eurent recours

à ceux de leurs voisins qui professoient la même Religion qu'eux, entr'autres à Charles I, Roi d'Angleterre, qui avoit épousé la sœur du Roi. Cependant Sa Majesté persistant dans la résolution qu'elle avoit prise d'exécuter le projet du Cardinal, assiégea la Rochelle, pour ôter tout espoir de secours du côté de la Grande-Bretagne.

Le siege dura un an, & pendant cet intervalle, les Anglois tenterent deux fois de la secourir. Le Cardinal voyant que le siege traînoit en longueur, imagina un expédient pour la prendre, & ce fut de construire une digue à travers du canal, pour empêcher que les habitans ne reçussent des vivres & des munitions. Il est vrai qu'elle lui coûta des sommes immenses, mais ils furent enfin obligés de se rendre à discrétion, & le Roi entra en triomphe dans la ville le premier de Novembre 1628.

La prise de cette place porta un coup si funeste aux Protestans, que plusieurs prirent le parti de sortir du Royaume, & que d'autres embrasserent la Religion dominante. Le Cardinal ne jugea cependant pas à propos d'employer la violence, prétendant qu'il avoit entrepris cette guerre bien moins à dessein de les convertir que de les rendre bons Sujets; mais il savoit bien qu'après qu'il les auroit affoiblis, ils ne manqueroient pas d'embrasser la Religion du Souverain & de la Cour.

Le Roi souhaitoit que son frere épousât la Princesse de Montpensier, la plus riche héritiere du Royaume; mais Monsieur (c'est ainsi qu'on appelle en France le frere du Roi) refusa cette alliance, & témoigna vouloir se marier avec une Princesse étrangere; sur quoi le Cardinal fit arrêter le Maréchal d'Ornano & le Comte de Châlais, qu'il soupçonna

l'avoir détourné de ce mariage. Le premier fut jugé par des Commissaires qu'il lui donna, & condamné à perdre la tête, & l'on croit que le second auroit eu le même sort, s'il ne fût mort en prison.

Le Duc d'Orléans fut d'abord indigné du traitement que l'on faisoit à ses favoris, & résolut de s'en venger, mais à la fin il jugea à propos d'adopter le systême du Cardinal, & d'épouser la Princesse qu'on voulut lui donner.

La guerre s'étant allumée dans l'Italie, le Cardinal s'y rendit en personne, pour prendre le commandement de l'armée que le Roi y envoya. Il avoit sous lui les Maréchaux de Crequi, de la Force & de Schomberg. Le Pape étoit malade dans ce tems-là, & le bruit courut qu'au cas qu'il vînt à mourir, il avoit résolu de se rendre à Rome pour obliger les Cardinaux à l'élire.

Dans ces entrefaites, il se forma à la Cour un parti contre lui, à la tête duquel étoient la Reine, le Maréchal de Marillac, le Garde des Sceaux son frere, le Cardinal de Berulle, le Duc de Bellegarde & le Maréchal de Bassompierre. Le Roi étoit dans ce tems-là malade à Lyon; & dans un conseil que ces Seigneurs tinrent, on agita de quelle maniere on traiteroit le Cardinal, au cas qu'il vînt à mourir. Le Roi guérit, & son Ministre ayant été informé de leurs sentimens, pour montrer l'étendue de son pouvoir & de son ressentiment, les punit conformément à la maniere dont chacun avoit opiné.

Le Maréchal de Marillac fut décapité, le Garde des Sceaux dépouillé de ses biens & de sa Dignité, le Cardinal de Berulle enfermé dans une prison, où il mourut de poison ou de chagrin, le Duc de Bellegarde exilé, & le Maréchal de Bassompierre en-

fermé à la Bastille. La Reine-mere fut extrêmement irritée de ce procédé; mais le Roi, loin d'être sensible à ses plaintes, lui fit dire de se retirer chez elle, sur quoi elle sortit du Royaume, emmenant avec elle le Duc d'Orléans, qu'elle aimoit tendrement.

La fuite de la Reine occasionna une révolte, dont les Chefs furent les Ducs de Bouillon & de Montmorency; mais leurs troupes furent défaites à Castelnaudary, & le second fait prisonnier. Le Roi fit offrir à son frere de lui pardonner, & d'oublier le passé; mais il insista à ce qu'il fît la même grace au Duc, ce que Sa Majesté lui refusa. Le Duc fut transféré à Toulouse, & condamné à perdre la tête sur un échafaud le 30 de Septembre 1632, comme coupable de haute trahison.

Le Duc de Bouillon ayant appris son sort, se retira en Allemagne, &

la Reine-mere & le Duc d'Orléans, dans les Pays-Bas, où ils se mirent sous la protection de la Cour d'Espagne. J'ai cru devoir rapporter tous ces faits ensemble, pour faire voir au Lecteur la fermeté avec laquelle le Cardinal exécuta la seconde partie de son projet.

Je vais examiner maintenant les moyens qu'il employa pour exécuter la derniere. On observera d'abord que le Cardinal s'appercevant de la commodité que lui procuroit la situation de la France, pour agir contre les deux branches de la Maison d'Autriche, il continua de pousser la guerre en Italie, ce qui embarrassa d'autant plus l'Espagne, que plusieurs petits Princes se déclarerent pour la France. Il fatigua l'Empereur en soutenant les Protestans d'Allemagne, & en appellant à leur secours le Roi de Suede, pendant qu'il les persécutoit en France.

Il ne pouvoit exécuter ce projet, qu'en entretenant sur pied des armées considérables, & qu'en agissant dans plusieurs endroits à la fois, ce qu'aucun Roi de France n'avoit jamais été en état de faire; cependant le Cardinal trouva le moyen d'en venir à bout.

Lorsque le Roi déclara la guerre à l'Espagne l'an 1635, après avoir agi pendant plusieurs années contre cette Couronne, sous prétexte de défendre ses Alliés, il fut obligé d'avoir cinq armées sur pied; l'une dans les Pays-Bas, la seconde en Allemagne, la troisieme en Italie, la quatrieme dans la Franche-Comté, & la cinquieme dans le Roussillon, indépendamment de deux flottes, dont l'une étoit commandée par l'Archevêque de Bordeaux, & l'autre par différens Officiers.

Il est vrai que ces flottes n'étoient pas considérables, mais il est plus

étonnant qu'il en ait eu, qu'il ne l'est qu'il en eut de petites, vu que son pere n'avoit pas un seul vaisseau de guerre; mais le Cardinal étoit le ressort qui faisoit tout mouvoir; il commandoit les armées de France dans le besoin, avec le titre de Connétable, & ses flottes sous celui de Grand Maître, & de Surintendant Général de la navigation & du commerce.

Il avoit sous l'un & l'autre titre, toute la puissance du Royaume entre ses mains. Il est le premier qui ait connu ses ressources, & partie par la force, partie par adresse, quelquefois avec le secours des armes, mais plus souvent encore par ses intrigues secrettes; il inquiéta si fort l'Empereur & le Roi d'Espagne, qu'il les mit hors d'état de continuer la guerre, & les obligea à faire la paix à des conditions avantageuses.

Ils avoient autrefois excité des troubles en France, en fournissant du se-

cours aux Grands, qui étoient mécontens de la Cour; ils essayerent la même méthode, mais sans pouvoir y réussir; car l'an 1641, le Comte de Soissons, Prince du Sang, & l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal, perdit la vie dans la bataille de Sedan, après avoir remporté la victoire.

Le Duc de Bouillon, qui s'étoit engagé dans cette affaire, se retira à Sedan, dont il étoit Souverain, qui passoit dans ce tems-là pour une place imprenable; mais à peine le Roi se fut-il présenté, qu'il se jetta à ses genoux, ce qui lui sauva la vie.

Le Cardinal pratiqua cette méthode avec tant de succès en faveur de la France, que non-seulement elle produisit des effets importans, mais qu'elle affoiblit encore pour toujours ces deux Puissances. Il fit révolter la Catalogne, ce qui donna le moyen à la Maison de Bragance, de monter sur le Trône

de Portugal, & de s'y maintenir.

Il engagea les Princes Allemands à se liguer contre l'Empereur, & le Comte de Wallestein, qui fut depuis Duc de Friedland, à se soustraire à son obéissance, en lui faisant espérer qu'il pourroit se faire élire Roi de Bohême. Il avoit à sa solde un si grand nombre d'aventuriers à la tête des armées mercenaires, qui servoient en Allemagne, que les Généraux ne savoient comment agir, & que les Membres du Corps Germanique étoient obligés de souscrire aux conditions de paix que le Cardinal dictoit lui-même ; mais ce ne fut qu'après sa mort que ce systême fut exécuté dans son entier par le Cardinal Mazarin, son successeur.

Comme il redoutoit l'Angleterre, il engagea les Ecossois à se révolter contre Charles I ; & pour se venger de ce qu'il avoit envoyé du secours aux habitans de la Rochelle, il les

encouragea à implorer la protection de la France contre leur Souverain légitime. Cette mauvaise humeur ayant gagné le midi, produisit la guerre civile, durant laquelle le Cardinal sut si bien ménager les deux partis, que le mal devint tout-à-fait incurable.

Il employa les mêmes méthodes en Italie & en Hollande; & les honneurs que les Ambassadeurs de France rendirent au Prince d'Orange, n'eurent pour but, que d'enflammer ces jalousies, qui penserent bouleverser la République.

Tels furent les moyens dont le Cardinal se servit pour changer en très-peu de tems la face des affaires, & pour réduire la Maison d'Autriche dans l'état de foiblesse où elle se trouva, pour lui enlever ses Alliés, & détourner les autres de l'affection qu'ils avoient pour elle. Tels sont les projets qu'un esprit remuant &

inquiet, & un génie vaste & entreprenant, sont capables de former; & tel étoit précisément celui du Ministre dont je parle.

Ces services tout importans qu'ils étoient, ne purent cependant engager le Roi à accorder à son Ministre l'amitié qu'il méritoit. On a vu ci-dessus quel étoit son caractere, & l'on peut juger par-là qu'il étoit incapable d'aimer qui que ce fût. Sa timidité naturelle le portoit à partager son autorité avec ceux dont il ne pouvoit se passer pour gouverner son Royaume, & le rendoit en même-tems jaloux de la gloire qu'ils acqueroient.

Il avoit été gouverné durant sa minorité, & même quelques années après par la Reine, sa mere, & il s'en fallut beaucoup qu'il eût pour elle les égards qu'elle méritoit. Il se servit de son favori de Luynes, pour humilier tous ceux qui lui étoient attachés, & cependant il le haïssoit

mortellement. Il se plaignoit souvent que son Palais n'étoit pas assez grand pour contenir deux Rois à la fois. L'Ambassadeur d'Angleterre s'étant rendu à l'Audience du Connétable, qui faisoit alors les fonctions de premier Ministre, il dit à ceux qui étoient avec lui : L'*Ambassadeur est allé à l'Audience du Roi Luynes*. Il y a plus, lorsque le Connétable venoit lui faire sa Cour, & qu'il le voyoit entrer dans son appartement, accompagné de plusieurs Gentilshommes : *Voilà*, disoit-il, *la Cour qui arrive*.

Il craignoit l'Evêque de Luçon, parce qu'il le croyoit attaché à sa mere, ce qui fut cause qu'il l'éloigna plusieurs fois de son Conseil ; mais lorsqu'il s'apperçut que son ambition le portoit à payer d'ingratitude la Princesse à laquelle il devoit son élévation & sa fortune, il lui procura le chapeau de Cardinal, & le rendit

aussi absolu qu'il étoit possible de l'être.

Il conçut cependant de la jalousie contre lui, & il le haït enfin à proportion du pouvoir qu'il lui avoit donné. Le Cardinal qui connoissoit le caractere de son maître, & qui savoit qu'il ne pouvoit pas plus se passer d'un favori que d'un Ministre, résolut enfin de lui en donner un, dont les manieres lui plussent, & qui lui fût redevable de sa fortune, pour prévenir le mauvais choix qu'il auroit pu faire.

Il jetta les yeux sur M. de Cinqmarc, fils du défunt Maréchal d'Effiat, dont il avoit fait la fortune, & sur la fidélité duquel il crût pouvoir compter; mais le Roi corrompit son favori, en l'instruisant de l'aversion qu'il avoit conçue pour son Ministre. Ce jeune homme étoit aussi ambitieux que le Cardinal; il avoit formé dans son esprit des projets de fortune, qui ne

s'accordoient nullement avec les vues de Richelieu, & par conséquent il étoit naturel qu'il souhaitât la perte d'un homme, dont le pouvoir étoit incompatible avec les espérances qu'il avoit conçues.

Il savoit que le Roi, malgré les obligations qu'il lui avoit, ne seroit pas fâché de sa chute; mais il comprit en même-tems qu'il n'auroit pas assez de résolution pour y contribuer, & cette idée lui fit concevoir le projet d'assassiner le Cardinal, & de le priver tout à la fois de la vie & de la fortune dont il jouissoit. Il se rappella la destinée du favori de la Reine-mere, dont la perte avoit contribué à l'élévation de Luynes; il entretenoit lui-même une intrigue avec une Princesse qu'il se flattoit d'épouser, s'il parvenoit jamais à la Dignité de Connétable.

Une suite d'accidens imprévus, joints à la confusion d'esprit qui est

naturelle à ceux qui s'embarquent dans des entreprises dangereuses, fut cause qu'il ne se conduisit point comme il auroit dû le faire ; & il usa de tant de délais, que le Cardinal fut enfin instruit de ce qu'il tramoit contre lui.

Il ne se vengea pas plus promptement de lui qu'auroit dû le faire un homme aussi ferme & aussi résolu, ce qu'on doit attribuer à la circonstance des affaires, & à une maladie dont il étoit affligé. Il se tint éloigné de la Cour, & après avoir pris les précautions nécessaires pour la sûreté de sa personne, il attendit patiemment ce que le tems devoit produire.

Cinqmarc, prévoyant le danger qu'il couroit, eut recours à des moyens qui hâterent sa perte. Il savoit que le Duc d'Orléans, frère du Roi, haïssoit le Ministre aussi mortellement que lui ; que le Duc de Bouillon & plusieurs autres Seigneurs de la Cour,

étoient dans les mêmes ſentimens; & il crut qu'un moyen ſûr de ſe tirer de ce mauvais pas, étoit de les attirer dans ſon parti, & de les engager à conclure un Traité avec l'Eſpagne. Ces Seigneurs acquieſcerent à ſa propoſition, & le Traité fut auſſi-tôt conclu par l'entremiſe de M. de Fontrailles.

Les principaux articles du Traité furent, que le Roi d'Eſpagne fourniroit à Monſieur, douze mille fantaſſins, & cinq mille cavaliers, & en outre 400000 écus pour lever des ſoldats en France, & 12000 écus de penſion. Ce dernier le communiqua à M. de Thou, qui l'en diſſuada, lui repréſentant les malheurs auxquels il s'expoſoit, de quelque maniere que l'affaire tournât.

La retraite du Cardinal fut ſuivie de pluſieurs inconvéniens, dont le Roi ne tarda pas à s'appercevoir, & il eut aſſez d'eſprit & de pénétration

pour sentir que la perte de Richelieu entraîneroit celle de son autorité, dont il étoit plus jaloux que de celle de son Ministre. Il se réconcilia donc avec lui ; & la Reine, qui haïssoit le Cardinal mortellement, ayant su du Duc d'Orléans une partie de son projet, & prévoyant qu'il pourroit avoir des conséquences fâcheuses pour elle, au cas que le Roi vînt à mourir, en fit part au Cardinal, malgré l'aversion qu'elle avoit pour lui. Le Roi n'en fut pas plutôt instruit, qu'il regarda cette affaire comme une conspiration & une rébellion dangereuse.

Il fit aussi-tôt arrêter le Duc de Bouillon, & MM. de Cinqmarc & de Thou ; le Vicomte de Fontrailles eut la précaution de se sauver, & évita par-là le sort qui étoit destiné à ses amis. MM. de Cinqmarc & de Thou furent condamnés, le premier pour crime de trahison, & le second pour l'avoir célé, à avoir la tête

tranchée, & leur sentence fut à l'instant exécutée. M. de Cinqmarc ne fut point regretté, mais tout le monde déplora la perte de M. de Thou, qui étoit fils d'un Président de même nom, parce qu'on crut qu'il ne devoit sa mort qu'au portrait que son pere avoit fait de l'oncle du Cardinal dans son Histoire.

Quant au Duc de Bouillon, quoiqu'il eût offensé le Roi plusieurs fois, on lui laissa la vie, à condition qu'il lui céderoit la Ville & la Principauté de Sedan : ainsi finit une conspiration, qui loin de détruire la personne & la puissance du Cardinal, contribua à sa sûreté & à l'accroissement de sa puissance.

L'année 1642 fut aussi funeste aux ennemis du Cardinal de Richelieu qu'à lui-même. Le 3 de Juillet, la Reine-mere, Marie de Médicis, mourut à Cologne dans la soixante-hui-

tieme de son âge, après plusieurs années de bannissement.

Le 12 de Septembre suivant, MM. de Cinqmarc & de Thou, furent décapités à Lyon, & le 29 du même mois, Sedan fut remis entre les mains du Roi. Cette faveur inopinée de la fortune, parut redonner la vie au Cardinal. Il étoit attaqué depuis longtems d'une maladie, qui dégénéra en un cancer au bras, que les Médecins ne purent guérir.

Ses forces diminuerent insensiblement, au point qu'il fut obligé de garder le lit. Il partit cependant de Lyon le même jour que ces Seigneurs furent exécutés, & il se fit porter en litiere à Fontainebleau, où le Roi étoit pour-lors. Il y arriva dans le mois d'Octobre, il fut faire sa cour au Roi, & continua de vaquer aux affaires avec la même vigilance & la même activité; mais au bout de six semaines, sa maladie augmenta au

point, qu'il perdit toute espérance de guérison.

Le Roi fut lui rendre visite, & parut être fâché de l'état où il étoit; mais ce qui fait douter de la sincérité de son chagrin est, qu'après la mort du Cardinal, qui arriva le 4 de Décembre suivant, il parut être ravi de la mort d'un Ministre, dont il redoutoit l'autorité, sans savoir comment l'en dépouiller.

Rien ne prouve mieux ses sentimens à cet égard, que le soin qu'il eut de rappeller les Seigneurs que le Cardinal avoit bannis ou fait mettre en prison, tels que les Maréchaux de Vitry, de Bassompierre, d'Etrées, &c. Telles sont les vertus de quelques Ministres! Telle est la reconnoissance de quelques Souverains!

Ce Monarque ne jouit pas longtems de la liberté qu'il avoit tant désirée. Il étoit sujet depuis quatre ans à une maladie douloureuse, qui l'a-

voit extrêmement affoibli, & qui l'avoit mis plusieurs fois à deux doigts de la mort. Son mauvais tempérament, joint au défaut de régime, rendit sa maladie incurable, & le 4 d'Avril suivant, s'étant apperçu que sa fin approchoit, il se hâta de donner une Déclaration, pour régler le Gouvernement du Royaume après sa mort.

Voici quels furent les principaux articles de cette Déclaration : Que la Reine, son épouse, seroit Régente du Royaume durant la minorité de son fils ; & son frere, le Duc d'Orléans, Lieutenant de Roi du Royaume, & Président du Conseil de la Reine, & à son défaut le Prince de Condé : que le Conseil de Régence seroit composé du Duc de Longueville, de Jules Mazarin, à qui Richelieu avoit procuré le chapeau de Cardinal peu de tems avant sa mort, du Chancelier de France, du Surinten-

dant des Finances, & de M. de Chavigny. Cette Déclaration fut signée par la Reine & par Monsieur : le Prince de Condé & le Chancelier, la porterent au Parlement de Paris, où elle fut enregistrée le 20 d'Avril 1643.

Louis XIII annexa le Comté de Roussillon à son Royaume.

Louis XIV succéda à son pere à l'âge de quatre ans & huit mois, sous la tutelle de sa mere Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Espagne. La longueur de son regne, l'égalité & la force de son tempérament & les circonstances du tems, le mirent en état d'achever ce que son prédécesseur avoit commencé; & c'est pourquoi il convient de se former une juste idée de son regne, si l'on veut connoître à fond l'état politique de l'Europe.

Pour y parvenir, sans m'écarter des bornes que je me suis prescrites, je diviserai son regne en cinq pério-

des, dont le premier commence l'an 1643, qui fut celui de son avénement au Trône, & finit en 1660, que se fit la paix des Pyrenées; le second depuis cette paix jusqu'au Traité de Nimégue en 1672; le troisieme depuis le Traité de Nimégue jusques à celui de Ryswick l'an 1697; le quatrieme depuis la paix de Ryswick jusqu'à celle d'Utrecht en 1712; & le cinquieme depuis la paix d'Utrecht jusqu'à sa mort arrivée en 1715.

Quelques jours après la mort de Louis XIII, la Reine obtint du Parlement de Paris une Déclaration qui l'établissoit seule & unique Régente du Royaume, durant la minorité de son fils, & au bout de quelques heures, elle mit le Cardinal Mazarin à la tête de son Conseil. Comme ce Ministre a conduit pendant dix ans les affaires de ce Royaume, & qu'il passe pour avoir dressé le plan que son maître a suivi pendant tout le

cours de son regne ; il convient de donner ici son caractere, & de montrer par quels moyens il parvint sans crédit & sans fortune, au rang de premier Ministre.

Il étoit Gentilhomme Romain, ce qui suffit pour ses amis, quoique ses ennemis lui ayent disputé ce titre. Il étudia pendant quelque tems dans l'Université de Salamanque en Espagne ; mais il n'affecta jamais de passer pour savant, & personne ne le soupçonna jamais de l'être. Pendant qu'il étoit dans cette Université, il eut la curiosité de faire tirer son horoscope par un fameux astrologue, qui lui prédit qu'il seroit un jour Pape, par où il montra son ignorance, ou plutôt la fausseté d'un art, qui a toujours trompé ceux qui ont été assez simples pour y ajouter foi.

Il s'attacha d'abord à la Maison de Colonna, dont il devint allié par le mariage d'une de ses nieces. Son

second protecteur fut le Cardinal Sachetti, qui lui procura une Compagnie de Cavalerie; mais s'étant dégouté de sa profession, il embrassa l'Etat Ecclésiastique, à la sollicitation du Cardinal Antoine Barberin. La Cour de France l'employa en qualité d'Agent pour conclure le Traité de Casal, ce qu'il fit au risque de sa vie, au moment que les deux armées étoient en présence, & sur le point d'en venir aux mains.

Cette action l'ayant fait connoître au Cardinal de Richelieu, il l'honora de sa confiance, il lui procura le chapeau de Cardinal, & le recommanda en mourant à son maître. Mazarin étoit très-bien fait de sa personne, & possédoit tous les talens qu'il faut pour plaire. Il étoit poli & insinuant, il parloit avec facilité des affaires les plus importantes, & badinoit avec esprit sur tous les autres sujets; en un mot, il possédoit toutes les qualités

d'un fin courtisan & d'un politique consommé. Les affaires du Royaume étoient dans un état très-florissant, lorsque la Reine prit la Régence, & Sa Majesté jugea à propos de pousser la guerre avec vigueur pour plusieurs raisons, dont les deux principales furent de procurer de l'emploi aux Princes du Sang & aux autres Seigneurs de la Cour, & de s'attacher les Hollandois, les Allemands & les Suedois, & de donner tant d'occupation aux ennemis de sa Couronne, qu'ils fussent hors d'état de tramer des intrigues avec les mécontens de France.

Ses vues eurent tout le succès qu'elle s'en étoit promis. Le Duc d'Enguien, fils du Prince de Condé, qui porta depuis le même titre, battit le 18 de Mai 1643 les Espagnols dans la plaine de Rocroy, leur tua 8000 hommes, leur fit 7000 prisonniers, & leur enleva peu de tems après

Thionville. Le Duc d'Orléans s'empara de Gravelines, avec le secours de la flotte Hollandoise. Le Comte du Plessis-Praslin poussa la guerre en Italie, & le Duc de Brezé battit la flotte Espagnole, mais il eut la tête emportée d'un boulet de canon. Le Congrès de Munster n'empêcha point qu'on ne continuât la guerre avec vigueur en Allemagne, quoiqu'avec différens succès. Le Cardinal dépouilla le Chancelier de France & M. de Chavigny, Secrétaire d'Etat, de leurs emplois, & leur défendit l'entrée du Conseil.

Le Vicomte de Turenne ayant été battu en Allemagne, on envoya le Duc d'Enguien à son secours, & il eût de grands succès. Tortenson, qui commandoit les Suedois, ayant battu les Impériaux dans la Bohême, leur défaite répandit la terreur dans cette contrée de l'Allemagne. Pour l'augmenter, le Duc d'Enguien s'avança

dans la Souabe, & défit le 3 d'Août 1694 le Comte de Mercy, près de Nordlingue; le Général & près de trois mille hommes perdirent la vie dans cette bataille. Le Duc conduisit son armée en Flandres, où il prit & reconquit plusieurs villes; mais comme les affaires alloient assez mal en Espagne, on l'envoya en Catalogne avec le titre de Vice-Roi, & il n'y eut pas le même succès, ce qui ne déplut sûrement pas à la Cour.

La ville de Naples s'étant révoltée l'an 1647, le Duc de Guise s'y rendit pour se mettre à la tête des rebelles; mais ceux-ci furent battus l'année suivante, & heureusement pour lui, la Cour désavoua sa démarche; car il fut fait prisonnier, & il ne se sauva, qu'en disant qu'il étoit ennemi de la France.

Au commencement de l'année 1648, les Etats-Généraux des Provinces-Unies conclurent avec l'Espagne, un

Traité à Munster, par lequel cette Couronne les reconnut pour une République indépendante.

Le Vicomte de Turenne, secondé par le Général Suedois Wrangel, battit les Impériaux à Summerhausen le 17 de Mai 1648, & pilla la Baviere. L'Archiduc Léopold eut avèc les Impériaux des succès considérables dans les Pays-Bas. Il se rendit maître de Lens, & de quelques autres places; mais le Prince de Condé mit des bornes à ses conquêtes, & le battit le 20 d'Août 1648, près de l'endroit dont je viens de parler. Les Impériaux perdirent 7000 hommes, trente-huit pieces de canon & plus de cent étendards.

On conclut le 24 d'Octobre de la même année les Traités de Westphalie, dont j'ai parlé, & ils valurent à la France la Souveraineté de Metz, Toul & Verdun, dont elle étoit en possession depuis long-tems. L'Em-

reur céda au Roi de France l'Alsace, & les villes de Brisac & de Philisbourg, au moyen de quoi les François furent amplement payés des secours qu'ils avoient fournis aux Princes & aux Etats d'Allemagne, pour les aider à recouvrer leur liberté, & assurer leur Constitution.

La paix ne fut pas plutôt faite en Allemagne, que la guerre civile s'alluma en France avec plus de fureur que jamais, ce qui empêcha qu'on ne continuât celle d'Espagne avec la même vigueur qu'auparavant.

La Reine-mere avoit conduit jusqu'alors les affaires du Royaume avec assez de réputation & de tranquillité; mais l'an 1648 il se forma un parti contre le Cardinal, dans lequel le Parlement de Paris se joignit avec le Prince de Conti, & les Princes de la Maison de Lorraine.

Si ce parti eût été continué par un esprit de patriotisme, & par des hom-

mes affectionnés à leur patrie, il auroit pu être avantageux à la Nation; mais comme ceux qui le formoient, étoient des gens ambitieux, qui n'avoient en vue que leurs propres intérêts, il lui fut plus funeste que n'auroient pu l'être les desseins de la Cour.

La Reine qui avoit beaucoup d'esprit, & qui se souvenoit des moyens que Richelieu avoit employés pour soutenir son autorité, auroit voulu suivre ses traces; mais son successeur qui étoit d'un caractere plus doux, & qui savoit que ses partisans le haïssoient mortellement dans le fond de leur ame, tint une conduite contraire, & affecta une modération qui lui procura quantité d'amis.

Ce fut par son avis que le Roi envoya au Parlement une Déclaration, par laquelle il diminuoit les taxes & les impôts d'environ douze millions, & défendoit de mettre un homme en

prison, qu'au préalable on n'eût observé les formalités ordinaires. Si le Parlement se fût contenté de cette Déclaration, les choses en fussent restées là; mais il étoit si fort enflé de ses succès, & si prévenu de la timidité du Cardinal, qu'au mois de Janvier suivant, les habitans de Paris se révolterent, & obligerent le Roi, la Reine & la famille Royale, à se retirer à Saint-Germain. Le Parlement déclara deux jours après le Cardinal ennemi de l'Etat & perturbateur du repos public, & se mit en devoir de lever une armée, pour soutenir la démarche qu'il avoit faite.

La Reine rappella le Prince de Condé, ses troupes bloquerent la ville, & il y eut quelques escarmouches, dans lesquelles il y eut beaucoup de sang répandu. Les choses s'appaiserent cependant au bout de six semaines; on donna des Gouvernemens au Prince de Conti, au Duc

de Longueville, & à quelques autres Seigneurs, on publia une amnistie, & ce fût ainsi que le Cardinal acheta la paix.

Les jalousies continuerent cependant, ou pour mieux dire, elles ne firent qu'augmenter. Le Parlement sut mauvais gré au Prince de Condé, d'avoir secouru la Reine, & méprisa les autres Princes qui l'avoient abandonné. Le Cardinal en eut avis, & s'appercevant que son autorité seroit toujours chancelante, tant que les Princes conserveroient l'ascendant qu'ils avoient à la Cour, il fit arrêter au commencement de l'année 1660, les Princes de Condé, de Conti & le Duc de Longueville, ce qui fit tant de plaisir aux bourgeois de Paris, que la ville fut à l'instant remplie de feux de joie.

Les troubles recommencerent avant la fin de l'année; les François furent fâchés de la détention des Princes,

& le Vicomte de Turenne ayant pris avec lui 4000 cavaliers, tenta de les mettre en liberté, mais sans pouvoir y réussir, sur quoi le Duc d'Orléans, oncle du Roi, se mit à la tête des Frondeurs, ce qui ne servit qu'à augmenter le désordre.

Le Cardinal voyant qu'il ne pouvoit résister au torrent, ni s'empêcher de sortir du Royaume, se rendit au Havre, où les Princes étoient détenus prisonniers, il leur rendit la liberté, & partit pour Liege. Les bourgeois de Paris n'en eurent pas plutôt reçu la nouvelle, qu'ils firent des feux de joie dans les rues, avec la même ardeur & la même sincérité que lorsqu'on les avoit arrêtés.

Ceci arriva dans le mois de Février 1651, & pendant toute l'année les affaires tournerent si mal pour le Cardinal, que le Roi fut obligé de publier une Déclaration, par laquelle il excluoit de son Conseil tous les

étrangers, & même tous les Cardinaux François, qui étoient affectionnés au Pape. Cette Déclaration eut si peu d'effet, que le Prince de Condé, le Duc d'Orléans & les autres Princes du Sang, leverent des troupes, & conclurent un Traité avec le Roi d'Espagne. La Cour ne voyant aucune voie d'accommodement, & ne pouvant se passer des conseils du Cardinal, elle résolut de le rappeller, sur quoi le Parlement mit sa tête à prix. Cette conduite prouve combien on l'estimoit de part & d'autre.

Au commencement de l'année 1652, le Cardinal retourna à la Cour sous l'escorte de 6000 hommes, commandés par le Marquis d'Hocquincourt, lequel fut fait Maréchal de France. La guerre se ralluma, & le Roi eut le chagrin de voir Paris, & les autres capitales de son Royaume, se révolter contre lui. Le Prince de Condé remporta quelque avantage sur le

nouveau Maréchal, & sans le Vicomte de Turenne, qui s'étoit depuis peu réconcilié avec la Cour, il auroit entiérement défait les troupes du Roi.

Il se donna le 2 de Juillet une seconde bataille, dans laquelle les rebelles auroient été battus à leur tour, si Mademoiselle de Montpensier, fille du Duc d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi, & ouvert les portes de Paris au Prince de Condé. Le Roi transféra le Parlement à Pontoise, & le Cardinal eut tant d'affaires à démêler dans le mois d'Août, qu'il sortit pour la seconde fois du Royaume.

Les affaires prirent cependant une nouvelle tournure vers la fin de l'année. Le Prince de Condé & le Duc d'Orléans sortirent de Paris; le Roi y retourna, le Parlement se soumit, & le Cardinal retourna en triomphe à la Cour au mois de Février 1653.

Le

Le Roi & son frere furent au-devant de lui, le Parlement fut le complimenter en Corps, & les Bourgeois firent des feux de joie dans les rues. Le Prince de Conti épousa peu de tems après la niece du Cardinal, & la plûpart des places qui tenoient pour le Prince de Condé, son frere, se soumirent au Roi.

Le 24 d'Avril 1654, Sa Majesté s'étant rendue au Parlement, déclara ce Prince rebelle, & le dépouilla de toutes ses Charges. Le 7 de Juin suivant, le Roi fut couronné à Reims, & fit serment de ne point pardonner les duels. La guerre continuoit cependant en Espagne, & cette Couronne eût remporté quantité d'avantages sur les François, si Cromwel, qui gouvernoit alors l'Angleterre, n'eût secouru ces derniers par terre & par mer, au préjudice de la balance de l'Europe.

Les Espagnols ne se sentant point

en état de soutenir la guerre contre la France & l'Angleterre, prêterent l'oreille aux propositions de paix qu'on leur fit, & elle fut conclue le 7 de Novembre 1659, (c'est ce qu'on appelle la *Paix des Pyrenées*) & le 9 de Juin 1660, Louis XIV épousa l'Infante Marie-Thérese. Le Prince de Condé obtint sa grace, & le Duc de Lorraine fut rétabli dans ses Domaines.

Le Duc d'Orléans, oncle du Roi, mourut vers ce tems-là, & le Cardinal ne lui survécut que jusqu'au neuvieme de Mars 1661. Il conseilla au Roi en mourant, *de ne jamais confier à aucun Ministre l'autorité qu'il lui avoit accordée*. Il laissa des biens immenses. Il suivit constamment, quoique d'une maniere différente, le systême de son prédécesseur, mais non point avec le même succès. Son génie convenoit parfaitement au tems & aux circonstances de son ministere.

Le Cardinal de Richelieu auroit échoué avec une pareille disposition d'esprit, de même que Mazarin se fût perdu avec celle de Richelieu. Ce fut ainsi que finit ce période.

Le Roi avoit alors vingt-trois ans, & quoiqu'il n eût pas montré dans sa jeunesse beaucoup d'inclination pour les sciences, il s'en falloit cependant beaucoup qu'on eût négligé son éducation, & il ne manquoit ni d'esprit ni de jugement.

Le Cardinal, qui connoissoit la foiblesse de son tempérament, eut beaucoup plus de soin de sa santé que de ses études; & à mesure qu'il se fortifia, il lui fit faire ses exercices, & il s'en acquitta de très bonne grace, étant très-bien fait de sa personne. A mesure qu'il grandit, il eut soin de l'instruire dans la conversation, de le mettre au fait des affaires de son Royaume, & de lui faire connoître le caractere des principaux Seigneurs

de ſa Cour. Ses inſtructions eurent d'autant plus d'effet, que le Roi avoit une tournure d'eſprit propre pour les affaires, qu'il aimoit le travail, & qu'il s'acquittoit de tout ce qu'il faiſoit avec la dignité qui convenoit à ſon rang. Il avoit beaucoup de confiance pour ſon Miniſtre, ce qui venoit peut-être de la méfiance qu'il lui avoit inſpirée pour tout autre que lui.

Avant la mort du Cardinal, le Roi n'étoit pas auſſi conſidéré qu'il auroit dû l'être. Les vieux courtiſans ſe bornoient à faire leur cour à ce Miniſtre & à la Reine-mere; les jeunes faiſoient la leur à M. Fouquet, Surintendant des Finances, homme d'eſprit & rempli de talens, qui ſe flattoit de ſuccéder au Cardinal, quoiqu'il lui fût ouvertement oppoſé, & qu'il ſe fût engagé dans quelques intrigues, qui lui furent funeſtes par la ſuite.

Il commença par congédier ce Ministre, mais avec certaines circonstances que sa jeunesse seule rend excusables. Il lui fit mille caresses pour mieux s'en assurer, & il se rendit à Nantes lorsqu'il fut arrêté, comme s'il eût été question de quelque affaire importante. La Reine-mere y consentit à la sollicitation d'une Dame qu'elle aimoit beaucoup; mais elle ne tarda pas à s'en repentir; car le Roi ne lui donna aucune part dans la conduite des affaires, sans cependant manquer au respect qu'il lui devoit.

M. Colbert, qui, comme il l'assuroit lui-même, descendoit d'une famille d'Ecosse, & qui étoit une créature du Cardinal, lui succéda dans l'administration des Finances, avec le titre de Contrôleur Général, celui de Surintendant ayant été supprimé. C'étoit un homme plein de talens, & dont le génie étoit extrêmement vaste. Il connoissoit l'humeur de son

maître, & il s'y prêta, en lui faisant espérer de le rendre absolu dans toute l'étendue du terme. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables. La plûpart des Grands Seigneurs étoient sans pouvoir; le Prince de Condé venoit d'obtenir sa grace, & évitoit avec soin tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir de ses fautes passées. Le Duc d'Orléans, frere du Roi, qui venoit d'épouser la Princesse Henriette d'Angleterre, étoit un jeune homme entiérement adonné à ses plaisirs, & par conséquent incapable de s'opposer aux vues de la Cour.

Les trois Ministres qui étoient à la tête des affaires, étoient le Tellier, Colbert & de Lionne; & ils eurent l'adresse de persuader à leurs maîtres qu'ils n'avoient d'autre dessein que celui d'exécuter le plan des deux Cardinaux, je veux dire, de le rendre le plus puissant Potentat de la Chrétienté.

Le Roi acheta de Charles II, Roi de la Grande-Bretagne, le Port de Dunkerque, que le Cardinal avoit été forcé de céder à Cromwel, & la Cour d'Angleterre ne fit point attention à son importance. Cela ne l'empêcha cependant pas de se joindre aux Hollandois, dans la guerre qu'ils faisoient à l'Angleterre, & il le fit dans la vue d'affoiblir les Puissances maritimes, sur lesquelles il formoit dès ce tems-là des desseins. Il y réussit; car tandis qu'ils ruinoient réciproquement leurs flottes, il augmentoit les siennes, & elles devinrent en peu de tems beaucoup plus considérables que celles de ses prédécesseurs.

Au printems de l'année 1667, pendant que cette guerre continuoit, il tomba à l'improviste sur les Pays-Bas, sous prétexte de soutenir les droits de la Reine, & se rendit maître en peu de tems de plusieurs places considérables. Cette démarche fit ouvrir

les yeux aux Anglois & Hollandois, qui compromirent leurs différends par le Traité de Breda. Ils conclurent aussi-tôt après avec la Suede, la triple alliance, dans la vue de mettre des bornes à la puissance de la France.

Cette démarche produisit l'effet qu'on en attendoit; car les Alliés déclarerent ouvertement à la Cour de France qu'ils étoient résolus de prendre part à la guerre qu'on lui faisoit, si elle ne consentoit bientôt à la paix. Cette Déclaration produisit le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui fut conclu le 2 de Mai 1668, par lequel la France rendit la Franche-Comté, se réservant plusieurs Districts considérables des Pays-Bas, & plusieurs villes importantes, entr'autres Namur, Charleroi, Ath, Douai, Tournay, Lille, &c.

A peine ce Traité fut-il conclu, que ce Prince trouva le moyen de rompre la triple alliance, & d'inspi-

rer à la Cour d'Angleterre le dessein de détruire les Hollandois. Elle employa pour cet effet la Duchesse d'Orléans, laquelle s'étant rendue en Angleterre, persuada au Roi Charles, son frere, de la seconder. Elle mourut à son retour, ce qui n'empêcha pas les deux Couronnes de poursuivre leur dessein contre les Etats.

Ce dessein éclata au printems de l'année 1672, & au mois de Mai, le Roi passa la Meuse à la tête de cent mille hommes, & attaqua les Hollandois par terre, pendant que les Anglois les attaquoient par mer. La plûpart des Historiens imputent les malheurs que cette République éprouva, à la mauvaise conduite du fameux Pensionnaire Jean de With, qui avoit autrefois ménagé le Traité d'alliance entre la France & la Hollande; mais il ne fit en cela que ce que les circonstances du tems l'obligerent de faire. Si ses Maîtres avoient

ſuivi ſon conſeil, & qu'ils euſſent commencé par brûler les magaſins que les François avoient établis à Nuys, & dans pluſieurs autres places de l'Allemagne, ils auroient prévenu tous ces malheurs, & ils auroient eu aſſez de tems pour pourvoir à leur défenſe. Quoi qu'il en ſoit, ces malheurs furent funeſtes à ce grand homme, & il fut impitoyablement maſſacré par la populace.

Le Roi de France pouſſa ſes conquêtes juſqu'à Utrecht, & y établit ſon quartier général; mais le jeune Prince d'Orange s'étant mis à la tête des troupes de la République, défendit ſes Provinces avec tant de ſuccès, que les Alliés eurent le tems d'accourir à ſon ſecours, & que le Parlement d'Angleterre obligea le Roi à faire la paix avec les Hollandois, ce qui changea la face des affaires.

L'Empereur & le Roi d'Eſpagne

s'étant déclarés en faveur des Hollandois, le Roi porta la guerre dans leurs Domaines, prit quantité de places, & livra plusieurs batailles ; & la guerre auroit duré plus longtems, si le Parlement d'Angleterre n'eût obligé le Roi à secourir les Hollandois. Cette démarche rendit les François plus traitables, & la paix fut conclue à Nimégue par la médiation de l'Angleterre ; mais les François & les Hollandois ayant fait un Traité à part le 10 d'Août 1678, les Ambassadeurs des Puissances médiatrices, refuserent de le signer.

Le Prince d'Orange fut si outré de ce Traité, qu'il donna la bataille de Mons, dans l'espoir d'empêcher la paix, ou de la rompre au cas qu'il fût signé ; mais les François étoient trop prudens, & les Alliés furent obligés d'accepter les conditions qu'ils avoient proposées, & qui n'étoient pas des plus favorables ; car

on céda à la France la ville & le territoire d'Ypres, la ville & le district de Menin, les villes & dépendances de Saint-Omer, d'Aire, de Cambray, de Dinant dans l'Evêché de Liege, toute la Franche-Comté, de même que la ville & la citadelle de Strasbourg, & tout le Duché de Lorraine.

Nous voici arrivés à la fin du second période, & le Lecteur a pu voir combien la puissance de la France avoit augmenté.

J'ai donné ci-dessus le caractere de M. Colbert, & il convient de dire ici un mot de celui de M. de Louvois. Il étoit Secrétaire d'Etat & de la guerre, & il se distingua dans l'un & l'autre emploi; mais comme ses talens lui étoient inutiles en tems de paix, il résolut de l'éloigner tant qu'il vivroit, & il eut assez d'ascendant sur l'esprit de son maître, pour lui inspirer les mêmes sentimens.

La méthode qu'il employa pour cet effet, fut des plus extraordinaires. Sous prétexte de fixer les limites des Provinces, qui avoient été partagées entre les Rois de France & d'Espagne, par le Traité de Nimégue, il forma des prétentions sur les Provinces entieres, & en retrancha quarante villages à la fois. Il établit aussi-tôt après des Chambres de réunion à Metz & à Brisac, qui enleverent aux propriétaires des contrées entieres, sous prétexte qu'elles dépendoient des places qui avoient été cédées à la France par les Traités de Munster & de Nimégue.

Les François s'emparerent de Strasbourg, & investirent Luxembourg, l'assiégerent & le prirent sans aucune déclaration de guerre. Le Prince d'Orange voulut les en empêcher, mais les Etats s'y opposerent, & l'Empereur & l'Empire n'étoient point en état de leur résister. L'Espagne étoit

dans un état pitoyable ; l'Angleterre étoit déchirée par des factions, & la Cour trop unie avec celle de France, pour pouvoir en attendre quelque chose de bon.

On a vu ci-dessus, que le Connétable de Luynes avoit projetté la ruine des Protestans de France, & que son systême fut adopté par les Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Louvois, à leur exemple, engagea le Roi à révoquer le 2 d'Octobre 1684 l'Edit de Nantes, & bannit par-là du Royaume un nombre infini de Marchands, de Fabricans, d'Ouvriers & d'Officiers, qui furent porter leurs talens ailleurs, & qui emporterent avec eux cent millions de livres, ou cinq millions de livres sterling en argent, vaisselle & bijoux.

Les Ministres qui avoient contribué à la puissance & à l'élévation de leur Maître, ne jouirent pas sans inquiétude de l'autorité & des richesses

qu'ils avoient acquises. Colbert, le plus habile & le meilleur de tous, mourut de chagrin, à l'occasion de quelque réprimande que le Roi lui avoit faite, & refusa de lire la lettre qu'il lui écrivit au moment qu'il alloit rendre le dernier soupir.

Louvois se flattoit de devenir le maître de la Cour, mais il se trompa; car Madame de Maintenon qui le haïssoit, engagea le Roi à donner les emplois du Ministre défunt au Marquis de Seignelai, son fils; jeune homme sans talens, vain, orgueilleux & débauché.

Il eut assez d'esprit pour concevoir que son compétiteur se rendoit nécessaire à son Maître, en le brouillant avec ses voisins, & en satisfaisant la passion qu'il avoit pour les bâtimens. Il suivit donc la même route, & il employa des sommes immenses à construire des vaisseaux, pour rendre la France une Puissance mariti-

me ; & pour en donner des preuves à toute l'Europe, il engagea le Roi dans une querelle avec la République de Gênes, qui fournit à ce Ministre ambitieux l'occasion de s'y transporter avec une flotte, & de jetter dans la ville dix mille bombes ; ce qui l'obligea à envoyer son Doge à Versailles, pour demander pardon au Roi.

Jamais il n'y eut homme plus brutal & plus emporté que Louvois, ni qui ait plus nui à l'Etat par ses qualités personnelles. Il traita avec la même insolence les Princes du Sang & les Princes étrangers, sans en excepter ceux qui étoient les plus proches Alliés de la Couronne de France.

Il éloigna le Dauphin de la Cour ; il se fit un plaisir de persécuter les Princes de Condé & de Conti, le Duc de Vendôme & le Grand Prieur, son frere ; il fit mettre le Duc de Luxembourg à la Bastille,

Il indispoſa l'Electeur de Baviere au point, qu'il ſe brouilla avec la France, quoique le Dauphin eût épouſé ſa ſœur. La hauteur dont il uſa envers le Duc de Savoye, produiſit le même effet. Il engagea le Roi à traiter la Cour de Rome de la maniere la plus indigne. Il refuſa une compagnie de cavalerie au Prince Eugene, ce qui l'obligea à paſſer au ſervice des ennemis de la France; il ſacrifia l'infortuné Jacques II, à ſon ambition & à ſa méchanceté.

Lorſque le Prince d'Orange forma le projet d'envahir l'Angleterre, on conſeilla à Louis XIV d'équiper une flotte pour lui barrer le paſſage, & d'aſſieger Maeſtricht; mais Louvois s'y oppoſa. Il retint la flotte françoiſe dans les ports, & il envoya aſſieger Philiſbourg, ce qui obligea l'Empereur & l'Empire à déclarer la guerre à la France.

La conduite que la Cour de France

tint dans cette occasion, indisposa toute l'Europe contre elle. Cependant la mort de Louvois fut d'autant plus funeste à son Maître, qu'elle mit en place le Marquis de Barbesieux son fils, qui n'avoit ni talens ni capacité pour la remplir.

L'an 1690, Louis XIV commanda son armée en personne dans les Pays-Bas, & prit la ville de Namur. Le 3 d'Août de la même année, le Duc de Luxembourg remporta quelque avantage sur le Roi Guillaume à Steinkerque; mais pour balancer ces avantages, le Duc de Savoye entra en France, & prit Embrun; & la flotte françoise n'osa attaquer celle des Alliés.

L'année 1693 fut plus heureuse pour les François, le Duc de Luxembourg gagna la bataille de Norwinde, & ils prirent plusieurs places dans les Pays-Bas; le Maréchal de Catinat défit le Duc de Savoye; mais les

flottes des Alliés furent victorieuses, & insulterent les côtes de France.

Les François eurent l'an 1694 les mêmes succès dans les Pays-Bas; mais l'an 1695, ils se trouverent si épuisés, que le Roi fut obligé d'imposer une Capitation générale. Le Roi Guillaume reprit la ville de Namur, en présence de l'armée du Maréchal de Villeroy.

Ils ne furent pas plus heureux l'année suivante; le projet qu'ils avoient formé de rétablir le Roi Jacques, échoua, & ils furent obligés de se tenir sur la défensive dans les Pays-Bas; de maniere que le Roi fut contraint de faire la paix, & de céder une grande partie des conquêtes qu'il avoit faites. Le Traité fut signé à Ryswick le 20 de Septembre 1697.

Le Roi Guillaume, qui s'intéressoit à la paix de l'Europe, avoit formé le projet de partager les Domaines du Roi d'Espagne, & le Roi de

France y consentit. Ce premier Traité de partage, fut signé le premier d'Octobre 1698 à la Haye, par les Ambassadeurs d'Angleterre, de France & des Etats-Généraux. On convint par ce Traité de donner au Dauphin le Royaume de Naples & de Sicile, les places que les Espagnols possèdoient sur les côtes de Toscane, le Marquisat de Final, la Province de Guipuscoa, les villes de Fontarabie & de Saint-Sebastien, avec le passage du port; le Duché de Milan à l'Archiduc Charles; & le restant de la Monarchie Espagnole au Prince Electoral de Baviere.

Ce Prince étant mort quelques mois après à Bruxelles à l'âge de sept ans, il y eut un second Traité de partage, par lequel on ajouta Milan au lot du Dauphin, à condition qu'on donneroit la Lorraine en échange, & l'on donna l'Espagne à l'Archiduc Charles. Ce Traité fut signé le 13 de

Mars 1699, & ne satisfit aucune des Parties.

L'Empereur refusa d'y souscrire, le Roi d'Espagne en fut offensé, & les Anglois blâmerent les Ministres qui l'avoient négocié, au lieu d'en imputer la faute au Roi. Il faut cependant convenir que c'étoit le meilleur projet qu'on pût imaginer pour maintenir la balance, & assurer la tranquillité de l'Europe, eu égard aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit, & que les clameurs qu'il excita étoient mal fondées.

Le Roi d'Espagne, pour prévenir l'exécution de ce Traité, & empêcher qu'on ne démembrât ses Domaines, fit le 2 d'Octobre 1700 un testament, par lequel il appelloit à la succession de la Monarchie d'Espagne, Philippe, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin, après lui son cadet le Duc de Berry, à son défaut, l'Archiduc Charles, & enfin le Duc de

Savoye. Ce Prince mourut un mois après. On agita beaucoup à la Cour de France, si le Roi accepteroit le testament, ou s'il s'en tiendroit au second Traité de partage; mais à la fin on résolut d'accepter le testament, & le Duc d'Anjou fut déclaré Roi d'Espagne, sous le titre de Philippe V.

Le Roi Guillaume & les Etats-Généraux dissimulerent ce qui s'étoit passé, & envoyerent des Ambassadeurs à Philippe pour le complimenter sur son avénement au Trône; mais j'attribue leur conduite à la nature du Gouvernement de ces deux Contrées, lequel oblige les Souverains à sonder les sentimens des peuples, avant que de déclarer le leur; & s'il faut que je dise ici le mien, je suis persuadé que la conduite qu'ils tinrent, ne contribua pas peu à la Déclaration de guerre que les Anglois & les Hollandois firent à la France. Le Roi & les Etats y consentirent dans la persua-

ſion que les Alliés agiroient d'un commun accord, & cela fut ainſi pendant quelque tems. Voilà en peu de mots l'origine d'une guerre qui a ſi fort influé ſur les affaires de l'Europe, & il faut la connoître à fond, pour juger de ce qu'on peut eſpérer ou craindre pour l'avenir.

Le Public eſt ſi généralement perſuadé que Louis XIV agit en Politique, lorſqu'il accepta la ſucceſſion d'Eſpagne, qu'il eſt très-difficile de le diſſuader; mais on ſe convaincra du contraire, ſi l'on ſe donne la peine d'examiner les faits que je vais rapporter le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible, les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet ouvrage, ne me permettant pas d'entrer dans les détails d'une guerre que tout le monde connoît.

Il faut convenir d'abord que les meſures que prit le Roi de France dans cette occaſion, furent parfai-

tement bien concertées, & encore mieux exécutées. Le Marquis de Villars, Ambassadeur de France à Madrid, sut gagner les cœurs & l'affection des Grands d'Espagne; on s'étoit assuré du Prince de Vaudemont & des autres Gouverneurs des Provinces d'Italie; le Duc de Savoye ayant marié une de ses filles au Dauphin, & l'autre à Philippe, ne pouvoit se dispenser de prendre son parti; & quant aux Pays-Bas, le Duc de Baviere, qui les avoit livrés aux François, avoit formé un parti pour eux dans l'Allemagne.

Mais les mêmes inconvéniens dont j'ai parlé ci-dessus, subsistoient toujours. Les différentes branches du ministere étoient entre les mains d'un jeune homme sans capacité & l'administration des affaires entre celles d'une vieille femme, que toute la famille Royale, à l'exception du Roi, haïssoit. Les bons Généraux étoient

en

en petit nombre, & encore n'étoient-ils point employés ; la marine étoit dans un très-mauvais état, & les finances épuisées.

La grande Alliance ne fut pas plutôt conclue, que la plûpart des Cours agirent autrement que le Roi n'avoit pensé. La Suede resta neutre ; le Danemarck & la Prusse se déclarerent contre lui ; le Roi de Portugal & le Duc de Savoye l'abandonnerent, ce qui rompit toutes ses mesures.

Le Duc de Marlborough sauva l'Empire, par la victoire qu'il remporta à Blenheim. Les affaires tournerent si mal en Italie, qu'il fut obligé de l'abandonner pour conserver l'Espagne ; & son petit-fils sortit de Madrid. Ses armées furent battues dans les Pays-Bas, & lui enleva toutes ses places, entr'autres celle de Lille.

Au bout de sept ans de guerre, ses affaires se trouverent dans un si mau-

vais état, qu'il se repentit de n'avoir point consenti au Traité de partage; mais heureusement pour lui, l'Empereur Joseph mourut dans ces entrefaites, & l'on conclut la paix à Utrecht. Le Traité fut signé le 13 de Mars 1712, & il eût été beaucoup plus avantageux aux Alliés, s'ils avoient été plus unis. L'Empereur n'ayant pas voulu y accéder, on continua la guerre en Allemagne, & elle ne finit que par le Traité de Bade, qui fut conclu le 7 de Juin 1714. C'est ainsi que finit ce période.

Louis XIV continua de fournir à Philippe, son petit-fils, tous les secours nécessaires pour réduire la Catalogne, & terminer une guerre aussi onéreuse à ses Sujets. Il exécuta ponctuellement les promesses qu'il avoit faites aux Hollandois, afin que la France n'eût rien à craindre de ses voisins après sa mort. Il fut également attentif à tout ce qui pouvoit

assurer le repos de ses Sujets & de sa famille.

Il établit par son testament un Conseil de Régence, à dessein d'en exclure le Duc d'Orléans, son neveu, dont il craignoit l'ambition, & le mit en dépôt au Greffe du Parlement. Il fit aussi enregistrer un Edit, par lequel il déclaroit le Duc du Maine & le Comte de Toulouse légitimes, & habiles à succéder à la Couronne. Après avoir ainsi réglé ses affaires, il attendit patiemment la mort.

Il se comporta dans ses derniers momens en Chrétien & en Roi, & il mourut le premier de Septembre 1715, N. S. dans la soixante dix-septieme année de son âge, & la soixante-douzieme de son regne. On lui donna le surnom de Grand, & il le mérita à tous égards.

Ce Prince épousa l'an 1660 l'Infante Marie-Thérese, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, dont il

n'eut qu'un fils; savoir, Louis, Dauphin de France, qui épousa Marie-Anne-Christine, sœur du Duc de Baviere. Il en eut trois enfans, Louis, Duc de Bourgogne, né l'an 1682; Philippe, Duc d'Anjou, Roi d'Espagne, né l'an 1683; & Gaston, Duc de Berri, né l'an 1684, qui mourut sans laisser de postérité. Le Dauphin étant mort l'an 1711, le Duc de Bourgogne lui succéda.

Ce Prince épousa l'an 1698 Marie-Adelaïde, fille aînée du Duc de Savoye, & mourut l'an 1712, laissant trois enfans, dont les deux aînés moururent peu de tems après. Louis, qui étoit le troisieme, naquit l'an 1710, & occupe actuellement le Trône de son auguste bisayeul.

Le Duc d'Orléans, frere du Roi, épousa Henriette-Marie, fille de Charles I, Roi d'Angleterre, & en 2es. noces, Charlotte-Elisabeth, fille de Charles-Louis, Electeur Palatin.

Les soins que Louis XIV se donna pour assurer le repos de son successeur & de ses Sujets, furent aussi inutiles que ceux que prit Louis XIII, pour assurer la Régence à la Reine, son épouse ; je veux dire, que le Duc d'Orléans joua le même rôle que la Reine-mere. Il caressa le Parlement, il le flatta de rétablir son autorité, & en obtint les secours dont il avoit besoin.

Ce point obtenu, il se fit déclarer seul Régent du Royaume, pendant la minorité du Roi.

Le plan qu'il dressa pour les affaires étrangeres, fut le mieux concerté qu'on ait jamais vu. Il adhéra constamment au dernier Traité de paix, & témoigna un vrai désir de fixer la balance de l'Europe.

La dissimulation étoit si peu son défaut, qu'il exposa à toute l'Europe le malheureux état de la France, en quoi il se conduisit en habile Politi-

que. Il justifia par-là les mesures qu'il prenoit au-dedans, & il se procura le crédit des étrangers ; car en bannissant la crainte que ses voisins avoient de la France, il les engagea à se fier à ses promesses, & il se servit de cette confiance pour rétablir les affaires du Royaume.

Il se conduisit à l'égard de ses affaires domestiques avec la même prudence & la même modération. Il créa plusieurs Conseils, conformément à la volonté du Roi, prévoyant que la confusion qu'ils causeroient, lui fourniroit un prétexte pour les supprimer. Il permit au Parlement de lui faire des remontrances. Cette conduite le fit aimer du peuple, & lui servit à mieux établir son autorité.

Il avoit les mêmes vues que les autres Princes, & il se conduisit comme tel, en prenant les précautions nécessaires pour affermir son autorité, avant de mettre ses projets en exécu-

tion. Il sut cacher ses desseins sous des prétextes spécieux, & donner à ceux-ci le jour le plus favorable, ne manifestant jamais ses intentions, que lorsqu'il étoit assuré de ne trouver aucun obstacle.

Après avoir ainsi assuré la paix au-dehors, & son autorité au-dedans, il prêta l'oreille aux cris du peuple, & établit un Tribunal, dont l'objet fut de faire rendre compte à ceux qui avoient régi les finances sous le dernier regne. Le prétexte étoit des plus spécieux, & on ne peut lui reprocher que le trop de sévérité dont il usa envers eux.

Il voulut aussi remédier aux désordres qui regnoient dans l'Eglise; mais on traversa ses desseins, & on ne doit point en être surpris; car pour l'ordinaire ceux qui par leur état devroient aimer la paix, sont ceux qui s'y opposent avec le plus d'opiniâtreté.

Le Régent s'étoit apperçu des maux qu'avoit causé la variation des especes sous le dernier regne ; mais ce qui le fâcha le plus fut, que le peuple les sentoit aussi, & qu'il ne pouvoit plus faire usage du même moyen. Ce fut ce qui l'engagea à écouter le projet d'un Ecossois nommé Jean Law, homme parfaitement versé dans les affaires de finance.

Le Patron & le donneur de projet, étoient faits l'un pour l'autre. Le Régent l'auroit peut-être conçu sans lui, s'il fût né dans une condition privée, & Law l'auroit exécuté, s'il avoit eu le même pouvoir que le Régent. Le moyen qu'on employa fut, de créer la Compagnie du Missíssipi, sous prétexte d'établir un commerce dans la Louisiane ; mais le véritable objet qu'il se proposa, fut de payer les dettes de la Nation sans argent, ou pour mieux dire avec celui d'autrui.

Cette affaire fut ménagée avec tant d'adresse, qu'en 1719 la nouvelle Compagnie offrit de prêter au Gouvernement quinze cents millions de livres. Cependant le Régent voyant que les méthodes qu'il employoit, ne lui réussissoient point, fut obligé de suspendre son projet, & de chasser Law du Royaume.

Pendant que le Régent travailloit à délivrer le Royaume des embarras, dans lesquels l'avoit jetté la guerre d'Espagne, Philippe V, confia la conduite de ses affaires au fameux Cardinal Alberoni, Ministre hardi & entreprenant, qui au lieu de suivre les mesures que la Cour de France lui avoit prescrites, forma lui-même un projet auquel il voulut obliger le Régent de se conformer. Il consistoit à reconquérir les Provinces de la Monarchie Espagnole, qui avoient été démembrées par les derniers Traités de paix.

Le Régent s'y opposa, prétendant qu'il étoit contraire à la justice & aux engagemens qu'il avoit pris avec la Cour d'Angleterre; ce qui déplut si fort à la Cour d'Espagne, ou, pour mieux dire, à son Ministre, qu'il forma un parti en France, & qu'il voulut même s'assurer de la personne du Régent. Ce projet étoit des plus insensés, & cependant le Prince de Cellamare, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, prit si bien ses mesures, que peu s'en fallut qu'il ne l'exécutât. Le Régent l'ayant découvert, le fit arrêter, & lui donna ordre de sortir de France. Cette intrigue coûta la vie à quelques Gentilshommes Bretons, & le Duc d'Orléans déclara la guerre à l'Espagne.

Mais comme le Roi Catholique ne pouvoit se soutenir sans le secours de la France, & encore moins s'opposer à sa puissance, le Cardinal Alberoni fut obligé de s'expatrier, & la Cou-

ronne d'Espagne accéda à la quadruple Alliance. On convint de marier le jeune Roi de France avec l'Infante d'Espagne, & les deux filles du Régent, l'une avec le Prince des Asturies, & l'autre avec Don Carlos.

Les affaires ainsi rétablies, & la la paix faite, la France recouvra peu à peu son lustre, ce qui surprit toutes les Puissances de l'Europe, mais sans leur causer de la jalousie. Cela prouve que la conduite du Régent s'accordoit avec les intérêts du Royaume qu'il gouvernoit, & qu'il connoissoit beaucoup mieux les moyens de rendre la France formidable, que ceux qui s'efforçoient à la faire paroître telle. Je reprends le fil de mon Histoire.

L'an 1722, le Régent fit couronner le Roi à Reims, & l'année suivante, le Parlement le déclara majeur. Le Cardinal Dubois, sa créature & son favori, fut fait premier

Ministre, & comme il n'agissoit que par ses ordres, il resta le maître absolu des affaires, quoiqu'il n'eût aucun titre.

Tout réussissoit au gré de ses désirs, lorsque le Cardinal mourut un mois après sa promotion. Comme le Duc d'Orléans étoit trop prudent pour conférer ce titre à un homme qu'il ne connoissoit point, il demanda sa place au Roi, & il l'obtint. La confusion dans laquelle le Cardinal avoit laissé ses papiers, étoit telle, qu'il crut devoir les mettre en ordre. Il y travailla toute la nuit du premier de Décembre 1723, avec tant d'ardeur, qu'il faillit plusieurs fois tomber en défaillance, & il mourut le lendemain après midi d'une attaque d'apoplexie, la tête remplie de plusieurs projets.

Le Régent étant mort, comme je viens de dire, le Roi choisit pour remplir sa place le Prince du Sang qu'il jugea le plus propre à cet

effet. Il jetta les yeux sur le Duc de Bourbon, Prince plein de talens, d'un esprit vif & d'une application infatigable. Il rencontra d'abord de grandes difficultés, & pour empêcher qu'elles n'augmentassent, il suivit constamment le plan de son prédécesseur ; mais le peuple ne fut pas plus content de lui, qu'il l'avoit été de Son Altesse Royale, à cause que l'état des finances l'obligea de faire différentes altérations dans les especes.

Il voulut obliger le Parlement & le Clergé à accepter la *Bulle Unigenitus*, ce qui occasionna quantité de débats & d'animosités. Le Roi tomba malade dans ces entrefaites, & le Duc de Bourbon en fut si allarmé, qu'il renvoya l'Infante, & maria le Roi avec la Princesse Marie, fille de Stanislas, Roi de Pologne, ce qui causa une joie infinie à la Nation.

La Cour d'Espagne fut tellement outrée de cette conduite, qu'elle demanda expressément qu'on renvoyât le Duc de Bourbon, de même qu'elle avoit renvoyé le Cardinal Alberoni; & sur le refus qu'on lui fit, elle se ligua avec celle de Vienne, ce qui changea entiérement la face des affaires de l'Europe.

Le Duc de Bourbon ne resta pas long-tems en place; & ce qui hâta sa chute, fut la levée du cinquantieme denier, qu'il imposa sur tous les Etats du Royaume, pour acquitter les dettes publiques.

Il n'y a point de Cour, où l'on ne trame des intrigues, & s'il en faut croire les mémoires de ce tems-là, ce fut le successeur du Duc qui le trompa. Il lui représenta gravement les conséquences fâcheuses auxquelles on s'exposoit en variant la valeur des especes, & en donnant cours au papier; & que rien n'étoit plus ca-

pable de ruiner le crédit de la Nation. Le Duc se rendit à son avis, & imposa la taxe dont je viens de parler, ce qui accéléra sa chute.

Le Roi choisit pour son premier Ministre M. de Fleury, ancien Evêque de Fréjus, & le peuple applaudit à ce changement, purement à cause qu'il étoit tel. Le Duc supporta sa disgrace avec autant de dignité que de patience, & mena le reste de ses jours une vie privée, sans se mêler des affaires de la Cour. Le Public ne tarda pas à lui rendre son estime, & il la conserva jusqu'à sa mort.

L'administration du Cardinal de Fleury est si fort connue, qu'il est inutile d'en parler.

Etat des Troupes de S. M. T. C. en 1748.

Infanterie.	Bat.	hommes.	Paye annuelle
Infanterie Nationale réguliere,	356	261455	54854808- 5-0
Infanterie étrangere réguliere,	84	59183	16099717-16-0
Troupes irrégulieres,	13	9569	2586073- 2-0
Cavalerie.	Escadrons.	hommes.	Paye annuelle
Régimens de Cavalerie,	301	47531	32130455-10-4
Régimens de Dragons,	85	13824	8064154 -3-6
Troupes irrégulieres,	25	3120	2330728-16-0
Bataillons,	453		
Escadrons,	411	395382	116075937-13-4



CHAPITRE XI.

Histoire d'Espagne, sous la Maison d'Autriche & sous celle de Bourbon; maxime de son Gouvernement, ses intérêts & ses liaisons politiques.

POUR connoître les intérêts & les liaisons politiques de l'Espagne, il convient de donner en peu de mots l'histoire de ce Royaume. Tout le monde sait combien il nous importe de les connoître, & les malheurs qui nous sont arrivés pour les avoir ignorés. La Couronne d'Espagne est aujourd'hui une des Puissances les plus considérables de l'Europe, mais elle n'a pas toujours été telle. Ce pays étoit autrefois divisé en plusieurs petits Royaumes, & ce ne fut que vers la fin du quinzieme siecle que Ferdi-

nand & Isabelle les réunirent en un seul.

Ce Monarque passa pour le Prince le plus sage de son tems, & la Reine, quoique sa réputation fût moins grande, étoit la plus prudente de son siecle. Ferdinand travailla à étendre sa puissance, Isabelle à rendre ses Sujets heureux. C'est à lui que ses Successeurs ont dû l'autorité dont ils ont joui, & la figure qu'ils ont faite dans l'Europe. En un mot, c'est à sa politique & à ses vertus que les Rois d'Espagne doivent la grandeur & l'éclat dont ils jouissent.

Il arriva trois choses sous son regne, qui changerent la face de l'Espagne, & le systême général de l'Europe. La premiere, fut la réunion des Royaumes de Castille & de Léon, qui fut la suite de leur mariage. La seconde, l'expulsion des Maures, qui fut affermie par la conquête du Royaume de Grenade; la troisieme, la dé-

couverte du nouveau monde, qui rendit l'Espagne une Puissance maritime.

Voilà comment dans l'espace d'environ trente ans, l'Espagne, autrefois si peu considérable, devint une des plus grandes Puissances de l'Europe; car Ferdinand & Isabelle commencerent à regner l'an 1472, la Reine mourut l'an 1504, & le Roi l'an 1516, après avoir réuni sous divers prétextes les Royaumes de Naples & de Navarre, à ses Domaines.

Ce fut donc au commencement du sixieme siecle, que commença la puissance de l'Espagne. Il ne s'agit donc plus que de considérer ses progrès actuels, son élévation, sa décadence, & les changemens qu'elle a soufferts en passant de la Maison d'Autriche dans celle de Bourbon. C'est ce qui a occasionné la derniere guerre générale, & donné lieu aux principales

négociations, qui ont fixé l'attention de l'Europe.

Pour m'acquitter de ma tâche avec plus de succès, sans m'écarter des bornes que je me suis prescrites dans cet Ouvrage, je vais donner une courte description de la puissance de Charles V, Empereur d'Allemagne, Roi d'Espagne & de Naples, maître d'une grande partie de l'Italie, Souverain des Pays-Bas, tant de ceux qui forment aujourd'hui la République de Hollande, que de ceux qui composent les Pays-Bas Autrichiens, qui appartiennent à la Reine de Hongrie.

Je donnerai ensuite une légere esquisse du regne de Philippe II, lequel, si l'on peut donner ce titre aux Princes ambitieux, fut l'homme le plus sage & le plus grand politique de l'Europe. Il aspiroit à la Monarchie universelle, & s'il échoua dans ses desseins, c'est plutôt à la Provi-

dence qu'on doit l'attribuer, qu'à la prudence de ceux qui s'y opposerent, quoiqu'il eût affaire avec les plus grands Princes de son tems.

Je montrerai ensuite comment cette Puissance formidable qu'il avoit établie, se réduisit à rien sous ses Successeurs, au point qu'ils furent obligés de recourir à ceux qui s'étoient établis sur leurs ruines ; révolution étrange & digne de toute notre attention, parce qu'elle nous montre que les Royaumes les plus puissans s'affoiblissent, en devenant la proie de leurs voisins ; la Providence se faisant un plaisir de faire servir les projets, que des Ministres habiles avoient formés, pour satisfaire l'ambition de leurs Souverains, à des fins toutes opposées à celles qu'ils se proposoient.

Je dirai enfin comment ce Royaume a changé de maître, sans que les autres Puissances s'y soient opposées.

J'ai donné ci-dessus dans le Chapitre de la Maison d'Autriche, la généalogie de Charles V, petit-fils de Ferdinand & d'Isabelle, du côté de leur fille, qui lui laissa les Pays-Bas, où il naquit, & pour lesquels il conserva toujours beaucoup d'attachement. Ce fut cet attachement qui le rendit odieux aux Espagnols; & en revanche il ne les aima jamais beaucoup. Il est vrai qu'il les gouverna assez paisiblement pendant une grande partie de son regne; mais il n'y eut jamais d'affection sincere entre lui & ses Sujets.

Il est vrai qu'il eut toujours beaucoup de complaisance pour eux, à cause des revenus qu'il en tiroit, & ce fut cette même raison qui le porta à leur pardonner le penchant qu'ils témoignerent pour Philippe, son fils, dès sa plus tendre enfance; mais d'un autre côté, la réputation qu'il acquit par ses victoires, le firent ai-

mer des Espagnols, ce peuple étant naturellement porté à admirer les qualités héroïques de ses Souverains.

L'Empereur ne prévit pas au commencement de son regne, l'impossibilité où il étoit d'assurer tous ses Domaines à son fils. S'il l'eût prévue, il auroit sûrement agi autrement qu'il ne fit, il eût mieux consulté les intérêts de l'Espagne, & fait un meilleur usage des trésors immenses qu'il en tiroit. Il la sentit sur la fin de ses jours, & ce fut ce qui l'engagea à augmenter sa marine, & à s'assurer de l'Angleterre par le mariage de son fils avec Marie.

Les Espagnols de leur côté se laisserent éblouir par les conquêtes de l'Empereur; il les avoit faites à leurs dépens, & ce fut à leurs dépens qu'il les conserva. Il épuisa leur Royaume d'hommes & d'argent, il en tira tout l'argent des Indes à mesure qu'il y entroit, & les honneurs qu'ils lui

permirent de conférer à ses courtisans, éteignirent en eux ces principes d'honneur & de patriotisme qui les distinguoit autrefois, les rendirent flateurs & esclaves de ces mêmes Ministres, que leurs ancêtres avoient méprisés.

Il faut cependant convenir que son plan étoit juste, eu égard à la fin qu'il se proposoit, & qui le suivit constamment. Il fut toujours heureux, & peu s'en fallut qu'il ne l'exécutât après la bataille de Pavie; mais la fortune l'abandonna sur la fin de ses jours, ou, pour mieux dire, on le connut mieux, tous les Princes de l'Europe se tinrent sur leur garde, & cette même politique qu'il avoit employée, lui devint funeste.

Les affaires commencerent dès-lors à baisser, les Princes d'Allemagne ne voulurent plus se fier à lui; les Princes d'Italie & le Pape formerent des complots contre lui; la France

recouvra une partie de sa puissance ; & il essuya tant de dégoûts dans les Pays-Bas, qu'il résolut de se démettre de ses Etats. Il le fit avec répugnance, & il s'en repentit aussi-tôt après l'avoir fait.

Il ne paroît cependant pas qu'il eût renoncé à la Monarchie universelle. Il comprit à la vérité que ce projet étoit impracticable de son tems, mais il ne douta point que son fils ne l'exécutât. Il connoissoit le caractere de Philippe ; il l'emportoit sur lui par le courage, mais celui-ci étoit plus habile politique ; & de-là vint, qu'il prit soin de lui inspirer les mêmes vues, les mêmes passions, & les mêmes principes de politique.

Ce fut pour lui faciliter l'exécution de ce projet, que lors de sa résignation, il lui fit présent de deux systêmes de l'art de la guerre, l'un l'autre de Gouvernement, qu'il avoit lui-même composés, tous deux excellens

des habitans des Pays-Bas. De retour en Espagne, il oublia entiérement ce qu'il leur devoit; il adopta les coutumes & les mœurs des Espagnols, & beaucoup plus qu'il ne convenoit à un Prince qui avoit pour Sujets des peuples d'un caractere différent.

Il attenta pareillement sur leur liberté, & il voulut mettre des garnisons Espagnoles dans leurs villes principales, sous les ordres du Prince d'Orange & du Comte d'Egmont; mais le peuple s'y opposa, & les troubles commencerent aussi-tôt. Les Espagnols oublierent entiérement leurs intérêts dans cette occasion; ils furent ravis de ce qui arriva, ils se réjouirent d'avoir un Roi de leur Nation, & ils regarderent la révolte des Flamands comme une chose qui devoit leur être avantageuse, espérant que le Roi leur ôteroit leurs priviléges, & leur confisqueroit leurs biens,

pour les donner à ses favoris.

L'expérience ne tarda pas à les convaincre de la fausseté de leurs idées. Les Flamands n'étoient pas gens à se laisser enlever impunément leurs privileges, il fallut employer la force, & envoyer continuellement des troupes chez eux ; de sorte que la Flandre, au lieu d'être pour Philippe une place de guerre qui pouvoit lui servir à envahir la France & l'Angleterre, devint le théatre d'une guerre, dans laquelle les Anglois & les François, détruisirent les forces que l'Espagne employoit contre ses propres Sujets. Ce fut là la premiere faute que Philippe commit, & lorsqu'il la reconnut, il ne fut plus à tems de la réparer. Elle lui fut d'autant plus funeste, qu'elle fournit à ses voisins le prétexte d'une diversion, sans laquelle ils fussent peut-être devenus ses Sujets.

Une autre faute que commit Phi-

lippe II, fut de ne consulter que ses vues ambitieuses, sans égard pour le bien de ses Sujets. Il les voyoit diminuer tous les jours par les pertes qu'il faisoit; il voyoit dépérir le commerce à cause des impôts dont il les accabloit; sa marine s'affoiblissoit de jour en jour, parce qu'il employoit ses vaisseaux & ses matelots, à des expéditions presque toujours infructueuses.

Il n'eut cependant aucun égard à cela. Il en agissoit avec ses Sujets, comme avec des bêtes brutes, qui lui appartenoient en propre, mais dont il ne prenoit aucun soin. Consommé dans la politique, il se proposoit toujours une vue en agissant, mais il n'en connoissoit point de meilleures que les siennes. Il ruinoit son peuple, sans se mettre en peine de réparer les pertes qu'il faisoit; & de-là vient qu'un Auteur Italien l'a ingénieusement comparé à ces Cavaliers

qui harrassent leurs chevaux, sans avoir l'attention de les nourrir. C'est à ce principe qu'il dut cette fermeté, ou pour mieux dire, cette insensibilité dont il se piquoit.

La plus mauvaise nouvelle ne faisoit aucune impression sur lui, parce qu'il ne soucioit ni de la vie, ni de la fortune de ses Sujets; or quelques chagrins que lui causassent les contre-tems qu'il éprouvoit, il n'avoit aucun égard pour les peines & les souffrances d'autrui, les regardant comme des choses indignes de son attention.

La troisieme faute que ce Prince commit, fut de croire sa puissance plus grande qu'elle ne l'étoit. Cette prévention lui fit entreprendre plusieurs projets, qu'il n'eut pas le tems d'exécuter. Il multiplia par-là le nombre de ses ennemis qui exécuterent conjointement ce qu'ils n'auroient pu faire, s'ils avoient été désunis. Par exemple, il attaqua l'An-

rant par-là de faire rentrer les habitans dans leur devoir. Cet expédient fut inutile à la vérité, mais cela n'empêche pas qu'il ne fût très-bien imaginé.

Il travailla à faire la paix avec l'Angleterre, & s'il ne la conclut pas, ce fut probablement dans l'espérance d'obtenir des conditions plus avantageuses, au cas que la Reine Elisabeth vînt à mourir. Voyant que les troubles de France étoient appaisés, & que Henri IV étoit affermi sur le Trône, il se hâta pareillement de faire la paix avec elle, pour n'en avoir rien à craindre. Il traita les Portugais avec douceur, & il s'efforça de les convaincre qu'il étoit de leur intérêt de rester unis à la Couronne d'Espagne, & peut-être seroit-il parvenu à les persuader, s'il n'eût pas fait mourir son fils Don Carlos, qui avoit épousé l'Infante de Portugal; ils conçurent une si grande aver-

sion pour lui, que les Prêtres prioient Dieu dans leurs Litanies de les délivrer du joug des Castillans.

Cela prouve clairement que l'expérience convainquit Philippe II de ses premieres erreurs. Elle lui apprit que la véritable grandeur des Rois consiste moins à faire des conquêtes, qu'à gouverner sagement leurs Etats, & à rendre leurs Sujets heureux.

Il commit une autre faute vers la fin de ses jours, qui fut beaucoup plus excusable que les autres. Il s'étoit flatté de gouverner la Monarchie Espagnole après sa mort, & en conséquence il composa un mémoire pour servir d'instruction à son fils. Vains & ambitieux projets! dit l'Historien Mezeray; & en effet, les Princes veulent gouverner à leur fantaisie, & se mettent très-peu en peine des instructions de leurs Prédécesseurs.

Il mourut le 13 de Septembre 1598, après un long regne, laissant son

Royaume beaucoup plus foible, & ses Sujets beaucoup plus pauvres qu'il ne les avoit trouvés.

Philippe III son fils, possédoit toutes les vertus qui pouvoient le rendre heureux dans une vie privée ; mais il manquoit, comme Souverain, des qualités nécessaires, pour réparer les fautes que son pere avoit commises. Il étoit naturellement doux & paisible, & il eut le bonheur d'avoir un Ministre, qui bien que doué de peu de talens, possédoit cependant ceux qu'il falloit pour faire le bien.

Ce Ministre étoit le Duc de Lerme, lequel conclut la paix avec l'Angleterre, conformément aux instructions que Philippe II avoit laissées. Il conclut aussi une trêve avec les Flamans, & diminua les dépenses du Gouvernement. Mais ce qu'il y a d'étrange & de remarquable est, que ce caractere du Souverain & de son Ministre,

eurent des suites qui rendirent tous leurs projets inutiles.

La politique de son pere avoit été de diminuer l'autorité & le crédit des Grands, qu'il haïssoit, & qui à leur tour ne le respectoient gueres; mais Philippe III tint une conduite opposée. Il aimoit les Espagnols & respectoit la Noblesse, il l'admit dans ses Conseils, & lui confia la conduite de ses affaires, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des idées opposées à celles de son Ministre. Ils regarderent l'amour qu'il témoignoit pour la paix comme une foiblesse, & le peu de soin qu'il avoit d'étendre les Domaines de son maître, comme deshonorant pour la Couronne. Ce fut ainsi qu'en adoptant les sentimens du Prince qui les avoit humiliés, & qu'en contrecarrant le systême du Gouvernement, qui devoit rétablir leur crédit, ils ouvrirent la porte à de nouveaux maux, & forcerent le Prince

à prendre des mesures qui devinrent funestes à ses Sujets.

La plus funeste qu'il prit, & à qui l'Espagne doit une partie de sa misere actuelle, fut l'expulsion des Maures du Royaume de Grenade, dont le nombre se montoit à 900000 ames. Le prétexte qu'on allégua fut, qu'ils haïssoient les Chrétiens, & qu'ils étoient Mahométans dans le fond de leurs cœurs.

Je ne doute point que ce prétexte n'eût quelque fondement ; mais lorsqu'on proposa cet expédient à Philippe II, *cherchez*, dit-il, *une autre méthode, car celle-ci est impraticable.* Ce fut cependant celle qu'on employa sous ce regne ; mais qu'arriva-t-il de-là ? on dépeupla la Province la plus fertile de l'Espagne, où on la convertit en un vrai désert, & elle est encore telle aujourd'hui. La Religion à part, les Maures étoient de très-bons Sujets ; rien n'égaloit leur

industrie, & les Espagnols pécherent contre la saine politique lorsqu'ils prirent le parti de les envoyer en Barbarie; car de Sujets fideles qu'ils étoient, ils en firent des ennemis irréconciliables.

Peu à peu les Grands d'Espagne s'emparerent de l'esprit du Roi; le Duc de Lerme prévint sa chute, & sachant que ses ennemis en vouloient à sa tête, il la mit à couvert sous le chapeau de Cardinal. Sa disgrace occasionna quantité de troubles en Italie, qui devinrent funestes aux Espagnols; & il y a toute apparence, que le nouveau Ministre auroit engagé le Roi dans une guerre, si la mort ne l'eût enlevé le dernier jour de Mai de l'année 1621.

Philippe IV succéda à son pere dans la fleur de son âge, & la premiere action de son regne, parut annoncer un génie heureux pour le Gouvernement. Pendant qu'il étoit Prince

des Asturies, il intercéda pour un Gentilhomme qui avoit commis un meurtre, & il obtint son pardon; & les parens du criminel en furent si satisfaits, qu'ils négligerent d'obtenir sa grace dans les formes. Le Roi étant mort, on recommença les poursuites, & le Roi ordonna qu'on l'exécutât. Ceux qui avoient intercédé pour lui, furent surpris de ce jugement, & représenterent à Philippe l'inconséquence de sa conduite; & voici la réponse qu'il leur fit: *Pendant que j'étois particulier, j'avois de la compassion pour les criminels, mais à présent que je suis Roi, je suis obligé d'y renoncer, pour satisfaire à ce que je dois à la Justice.* L'antiquité ne nous fournit point de réponse plus remarquable; mais, hélas! *Cætera ad hanc formam non erant.*

Il chassa de sa Cour les favoris de son pere, entr'autres le Duc d'Uzeda, fils du Duc de Lerme, & l'un

des plus grands persécuteurs de son pere. Ce procédé étoit équitable ; mais peu de tems après, il dépouilla le Cardinal Duc de tous les biens que la fortune lui avoit laissés, malgré l'avarice & la cupidité des Ministres qui l'avoient précédé. S'il avoit agi ainsi par haine pour les favoris, & dans la résolution de gouverner lui-même son Royaume, sa conduite eût été en quelque sorte excusable, mais on s'apperçut bientôt qu'il avoit d'autres vues.

Il nomma pour son premier Ministre Olivarez, connu dans l'Histoire sous le titre de Comte-Duc, & il lui donna toute sa confiance. On ne peut nier qu'il n'ait eu un très-grand génie, du moins à en juger par les projets qu'il conçut aussi-tôt qu'il fut en place ; mais il n'eut pas le tems de les exécuter, ce qui le mit à même de faire un meilleur usage de ses talens.

On a vu dans l'Histoire que j'ai donnée de l'Empire, quelles étoient dans ce tems-là les vues de l'autre branche de la Maison d'Autriche, & comment un Ministre ambitieux succéda au Due de Lerme. J'ajouterai à ce que j'ai dit, qu'une des démarches que fit ce nouveau Ministre fut de fournir des secours à l'Empereur, de rompre la trêve avec les Hollandois, aussi-bien que le mariage de Charles I avec l'Infante, quoiqu'il eût été la chercher lui-même en Espagne.

Il faut cependant avouer que ces actes d'autorité émanerent du Roi & de son Conseil plutôt que de son Ministre, & par conséquent on ne doit point les lui imputer. Ces mesures désobligerent la plûpart des Puissances de l'Europe, & occasionnerent l'an seize cent vingt-cinq la Ligue d'Avignon, à laquelle nous eûmes part, quoiqu'il n'en soit presque

point parlé dans nos Histoires.

Cette Ligue fut l'effet des efforts que fit la Maison d'Autriche, pour parvenir à la Monarchie universelle; & le but qu'on se proposa fut de l'humilier, & de lui en faire perdre l'idée, en l'attaquant tout à la fois de plusieurs côtés. Cette conduite étoit parfaitement conforme au systême qu'on s'est formé de nos jours de la balance de la Puissance; & à dire vrai, c'est la seule doctrine capable d'assurer la liberté publique, & d'empêcher un Etat d'en envahir un autre.

Ce fut en conséquence de ce plan que les Hollandois attaquerent le Bresil; les François & le Duc de Savoye, la République de Gênes; les Anglois, Cadix; le Roi de Danemarck & les Protestans d'Allemagne, les Etats héréditaires de l'Empereur. Les Vénitiens, quoiqu'ils ne se fussent pas déclarés ouvertement, assis-

terent sous main le Duc de Savoye & les Grisons, pour les mettre en état d'affoiblir la puissance d'Espagne en Italie; Bethlern Gabor, Prince de Transylvanie, s'étant ligué avec les Turcs, tomba sur la Hongrie, & les Hollandois fournirent des Ingénieurs & de l'artillerie aux Maures, qui faisoient dans ce tems-là le siege de Mamora & de Larache.

Ce plan fut très-bien conduit, & ce qui est assez rare dans les alliances, toutes les parties intéressées concoururent parfaitement à son exécution; & l'on peut dire que jamais Puissance n'éprouva une plus rude secousse. Cependant Olivarez vint à bout d'écarter l'orage qui le menaçoit. Il envoya une flotte au Bresil, qui reprit aux Hollandois la Baye de tous les Saints & la ville de Saint-Salvador; il secourut les Génois, & les délivra du danger qui les menaçoit; ses émissaires inspirerent aux Grisons de

la jalousie contre les François ; ils consentirent à la paix avec l'Espagne, & à laisser établir la Religion Catholique dans la Valteline, à condition qu'on la leur rendroit. Les Anglois échouerent à Cadix, les Hollandois perdirent la ville de Breda, le Roi de Danemarck fut battu à Lutter, & les Maures furent obligés de lever le siege de Mamora & de Larache.

Ces succès auroient dû augmenter la réputation du Ministre ; mais l'envie que l'on conçut contre lui fut si forte, ses soupçons & ses jalousies agirent sur lui au point, qu'en voulant conserver son emploi, il affoiblit son crédit, & ruina les affaires de son maître.

Sa bonne fortune l'aveugla cependant, & il crut qu'ayant résisté à une si puissante Confédération, il pourroit réussir dans tous ses projets, sans considérer que le Royaume étoit affoibli par les coups qu'on lui avoit

porté. L'expérience lui fit connoître son erreur; car il perdit par son ambition le Royaume qu'il avoit sauvé par sa prudence, semblable en cela à un malade qui, ayant guéri d'une fievre, tombe dans la consomption, faute de repos & de nourriture.

Il avoit procuré la paix à l'Espagne, sauvé son pays, & acquis une réputation immortelle; mais l'ambition qu'il eut d'exécuter de grandes choses, avec un corps foible & infirme, convainquit l'Europe de la foiblesse de l'Espagne, & tout le monde en profita. Les Hollandois devinrent intraitables, les François insulterent ses frontieres, les Catalans se révolterent, les Portugais élurent pour Roi le Duc de Bragance. Il s'éleva des troubles dans l'Italie; un jeune pêcheur bouleversa le Gouvernement de Naples en trois jours, & auroit pu s'emparer de ce Royaume, si la populace eût été aussi disposée

à se laisser gouverner, qu'à se révolter.

Ces malheurs redoublés coup sur coup, obligerent enfin l'Espagne à se prêter aux circonstances du tems. Le Roi fit la paix avec les Hollandois aux conditions qu'ils voulurent, & il les reconnut pour une République indépendante, après avoir dépensé trois cents millions de livres sterling pour les soumettre.

Les François pousserent leurs conquêtes dans les Pays-Bas; la guerre ruina la Catalogne, les Espagnols & les Italiens tomberent dans la misere, & les Portugais conserverent leur indépendance.

Le Comte-Duc tint son maître dans une si profonde ignorance, qu'il ne sut rien de ces malheurs, pendant que toute l'Europe en étoit instruite. Ils retomberent à la fin sur lui; car la Reine n'eut pas plutôt rompu la glace, que tout le monde porta des

plaintes contre Olivarez, ce qui obligea le Roi à l'exiler. Il obéit, & s'il fût resté tranquille, il eût infailliblement recouvré l'autorité qu'il avoit perdue ; car le Roi étoit disposé à le rappeller.

Il employa ses heures de loisir à faire son apologie, en quoi il montra plus d'esprit que de prudence ; car il aigrit si fort ses ennemis, qu'ils engagerent le Roi à l'exiler plus loin, ce qui le fit mourir de chagrin. Le Duc d'Olivarez emporta avec lui dans le tombeau l'esprit du Gouvernement ; car aucun Ministre ne l'a jamais égalé.

Philippe étoit si accoutumé depuis long-tems à se décharger du fardeau des affaires sur autrui, qu'il choisit pour son premier Ministre Don Louis de Haro, homme dont les talens étoient bornés, & qui n'eut d'autre soin que celui de conserver son poste, & de maintenir le Gouvernement dans

dans l'état où il le trouva. L'ennemi de l'Espagne étoit mort; car Richelieu haïssoit mortellement cette Nation. Mazarin, qui lui succéda, étoit d'un caractere plus doux, & il se prêta volontiers au désir qu'avoit la Reine douairiere, de pacifier les troubles qui agitoient les deux Royaumes.

La vérité est, que l'Espagne étoit hors d'état de continuer la guerre; ses armées étoient ruinées, ses trésors épuisés, la plûpart de ses places avoient été prises, ou tomboient en ruine; le commerce de l'Amérique alloit en décadence, les Princes tributaires d'Italie ne vouloient plus reconnoître son autorité. On entama des négociations, & les deux Monarques se donnerent rendez-vous sur les frontieres de leurs Domaines.

On proposa d'abord une condition qui déplut à Sa Majesté Catholique, & ce fut de marier l'Infante Marie-

Thérefe avec le Roi de France. Il prévit que ce mariage feroit paffer tôt ou tard la Monarchie d'Efpagne, de la Maifon d'Autriche dans celle de Bourbon, & cette penfée l'affligea. Mais comme il avoit plufieurs autres enfans, fes Miniftres lui repréfenterent que fa crainte étoit mal fondée, & que ce mariage étoit le feul moyen de donner de la folidité au Traité en queftion.

J'ajouterai que Philippe avoit deffein de reconquérir le Portugal; & fes Miniftres profiterent de cette circonftance pour lui repréfenter que la paix avec la France, lui faciliteroit les moyens de s'en rendre maître. Il fe rendit à ces raifons, il confentit à ce mariage, & à l'entrevue qu'on lui demandoit; mais ce qui le détermina plus que toute autre chofe, fut la guerre que Cromwell déclara à l'Efpagne, la perte de la Jamaïque, & les fecours que les François four-

nissoient aux habitans des Pays-Bas.

Ce fameux Traité des Pyrenées, fut conclu le 7 de Novembre 1659: il fut stipulé que les François garderoient la Flandre, l'Artois, le Hainault & le Duché de Luxembourg, & qu'ils rendroient les villes de la côte à Sa Majesté Catholique, à l'exception de Dunkerque, qui étoit entre les mains des Anglois. Les François rendirent aussi quelques places du Milanois, plusieurs forteresses de la Franche-Comté, & tout ce qu'ils avoient pris dans la Catalogne. Ce Traité est le plus juste & le plus équitable qu'on ait fait dans le dernier siecle, & les Politiques qui ont des justes notions de la balance du pouvoir en Europe, citent lorsqu'il s'agit de la France & de l'Espagne, le Traité des Pyrenées; lorsqu'il est question de l'Allemagne, celui de Westphalie, & à l'égard du Nord, celui d'Oliva.

Ce Traité n'empêcha point que la France ne secourût, sous main, les Portugais, de sorte que le Roi d'Espagne ne put le reconquérir, malgré tous les efforts qu'il fit. On peut voir par-là combien ce Royaume étoit déchu depuis Philippe II, puisque ce Prince résista seul aux Puissances les plus formidables de l'Europe.

Philippe IV étoit si foible dans son enfance, qu'on crut généralement qu'il n'atteindroit jamais à un âge mûr. Il vécut cependant plus de soixante-un ans, & il jouit pendant les dernieres années de sa vie, de la santé la plus robuste. La disposition de son esprit fut toute autre que celle de son corps. Il montra dans sa jeunesse beaucoup de vivacité d'esprit & de pénétration; il se livra tout entier aux plaisirs, lorsqu'il eut atteint un âge mûr; & dans sa vieillesse, il tomba dans un état d'indolence, qui approchoit de l'insensibilité; car il

s'en rapporta entiérement à ses Ministres, quoiqu'il donnât de tems en tems à connoître qu'il entendoit beaucoup mieux les affaires qu'eux.

Il mourut le 17 de Septembre 1665, après avoir regné quarante - quatre ans & plus. Il ne laissa qu'un seul fils, dont il confia la tutelle à la Reine, sa mere, & un bâtard qu'il avoit eu d'une Actrice, nommée la Calderona, qui joua depuis un rôle considérable dans le monde, sous le nom de Don Jean d'Autriche. J'aurai occasion d'en parler ailleurs.

Les Espagnols n'aimoient point la Reine, à cause qu'elle n'employoit que des Allemands dans ses Conseils. Elle avoit pour Confesseur un Jésuite appellé Nitard, qui la gouvernoit absolument, & qu'elle nomma Inquisiteur Général, ce qui déplut extrêmement à la Nation.

Outre qu'il étoit étranger & Allemand, il y avoit une autre circons-

tance qui rendoit sa promotion illégale. C'est une Loi établie dans le Saint-Office, que tous ses Membres, depuis le premier jusqu'au dernier, doivent être issus d'une famille exempte du plus léger soupçon d'héréfie, au lieu que le pere & la mere du P. Nitard étoient tous deux Protestans.

La chose paroît assez indifférente par elle-même, mais on pense tout autrement en Espagne, comme on peut juger par le fait que je vais rapporter. Un pauvre Prêtre de Galice, qui n'étoit jamais sorti de son pays, présenta un placet à Philippe II, pour lui demander une grace. Il s'appelloit Martin Lotoro, & malheureusement pour lui, celui qui dressa son placet, écrivit Lurоro. Le Roi n'eut pas plutôt jetté les yeux dessus, qu'il le mit au rebut, en disant : *Un homme qui porte un tel nom, ne mérite aucune grace.*

La promotion de Nitard répandit sur l'administration de la Reine un nuage qu'elle ne put jamais dissiper, tant qu'elle tint les rênes du Gouvernement; car les Espagnols sont naturellement vindicatifs, & n'aiment point le Gouvernement des femmes.

Charles II, le dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, n'avoit pas quatre ans complets lorsque son pere mourut. Ce fut ce qui obligea ce dernier à confier la Régence à Marie-Anne d'Autriche, sa veuve, mais il lui donna un Conseil, sans lequel elle ne pouvoit rien faire. Ce Conseil étoit composé de six personnes, dont quatre prenoient une place en vertu des Dignités dont ils étoient revêtus. Le Cardinal d'Arragon étoit dans ce tems-là Archevêque de Tolede & Inquisiteur Général, & la Reine eut assez d'ascendant sur lui, pour l'engager à résigner la derniere de

ces places au P. Nitard, lequel par ce moyen eut part au Gouvernement, & se l'appropria peu à peu tout entier.

La Reine avoit tant d'ascendant sur l'esprit de son mari, qu'elle l'engagea lorsqu'il mourut à ne pas plus faire mention de Don Jean d'Autriche, que s'il n'eût jamais été au monde. Or il est bon de savoir qu'il n'y a point de pays dans l'Europe, où les fils naturels des Rois soient plus respectés. La Reine fit donc une fausse démarche de lui préférer le P. Nitard, d'autant plus que Don Jean étoit aussi considéré dans le Royaume que s'il avoit été le frere légitime du Roi.

Il faut avouer que l'Histoire d'Espagne ne nous offre aucun regne aussi inactif que celui dont je parle; mais il n'y en a point dont les événemens ayent autant influé sur les affaires de l'Europe. C'est pour les avoir igno-

rés, que la plûpart de nos Historiens nous ont donné des notions fausses & imparfaites du Gouvernement d'Espagne, & de la Nation Espagnole lors du décès de ce Prince. Ils ont prétendu que cette Couronne étoit passée dans la Maison de Bourbon à la faveur d'un testament supposé, & contre l'inclination du peuple ; mais ce fait est faux, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par l'Histoire que je vais donner.

Le jeune Roi avoit infiniment plus d'esprit que n'en ont pour l'ordinaire les enfans de son âge ; &, quoique son éducation eût été négligée, il montroit cependant plus de talens pour le Gouvernement, que n'en avoient montré son pere & son ayeul. On verra ci-après comment il perdit ces talens, & pourquoi il devint aussi foible d'esprit que de corps. La Reine Régente sa mere, fille d'un Empereur & sœur d'une autre, étoit en-

tiérement dévouée à la Maison d'Autriche, ambitieuse, avide de pouvoir, quoiqu'aussi incapable d'en user, que de faire choix des personnes auxquelles elle donnoit sa confiance.

Don Jean avoit alors trente-six ans. Il étoit d'une taille moyenne, d'une figure agréable, & il avoit assez de gravité, pour plaire aux Espagnols sans déplaire aux étrangers. Il avoit été parfaitement bien élevé, & il joignoit à la prudence, au savoir & à la bravoure, ces manieres insinuantes & polies, qu'on trouve rarement ailleurs que chez les courtisans. Il avoit soumis les rebelles de Naples, gouverné l'Italie en qualité de Vice-Roi, & commandé l'armée qu'on avoit envoyée contre les Portugais ; & lorsque son pere mourut, il étoit à la tête du Conseil, d'où la Reine le tira pour l'envoyer en Flandre. A peine se fut-il embarqué pour s'y rendre, qu'elle fit arrêter & étran-

gler Don Joseph Malladas son favori, en vertu d'un ordre signé de sa main.

Le P. Nitard, quoique sans esprit & sans talens, avoit cependant celui de savoir gouverner la Reine, & de captiver l'amitié des Grands en flattant leurs vices & leurs mauvaises inclinations. On peut juger de son caractere par l'apologie qu'il publia pour se disculper de la mort de Malladas. Il dit qu'il récitoit son breviaire lorsqu'on l'étrangla. Don Juan étoit à Barcelonne lorsque cela arriva, & il n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle qu'il reprit la route de Madrid.

La Reine fut tellement irritée de cette démarche, qu'elle fit arrêter son Secrétaire, & qu'elle bannit le Prince du Royaume, ce qui produisit un très-mauvais effet. Les Espagnols sont nés politiques, & il n'y a pas de peuple qui parle plus sensément

des affaires, quoiqu'il n'y ait point de pays où elles ſoient auſſi mal conduites. Leurs diſcours ordinaires étoient, qu'ils étoient perdus ſans reſſource; que leur Roi étoit un enfant, & que les rênes du Gouvernement étoient entre les mains d'une femme, & qui pis eſt d'un étranger. Ces diſcours étoient vrais, & on peut ſentir qu'il étoit impoſſible que les affaires allaſſent bien au-dehors, lorſqu'elles alloient ſi mal au-dedans. En effet, elles devinrent pires que jamais.

Un jeune Prince, qui avoit autant de capacité que Don Jean, ne pouvoit manquer de profiter de ces circonſtances. Il flatta les mécontens, & les aſſura de ſa protection. Les clameurs devinrent telles, qu'il prit la liberté de repréſenter à la Reine, que la fermentation étoit générale dans le Royaume, que les affaires alloient très-mal, & qu'il n'y avoit point d'au-

tre moyen d'y remédier, que de bannir le P. Nitard.

Ces avis déplurent à la Reine; elle répondit à Don Jean de maniere à lui faire comprendre qu'elle étoit maîtresse, & qu'elle prétendoit jouir de son autorité. C'est de quoi elle donna des preuves, en faisant arrêter Patiecha, son Secrétaire; & cette démarche le mit hors des gonds. Il s'approcha de Madrid au commencement de l'année 1669, & il écrivit à la Reine de maniere à lui faire sentir qu'il étoit résolu de pousser sa pointe.

Elle employa la douceur pour l'en détourner, mais sans pouvoir y réussir. Il n'avoit avec lui que 300 chevaux, & cependant il osa donner des loix à la Reine. Vers le milieu du mois de Février, il lui fit dire que si le P. Nitard ne sortoit du Royaume le 26, il iroit lui-même le jetter par les fenêtres.

Elle ne doutoit point qu'il ne l'approuvât, mais le lui ayant présenté quelques jours après pour le signer, il refusa de le faire, disant : « J'espere que Dieu de qui je tiens mes
» Domaines, me donnera la capacité
» requise pour gouverner les peuples
» qu'il a confié à mes soins ». Cette réponse étoit extrêmement sensée, & l'on croit qu'il auroit agi conformément à ses paroles, sans une tasse de chocolat qu'on lui donna, qui lui affoiblit l'esprit & le corps.

Il étoit impossible qu'il n'y eût quelqu'un dans le Royaume, qui conservât pour le Roi & pour son peuple, l'affection qu'il lui devoit. Ceux qui étoient dans ces sentimens, crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à Don Jean. Il savoit l'état du Roi, & il avoit écrit à la Reine pour la prier de prendre soin de l'éducation du Prince, de diminuer les impôts, & de veiller à la sûreté du

Royaume, qui souffroit beaucoup de la guerre qu'elle avoit déclaré à la France.

Ces remontrances ne produisirent aucun effet; la Reine aimoit à gouverner, & n'étoit occupée que de l'élévation de Valenzuela. Elle le fit Grand d'Espagne de la premiere classe, & ce fut le seul effet d'une autorité qu'elle avoit aisément obtenue, & qu'elle eut tant de peine à conserver. Les bons patriotes eurent recours à un autre expédient; ils s'adresserent directement au Roi, ils lui représenterent qu'on le détenoit comme prisonnier, puisque Valenzuela ne laissoit approcher de sa personne, que ceux qu'il savoit être dans ses intérêts.

Ce discours fit tant d'impression sur son esprit, qu'il demanda sur le champ quel remede on pouvoit apporter aux maux dont on se plaignoit. On lui répondit que le seul moyen

qu'il eut de sortir de sa captivité, étoit de se retirer au Buen-Retiro, & d'envoyer chercher Don Jean, pour concerter avec lui sur les moyens qu'il y avoit à prendre. On ne lui laissa point ignorer que la chose étoit difficile, on lui exagera même les difficultés pour mieux s'assurer de ses intentions; mais elles ne l'ébranlerent point, & il les pria de faire savoir à Don Jean qu'il l'attendoit un tel jour au Palais.

Ils lui obéirent, bien qu'ils doutassent qu'il leur tînt parole. Il se retira la veille dans son appartement, un peu plutôt qu'à l'ordinaire, & lorsque la nuit fut venue, il s'enveloppa dans son manteau, & se rendit au Buen-Retiro, accompagné d'un seul Gentilhomme. Cet événement arriva l'an 1677, il n'avoit alors que seize ans. Don Jean vint le joindre peu de tems après, & il le reçut avec toutes les démonstrations de joie imagina-

bles. Les choses changerent entierement de face : la Reine fut reléguée à Tolede, & enfermée dans un Couvent. On chercha le Marquis de Valenzuela, mais il avoit eu la précaution de se sauver, & de se réfugier à l'Escurial. Etant tombé malade quelque tems après, on le découvrit, on le mit en prison, & après l'avoir dégradé de toutes ses Dignités, on l'envoya aux Philippines, d'où on le transporta au Pérou, pour y servir en qualité d'esclave. Il se conduisit beaucoup mieux dans l'adversité, qu'il n'avoit fait dans la prospérité. Il obtint enfin sa liberté, & il s'en retourna en Espagne.

On ne sauroit exprimer la joie que cette révolution causa aux Espagnols, & à dire vrai, elle leur auroit été avantageuse, si elle n'avoit opéré un changement dans l'esprit de Don Jean. Ce Prince voyant qu'il avoit l'autorité dans ses mains, ne s'occupa que

des moyens de la conserver. La paix de Nimégue excita une clameur générale ; elle étoit cependant nécessaire, vu l'épuisement dans lequel se trouvoit le Royaume. Les Grands s'en plaignirent, le peuple murmura, & Don Jean se trouva beaucoup plus malheureux qu'il ne l'avoit été dans son exil.

Il fut ensuite question du mariage du Roi, & la Reine-mere avoit dessein de lui faire épouser la fille de l'Empereur ; mais comme Don Jean n'y trouvoit point son intérêt, il fit venir de Paris le portrait de la fille du Duc d'Orléans, & le Roi ne l'eut pas plutôt vu, qu'il en devint éperdûment amoureux. On prétend que Don Jean s'en repentit, même avant que le mariage fût conclu, & qu'il auroit voulu lui donner l'Infante de Portugal. Comme cette Princesse n'étoit point fille d'une tête couronnée, on insista à ce que la France rendît

quelques places à l'Espagne ; mais le Roi & les Grands, par respect pour lui, rejetterent cette proposition, de crainte qu'elle n'empêchât le mariage.

Cet obstacle levé, il ne fut plus question que de perdre Don Jean. Autant qu'on en peut juger dans cet éloignement de tems, son autorité fut son plus grand crime; mais on lui en imputa plusieurs autres, dont le principal fut, d'avoir voulu se faire déclarer Infant de Castille, & comme tel, habile à succéder à la Couronne; mais lorsqu'on considere que ce fut lui qui concerta son mariage, qu'il étoit garçon & infirme, on ne peut se persuader qu'il ait eu une semblable idée.

Ceux qui étoient les plus animés contre lui, formerent un projet pour rappeller la Reine-mere ; & elle trouva moyen de faire consentir le Roi à son rappel. Le Marquis de Vil-

lars, Ambassadeur de France, étoit dans ses intérêts ; & fit toutes les peines qu'il put à Don Jean, quoiqu'il sût que c'étoit lui qui avoit concerté le mariage du Roi.

Le chagrin qu'il en conçut, lui causa au commencement de l'hiver une fievre tierce, qui l'emporta au bout de quelque tems, de maniere qu'il ne put être témoin d'un mariage qui lui avoit causé tant de mortifications. Le Roi lui fit plusieurs visites, & déplora d'autant plus sincerement sa perte, qu'il ne voyoit aucun moyen de la réparer.

Don Jean en profita pour lui parler à cœur ouvert : il lui représenta le mauvais état de ses affaires, il lui exposa les causes qui avoient épuisé son Royaume, il lui représenta ses services, & l'impossibilité où il avoit été de mieux faire. Il lui prouva le jour de sa mort, qui arriva le 17 de Septembre 1679, que tout ce que se

ennemis avoient publié contre lui, étoit une pure calomnie. Il légua ses biens au Roi, & ses bijoux qui étoient considérables, moitié à la Reine douairiere, & moitié à la Reine régnante.

Avec lui mourut le génie de la Monarchie Espagnole, ou du moins de cette branche de la Maison d'Autriche. Il n'y avoit point de premier Ministre, ou pour mieux dire, il n'y en avoit point du tout. Le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangeres, étoit un homme que Don Jean avoit placé en attendant mieux. Il conserva néanmoins son poste, parce que le Roi n'avoit pas la liberté d'en choisir un à son gré.

Le même désordre regnoit par tout; & rien ne prouve mieux la foiblesse du Gouvernement, que de voir célébrer un mariage, duquel dépendoit la destinée du Royaume, dans un misérable village, composé d'environ

vingt chaumieres, & où il n'y avoit pas une maison logeable. Les Grands n'en agirent ainsi, que pour empêcher l'Ambassadeur de France d'y assister, & encore ne réussirent-ils point.

Les Espagnols parurent extrêmement satisfaits de leur nouvelle Reine, qui étoit petite-fille de Charles I, & niece de Charles II, Roi d'Angleterre. Ils lui surent mauvais gré dans la suite de n'avoir point d'enfans; mais ce n'étoit point sa faute.

Le plus grand avantage que la France tira de ce mariage, fut de pouvoir tenir à Madrid un aussi habile Ministre que le Marquis de Villars. Il connoissoit à fond les affaires d'Espagne, & il ne s'y passoit rien, qu'il n'en donnât avis à son maître, comme cela parut par les mesures qu'il prit. La Reine étant morte sans enfans, & la France ayant déclaré la guerre à l'Espagne, l'Europe entiere reconnut

reconnurent la foiblesse de ce Royaume. Les flottes d'Angleterre & d'Hollande, furent employées à défendre les Provinces des Pays-Bas ; celle d'Angleterre couvrit pendant plusieurs années les côtes d'Espagne ; tous ses ports nous furent ouverts, & Gibraltar & Port-Mahon nous appartenoient alors, comme ils nous appartiennent aujourd'hui.

Il est vrai que les Gazettes de ce tems-là font mention d'une flotte d'Espagne ; mais, hélas ! ce n'étoit que l'ombre d'une flotte. La Cour d'Espagne n'avoit sur mer que cinq ou six vaisseaux mal équipés ; ses armées de terre n'étoient pas en meilleur état ; ses finances étoient épuisées, & par conséquent on peut être assuré que les conditions qu'elle obtint à la paix de Ryswick, ne furent l'effet ni de sa puissance ni de la modération de la France ; mais le fruit de la sagesse & de la fermeté du Roi

Guillaume, lequel se souvenant des services que l'Espagne lui avoit rendus, insista à ce qu'on les lui accordât. Louis XIV y consentit, parce qu'il connoissoit dans ce tems-là le prix de la paix.

Il témoigne beaucoup d'égards pour la Cour d'Espagne, & il feignit même d'ignorer quelques insultes qu'on lui avoit faites, & qu'il n'auroit pas laissé impunies dans tout autre tems. Les Espagnols ne comprirent point les raisons de ces procédés; ils attribuerent les soins de leurs Alliés, & les complaisances de leurs ennemis à la grandeur de leur Couronne, qui étoit déchue au point que le Roi manquoit d'argent pour ses voyages, & que les plus petites Puissances de l'Europe les insultoient, ainsi qu'on en a vu un exemple à l'article de la Prusse. Mais cela n'est pas étonnant; il en est des Royaumes comme des familles, dont l'or-

gueil augmente à mesure que les moyens diminuent.

Le Roi épousa l'an 1690 une Princesse de la Maison de Neubourg, dont il n'eut point d'enfans. Sa santé s'affoiblit depuis ce tems de jour en jour, & les étrangers s'occuperent beaucoup plus de sa succession, que ne le firent les Espagnols. Ce fut ce qui donna lieu au premier Traité de partage. On croit avec assez de raison, que malgré la promesse que le Roi de France avoit faite de le tenir secret, elle en donna avis au ministere d'Espagne, ce qui l'allarma beaucoup.

On examina les titres du Prince Electoral de Baviere, & les Jurisconsultes Espagnols les trouverent valides, malgré la renonciation qu'il avoit faite. Ce fut le premier coup que l'on porta à la famille Impériale, & il fut d'autant meilleur, qu'il servit à décider deux points impor-

tans : 1°. Qu'on doit avoir égard à la proximité du ſang ; & 2°. qu'une renonciation ne ſauroit porter atteinte au droit qu'elle donne.

On communiqua pour la même raiſon le ſecond Traité de partage, fait à l'occaſion de la mort du jeune Prince, & il produiſit l'effet qu'on déſiroit ; car Sa Majeſté Catholique & ſes Miniſtres, réſolurent de barrer ce projet de partage, & de conſerver la Monarchie d'Eſpagne en entier pour le prochain héritier, quoiqu'on ne l'eût pas encore déſigné.

Il eſt certain que le Roi penchoit pour la branche Impériale de la Maiſon d'Autriche ; & ce fut la connoiſſance que la Cour de Vienne avoit de ſes intentions, qui la porta à rejetter les Traités de partage. La Cour de France avoit ſes partiſans en Eſpagne, & ils repréſenterent au Roi que ces Traités ayant été faits par des parties déſintéreſſées, il s'enſuivoit que

la Maison de Bourbon avoit droit à sa succession, malgré la renonciation qu'elle avoit faite, & qu'il ne s'agissoit plus que de faire décider le cas par la Cour de Rome.

Le Roi y consentit par un motif de piété. Le Pape nomma une Congrégation particuliere pour examiner cette affaire, &, quoiqu'elle pressât extrêmement, elle y apporta l'attention la plus scrupuleuse, & elle décida que les renonciations étoient nulles, du moins par rapport aux enfans des Princesses qui les avoient faites, & ils alléguerent plusieurs raisons pour appuyer leur décision.

La décision de la Cour de Rome n'arriva à Madrid qu'au mois d'Août de l'année 1700, dans le tems que le Roi étoit sur la fin de sa carriere. Le Cardinal Porto-Carrero, qui étoit à la tête du ministere, le pressa de se décider sur un article dont dépendoit la tranquillité de ses Sujets.

Le Cardinal & le Conseil furent d'avis de préférer la Maison de Bourbon à la branche Impériale de celle d'Autriche, pour plusieurs raisons : 1°. Parce que par la derniere décision, son droit paroissoit incontestable ; 2°. parce que c'étoit le plus sûr moyen d'empêcher le Traité de partage ; & enfin parce que c'étoit par là seulement qu'on pouvoit rendre l'Espagne indépendante de l'Empire, & empêcher la France de démembrer la Monarchie, sans qu'elle pût implorer le secours de ses Alliés, d'autant plus qu'ils avoient reconnu la justice des prétentions de la France, de la maniere la plus solemnelle par les deux Traités de partage.

Mais, quoique les Ministres Espagnols fussent d'accord sur ce point, ils étoient partagés de sentiment sur un autre. Les uns vouloient appeller le Duc d'Anjou à la succession, les autres le Duc de Chartres, fils aîné

du Duc d'Orléans, qui fut depuis Régent de France. La raison sur laquelle les premiers se fondoient étoit, qu'en appellant le Dauphin, il seroit le maître de transférer son droit à son second fils. Les autres alléguoient que le Duc de Chartres plairoit davantage aux Puissances maritimes, ce qui préviendroit les disputes qui pourroient s'élever au sujet de la succession. Cependant, la considération de la puissance du Roi de France, joint au peu d'apparence qu'il y avoit qu'il voulût l'employer en faveur de son neveu contre son petit-fils, emporta la balance; & les Membres du Conseil de Sa Majesté Catholique, convinrent d'appeller le Duc d'Anjou à la succession d'Espagne.

On eut toutes les peines du monde à y faire consentir le Roi; mais après y avoir bien réfléchi, il fit un testament, dans le préambule duquel, après avoir reconnu la nullité de la

renonciation, & le droit inconteſtable du Dauphin, il déclare ſon ſecond fils ſon héritier, ordonnant à tous ſes Sujets de le reconnoître pour tel après ſa mort. Au cas qu'il vienne à mourir ſans héritiers, il appelle ſon cadet le Duc de Berry à la ſucceſſion, & à ſon défaut l'Archiduc Charles, & après lui le Duc de Savoye & ſes enfans.

Ce teſtament fut ſigné avec toutes les formalités requiſes le 2 d'Octobre, & ce fait eſt généralement reconnu, mais perſonne ne fut ſon contenu. Le Comte d'Harrach, Ambaſſadeur de l'Empereur, ne douta point qu'il n'eût appellé l'Archiduc; & il ſe félicita du teſtament qu'il venoit de faire. Le Comte d'Harcourt, Ambaſſadeur de France, qui étoit fort lié avec les Grands d'Eſpagne, ſut ce qui ſe paſſoit, & en donna avis à ſon maître.

Après avoir ſigné ſon teſtament,

le Roi parut se mieux porter, & il resta dans cet état environ quinze jours, au bout desquels il mourut le 26 d'Octobre 1700, dans la trente-neuvieme année de son âge, & la trente-cinquieme de son regne, qui ne fut pas plus heureux pour lui que pour ses Sujets. Il mourut accablé de chagrin, comme s'il eût prévu les malheurs que sa mort devoit attirer sur ses Sujets. Il n'eut pas plutôt expiré, que les Grands d'Espagne s'assemblerent dans le Palais, pour faire la lecture du testament; l'Ambassadeur de l'Empereur s'y rendit; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il vit que le Roi avoit nommé le Duc d'Anjou pour son successeur! il ne tarda pas à en donner avis à son maître.

Le Conseil de Régence que le Roi avoit nommé par son testament, se chargea du Gouvernement, & expédia des courriers au nouveau Monarque, pour le féliciter sur son avéne-

ment au Trône; mais cette harmonie ne dura pas long-tems. La Reine & l'Inquisiteur Général, qui étoient de la Régence, commencerent à cabaler contre le nouveau Roi; mais le Cardinal Porto-Carrero persista dans ses premiers principes, & s'efforça de persuader à la Noblesse combien il lui importoit de reconnoître Philippe. L'on verra ci-après quels furent les effets de ce Conseil.

Avant que de quitter ce sujet, & d'entamer l'histoire du regne suivant, il convient de dire encore un mot sur cet article. Le Lecteur observera que la guerre qui se termina par le Traité de Nimégue, & qui fit perdre à l'Espagne tant de villes & de provinces dans les Pays-Bas, fut commencée par le Roi de France, sous prétexte de soutenir les droits de sa femme, malgré la renonciation qu'elle avoit faite à ces places, & à d'autres qui lui appartenoient.

Ce droit étoit fondé, dit-on, sur celui de Dévolution, (*jus Devolutionis*) qui a lieu dans le Brabant; & voici en quoi il consiste. Lorsqu'un homme épouse deux femmes, les héritiers de la premiere, soit mâles ou femelles, héritent l'un de l'autre, préférablement aux enfans du second lit; & ce fut en vertu de ce droit, qu'après la mort du Prince Balthasar, fils aîné de Sa Majesté Catholique, le Roi de France revendiqua ces Provinces au nom de l'Infante Marie-Thérese, sœur du Prince Balthasar, en vertu du droit de Dévolution.

On a écrit des volumes entiers sur ce sujet; mais je n'examinerai point ici ce qu'ils contiennent; il me suffit de dire, que le droit du Roi de France étoit fondé; & par conséquent que Sa Majesté Très-Chrétienne & le Dauphin son fils, pouvoient le résigner au Duc d'Anjou, qu'il représentoit l'Infante Marie-Thérese. Il s'ensuit donc que

toutes les provinces & les places, qui furent cédées à la France par le Traité de Nimégue, appartenoient au feu Roi d'Espagne, & appartiennent aujourd'hui à Sa Majesté Catholique, qui pouvoit les céder si elle eût voulu à son frere Don Philippe, & procurer par ce moyen la tranquillité à l'Europe.

Le Roi de France n'eut pas plutôt appris la mort de Charles II, & qu'il avoit appellé le Duc d'Anjou à sa succession, qu'il se disposa à le maintenir dans la possession de ce Royaume, prévoyant bien que la Maison d'Autriche & ses Alliés le lui disputeroient. Il assembla cependant pour la forme son Conseil, pour délibérer avec lui s'il accepteroit ou non le testament du feu Roi; mais il parut par les préparatifs qu'il fit sur les frontieres d'Espagne & dans les Pays-Bas, qu'il avoit déja pris son parti.

Son Conseil n'eut pas plutôt décidé

en faveur du testament, qu'il reconnut son petit-fils héritier de la Monarchie d'Espagne, sous le nom de Philippe V, & qu'il consentit à ce qu'il se rendît dans ce Royaume. Il faut convenir qu'il prit très-bien ses mesures, & que le nouveau Monarque prit possession de ses Etats d'une maniere qui surprendra la postérité, de même qu'elle surprit alors toute l'Europe. Mais il faut avouer d'un autre côté que cela vint en partie de l'humeur intraitable de la Cour de Vienne. Elle comptoit si fort sur l'Espagne, qu'elle ne prit aucune des mesures que ses Alliés lui proposerent, pour s'opposer à tems à celles de la Maison de Bourbon.

Les Puissances maritimes se trouverent extrêmement embarrassées. L'Electeur de Baviere, Gouverneur des Pays-Bas, reçut les troupes Françoises dans le pays, & le Prince de Vaudemont se déclara pour Philippe

en Italie. Ce fut ce qui engagea les Anglois & les Hollandois à dissimuler pour un tems, & à reconnoître le Roi Philippe. Le Roi Guillaume & les Etats-Généraux lui écrivirent pour le féliciter sur son avénement à la Couronne, quoiqu'ils eussent résolus de la lui disputer.

Le Lecteur auroit tort d'exiger de moi que je donne ici l'histoire de la guerre qu'occasionna l'avénement de Philippe ; les bornes que je me suis prescrites ne me le permettent point, & d'ailleurs cela n'est pas nécessaire. Je me contenterai d'observer que lorsqu'on conclut la grande Alliance, on ne se proposa autre chose que d'établir une barriere pour les Hollandois, & de procurer un équivalent à la Maison d'Autriche.

Mais après que l'Archiduc Charles eut pris le titre de Roi d'Espagne, & que les succès des Alliés leur eurent enflé le cœur, ils ne pense-

rent à rien moins qu'à conquérir la Monarchie d'Espagne. Il est vrai qu'après la bataille de Turin, ils auroient pu avec le secours des Portugais venir à bout de leur dessein, & se rendre maîtres d'une grande partie de ce Royaume, & même de sa Capitale; d'autant plus que le parti d'Autriche fit dans cette occasion, tout ce qu'on pouvoit attendre de lui.

Mais ayant négligé dans l'automne de l'année 1706, d'envoyer du secours au Roi Charles, Philippe reprit des forces, & dans le mois d'Avril 1707, le Duc de Berwick, qui commandoit ses troupes, remporta une victoire si complette à Almanza, qu'avant la fin de l'année, les affaires changerent entiérement de face.

Il est vrai que les Alliés firent dans la suite des progrès considérables. Ils gagnerent au mois d'Août 1710 la bataille de Saragosse, qui ouvrit les

portes de Madrid à Charles III ; mais les Espagnols changerent de sentiment, & ils devinrent si affectionnés à Philippe, qu'avant la fin de l'année Charles perdit une bataille, & fut obligé de se retirer dans la Catalogne.

L'Empereur Joseph mourut dans le mois d'Avril de l'année 1711, & par sa mort, Charles III se trouva le seul héritier mâle de la Maison d'Autriche. Cet événement changea la face des affaires. On crut qu'il n'étoit pas moins dangereux de donner les Domaines d Espagne & de l'Empire à ce Prince, qu'à la Maison de Bourbon, & l'on ne trouva aucun expédient pour prévenir ces maux.

La Maison d'Autriche possédoit dans ce tems-là les Pays-Bas Espagnols, & tous les Domaines qui avoient appartenu à cette Couronne dans l'Italie; & cela fournit à la Cour de France l'occasion d'insinuer au mi-

nistere d'Angleterre, qu'il convenoit de mettre fin à la guerre par des moyens conformes au systême de la grande Alliance; & ce fut ce qui donna lieu au Traité d'Utrecht, lequel fut conclu l'année 1713.

En conséquence de ce Traité, Philippe céda à la Grande-Bretagne la Ville & le Château de Gibraltar, & l'Isle de Minorque; le Royaume de Naples, le Duché de Milan, &c. l'Isle de Sardaigne & les Pays-Bas, à l'Empereur Charles VI; & l'Isle de Sicile avec le titre de Roi, au Duc de Savoye.

Il faut avouer que le Traité d'Utrecht souffroit de grandes exceptions; mais, quoi qu'il en soit, il répondit en quelque sorte au but de la grande Alliance. On divisa les Couronnes de France & d'Espagne, on augmenta la puissance de la Maison d'Autriche, & l'on fixa la balance de l'Europe. Cependant Philippe ne jouit

pas paisiblement de ses Etats, l'Empereur y prétendit toujours. La Catalogne & l'Isle de Majorque refuserent de se soumettre, & il fallut verser beaucoup de sang pour les faire rentrer dans leur devoir, & l'Espagne se trouva si épuisée, qu'on n'eût plus lieu de la redouter.

Louis XIV eut la politique de marier ses deux petits-fils, les Ducs de Bourgogne & d'Anjou, avec des Princesses de la Maison de Savoye. Il est vrai que cela n'empêcha pas ce dernier de se joindre aux Alliés pendant tout le cours de la guerre; mais la Reine d'Espagne, sa fille, sut si bien gagner les cœurs de la Noblesse Espagnole, qu'elle ne contribua pas peu à maintenir son époux sur le Trône.

Elle mourut le 14 de Février 1714, & elle laissa deux fils; savoir, Don Louis, né l'an 1707, qui fut Roi d'Espagne, après l'abdication de son

pere; & Don Ferdinand, né le 23 de Septembre 1713. Philippe épousa en secondes noces la Princesse Elisabeth Farnese, fille du Duc de Parme, héritiere non-seulement de ce Duché, mais encore de celui de Toscane. Le but qu'on se proposa dans ce mariage, fut de faire revivre les prétentions de la Maison de Bourbon en Italie.

La nouvelle Reine protégea beaucoup le Cardinal Alberoni, qui avoit été Ministre de son pere. Cet homme avoit beaucoup d'esprit; & il forma le projet de reconquérir les Etats que l'Espagne possédoit en Italie; le premier article parut difficile, & le second absolument impossible; mais il réussit cependant mieux qu'on ne l'avoit cru.

Il rétablit les affaires d'Espagne, il mit sa marine & ses armées de terre, dans un état capable d'allarmer ses voisins; il reconquit la Sardaigne, &

il auroit repris la Sicile, ſans la flotte d'Angleterre, qui battit celle des Eſpagnols à Meſſine, & lui porta un ſi rude coup, que le Roi fut obligé de renoncer à ſon projet, & d'accéder à la quadruple Alliance, que l'on conclut pour ſuppléer aux défauts du Traité d'Utrecht, & affermir la tranquillité de l'Europe.

En vertu de cette alliance, on donna la Sardaigne au Duc de Savoye en place de la Sicile; mais on convint en même-tems que Don Carlos ſuccéderoit aux Duchés de Parme & de Toſcane. On conclut l'an 1721 un mariage entre Louis XV & l'Infante d'Eſpagne, lequel n'eut pas lieu, comme on l'a vu ci-deſſus; mais vers ce même tems Don Louis, Prince des Aſturies, épouſa la quatrieme fille du Duc d'Orléans, Régent de France.

Ce Prince étant venu à mourir, on prétend que Philippe conçut le deſſein de retourner en France, & de

gouverner le Royaume au nom de son neveu; mais, quoi qu'il en soit, il résigna le 15 de Janvier 1724 sa Couronne à Don Louis, Prince des Asturies, qui étoit généralement aimé des Espagnols, & dont on se promettoit beaucoup; mais il mourut le trente d'Août suivant, âgé de seize ans, au grand regret de son pere & de ses Sujets.

On crut d'abord que Don Ferdinand son frere, lui succéderoit: mais Philippe, à la sollicitation des Espagnols, reprit les rênes du Gouvernement, soit pour prévenir les dangers d'une minorité, soit pour d'autres raisons qu'on ignore.

Il s'adonna tout entier aux affaires, & il fut si fâché de ce qu'on avoit renvoyé l'Infante, qu'il acquiesça aux projets que la Reine & ses Ministres lui suggérerent. On croit communément que le Cardinal Alberoni, qui étoit pour lors à Rome, fut l'au-

teur de la scène qui étonna toute l'Europe. Il est certain du moins que l'intrigue fut conduite par un homme, qui ayant abandonné son pays, ne méritoit point qu'aucun Prince se fiât à lui.

L'homme dont je parle, étoit le fameux Comte de Riporda, qui négocia le Traité de Vienne, par lequel l'Empereur Charles VI & le Roi Philippe, qui avoient versé tant de ruisseaux de sang, & dépensé des sommes si prodigieuses, se liguerent contre les Puissances qui s'étoient sacrifiées pour eux. On ignore encore les motifs de cette alliance; mais il y a toute apparence que les vues de l'Empereur étoient plus prochaines, & celles de l'Espagne plus éloignées.

On prétend que le premier avoit dessein d'établir une Compagnie à Ostende, pour faire revivre le commerce des Pays-Bas, aux dépens des Hollandois, ses anciens amis. Le

second consentit à l'aggrandissement de l'Empereur, dans l'espoir de marier Don Carlos avec l'Archiduchesse aînée, je veux dire la Reine de Hongrie regnante, & de lui procurer par ce moyen la succession de la Maison d'Autriche.

Ce projet étoit d'autant plus extraordinaire, que la France & les Puissances maritimes employoient dans ces tems-là leur médiation pour réconcilier ces deux Monarques. Pour balancer cette alliance de Vienne, la France, l'Angleterre, la Hollande & la Prusse, conclurent le fameux Traité d'Hanovre.

L'Empereur & le Roi Catholique, ou pour mieux dire, la Reine, son épouse, parurent résolus d'exécuter un projet dont ils espéroient retirer de si grands avantages; mais les Alliés d'Hanovre prirent si bien leurs mesures, qu'après quelques tentatives inutiles, ils furent obligés de ter-

miner leurs différends par une négociation, qui produisit le Congrès de Soissons.

Ce Congrès fut ouvert le 14 de Juin 1728, & ne servit qu'à montrer l'ascendant que le Cardinal de Fleury avoit acquis. Comme il duroit trop long-tems, les Anglois conclurent avec l'Espagne le fameux Traité de Séville, dans l'espérance de terminer tous ces différends; mais on fut deux ans à imaginer des expédiens pour exécuter les articles dont on étoit convenu. Reprenons les choses un peu plus haut.

Le but que se proposa Sa Majesté Catholique dans son second mariage, fut de s'assurer les Etats que son épouse possédoit en Italie, & on les lui assura lors de son accession à la quadruple Alliance, & par un second Traité, qui fut ratifié par celui de Vienne. On convint pour la sûreté de l'Empereur, qu'on envoiroit des troupes

troupes Suisses en Italie, pour maintenir Don Carlos dans la possession des Etats qui lui avoient été cédés par plusieurs Traités. Mais après le Traité de Séville, on voulut y envoyer des Espagnols, à quoi l'Empereur refusa de consentir.

On leva enfin cette difficulté, Don Carlos se rendit en Italie à la tête d'une armée espagnole, & fut reçu du Grand Duc de Toscane, comme son héritier présomptif. On se flattoit que cette démarche serviroit à pacifier ces troubles & à assurer la paix de l'Europe; mais les plus grands Politiques sont sujets à se tromper; elle occasionna une guerre, malgré les peines que se donnerent les Puissances maritimes pour la faciliter.

L'Infant Don Carlos arriva en Italie l'an 1731, & se mit en possession de tous les Domaines qui avoient causé tant de disputes; mais cela n'empêcha pas sa mere de former de

nouveaux projets pour son aggrandissement, & pour lui procurer la Couronne. Pour y réussir, elle engagea le Cardinal de Fleury à prendre des mesures opposées au systême qu'il s'étoit fait; & le Duc de Savoye à entrer dans ses vues, en lui promettant le Duché de Milan.

Tels furent les motifs d'une nouvelle Confédération, qui lors de la mort du Roi de Pologne, arrivée l'an 1733, se termina par une guerre en Italie. L'année suivante, Don Carlos, ou plutôt le Duc de Montemar, gagna la bataille de Bitonto, & conquit le Royaume de Naples; la Sicile se soumit, par un effet de son attachement pour l'Espagne. L'Empereur, quoique seul, se défendit assez bien en Italie, & les circonstances du tems ayant déterminé la France à la paix, l'Espagne fut obligée d'entrer dans ses vues, & elle fut conclue l'an 1735.

En conséquence de cette paix, Don Carlos resta maître des Deux-Siciles, & érigea une troisieme Monarchie dans la Maison de Bourbon, mais il renonça à la succession de sa mere. La France eut la Lorraine. Le Traité dont je parle fut conclu à Vienne. On croyoit que Philippe ne songeroit qu'à passer le reste de ses jours en paix; mais son épouse avoit d'autres vues. Elle avoit procuré une Couronne à son fils aîné, le chapeau de Cardinal au troisieme, & elle ne voulut pas que le second restât sans état. Pour parvenir à ses fins, elle lui fit épouser une Princesse de France; elle promit quantité de choses au Roi de Sardaigne, & elle cajola le Roi d'Angleterre; mais voyant qu'elle ne pouvoit rien obtenir, elle engagea le Roi à faire la sourde oreille aux plaintes que lui firent les Anglois, ce qui occasionna une guer-

re également funeste aux deux Nations.

L'Empereur Charles VI étant mort, les ennemis de la Maison d'Autriche résolurent de l'humilier, & l'Espagne se prêta à leurs vues, dans l'espoir de pousser sa pointe en Italie, sans se souvenir de la garantie qu'elle avoit donnée par le Traité de Vienne. Cette guerre ne fut pas des plus heureuses, quoiqu'elle eût coûté des sommes immenses. On eut toutes les peines du monde à transporter des troupes dans le Royaume de Naples, & après qu'elles y furent arrivées, on manqua de vivres pour les faire subsister.

Le Duc de Montemar, un des meilleurs Généraux d'Espagne, se mit à la tête de son armée l'an 1742, avec ordre de pénétrer dans la Lombardie par les Etats du Pape. Il n'arriva pas assez à tems pour sauver le Duc de

Modene, dont les Etats furent envahis par les Alliés, & ses troupes, qui étoient au nombre de cinq à six mille hommes, désarmées & faites prisonnieres de guerre. Les Autrichiens & les Piémontois se mirent en marche pour attaquer le Duc de Montemar; mais, quoique leur armée fût supérieure à la sienne, il trouva le moyen de se retirer de ce mauvais pas, & de faire la plus belle retraite du monde. La Cour de Madrid n'ayant point été contente de sa conduite, elle le rappella, & donna le commandement de ses troupes à un Officier Flamand, appellé le Comte de Gages, qui acquit beaucoup de réputation dans cette guerre.

Je n'entrerai point ici dans le détail de cette guerre d'Italie, parce que j'aurai occasion d'en parler ailleurs, & je me contenterai de dire qu'au bout de cinq campagnes, qui coûterent la vie à 80000 hommes, &

cent millions de piastres à l'Espagne, les affaires se trouverent pires que jamais. Le Roi des Deux-Siciles, après avoir soutenu une espece de siege dans son camp, fut obligé d'avoir recours à une seconde neutralité; l'Infant Don Philippe, après avoir perdu la bataille de Rottofriddo, quitta l'Italie; & les Génois, qui avoient pris le parti des Espagnols, furent abandonnés à la merci des Allemands, qui s'emparerent de leur Capitale.

Philippe V mourut enfin accablé de vieillesse & d'infirmités, le 29 de Juin 1746, dans sa grande année climacterique, & dans la quarante-sixieme année de son regne. Il laissa en mourant, outre le Prince des Asturies qu'il avoit eu du premier lit, trois garçons & trois filles, de sa seconde femme; savoir, Don Carlos, Roi des Deux-Siciles, qui épousa une Princesse de Saxe; Don Philippe,

qui épousa l'aînée des Princesses de France; Don Louis, Cardinal Infant, Archevêque de Tolede & de Séville; l'Infante-Marie-Anne-Victoire, Reine Régente de Portugal; l'Infante Marie-Thérese, mariée au Dauphin de France; & l'Infante Marie-Antoinette-Ferdinande, aujourd'hui Duchesse de Savoye.

Ferdinand VI succéda à son pere dans la trente-troisieme année de son âge, ayant épousé le 8 de Janvier 1729, l'Infante Marie-Madeleine de Portugal, dont il n'a point eu d'enfans. On crut, lorsque ce Prince monta sur le Trône, que les affaires prendroient une nouvelle tournure, & Sa Majesté Catholique & ses Ministres, laisserent quelque tems le Public dans cette idée, ce qui leur procura des avantages considérables. Il poussa cependant la guerre avec vigueur, à cause, comme il le publia dans des manifestes, que son

pere lui avoit recommandé de le faire. Le bruit courut même que Sa Majesté Catholique avoit dessein de procurer un établissement à son frere en Italie, d'où l'on conclut que la paix ne se feroit point sans cela.

On fit des remises considérables à la République de Gênes; on augmenta l'armée d'Italie; en un mot, on fit toutes les démarches requises, lorsque le nouveau Prince arriva en Italie, pour persuader à ses Sujets, qu'il venoit dans le dessein de leur procurer la paix, & de soutenir la Dignité de la Couronne d'Espagne.

Lorsqu'il fut question de négocier la paix, la Cour de Madrid s'en rapporta entiérement à celle de Versailles, ce qui parut d'autant plus extraordinaire, qu'elle avoit dans ce tems-là un Ambassadeur à Londres; mais ce qui donne lieu de croire que les Ministres de France étoient au fait de ses instructions, est que la con-

duite de Sa Majesté Catholique, ne leur causa aucun ombrage. Le Marquis de Soto-Major fut envoyé en qualité de Ministre Plénipotentiaire d'Espagne au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Comme le septieme article qui regardoit la cession que l'on faisoit à Don Philippe, étoit le plus important ; ce fut aussi celui qu'on débattit le plus. Il ne fut point entiérement terminé à la satisfaction de la Cour d'Espagne, laquelle insistoit à ce qu'on cédât sans réserve à l'Infant & à ses héritiers, les Duchés de Parme, Plaisance & Guastalla ; cependant les Ministres de France eurent assez de crédit pour les faire confirmer par l'Impératrice-Reine, & par le Roi de Sardaigne, & en presserent l'exécution avec toute l'ardeur & la vigilance possibles.

Je vais maintenant parler des intérêts de la Cour d'Espagne, & je le ferai de maniere à mettre le Lecteur

en état de prévoir la conduite future de ses Ministres; car lorsqu'on connoît une fois les intérêts d'une Nation, il n'est pas difficile de connoître les moyens qu'elle employera pour les faire valoir. On observera néanmoins que ces moyens ne décident rien quant à la capacité des Ministres; car les hommes peuvent souvent avec beaucoup de savoir & d'adresse, prendre des mesures très-fausses, & il peut même arriver que ceux qui ont le plus de talens, les employent pour de mauvaises fins. Mais ce n'est pas toujours à eux qu'on doit s'en prendre; les Princes veulent qu'on les serve à leur guise, & il leur arrive souvent lorsqu'ils se trouvent dans l'embarras, de s'en tirer aux dépens de leurs serviteurs, & de les sacrifier au ressentiment de ceux qu'ils ont offensés; sans considerer en quoi consiste l'offense, & sans mettre aucune différence entre

l'intention de mal faire, & la main qui n'a fait le mal que pour obéir à son devoir. Mais c'est-là le sort ordinaire des Ministres.

Lors de la paix d'Utrecht, après que leurs Hautes Puissances eurent reconnu Philippe V pour Roi d'Espagne & des Indes, on prit deux sortes de sûretés pour prévenir le danger qu'il y avoit à laisser des Domaines aussi vastes entre les mains de la branche cadette d'une famille, qui n'étoit déja que trop puissante & trop formidable, eu égard au reste de l'Europe.

La premiere fut la renonciation que l'on fit faire à Philippe & aux Princes de sa famille, à la succession de la Couronne de France, en faveur de la Maison d'Orléans; & l'autre la cession de Gibraltar & de Port-Mahon à la Grande-Bretagne, pour garants de l'exécution de ce dont on étoit convenu par le Traité.

Ces précautions parurent nécessaires aux deux parties ; car si les Alliés avoient raison de craindre l'union trop intime des Couronnes de France & d'Espagne, de même les Espagnols prévoyoient les inconvéniens qui résulteroient de leur dépendance de cette Couronne. Cela parut par l'empressement avec lequel ils donnerent à cette renonciation la Sanction la plus solemnelle qu'il soit possible à une Nation de donner à un acte.

Il étoit aussi de l'intérêt de la Famille Royale, du Ministere & des Sujets, d'adhérer scrupuleusement aux termes du Traité, & de se contenter de ce qu'il portoit. C'étoit le moyen d'assurer la Dignité de Philippe, de mettre ses Ministres en état de réformer les abus, de rétablir la puissance & le crédit de l'Espagne, de profiter de la paix, & des avantages que leur promettoit la possession des Indes.

Ces maximes étoient évidentes par elles-mêmes, mais on reconnut bientôt qu'elles n'auroient produit aucun effet sur les Parties intéressées. Sa Majesté Catholique se laissa gouverner par son ayeul aussi long-tems qu'il vécut; & après qu'il fut mort, il tourna si fort ses vues vers son pays natal, qu'il oublia entiérement les intérêts de sa Couronne, & les Traités qui la lui avoient procurée. Ses Ministres adopterent sa façon de penser, & l'orgueil & l'ambition des Espagnols, les porterent à vouloir recouvrer les Etats qu'ils avoient possédés dans l'Italie, sans songer qu'ils leur étoient à charge.

Après le second mariage du Roi, cette fausse politique parut dans tout son jour, & les Espagnols tenterent de reprendre la Sicile & Gibraltar; ce qui obligea les Puissances maritimes à se liguer avec la Maison d'Autriche, & à employer pour ruiner la

marine d'Espagne, des mesures que la nécessité seule pouvoit justifier.

L'accession de l'Espagne à la quadruple Alliance, & les avantages qu'elle en tira, sembloient promettre une paix solide & durable; elle parut même la desirer; mais ce desir ne dura pas long-tems. Elle conclut l'Alliance de Vienne par deux faux principes, l'un de détruire la balance de l'Europe, & l'autre d'enlever Gibraltar & Minorque à la Grande-Bretagne; ce qu'elle ne sauroit jamais effectuer par le moyen de la guerre, puisque chaque guerre qu'elle lui fait, prouve qu'elle ne lui a cédé ces places que pour la sûreté des autres Puissances de l'Europe.

Depuis ce tems-là, le ministere d'Espagne n'eut qu'une politique chancelante; elle adopta différens projets, sans se mettre en peine de cette indépendance, qui seule peut la rendre heureuse au-dedans, & la

faire respecter au-dehors. Il est cependant vrai de dire, qu'Alberoni & Riperda entendirent très-bien les intérêts de l'Espagne, & qu'ils lui donnerent toujours la seconde place dans leurs projets politiques. Il eût été à souhaiter pour eux, pour les Espagnols & pour le reste de l'Europe, qu'ils lui eussent donné la premiere; mais ce qui les rend excusables est, qu'ils étoient tous deux étrangers, & tous deux enfans de la fortune.

L'ambition démesurée des deux premiers Princes de la Maison d'Autriche, & l'inactivité des trois derniers, plongerent l'Espagne dans un tel désordre, & les Sujets dans une si grande indigence, qu'il fut de leur intérêt, du moins pendant un siecle, de repeupler le pays, de faire fleurir le commerce, & de rétablir le gouvernement sur l'ancien pied. Ils avoient plusieurs moyens de le faire, & même plus qu'ils ne pouvoient espérer.

Ils auroient dû par conséquent abandonner l'idée qu'ils avoient de reconquérir leurs Domaines d'Italie, puisqu'ils ne servoient qu'à enrichir ceux qu'ils y envoyoient en qualité de Vice-Rois, & qu'ils étoient à charge à la Nation, à cause de ce qu'il leur en coûtoit pour les conserver. Ils auroient dû pareillement encourager le commerce des Indes occidentales; il les auroit mis en état d'établir des Manufactures chez eux, de réparer les pertes qu'ils avoient faites, & de mettre leurs places & leur marine en état de défense.

Supposé même que le point d'honneur, qui est la manie de la Nation, obligeât les Espagnols à reconquérir ce qu'on leur avoit pris dans la derniere guerre, il leur convenoit d'observer le Traité d'Utrecht, de captiver l'amitié des Puissances maritimes. Autrefois la prudence espagnole gagnoit plus en temporisant,

qu'elle ne perdoit; & si le Roi & ses Ministres, au lieu de tenir la conduite dont je viens de parler, s'en fussent tenus à la foi des Traités, ils auroient pu obtenir ce qu'ils désiroient, sans verser la moindre goute de sang, & sans faire la moindre dépense.

Si l'Espagne fût restée indépendante, elle ne se fût point attirée l'envie des autres Puissances de l'Europe, on ne se seroit point opposé à l'établissement des Princes de sa famille en Italie.

On peut considérer l'Espagne & les Indes, comme deux grands Empires, gouvernés par un même Monarque, dont les intérêts sont liés. Si donc les Espagnols veulent les conserver & en profiter, ils doivent vivre en paix avec leurs voisins, du moins jusqu'à ce qu'ils ayent une marine assez forte pour y envoyer du secours, & ramener leurs gal-

lions, en dépit de ceux qui voudroient s'y opposer.

Ils pourroient encore régler le Gouvernement des Indes, de maniere à rendre leurs Sujets plus heureux qu'ailleurs, & en tirer tous les avantages qu'ils peuvent en attendre; & cela à la satisfaction communè de la plûpart des Puissances de l'Europe, qui ont autant d'intérêt qu'eux-mêmes, à leur conserver la possession de ces contrées.

Mais pour cela faire, il faut que les Espagnols ayent soin de leurs plantations, & qu'ils ne les laissent point dépérir par leur négligence. Il convient encore qu'ils remplissent leurs engagemens, & qu'ils accordent quelques avantages dans leur commerce à leurs anciens Alliés. En observant ces maximes, ils feroient revivre leur commerce, il deviendroit plus étendu, leurs Domaines

de l'Amérique recouvreroient leur premier lustre, & l'Espagne deviendroit aussi puissante qu'elle l'étoit du tems de Charles V. Il n'est donc pas étonnant que des mesures opposées, produisent des effets contraires.

Quant aux intérêts de l'Espagne avec ses voisins, ils consistent à vivre en paix avec eux, & à ne former aucune prétention sur leurs Domaines. Ses anciens différends avec la France sont aujourd'hui terminés, & il lui convient d'autant plus d'entretenir une bonne intelligence avec elle, que les deux Royaumes sont gouvernés par des Monarques du même sang.

A l'égard de la Maison d'Autriche, les démêlés qu'elle a eus avec elle, n'ont eu d'autre cause que les Domaines qu'elle posséde en Italie, & les conseils des Italiens ; & il est à craindre qu'ils n'influent long-tems sur cette Cour, à moins que quelque

Ministre éclairé ne fasse sentir à son maître la nécessité où il est d'y mettre des bornes. Cela seul peut contribuer à la paix & à la grandeur de l'Espagne, à la sûreté de l'Italie, & à la tranquillité générale de l'Europe. A sa grandeur, en évitant ces guerres qui ont détruit ses Sujets & épuisé ses finances; à la sûreté de l'Italie, en conservant la balance qui est nécessaire aux différens Etats qui la composent, & qui subsistera toujours, si les Espagnols agissent avec modération, & consultent leurs véritables intérêts; à la tranquillité de l'Europe, vu que les Puissances qui la gouvernent, sont tellement intéressées à maintenir le systême actuel, qu'on ne sauroit y apporter le moindre changement, qu'elles ne prennent aussi-tôt les armes, pour remettre la balance en équilibre.

Quant au Portugal, il est de son intérêt de vivre en paix avec lui; car

bien que cette Puissance ne soit point redoutable par elle-même, elle peut se liguer avec ses ennemis, & lui causer plus de peine qu'aucun autre Potentat ; car dans la derniere guerre, les Alliés ne se rendirent maîtres de Madrid, que parce qu'ils étoient ligués avec les Portugais.

Il faut pourtant avouer que le Portugal est situé de maniere à donner envie à un Prince ambitieux d'en faire la conquête ; mais les Princes ambitieux, lorsqu'ils ont de la prudence pesent les risques qu'ils courent avec les avantages qu'ils espérent, & cela étant, je ne crois pas qu'aucun Roi d'Espagne puisse jamais tenter la conquête de ce Royaume, sans s'attirer une guerre sur les bras ; ce qu'un Prince prudent ne fera jamais.

L'Empereur de Maroc & les autres Etats de Barbarie, ont toujours passé pour être les ennemis héréditaires des Espagnols, & ces ennemis sont

peut-être les seuls contre lesquels ils puissent employer leurs forces, sans exciter la jalousie de leurs voisins. Ils sont les maîtres de Ceuta, d'Oran & de quelques autres places, qu'ils ont de la peine à conserver, & les tentatives qu'ils ont faites pour augmenter leurs conquêtes, ont été jusqu'ici inutiles.

Ils pourroient dans la suite tenter quelque chose de plus de ce côté; mais il faudra pour cela faire qu'ils eussent une marine, & pour lors ils pourroient recevoir du secours du Portugal & des Princes d'Italie. Cela leur procureroit plusieurs avantages; ils assureroient leurs côtes, ils protégeroient leur commerce, & ils rétabliroient la réputation qu'ils avoient sur mer.

Avant que les Rois d'Espagne fussent infectés de l'esprit de la Monarchie universelle, Ferdinand le Catholique avec une armée de vingt mille

chevaux, de cinquante mille fantassins, assiégea la ville de Grenade, dont les Maures étoient en possession, quoique l'Arragon n'eût pris aucune part à cette querelle. Cela prouve quelle étoit la puissance des Castillans avant la découverte de l'Amérique, & avant qu'ils eussent augmenté leurs Domaines. On auroit cependant tort de conclure de-là que l'Espagne doit sa ruine aux conquêtes qu'elle a faites, & aux Colonies qu'elle a envoyées dans les Indes occidentales. Les premieres lui valurent des provinces extrêmement peuplées, & les trésors immenses qu'elle a tiré des dernieres, l'ont amplement dédommagée des dépenses qu'elle avoit faites. Il suit de ce que je viens de dire, qu'une Nation avec des Etats vastes & des richesses immenses, peut être réduite à la plus grande détresse, lorsqu'elle est gouvernée par des Princes foibles & ambitieux.

Les Domaines d'Espagne étoient extrêmement éloignés des uns des autres. Si elle eût vécu en bonne intelligence avec ses voisins, elle auroit pu les garder tous, & aucune Puissance n'auroit osé l'attaquer. Loin de se conduire de la sorte, elle leur chercha noise, elle porta la guerre par tout, & elle les obligea par-là à augmenter leurs richesses & leur puissance à ses dépens. Ce fut l'ambition & l'injustice de l'Espagne, qui indisposa contre elle les Puissances maritimes, qui lui fit perdre une partie de ses Domaines, & qui épuisa l'autre d'hommes & d'argent. Ce sont-là des réflexions politiques qui nous mettent en état de connoître son état présent & son état passé. J'ai assez parlé de ce dernier, & quant à l'autre, j'observerai qu'avec les avantages dont elle jouit, elle est encore sujette à plusieurs inconvéniens.

Les Etats qu'elle posséde dans les

Indes

Indes orientales & occidentales, lui sont d'autant plus avantageux, qu'ils sont liés par le commerce. S'ils étoient bien gouvernés, elle pourroit en tirer des revenus immenses; elle pourroit, si elle encourageoit le commerce, s'approprier celui que les Vénitiens faisoient autrefois, avant qu'on eût découvert le Cap de Bonne-Espérance; car en transportant les marchandises des Indes orientales à Acapulco, & de-là par terre à la Vera-Cruz, elle pourroit les envoyer en Espagne par les Galions, en moins de tems & à moins de frais, que ne le font les Anglois & les Hollandois, sur tout si elle accordoit à ses Sujets la liberté du commerce dans les deux Indes.

Il est vrai que dans l'état où sont actuellement les choses, les Philippines ne rapportent pas beaucoup de profit aux Espagnols, mais ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes,

puisqu'elles sont situées de façon à pouvoir commercer avec les Indes orientales, du moins avec une partie de cette contrée. Ils commerçoient autrefois avec la Chine, & ils pourroient y faire un plus grand commerce, & le pousser même jusqu'au Japon, en laissant leurs Sujets libres, & en augmentant leur flotte d'un Galion. Ils pourroient se procurer le même avantage, en rendant la Vera-Cruz, la Havane & Buenos-Ayres des ports francs ; ce seroit le moyen d'y attirer plus de commerce, & de faciliter celui des deux Indes.

Une pareille conduite seroit avantageuse à l'Espagne, & ne donneroit aucun ombrage aux Nations étrangeres. Le commerce qu'elles y font leur faciliteroit le débit de leurs marchandises & de leurs denrées, & les engageroit à leur assurer la possession de leurs Domaines. Cela les

mettroit encore à même de faire fleurir quelques-unes de leurs Colonies. Par exemple, la Havane est avantageusement située, & si elle devenoit jamais l'entrepôt de ce commerce, cela réveilleroit l'industrie des habitans de Cuba, d'Hispaniola & de Porto-Rico. Il est vrai que cela n'empêcheroit pas les Anglois & les Hollandois d'y faire la contrebande, mais cet inconvénient seroit contrebalancé par l'attention qu'ils auroient à conserver aux Espagnols ce que ces isles produisent, en même-tems qu'ils en profiteroient.

Indépendamment des avantages dont je viens de parler, l'Espagne en jouit de plusieurs autres en Europe. Par exemple, la Flandre ne lui coûte plus rien aujourd'hui, & elle pourroit profiter du changement qui est arrivé dans l'Italie.

Les inconvéniens qu'elle éprouve, sont ceux-là même qu'elle s'est atti-

rée : je mets de ce nombre la disette d'habitans, qui l'oblige à abandonner son commerce aux étrangers, & à leur donner de l'emploi dans ses armées ; leur pauvreté, qui provient bien moins de la stérilité du pays, que du défaut de culture. Le troisieme, est la trop grande autorité des Prêtres & des Moines. M. de Macanas a voulu y remédier ; & si jamais les moyens qu'il a proposés ont lieu, l'Espagne en ressentira les effets.



CHAPITRE XII.

Situation, Histoire moderne, état présent, intérêts & liaisons politiques du Royaume de Portugal, depuis qu'il est gouverné par la Maison de Bragance.

POUR donner au Lecteur une juste idée de l'état actuel de la Nation Portugaise, il convient de dire un mot de la situation de son pays, lequel s'étend l'espace d'environ trois cents milles le long de l'Océan atlantique, du midi au septentrion, sur environ cent milles de largeur d'Occident en Orient. Son climat est fort beau, & son air passe pour le plus sain de l'Europe, quoiqu'il soit situé au midi, la chaleur étant tempérée par les vents qui s'élevent de la mer. Son sol seroit extrêmement fertile s'il y avoit

moins de montagnes; mais cela n'empêche pas que les vallées ne produisent quantité de bled. Les collines sont couvertes d'arbres fruitiers, & il y a quantité de mines de fer, de plomb, d'étaim, d'or & d'argent. Celle qui fournit ce dernier métal est près de Guacaldana, & passe pour la plus riche de l'Europe, & l'on en tire tous les ans, l'un portant l'autre, deux cents mille livres pesant d'argent. Les rivieres qui l'arrosent sont le Donfra, le Tage & la Guadiane, qui se jettent dans la mer.

Ce Royaume est beaucoup plus peuplé que l'Espagne, & ses habitans infiniment plus industrieux. Quelques Auteurs veulent nous persuader que les Portugais sont de très-méchantes gens, & ils se fondent sur ce proverbe : « Dépouillez un Espagnol du » peu de bonnes qualités qu'il a, & » vous en ferez un Portugais ». Ces réflexions nationales sont pour l'or-

dinaire mal fondées, & l'on ne doit les rapporter, que pour en montrer la fausseté. La pénétration & la hardiesse de leur génie paroissent dans les découvertes qu'ils ont faites; leur courage & leur bonne conduite, par les conquêtes qu'ils ont faites dans les Indes; & leur zele par le soin qu'ils ont eu de rétablir leur marine. Les Portugais ont une qualité, qui suffit seule pour les mettre à couvert des reproches que leur font leurs ennemis. Ils sont extrêmement fideles à leurs Souverains, & leurs Monarques ne se sont pas moins distingués par leur équité & leur modération, que par leur amour pour leurs Sujets.

Philippe II, Roi d'Espagne, s'empara de ce pays, & l'annexa à ses autres Domaines l'an 1580; mais le peuple ne fut pas plus content de ses titres que de son Gouvernement, & ce fut ce qui causa sa ruine. Cela fournit l'occasion aux Hollandois de les

dépouiller de leurs établiſſemens dans les Indes, ſur la côte d'Afrique, & en quelque ſorte du Brezil; car les Eſpagnols, qui le regardoient comme un Royaume conquis, s'embarraſſerent peu de leurs affaires; & la Nobleſſe Portugaiſe, qui avoit témoigné autrefois tant de courage & de fermeté, au ſervice de ſes Princes naturels, ſe mit peu en peine de ſoutenir des étrangers qui la traitoit avec auſſi peu de ménagement.

Les Portugais laſſés des mauvais traitemens des Gouverneurs Eſpagnols, réſolurent d'en ſecouer le joug, ce qu'ils firent l'an 1640. Ils engagerent Jean Duc de Bragance, neveu du Duc, qui diſputoit ce Royaume à Philippe, à riſquer ſes Etats héréditaires, qui étoient à peu près le tiers du Royaume, pour s'aſſurer le tout, & le peuple le ſeconda ſi bien, qu'on auroit de la peine à trouver dans l'Hiſtoire une révolution auſſi

ſubite, & qui ait coûté auſſi peu de ſang. Il monta ſur le Trône de Portugal, ſous le nom de Jean IV. Ses Sujets furent auſſi ardens à l'y maintenir, qu'ils l'avoient été à l'y placer, quoique les Eſpagnols continuaſſent la guerre en Portugal, & les Hollandois leurs conquêtes dans les Indes & dans le Brezil.

Il eſt vrai qu'ils perdirent pluſieurs établiſſemens dans l'Aſie, & qu'ils eurent toutes les peines du monde à conſerver Goa, Bombay & Diu dans le Continent; mais ils furent plus heureux dans le Brezil, & ils reconquirent en peu de tems tout ce que les Hollandois leur avoient pris.

On obſervera que les Eſpagnols, à force de ſucer le Portugal, ruinerent ſon commerce, ſa marine & ſes Colonies; tant il eſt vrai qu'un Gouvernement juſte & équitable, eſt abſolument néceſſaire pour faire fleurir une Nation.

Jean IV mourut l'an 1651, sans voir la fin de la guerre, que son avénement au Trône avoit occasionnée. Il laissa ses Etats à son fils Alphonse VI, sous la tutelle de la Reine douairiere sa mere. Les Espagnols tirerent de grands avantages de cette minorité; mais neuf ans après, les leurs furent encore plus considérables; car après la conclusion de la paix des Pyrénées, la France qui s'étoit engagée à ne fournir aucun secours au Portugal, y envoya le Maréchal de Schombergh, qui valoit lui seul une petite armée.

Il réforma plusieurs abus, & disciplina si bien les Portugais, que malgré la supériorité des Espagnols, ils défendirent leur liberté, & remporterent des victoires si complettes à Estremas & à Villa-Viciosa, qu'ils convainquirent leurs ennemis, que l'amour de la liberté l'emporte toujours sur la supériorité du nombre.

L'an 1668, Louis XIV ayant envoyé une armée dans les Pays-Bas, les Espagnols furent obligés de faire la paix avec le Portugal, par l'entremise de Charles II, Roi d'Angleterre, qui avoit épousé l'Infante Catherine, fille du Roi Jean, & sœur du Roi Alphonse. En conséquence de ce Traité, le Roi d'Espagne renonça à ses prétentions sur le Portugal, & reconnut la Maison de Bragance. Ce fut ainsi que finit une guerre de vingt-huit ans.

Alphonse VI résolut de prendre les rênes du Gouvernement, tout incapable qu'il étoit de le faire, la maladie lui ayant affoibli le corps & l'esprit, au point de le mettre hors d'état de remplir également les devoirs d'un Roi & ceux d'un mari. Ses favoris qui lui avoient conseillé d'ôter à sa mere la conduite des affaires, (elle mourut un an après de chagrin,) l'engagerent par des vues in-

téressées à se marier, & il épousa une Princesse de Savoye Nemours. Ceux qui l'avoient fait résoudre à ce mariage, dans la vue de gouverner le Royaume sous son nom, lui inspirerent de la jalousie contre Don Pedro son frere, héritier présomptif de la Couronne, & l'engagerent, dit-on, dans des intrigues si basses & si honteuses, que la Reine, après avoir habité six mois avec lui, se retira dans un Couvent, pour mettre, à ce qu'elle disoit, son honneur & sa vie en sûreté.

L'Infant Don Pedro, considérant l'incapacité de son frere, le mauvais état des affaires publiques, & le danger qu'il couroit, résolut du consentement & avec le secours de la principale Noblesse, de s'assurer de la personne du Roi, & de prendre les rênes du Gouvernement. La Reine sortit peu de tems après de son Couvent, & obtint une dispense de la

Cour de Rome pour épouser le Prince Don Pedro. Il relégua Alphonse dans l'Isle de Tercere, où il le fit garder à vue, sans manquer à la tendresse ni aux égards qu'il lui devoit. Quelques mal-intentionnés ayant répandu le contraire, il le rappella quelques années après, & l'envoya au Château de Cintra, à une journée de Lisbonne, où il fut traité avec le respect dû à sa Dignité. On voulut engager Don Pedro à prendre le titre de Roi, mais il le refusa, & se contenta de celui de Régent jusqu'en 1683, que son frere mourut.

Don Pedro n'eut de sa prémiere femme qu'une seule fille, qui fut regardée quelques années avant la mort de sa mere, comme l'héritiere présomptive du Royaume, & qu'on voulut marier avec le jeune Duc de Savoye. L'affaire étoit si fort avancée, que les Portugais envoyerent une flotte en Italie pour aller chercher

le Duc ; mais ce Prince ayant changé d'avis, elle retourna en Portugal, & l'Infante étant morte quelque tems après, les Portugais presserent le Roi de contracter un second mariage, & il épousa la Princesse Marie-Sophie, fille de l'Electeur Palatin, dont il eut Don Jean, Prince du Brezil, & les Infants Don François, Don Antoine & Don Emanuel.

Don Alphonse continua de gouverner ses Sujets avec beaucoup d'équité & de modération ; & ayant remarqué qu'ils se ressentoient encore de la guerre que son frere avoit essuyée, il s'attacha à maintenir la paix, à encourager l'agriculture, & à faire fleurir le commerce. Il offrit peu de tems avant la paix de Ryswick, sa médiation à Louis XIV, mais il la rejetta avec dédain. Le Monarque Portugais dissimula cet affront pour le moment ; mais il coûta cher à la France ; tant il est dangereux pour les

Princes, quelque puissans qu'ils soient, d'offenser leurs égaux.

Philippe V étant monté sur le Trône d'Espagne, il comprit qu'il avoit besoin de l'amitié du Roi de Portugal, & Louis XIV lui fit toutes sortes de politesses. Don Pedro avoit déja pris son parti; mais considérant qu'il étoit hors d'état de résister à ces deux Couronnes, il se ligua avec Philippe pour plusieurs raisons; la premiere, pour gagner du tems & se délivrer du danger qui le menaçoit; la seconde, pour obtenir des conditions qui pouvoient lui être avantageuses dans une autre occasion; & la troisieme, pour procurer quelques avantages à ses Sujets. Ce Traité n'empêcha point qu'il ne se refusât à la demande que lui fit Louis XIV de reconnoître le fils de Jacques pour Roi d'Angleterre, ce qui prouve qu'en concluant ce Traité, il consulta plutôt ses intérêts que son inclination.

Il n'eut pas plutôt appris que les Alliés avoient dessein de placer un autre Roi sur le Trône d'Espagne, qu'il demanda au Roi de France une flotte de trente vaisseaux de ligne, & une somme d'argent considérable. Il savoit bien qu'il lui refuseroit sa demande; mais il vouloit avoir un prétexte pour rompre le Traité qu'il avoit fait, & il y réussit sans manquer à la bonne foi. La flotte des Alliés ne parut pas plutôt sur ses côtes, qu'il se déclara neutre, mais il conclut peu de tems après un Traité avec Charles III. Les clauses lui furent très-avantageuses. Le nouveau Roi s'obligea d'épouser l'Infante de Portugal, quoiqu'elle n'eût que sept ans, de céder aux Portugais plusieurs places sur les frontieres d'Espagne, de leur accorder l'Assiento des Négres, que Philippe leur avoit pareillement accordée par le premier Traité.

En considération de ces avantages,

il promit de recevoir le Roi Charles & de l'aider à reconquérir son Royaume; mais les Puissances maritimes lui promirent un subside, & une flotte pour défendre ses côtes. L'Infante mourut quelques jours avant que Charles arriva à Lisbonne, ce qui ne changea rien aux mesures qu'on avoit prises; Sa Majesté Portugaise résolut de pousser la guerre comme il l'avoit promis, mais il mourut le 9 de Décembre 1706, dans la cinquante-huitieme année de son âge, & la vingt-troisieme de son regne, à compter de la mort de son frere.

Jean V, pere du Roi regnant, succéda à son pere, & suivit exactement ses traces, quoique les Espagnols eussent surpris la ville d'Alcantara, & fait la garnison prisonniere de guerre, dans l'instant qu'il monta sur le Trône. Les secours qu'il fournit aux Alliés, mirent deux fois l'Espagne à deux doigts de sa ruine. On prétend

que les soldats Portugais se comporterent assez mal dans cette guerre ; & si cela est, on doit l'attribuer aux mêmes causes qui ont coutume de corrompre les peuples ; je veux dire, la paix, les richesses & le luxe. Une preuve de cela est, qu'après la fameuse bataille d'Almanza, plusieurs Officiers Anglois furent obligés de recruter leurs Compagnies avec des Portugais, & ils m'ont assuré qu'ils se comporterent avec toute la bravoure possible ; & qu'ils étoient si sobres, si diligens & si attentifs à leur devoir, qu'on les préféra dans la suite aux autres troupes. C'est-là une justice que j'ai cru devoir rendre à leur réputation.

Lorsque la guerre fût finie, le Roi Jean fit monter ses demandes fort haut à la Cour d'Espagne, persuadé qu'on en rabattroit beaucoup ; cependant il obtint ce qu'il demandoit, tant en Europe que dans l'Amérique, indé-

pendamment d'un équivalent pour l'Assiento des Négres, mais moins cependant qu'il n'avoit stipulé avec le Roi Charles. Je crois pourtant que le Traité qu'il fit avec Philippe l'an 1715, fut à peu près l'équivalent de ce qu'il auroit obtenu de Charles, s'il fût resté sur le Trône d'Espagne; car il y a beaucoup de différence entre les promesses que font les Souverains lorsqu'ils sont dans la détresse, & ce qu'ils effectuent après qu'ils ont obtenu ce qu'ils vouloient.

Pendant que la guerre continuoit, le commerce du Brezil devint plus florissant que jamais, à cause des mines d'or qu'on exploita; & comme dans ce tems-là il y avoit un commerce ouvert entre les Nations, les Marchands Anglois employerent une partie de cet or dans la fabrique des étoffes qu'ils fournissoient aux Portugais. Le Roi Jean fut extrêmement fâché de voir passer les richesses de

ſes colonies dans des mains étrangeres ; & ſes Miniſtres qui penſoient comme lui, chercherent des expédiens pour l'empêcher. Ils n'en trouverent point d'autre que celui de prohiber l'exportation des étoffes étrangeres, & l'ordre auroit été exécuté, ſi le Lord Galway, qui commandoit nos troupes en Portugal, ne l'eût prévenu.

Le Roi de Portugal l'aimoit beaucoup à cauſe de ſa probité, & il lui demanda ſon avis là-deſſus. Le Lord lui repréſenta que le remede qu'il vouloit employer, ſeroit pire que le mal ; que la même Providence qui avoit donné de l'or à ſes Sujets, avoit pareillement donné aux Anglois le talent de l'employer, & que l'échange n'étoit pas ſi mauvais qu'il le croyoit ; qu'en défendant ce commerce, il obligeroit peut-être ceux qui étoient ſes amis à devenir ſes ennemis, & à employer leur marine, qui

étoit infiniment plus forte que la sienne, à leur enlever de force ce qu'il leur accordoit volontairement.

Il lui représenta encore, que quelque tournure que la guerre prît, le Portugal auroit toujours besoin de l'Angleterre pour se mettre à couvert des entreprises des Maisons d'Autriche & de Bourbon ; & que par conséquent il valoit mieux que ses Sujets commerçassent avec des gens dont ils avoient tout à espérer, qu'avec d'autres dont ils avoient tout à craindre. Le Roi, qui étoit raisonnable & juste, & qui n'avoit en vue que le bonheur de ses Sujets, sentit toute la force de ces raisons, & abandonna un projet, qui dans le fond, n'étoit ni juste ni praticable. Les peuples seroient heureux si tous les Rois pensoient aussi bien que lui, & suivoient les bons conseils qu'on leur donne.

Le second événement remarquable

de ce regne, fut le démêlé que Sa Majesté Portugaise eut avec le Pape, au sujet du Nonce Bichi. Un pareil incident ne mériteroit point d'avoir place dans un ouvrage tel que celui-ci, s'il ne servoit à expliquer un article dont il est bon que le Lecteur ait connoissance, parce qu'il montre les liaisons qu'ont les Puissances Catholiques avec le Chef de leur Eglise, & la maniere dont elles agissent à son égard, lorsqu'elles sont mécontentes de lui. Le Nonce Bichi arriva l'an 1710 à la Cour de Lisbonne, & d'abord elle n'eut pas lieu d'en être contente; mais peu à peu elle surmonta son aversion, & le Roi demanda à Clément XI un chapeau de Cardinal pour lui. Sa Sainteté le lui refusa, sous prétexte que l'Empereur s'opposoit à sa nomination, ce qui étoit faux. Innocent XIII qui connoissoit la piété du Roi de Portugal, en usa encore plus mal; il re-

fusa non-seulement le chapeau qu'il lui demandoit, mais il rappella encore le Signor Bichi, & envoya un autre Nonce à sa place. Le Roi outré de cet affront, fit dire au nouveau Nonce de ne pas mettre le pied dans ses Etats, & ne voulut point laisser sortir l'ancien de son Royaume, qu'on n'eût eu égard à sa nomination.

Benoît XIII qui lui succéda, fut encore plus loin que son prédécesseur. Il donna ordre au Nonce Bichi de quitter la Cour de Lisbonne, ce qu'il fit, & il prit la route de Madrid pour s'en retourner en Italie. Le Roi en fut si choqué, qu'il rappella ceux de ses Sujets qui étoient à Rome; il rompit toute correspondance avec cette Cour; & si le Pape eût vécu plus long-tems, il auroit infailliblement créé un Patriarche. Le Cardinal Corsini qui lui succéda, sous le nom de Clément XI, termina cette querelle, qui duroit depuis environ

vingt ans, & donna dans la seconde promotion qu'il fit, le chapeau de Cardinal à Bichi, qui avoit alors plus de soixante ans.

La Cour de Rome n'en agit vraisemblablement ainsi, que dans l'espoir que le Roi ou le Nonce mourroit dans cet intervalle, ce qui auroit terminé la dispute à l'honneur du Saint Siege. Elle se trompa, & le nouveau Pape jugea à propos de contenter le Roi de Portugal; pour empêcher qu'il n'en vînt aux extrémités.

L'an 1729, les Cours d'Espagne & de Portugal, conclurent un double mariage; le Prince des Asturies épousa l'Infante de Portugal, & le Prince du Brezil l'Infante d'Espagne qu'on avoit destinée au Roi de France. L'échange de ces deux Princesses se fit avec beaucoup de solemnité, & Leurs Majestés Catholique & Portugaise, eurent le 23 de Janvier une entrevue dans l'Isle

de

de Pegou, dans la riviere de Caya, environ à une lieue de Badajoz : mais malgré cette alliance, les deux Cours penserent en venir à une rupture l'an 1735 ; & elle auroit eu lieu, si la Cour d'Angleterre n'eût envoyé à Lisbonne une flotte sous les ordres de M. Jean Norris.

Les deux Cours ne se réconcilierent qu'en 1737, & depuis elles furent parfaitement unies, ce qui donna de la satisfaction à quelques Puissances, & causa de l'ombrage à d'autres. Le Roi suivit pendant dix-sept ans les mêmes maximes de Gouvernement, qu'il avoit adoptées dans sa jeunesse, & elles auroient été plus avantageuses à ses Sujets, s'il n'eût employé des sommes prodigieuses à bâtir des Couvens, à décorer des Eglises, & à construire une Chapelle, dont les ornemens & les meubles passent toute croyance. Une attaque de paralysie lui affoiblit tel-

lement le corps & l'eſprit, qu'il ſe livra entiérement aux Prêtres. Les choſes étoient dans cet état, lorſque le Roi conclut l'an 1750, un Traité avec la Cour de Madrid, par lequel il céda à Sa Majeſté Catholique, Nova Colonia ſur la riviere de la Plata, ce qui chagrina beaucoup les Portugais, tant à cauſe du prix de cet établiſſement, qu'à cauſe de la crainte qu'ils eurent que cette ceſſion ne leur fît perdre le Brezil. Ce Prince mourut enfin le dernier de Juillet de la même année, dans la ſoixantieme année de ſon âge, & la quarante-quatrieme de ſon regne.

Don Joſeph, Prince du Brezil, ſuccéda à ſon pere, à la ſatisfaction générale de ſes Sujets, qui conçurent de lui les plus grandes eſpérances. On crut qu'il feroit des changemens conſidérables dans le Gouvernement, & on ne ſe trompa point; mais il ſe conduiſit avec tant de prudence &

de circonspection, que personne n'eut lieu de se plaindre. Il diminua le pouvoir de l'Inquisition; & ordonna qu'on n'exécuteroit aucune de ses Sentences, qu'elles n'eussent été approuvées par son Conseil privé. Il ratifia le Traité que son pere avoit conclu avec l'Espagne, & auquel il avoit consenti, persuadé qu'aucune vue d'intérêt ne pouvoit dispenser un Souverain de tenir sa parole.

Son regne a toujours été uniforme, & les Sujets & les Alliés de la Couronne de Portugal, ne peuvent que se féliciter d'avoir un si bon Prince. Une seule circonstance occupe l'attention des premiers, & allarme les seconds. Sa Majesté Portugaise n'a point d'enfans mâles, ses oncles & ses freres ne sont point mariés. Elle pourroit fournir matiere à quantités de réflexions délicates, qui sont hors de saison dans les conjonctures présentes.

Quant aux intérêts du Portugal, ils sont de deux sortes, politiques & commerçans. Les premiers regardent ses possessions en Europe, & les seconds celles d'Asie, d'Afrique & d'Amérique. Quant aux premiers, ils consistent à maintenir la paix, ce que Sa Majesté a toujours fait, aussi ses Sujets ne se sont-ils point ressentis des troubles qui ont agités l'Europe. Comme le Portugal a raison de craindre la puissance de la France, il lui convient de vivre en bonne intelligence avec les Puissances maritimes, sur-tout avec l'Angleterre. Il y a environ un siecle qu'elle subsiste, & il y a lieu d'espérer qu'elle subsistera encore long-tems, puisque leurs intérêts s'y trouvent. Le Portugal n'aura jamais rien à craindre, tant que les Anglois conserveront leur supériorité sur mer.

Quant aux Puissances du Nord, il n'a rien à faire avec elles, ni elles

avec lui; & à l'égard des Etats d'Italie, je ne crois pas que les Cours d'Espagne & du Portugal, ayent jamais des démêlés entr'elles à leur sujet; mais si cela arrivoit, il seroit aisé au Roi de Portugal de se faire rendre justice. Les Portugais ont eu autrefois des guerres longues & sanglantes avec les Maures; mais comme les mêmes causes ne subsistent plus, il y a tout lieu de croire qu'ils vivront dorénavant en paix. Il faut en excepter les Pirates de Barbarie, qui sont continuellement en guerre avec eux, parce qu'ils y trouvent leur compte; mais si jamais ils avoient un Roi guerrier, il leur seroit aisé de mettre à la raison des brigands, dont les déprédations font honte aux Puissances Européennes.

Les Portugais commercent aujourd'hui dans l'Amérique, comme ils faisoient autrefois dans les Indes orientales. Ils ont un si grand nom-

bre de troupes dans le Brezil, qu'ils n'ont rien à craindre de leurs voisins, & ils doivent seulement empêcher que leurs Négres ne se révoltent. Cette Colonie est la plus utile qu'il y ait dans le monde, & les Portugais en tirent plus de profit, que les Espagnols n'en tirent du Mexique & du Pérou. Il n'en est pas de même de l'Asie, où leurs Domaines se réduisent à la péninsule, à la pointe de laquelle est la ville de Goa.

Elle leur coûte si fort à conserver, qu'on a souvent délibéré dans le Conseil de Lisbonne, si on ne l'abandonneroit point. Mais on prétend qu'on a formé depuis peu le projet, non point de reconquérir les Etats qu'on a perdus, mais de rétablir le commerce, & de l'étendre jusques dans les Indes orientales, en réformant les abus qui le font languir. Pour exécuter ce projet, ils doivent attendre que les autres Puissances Euro-

péennes soient en guerre les unes avec les autres. La derniere guerre leur en fournissoit l'occasion, & ils ont eu tort de la négliger. S'ils l'avoient saisie, les Marchands étrangers se seroient empressés de transporter leurs marchandises, & quelques années de pratique auroient suffi pour changer la face des affaires de l'Inde.

Avant que le Royaume de Portugal fut réuni à celui d'Espagne, ses Monarques se distinguerent par leur attention à protéger leurs Colonies; à augmenter leur marine, & à faire fleurir le commerce; & c'est à leurs soins qu'ils ont dû les progrès qu'ils firent dans les Indes; mais après qu'il fut devenu une Province d'Espagne, sa puissance s'affoiblit tout-à-coup, & les Portugais furent subjugués avant qu'ils eussent eu le tems de se soustraire à sa domination. Ils ne songerent qu'à défendre leur pays, & à reconquérir le Brezil, & ils négligerent

rent les Indes. Aujourd'hui que ces causes ne subsistent plus, & qu'ils n'ont plus d'ennemis à craindre, ils peuvent avec un peu d'application rétablir leurs affaires, pourvu qu'ils s'y prennent de bonne heure.

On peut dire en un mot, que sous les deux derniers regnes, le Portugal eut le tems de réparer les forces que la guerre qui suivit l'avénement de la Maison de Bragance, lui avoit fait perdre. Si les Portugais eussent profité de cette circonstance, de même que de la liberté dont ils jouissoient, ils auroient joué un tout autre rôle dans le monde.

Après que les Portugais eurent secoué le joug de l'Espagne, le Comte-Duc d'Olivarez consulta un Gentilhomme Génois, qui avoit beaucoup de crédit auprès de lui, sur les moyens qu'on pourroit employer pour les réduire. Le meilleur dont vous puissiez vous servir, lui dit-il, est de les

laisser en paix. Il y a un grand nombre de familles riches & puissantes dans ce Royaume, & si elles ne sont point allarmées par le danger commun, elles se brouilleront ensemble, & elles feront votre besogne sans que vous vous en mêliez. L'esprit de cette Nation est si inquiet, qu'il ne lui permet point de jouir paisiblement des richesses qu'elle posséde. Le Comte suivit son avis, & peu s'en fallut qu'il ne réussît.

Ce que ce Gentilhomme dit des Portugais est généralement vrai; ce n'est que le Gouvernement qui change l'esprit & le caractere des Nations. Lorsqu'on laisse à un peuple inquiet la liberté de s'occuper d'habillemens, de meubles, d'équipages, de divertissemens, on peut compter sur la tranquillité publique; les richesses des Grands se répandent parmi le bas peuple, & les plus industrieux en profitent. Si l'on réforme le luxe avant

que ceux qui prodiguent leur argent ayent trouvé un autre moyen de le dépenser, il se forme des factions parmi les Grands, qui deviennent également funestes aux ouvriers, aux artisans & au bas peuple. Les premiers se trouvent trop riches pour vivre tranquilles, & les derniers tombent dans une si grande indigence, qu'ils hazardent le tout pour le tout pour en sortir.

Je fais ces réflexions à l'occasion d'un Edit que donna le Roi de Portugal, peu de tems avant sa mort, pour réformer le luxe, & qui porta un coup funeste au commerce. Il paroît par-là que Sa Majesté Portugaise changea de sentiment, ou qu'il oublia ce que lui avoit dit Milord Galway. C'est une maxime constante & certaine, que tout Gouvernement doit tendre au bonheur des Sujets; mais si le mépris qu'on en fait est criminel, on peut dire que les fautes

auxquelles il conduit, sont toujours funestes. Un Souverain doit toujours avoir cette maxime présente à l'esprit, mais il doit aussi s'étudier à la bien comprendre.

J'ai démontré ci-dessus, autant que ce sujet est susceptible de démonstration, que la sûreté, l'indépendance & la prospérité du Portugal, consistent à vivre en bonne intelligence avec ses Alliés naturels, ou à mettre sa marine en état de se soutenir par lui-même, & de se passer de leur secours; mais comme ce dernier article est difficile, il ne lui convient point de s'exposer à aucun risque en se brouillant avec eux. J'ai pareillement démontré que jusqu'à ce que le Portugal ait une marine supérieure à celle de ses voisins, il doit compter sur celle de la Grande-Bretagne, & par conséquent il pécheroit contre ses intérêts s'il faisoit quelque démarche préjudiciable à la

puissance, dont sa sûreté dépend, ou capable d'affoiblir les liens qu'elle sait par expérience, être assez forts pour lui procurer son secours dans le besoin. Tout ce qui affecte le commerce qui subsiste entre l'Angleterre & le Portugal, est préjudiciable à cette derniere Couronne, parce qu'il affoiblit nos forces navales, qui sont fondées sur le commerce, & qu'il rompt les liens qui unissent les deux Nations, & qui sont d'une égale conséquence pour toutes les deux.

On m'objectera qu'en cas que le nouveau systême de Politique, dont j'ai parlé, n'influe point sur le commerce du Portugal, peu lui importe qu'il ait lieu ou non, encore que la maniere de le faire puisse varier; mais je soutiens que ce principe est faux, & l'on en conviendra, si l'on examine mûrement la chose. Le Portugal est nécessairement obligé de tirer ses marchandises de l'étranger,

mais il ne s'ensuit pas de-là qu'il lui soit indifférent de les tirer d'un pays ou d'un autre. Il peut se faire qu'une partie de leur commerce tombe entre les mains des Sujets d'une Puissance, dont les intérêts sont contraires aux siens, ou qui ne considerent que les leurs, & par conséquent il convient aux Portugais de savoir avec qui ils commercent. Cet argument est concluant ; car le commerce n'est avantageux à une Nation, qu'à proportion des avantages qu'il en retire.

Je conviens qu'il est de l'intérêt d'un Gouvernement attentif de supprimer le luxe, d'encourager la frugalité, & d'assurer les richesses à ceux qui les possédent, de quelque maniere qu'ils les ayent acquises ; mais c'est ce qu'il ne sauroit faire, s'il ne prévoit les conséquences. Lorsque le luxe n'est que l'effet de richesses excessives, il faut beaucoup de circonspection pour y remédier ; mais lors-

puissance, dont sa sûreté dé... capable d'affoiblir les li... duf- sait par expérience, ê... coura- pour lui procurer so... dier. La besoin. Tout ce c... pas forcée, merce qui subsis... us effets que le & le Portug... e les richesses sont cette derni... distribuées, & en obli- affoiblit ...ux qui les possédent à les mé- fondée ...algré eux, on réduit quantité rom...ens à l'aumône. Ce sont là des N...oses qui méritent des réflexions sé- rieuses, sur-tout en Portugal ; ou pour cent personnes riches qui s'oc- cupent de bagatelles, il y en a mille autres qui s'occupent de choses encore pires.

On me répondra qu'il y a plusieurs pays où les loix somptuaires ont produit de très-bons effets, & j'en conviens ; mais cela provient de la nature du Gouvernement, & de la disposition des Sujets. Lorsque les richesses d'une Nation proviennent de

…portation continuelle des produc-
… intrinséques de ses Colonies, il
… difficile de lui inspirer de
…, du moins celle qu'on a
…courager par des loix
…s, & par conséquent c'est
… contre la saine politique de
…ormer le luxe; & le vrai moyen de le moderer est de faire ensorte qu'elle emploie son argent à d'autres choses utiles au public.

Si le Roi de Portugal, au lieu de donner les Edits dont j'ai parlé, eût encouragé la Noblesse à s'intéresser aux expéditions des Indes, à des établissemens sur la côte de Barbarie, & à des Armateurs contre les Corsaires, il fût mieux parvenu à son but; car le moyen qu'il a employé est capable de causer des maux pires que celui auquel il a voulu remédier.

Deux motifs m'ont obligé à insister sur ce sujet; l'un est général, & l'autre particulier. Il est extrêmement

CHAPITRE XIII.

Description de l'Italie ; les Puissances qui l'habitent, leurs forces, leurs revenus, leur commerce ; la nature de sa balance ; cause des dangers qu'elle a courus ; & d'où vient que les Puissances qui ont quelque liaison avec l'Italie, s'intéressent si fort à la maintenir.

L'HISTOIRE nous apprend que l'Italie, cette Contrée si vaste & si fertile, a toujours été ou le siege de l'Empire, ou le théatre de la guerre. Elle nous apprend que cette belle Péninsule étoit autrefois comme aujourd'hui divisée en plusieurs petites Républiques, qui lors même qu'elles n'étoient point en guerre, se méfioient continuellement les unes des autres.

La République Romaine changea la face des choses, en les absorbant toutes, & en se rendant la maîtresse de l'Italie. La division de son Empire occasionna sa ruine, & elle n'eut pas plutôt perdu ses Provinces limitrophes, que les Nations barbares qui les avoient conquises, se rendirent les maîtres de Rome, & partagerent une seconde fois l'Italie en plusieurs Principautés, qui ont éprouvé plusieurs révolutions, tantôt de la part des étrangers, tantôt à cause de leurs divisions intestines ; & de-là vient qu'il n'y a point d'histoire plus remplie d'événemens, ni plus propre à fixer l'attention, & à flatter la curiosité du Lecteur que celle de la Contrée dont je parle. Les bornes que je me suis prescrites, ne me permettent point d'entrer dans le détail de ce qui s'y est passé, & tout ce que je me propose est de représenter son état actuel, de maniere que le Lecteur

puisse connoître pourquoi les Puissances Européennes s'intéressent si fort à maintenir sa balance. Je montrerai en peu de mots comment elle est divisée, les titres des Puissances qui l'habitent, leurs forces, leurs intérêts, en un mot quelles ont été les causes des guerres qui l'ont agitées, & les prétentions cachées qui peuvent en occasionner d'autres dans la suite du tems

Les Auteurs anciens & modernes, ne sont point d'accord sur l'étendue de l'Italie ; mais comme ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des discussions géographiques qui ne me regardent point, il me suffira de dire qu'elle a environ sept cents cinquante milles de long, depuis les frontieres de la Suisse jusqu'à l'extrémité du Royaume de Naples, sur environ quatre cents milles de largeur, depuis les frontieres de la Savoye jusqu'à celles de la République de Venise. Elle est

bornée au couchant par les Alpes, qui la séparent de la France ; au Nord par les mêmes montagnes ; à l'Orient par les Etats de la Maison d'Autriche. Elle est baignée d'un côté par la Méditerranée, depuis la Comté de Nice jusqu'aux côtes du Royaume de Naples ; & de l'autre par la mer Adriatique & le Golfe de Venise, qui est un petit détroit qui la sépare de la Sicile, qui en a toujours fait partie. Son sol & son climat ne sont pas les mêmes par tout. Dans la Suisse & dans le pays des Grisons, les montagnes sont extrêmement hautes, l'air vif & froid ; les plaines de la Lombardie sont regardées comme le jardin de l'Europe, tant à cause de leur fertilité, qu'à cause de la sérénité & de la bonté du climat ; dans l'Etat Ecclésiastique & dans le Royaume de Naples, les chaleurs sont étouffantes dans l'été, mais c'est à elles que les habitans doivent les fleurs, l'huile,

le vin ; la soie, & les autres denrées.

Il y a peu de pays au monde qui soit aussi bien arrosé, & ses habitans sont si industrieux, que l'Italie a toujours été regardée comme la mere des arts & du commerce, eu égard au reste de l'Europe. Sa réputation est telle, qu'un homme croit n'avoir rien vu, lorsqu'il n'a pas fait son tour d'Italie; & quoique le commerce n'y soit pas aussi florissant qu'il l'étoit jadis, cependant les ports de Gênes, de Livourne, de Naples & de Venise, pour ne rien dire de ceux de Sicile, tiennent encore un rang distingué dans le monde, & procurent des avantages considérables aux Souverains, dans les Etats desquels ils sont situés. J'ajouterai que les Etats d'Italie ont un si grand fonds de richesses naturelles, & que leurs habitans s'entendent si bien à les faire valoir, qu'il ne leur manque que d'être en-

couragés, pour se rendre aussi célébres que leurs maîtres.

On trouve dans l'Italie presque tous les Gouvernemens de l'Europe. Quant à la Souveraineté du Pape, elle est particuliere à ce pays, parce qu'elle réside dans un Ecclésiastique, qui exerce une autorité temporelle avec plus de politique qu'aucune autre Puissance que ce soit. Les Domaines des deux têtes couronnées, car il n'y en a pas davantage, compris dans ses limites, sont ceux du Roi de Sardaigne à une extrémité, & ceux du Roi des Deux-Siciles à l'autre. Le Duché de Milan, autrefois le plus grand & le plus riche de l'Italie, & le Duché de Mantoue, appartiennent à la Maison d'Autriche. L'Empereur est regardé comme un Prince d'Italie, par rapport au Grand Duché de Toscane. L'Infant Duc de Parme posséde un Etat composé de ce Duché & de celui de Plaisance, qui appartenoit à

ses ancêtres du côté de sa mere, mais encore de Guastalla. Le Duc de Modene posséde indépendamment de ce Duché, ceux de Reggio & de la Mirandole.

Je ne dis rien ici de plusieurs autres petits Princes, qui veulent passer pour Souverains. La République de Venise est un Etat Aristocratique, respectable à cause de la sagesse de son Gouvernement, de l'étendue de ses Domaines & de ses forces navales. Celle de Gênes est aussi un Gouvernement Aristocratique, mais moins pur que celui de Venise. Les Cantons Suisses, les Grisons leurs Alliés, & la République de Geneve, sont aussi des Républiques, qui ont chacune une forme particuliere de Gouvernement, mais qui doivent leur force à leur union. Il y a deux autres Républiques, dont les Etats sont enclavés dans ceux des autres Souverains; savoir, celle de Lucques, sur les frontieres

tieres de la Toscane, & celle de Saint-Marin au milieu des terres du Pape.

Telle est la distribution des Etats d'Italie, & sa balance consiste à ne point la changer, & à maintenir chacun de ces Etats & de ces Princes dans ses droits respectifs, pour empêcher qu'ils n'empietent les uns sur les autres, & qu'ils ne soient subjugués par une Puissance étrangere. Ce terme est très-significatif en matiere de politique, & ce sont les Italiens qui l'ont inventé, quoiqu'ils le mettent rarement en pratique; car s'ils le faisoient, les Puissances d'Italie n'auroient pas besoin de secours étrangers pour la fixer, parce que quelques foibles qu'ils soient séparément, ils peuvent étant réunis, garantir leur pays de toute invasion de la part des étrangers.

Cela paroîtra étrange & incroyable à ceux qui savent la figure que les Princes d'Italie ont faite dans la der-

niere guerre. Le fait est pourtant vrai. A l'égard des troupes, quoique la milice soit assez médiocre dans plusieurs Principautés, & les troupes régulieres plus pour la montre que pour l'usage, on ne doit l'attribuer qu'au luxe & à la méchanceté du Gouvernement; car l'Histoire nous apprend que dans les premiers tems, ces contrées produisoient d'aussi bons soldats qu'aucune autre de l'Europe, J'observerai encore que les Officiers Italiens se sont toujours distingués dans le service des Puissances étrangeres, & si l'on prend la peine de lire l'Histoire des deux derniers siecles, on y trouvera plusieurs héros Italiens, qui ne le cédoient point aux plus fameux de l'antiquité, en fait de conduite & de bravoure.

Il est certain que la plûpart des grandes Maisons d'Italie, ont été fondées par d'illustres soldats, & je suis persuadé que si le même amour

pour la liberté les animoit encore, ils se rendroient de nouveau fameux. Quoi qu'il en soit, les Suisses & les Grisons, fournissent de très-bons soldats; celles du Roi de Sardaigne ont acquis de la réputation dans les trois dernieres guerres, & la révolte des paysans Génois, prouve ce qu'on doit attendre de ceux qui combattent pour leur liberté. L'Italie peut mettre 140000 hommes sur pied.

Quoique tous les Princes & les Etats dont je parle, soient intéressés à maintenir la balance en Italie, & qu'ils le sachent mieux que les étrangers; il arrive cependant, malgré leur pénétration & leur prudence, que les uns ou les autres se laissent séduire par des prétextes spécieux, des promesses flatteuses, ce qui paroîtroit également incroyable & absurde, si cela arrivoit ailleurs qu'en Italie, mais qui doit paroître croyable à tout politique qui connoît le ca-

ractere des hommes, & qui fait que les Italiens, malgré leur circonspection & leur gravité, sont des hommes comme leurs voisins; des hommes qui ont des passions plus vives & plus fortes, & qui par conséquent cherchent à les satisfaire. Leurs Auteurs ne parlent que de cette balance; ils blâment leurs ancêtres d'avoir appellé les François, les Espagnols & les Allemands en Italie, & cependant leurs compatriotes font encore la même chose de nos jours; & on ne sauroit prévoir, quelque clairvoyant qu'on soit, quand ils changeront de conduite.

Il est certain que l'influence des Maisons d'Autriche & de Bourbon, n'a pas peu contribué de nos jours à tenir la balance dans un mouvement continuel; & que si elle a été quelquefois en repos, ce repos n'a duré que jusqu'au moment que les partisans des intrigues secrettes de l'une

ou de l'autre, ont trouvé le moyen d'exciter de nouveaux troubles. Les Italiens ont quelquefois secoué le joug de l'une avec le secours de l'autre, & après avoir répandu beaucoup de sang pour y parvenir, l'expérience leur a fait connoître leur erreur, & ils ont entrepris de nouvelles guerres pour remettre les choses sur l'ancien pied. Les autres Nations éloignées de l'Italie, ont plusieurs motifs pour entretenir cette balance, dont voici les deux principaux; le premier est que leur commerce dans la Méditerranée souffriroit beaucoup, si elle étoit détruite, & le second à cause qu'une diversion en Italie, devient très-importante dans le cas d'une guerre générale, & occupe une partie des forces des Maisons belligérantes.

Ce que je vais dire servira à expliquer ce que ces réflexions peuvent avoir d'obscur & de difficile; car je

vais maintenant parler de ces Puissances séparément & distinctement, pour donner au Lecteur une idée compétente de leurs forces respectives, de leurs intérêts particuliers, & des moyens dont on s'est servi pour les engager à sacrifier leur bien-être & leur sûreté, laquelle consiste dans le maintien de cette balance, & dans ce principe incontestable, qu'un Prince doit se contenter de ses Etats, & travailler à rendre ses Sujets heureux, & n'empiéter jamais sur ceux de ses voisins.



SECTION PREMIERE.

Histoire moderne, intérêts politiques & liaisons des Ducs de Savoye, en tant que Rois de Sardaigne.

LES Etats du Roi de Sardaigne, en tant que Duc de Savoye & Prince de Piémont, ont toujours été regardés comme la clef de l'Italie, du côté de la France; & dans les derniers tems, on a regardé ce Prince comme le maître naturel de la balance d'Italie. Ce n'est pas que ses Etats, même depuis qu'ils se sont accrus, le mettent à même d'imposer des loix à ses voisins, & de se garantir des mauvais effets d'une alliance générale, mais parce qu'il est de son intérêt de maintenir la paix, & que tant qu'il restera fermement attaché à ses intérêts, il ne manquera jamais

d'Alliés ni des secours nécessaires pour conserver ses Domaines, & pour maintenir le systême dont sa grandeur & sa sûreté, dépendent.

Je ne remonterai point à l'origine de la Maison de Savoye, & je commencerai mon Histoire à Victor-Amédée II, pere du présent Roi de Sardaigne, lequel a été regardé comme un des plus grands Capitaines & un des plus habiles politiques de son tems. Personne n'entendit jamais aussi-bien que lui l'art de négocier; & il s'en rapportoit si peu à ses Ministres, qu'ils n'étoient souvent instruits des Traités qu'il avoit faits, qu'au moment qu'il falloit les signer. Il s'attacha principalement à maintenir la balance d'Italie. Sa situation l'exigeoit, sa pénétration lui en fit connoître l'importance, & dès lors, elle devint la régle de toutes ses actions.

Il succéda au Duc Charles Emma-

nuel son pere l'an 1675, par un accident surprenant; il ne faisoit que de commencer ses exercices, & son pere étant allé un jour au manége, le cheval qu'il montoit le jetta par terre avec tant de violence, qu'on crut qu'il s'étoit tué. Ceux qui étoient présens jetterent un grand cri, & le Duc en fut tellement effrayé, qu'il tomba en défaillance, & il mourut peu de jours après.

La Duchesse douairiere de Savoye, sa mere, gouverna ses Etats durant la minorité de son fils, & lorsqu'il fut en âge de se marier, elle fit demander l'Infante de Portugal, & le Duc de Cadeval se rendit à Nice avec une escadre pour transporter Son Altesse à Lisbonne.

Le jeune Prince, craignant de perdre ses Etats héréditaires, & peut-être même la Couronne qu'on lui destinoit, changea tout-à-coup de sentiment, & le mariage fut rompu. Il

le Roi de France maria le Duc de Bourgogne avec la fille aînée du Duc, & lui donna le commandement de ses troupes en Italie. Après la paix générale, il s'éleva quelques différends entre lui & la France, lesquels furent terminés par un autre Traité conclu l'an 1701. Philippe Duc d'Anjou, qu'il venoit de déclarer Roi d'Espagne, épousa la seconde fille du Duc, & l'on convint qu'en cas de guerre, Son Altesse commanderoit l'armée des deux Couronnes en Italie, avec le titre de Généralissime.

Les Politiques de Versailles se proposerent deux choses en agissant ainsi, l'une de rendre la Maison de Savoye dépendante de celle de Bourbon, & l'autre de mettre les Etats que l'Espagne possédoit dans l'Italie en sûreté; & ce projet auroit eu lieu, si M. de Louvois ne l'eût renversé. Il avoit conçu sans raison une haine implacable contre le Duc de Savoye, & il

sut si peu se ménager, qu'il en parla dans des termes, dont le plus simple Gentilhomme se seroit offensé, & qu'un Prince Souverain ne pouvoit par conséquent lui pardonner.

Victor Amédée conclut de-là que puisque son alliance avec la Maison de Bourbon, ne pouvoit le mettre à couvert d'un pareil traitement, il étoit à craindre que ses Successeurs ne tombassent dans une dépendance deshonorante pour eux. Il oublia donc les liens du sang, & il accéda à la seconde grande Alliance, mais ses affaires n'en allerent pas mieux. Les François l'assaillirent de tous côtés, sans que ses Alliés pussent le secourir, à cause de l'éloignement des lieux. Il ne l'ignoroit point, cependant il poursuivit le plan que sa prudence & sa sagesse lui avoient dicté, avec la magnanimité d'un héros.

Louis XIV ne l'eut pas plutôt appris, qu'il fit désarmer un gros corps

de ses troupes, qui avoit joint l'armée de France. Il envoya dans le Piémont le Duc de Vendôme, qui prit Verceil, tandis qu'un autre corps s'emparoit de Suse. Toute la Savoye fut conquise, & le fort de Montmelian démoli.

Les François conquirent la Comté de Nice & le Piémont, & investirent Turin. Le Duc supporta ses malheurs avec patience, prit ses mesures avec prudence, & rejetta les propositions que Louis XIV lui fit, disant, qu'*il aimoit mieux mourir avec honneur, que de regner couvert de honte.* L'armée que l'Empereur envoya au secours de Turin, étoit commandée par le Prince Eugene de Savoye. Sa marche surprit ses amis & ses ennemis, & lorsqu'il arriva en Italie, son armée se trouva si inférieure à celle des François, que ceux-ci dirent hautement, qu'il ne l'avoit amenée que pour la sacrifier.

Leur joie ne fut pas de longue durée, le Prince attaqua le Duc d'Orléans dans ses lignes, le battit, & sauva tout à la fois le Piémont & l'Italie. Cette bataille se donna l'an 1706. L'année suivante, le Duc envahit la France à son tour, il força le passage du Var, entra en Provence & assiégea Toulon; mais plusieurs accidens l'empêcherent de le prendre. Les François avoient coupé les avenues de Turin, & il auroit pu à son tour détruire leurs oliviers, leurs mûriers & leurs capriers; mais il dédaigna cette espece de vengeance, & il donna ordre de les conserver. Il continua la guerre avec ses propres troupes, ce qui obligea les François à laisser une armée en Provence, ce qui les affoiblit ailleurs.

Lors de la paix d'Utrecht, la Reine Anne insista à ce qu'on lui cédât le Royaume de Sicile, & qu'on le déclarât habile à succéder à la Couronne

d'Espagne, au cas que Philippe V mourût sans enfans. La France lui rendit la Savoye & la Comté de Nice, & lui céda à perpétuité la Vallée de Pragelas, les forts d'Exilles & de Fenestrelles, & les Vallées d'Oux, de Bardonache & le Château-Dauphin, & il lui rendit la Vallée de Barcelonette. Sa Majesté Très-Chrétienne confirma aussi la cession que l'Empereur lui fit d'une partie du Montferrat, des Provinces d'Alexandrie & de Valence, des Contrées situées entre le Pô & le Tanaro, de la Laumeline, de la Vallée de Sesia, de même que l'équivalent qu'il lui donna pour le Vigervanasque.

Il fut donc reconnu pour Roi de Sicile, & il se fût rendu beaucoup plus considérable s'il l'eût gardée plus long-tems; mais les Espagnols ne purent se résoudre à la lui céder, l'Empereur la revendiqua, & n'attendit que l'occasion de la réunir au Royaume de Naples.

Quelques Historiens rapportent que le Roi d'Espagne proposa à Victor-Amédée, un expédient pour se tirer de cet embarras, c'étoit de chasser les Impériaux de l'Italie, & il promit de lui accorder tout ce qu'il demanderoit, à condition qu'il donneroit le Prince de Piémont pour ôtage, ce qu'il refusa de faire; qu'il lui offrit à sa place le Prince de Carignan, & qu'il l'accepta; mais que ce Prince s'étant sauvé en France, la Cour de Madrid en fut si irritée, qu'elle résolut de lui enlever la Sicile.

Je sai que ce Prince entama une négociation avec la Cour de Madrid, mais je regarde ce qu'on dit des ôtages comme une chimere. Victor-Amédée avoit l'ame trop grande pour sacrifier ainsi son héritier présomptif. Il se servit de ce Traité pour amuser les Ministres Espagnols, & pour gagner du tems, & après une mûre délibération, il accéda à la quadruple

Alliance. Tout ce qu'il put obtenir fut de changer l'Isle de Sicile pour celle de Sardaigne; mais peu s'en fallut qu'il ne la gardât pas long-tems, car les Espagnols y firent une descente, pendant qu'ils attaquoient & conqueroient la Sicile. Ces événemens se passerent l'an 1718, & les affaires de ce Monarque prirent une assez mauvaise tournure, jusqu'au tems que Georges Bing battit la flotte d'Espagne, & mit les Impériaux en état de se rendre maîtres de la Sicile. Les Espagnols abandonnerent la Sardaigne, & on la donna à Victor-Amédée, qui prit depuis le titre de Roi de Sardaigne.

Ce Prince ne fut pas plutôt débarrassé des troubles & des disputes, dont son regne avoit été jusqu'alors agité, qu'il exécuta un projet qu'il méditoit depuis long-tems. Ce fut de faire composer un Code de Loix complet pour l'usage de ses Sujets,

qui fut publié l'an 1723. Les Gens de robe en furent mécontens, mais le Roi leur dit : « Que leurs en-» fans profiteroient dans la suite » de ce qu'ils perdoient alors, & » que ses Etats étant aussi bornés & » aussi peu fertiles, il y avoit de la » folie à permettre à une classe d'hom-» mes de s'engraisser aux dépens des » autres ». Ce Code est divise en cinq parties, & forme un volume de 644 pages.

Il avoit projetté plusieurs autres Réglemens, qui tendoient tous au bonheur de ses Sujets, lorsqu'il prit une résolution, dont on n'eut connoissance que par la Gazette de Turin. Ce fut de résigner la Couronne au Prince de Piémont son fils, & trois motifs le porterent à le faire. Il se trouvoit si pressé par l'Empereur & par la France, que ne sachant de quel côté se tourner, il aima mieux renoncer au Gouvernement, que de se déclarer

pour l'un ou pour l'autre, espérant par là de gagner du tems pour son Successeur. Il prévit en second lieu la difficulté qu'il éprouveroit dans l'exécution de ses projets, & il espéra que son fils les surmonteroit avec plus de facilité. Rebuté des peines & des fatigues qu'il avoit essuyées pendant son regne, il fut bien aise de passer le reste de ses jours en paix avec la Comtesse de Saint-Sebastien, avec laquelle il se retira à Chambery.

Il fit cette résignation au mois de Septembre de l'année 1730, en présence de ses Ministres & de presque toute la Noblesse. Il se réserva une pension de 150000 liv. & après avoir recommandé la modération à son fils, & la fidélité à ses Sujets, il se démit de sa Couronne avec toutes les marques de la plus grande satisfaction.

Charles-Emmanuel II, son fils & son Successeur, monta sur le Trône que son pere venoit de quitter, à l'âge

de trente ans. Il avoit épousé l'an 1722 une Princesse de la Maison de Neubourg, & après sa mort il se maria l'an 1724, avec la Princesse de Hesse-Rhinfelds. Il donna dès son enfance les plus grandes espérances, & il trouva tant d'obstacles à surmonter lorsqu'il prit les rênes du Gouvernement, que la postérité sera étonnée qu'il ait pu les surmonter sans nuire à son caractere & à sa réputation.

Le vieux Monarque, à l'instigation de la Dame qu'il avoit épousée, se lassa de la vie privée qu'il menoit, & résolut de remonter sur le Trône, en quoi il se conduisit d'une maniere conforme aux sentimens de la personne qui lui avoit inspiré ce dessein. Le jeune Roi agit au contraire avec la plus grande sagesse. Il fit assembler tous ses Officiers d'Etat & toute sa Noblesse, & leur ayant exposé la nécessité où il étoit de s'assurer de la personne de son pere, il leur deman-

da leur avis. Leur sentiment fut que son intérêt & celui de ses Sujets, exigeoient qu'il continuât de gouverner ses Etats avec la même sagesse & la même économie, qu'il avoit montré en montant sur le Trône.

Il suivit leur avis, & il fit enfermer son pere dans le Château de Montcalier, où il resta jusqu'au dernier d'Octobre 1732, qu'il mourut dans la soixante-septieme année de son âge.

Ce Monarque ne fut pas moins occupé de ses affaires domestiques que de ses intérêts avec les Puissances étrangeres. La Cour Impériale avoit fourni plusieurs sujets de plainte à son pere, & ils continuerent sous le regne du fils. Je ne sai si ce fut de dessein prémédité ou par inadvertance, mais toujours est-il vrai de dire que les suites en furent funestes. Sa Majesté instruisit le feu Comte d'Essex, Ambassadeur d'Angleterre, de la nature

de ses griefs, & des raisons qui le portoient à croire que la Cour de Vienne n'agissoit point avec lui avec sincérité, puisqu'elle lui refusoit les titres du Duché de Montferrat qu'elle lui avoit cédée, & qu'il regardoit ce refus comme une suite des prétentions qu'elle avoit sur certains districts qu'elle prétendoit dépendre du Duché de Milan.

Le Roi d'Angleterre prévoyant ce qui devoit arriver, pressa vivement l'Empereur Charles VI, de remplir ses engagemens avec la Cour de Turin; mais les délais dont il usa, l'empêcha de prendre des mesures qui auroient été avantageuses au Roi de Sardaigne. Pendant qu'elle employoit la voye de la négociation, pour déterminer ce Prince à se désister de ses prétentions, les affaires générales de l'Europe prirent une tournure qui ne lui fut pas trop favorable.

Le Roi de Pologne mourut au com-

mencement de l'année 1733, & sa mort, comme je l'ai dit ci-dessus, occasionna une rupture entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon, qui donna occasion à celle-ci de détacher le Roi de Sardaigne de la premiere. Ce Monarque se conduisit dans cette occasion avec l'adresse qui lui est naturelle. Il signa le 26 de Septembre avec le Marquis de Vaugrenant une ligue offensive & défensive avec la France, à laquelle l'Espagne accéda quelque tems après. Son vrai dessein, ainsi qu'il le dit dans son Manifeste, fut de rétablir la balance d'Italie, où la Maison d'Autriche avoit pris un trop grand ascendant.

Il est certain que plusieurs Princes d'Italie avoient sujet de se plaindre de la conduite de la Cour de Vienne, mais leurs plaintes ne furent point écoutées ; ce qui joint à ses griefs particuliers, persuada au Roi de Sardaigne, que si on pouvoit exécuter le

plan

plan en question, on rétabliroit les affaires d'Italie sur un meilleur pied. Lorsque l'armée de France commença à passer les Alpes, le Comte de Traun, Gouverneur de Milan, étoit si peu instruit de l'état des choses, qu'il offrit au Roi de Sardaigne du secours pour arrêter ses progrès, mais le Roi lui répondit froidement, qu'*ils ne venoient point en qualité d'ennemis.*

Le Maréchal de Villars commandoit l'armée de France, & le Duc de Savoye ne l'eut pas plutôt joint, que le Milanois fut conquis. Le Roi commanda ses troupes en personne cette année-ci & la suivante; mais la Reine étant tombée malade, il s'en retourna à Turin vers la fin du mois de Juin 1734, & pendant son absence on donna la fameuse bataille de Parme. Le Comte de Merci commandoit les Impériaux, & la goutte ne l'empêcha pas de se poster à la droite de la premiere ligne de son infante-

rie; mais pendant qu'il donnoit ses ordres, avec le plus grand sang froid & la plus grande intrépidité, il fut tué d'un coup de fusil. Le Maréchal de Coigni commandoit les troupes Françoises; les Impériaux l'avoient surpris au passage de l'Oglio; mais il eut sa revanche dans cette occasion, & il remporta sur eux une victoire complette. Le combat fut des plus sanglans & des plus opiniâtres, parce qu'on en vint aux armes blanches.

Les Impériaux furent obligés de se retirer, mais le Prince Louis de Wirtemberg, qui succéda au Comte de Merci, rallia les troupes, & les ramena en bon ordre à Reggio. Le Feld-Maréchal Comte de Koniggsegg, ayant pris le commandement de l'armée, ne tarda pas à faire sentir aux François sa supériorité; car ayant passé la Secchia le 15 de Septembre 1734, il les surprit, & obligea M. de Broglie à se sauver.

Cette bataille fut suivie de celle de Guastalla, où le Roi de Sardaigne commandoit en personne ; la victoire fut dûe à son courage & à sa bonne conduite.

La Reine mourut au commencement de l'année, ce qui n'empêcha pas le Roi de faire la campagne. Le Comte de Koniggsegg fut obligé de céder à la supériorité des Alliés, & au savoir du Duc de Montemar, un des plus grands Généraux de l'Europe ; & tout ce que les Impériaux purent faire, fut de conserver Mantoue, jusqu'au tems que les préliminaires furent signés à Vienne.

L'Ambassadeur d'Angleterre avoit fait consentir la Cour de Vienne à détacher Tortone & le Tortonois, Novarre & le Novarrois, & le Vigevanasque du Duché de Milan, & à les réunir au Piémont; mais la Cour de France empêcha l'effet de cette négociation, & le Duc de Savoye n'ob-

tint que le Tortonois. Ces préliminaires furent signés le 3 d'Octobre 1735; ils furent avantageux à la France, injurieux aux Alliés, funestes à la Maison d'Autriche, & contraires à la balance de l'Italie.

La France obtint la Lorraine, pour laquelle l'Espagne céda la Toscane à titre d'équivalent; & l'Empereur les Duchés de Parme & de Plaisance, en place des Royaumes de Naples & de Sicile. Le Roi de Sardaigne sentit l'injustice qu'on lui faisoit, mais les préliminaires étoient signés, & il fut obligé d'y accéder, ce qu'il fit à Turin le 16 d'Août 1736, pleinement convaincu qu'il n'avoit hasardé sa personne & ses Domaines, que pour contribuer à l'aggrandissement d'un voisin, qui n'étoit déja que trop formidable pour lui.

Sa Majesté suivit dès ce moment le premier systême qu'il s'étoit fait de rétablir la balance de l'Italie, de

prévenir les querelles de ces deux Maisons, & d'empêcher qu'elles n'empiétassent l'une sur l'autre. Je l'appelle son premier systême, parce que c'est lui qu'il eut en vue dans cette guerre.

Ses Sujets l'ayant pressé plusieurs fois de se marier, il se rendit enfin à leurs instances, & il épousa au mois de Mars 1737 la Princesse Elisabeth-Thérese, sœur de l'Empereur regnant; elle fit son entrée à Turin le 22. Le 3 du mois de Mai 1739, Sa Majesté Impériale se rendit à Turin, & y fut reçue avec tout le respect & toute l'affection imaginables.

On publia peu de tems après le Traité définitif; je rapporte cette particularité, parce qu'il fut suivi d'une Déclaration du Roi de Sardaigne, par laquelle il parut qu'on lui disputoit la ville de Saravalla, dans le doute si elle appartenoit ou non au Tortonois. Comme on ne lui en

avoit point encore remis les titres, S. M. ne ſigna qu'à condition qu'on les lui remettroit au bout de ſix mois, conformément au Traité de 1703.

Après la mort de l'Empereur Charles VI, l'Eſpagne s'étant liée avec la France pour faire valoir ſes prétentions en Italie, elle employa les prieres & les menaces pour engager le Roi de Sardaigne à entrer dans ſes vues. Jamais Sa Majeſté ne s'étoit trouvée dans une ſituation ſi épineuſe. On pouſſoit vivement la Reine de Hongrie en Allemagne, elle avoit peu de troupes dans l'Italie, & cependant elle n'avoit encore conclu aucun Traité de ſubſide avec la Grande-Bretagne. Le Duc de Modene armoit pour les Eſpagnols, qui avoient fait une deſcente ſur les côtes de la Toſcane, les troupes Napolitaines s'étoient jointes à eux, & l'on ne doutoit point que la France n'entrât en Italie par un autre côté.

Ces circonstances étoient embarrassantes, mais le Roi de Sardaigne ne perdit rien de sa fermeté, ni de sa prudence. Il étoit déterminé à agir en faveur de la Reine de Hongrie; mais comme il ne convenoit point qu'il déclarât son intention, il publia un Manifeste, dans lequel il établissoit ses droits sur le Duché de Milan, déclarant qu'il avoit résolu d'empêcher que les Espagnols s'en emparassent. Il entra peu de tems après dans le Modenois, & sur le refus que fit Son Altesse de désarmer ses troupes, il s'empara de Modene & de la Mirandole, & obligea l'armée Espagnole, que commandoit le Duc de Montemar, à se retirer vers les frontieres du Royaume de Naples.

Le Roi de Sardaigne ayant appris que les Espagnols devoient être renforcés par une autre armée, qui avoit pris sa marche par la Provence, il s'en

retourna à Turin, pour mettre son pays en état de défense de ce côté-là. Il prit si bien ses mesures, que les ennemis, qui avoient attaqué les lignes de Villefranche dans le dessein d'entrer dans la Comté de Nice, furent obligés de renoncer à leur dessein. Ils voulurent encore pénétrer dans le Piémont par la Vallée de Barcelonette, mais ils ne furent pas plus heureux. Il est vrai qu'ils s'emparerent de la Savoye, mais le Roi les en eut bientôt chassés ; cependant ils y retournerent vers la fin de l'année.

Les affaires d'Europe ayant changé de face, le Roi de Sardaigne ne dissimula plus ses intentions, d'autant plus qu'il étoit assuré d'être soutenu par ses Alliés. Ses troupes eurent beaucoup de part à la bataille de Campo-Santo, qui se donna dans le mois de Février, & dans laquelle le Comte d'Aspremont, qui les commandoit, fut tué. La Cour de Vienne

ayant rappellé le Maréchal de Traun, & envoyé le Prince de Lobkowitz à sa place sur les frontieres de Naples, Sa Majesté ne le seconda point, comme elle auroit pu le faire, & la raison en fut qu'il craignit que les François & les Espagnols n'attaquassent de nouveau ses Etats, comme ils le firent en effet dans la saison la moins favorable de l'année.

Le Roi de Sardaigne se mit à la tête de son armée au mois d'Octobre; &, quoiqu'il eût un rhume violent, qui lui avoit enflé la tête & le visage, il visita lui-même ses retranchemens, & ne contribua pas peu par sa présence à la défaite de l'ennemi près du village de Pont. Il perdit 5000 hommes de ses meilleures troupes, ce qui lui fit passer l'envie de pénétrer dans le Piémont.

Ce Prince étoit si fort attaché à la cause commune, & tellement résolu de conserver à la Maison d'Autriche

les Etats qu'elle avoit dans l'Italie, qu'il conclut avec la Reine de Hongrie & Sa Majesté Britannique le fameux Traité de Worms, par le huitieme article duquel il obtint certaines concessions en reconnoissance des services qu'il avoit rendus aux Alliés, & de ceux qu'on espéroit qu'il leur rendroit dans la suite.

La Reine de Hongrie lui céda par le neuvieme article son droit sur le Marquisat de Final, s'obligeant de donner un équivalent aux Génois; on convint par le dixieme, qu'on ne feroit ni paix ni tréve, qu'on ne lui eût rendu ce qu'on lui avoit pris.

Ces avantages étoient considérables: mais lorsqu'on considere ce qu'ils lui avoient coûtés, que les cessions qu'on lui fit étoient autant pour le bien de la cause commune, que pour le sien propre, & qu'après avoir perdu une partie de ses Etats, il s'exposoit à perdre l'autre pour sa

défense, on trouvera qu'il n'y eut rien de trop. J'ai cru devoir éclaircir ces points, à cause des méprises auxquelles ils ont donné lieu, & parce qu'il est impossible d'entendre ce que je dis, à moins qu'on ne le connoisse à fond.

Voici une autre circonstance que je ne dois pas passer sous silence : c'est, que dans le tems que le Roi de Sardaigne conclut ce Traité, la France & les Espagnols lui firent des propositions plus avantageuses, ce qui prouve l'importance de son amitié, & combien on eut raison de le dédommager des dépenses qu'il avoit faites. On rencontra quelques difficultés dans l'exécution de ce Traité, mais on les surmonta ; & tant que la guerre dura, le Roi de Sardaigne n'eut pas lieu de se repentir d'avoir adhéré à la cause commune.

Le Roi de Sardaigne donna de nouvelles preuves de ses talens & de son

zele dans la campagne de 1744. Au commencement de l'année, l'armée combinée d'Espagne & de France, que commandoient l'Infant Don Philippe & le Prince de Conti, s'assembla sur les frontieres, passa le Var aussi-tôt que la saison le permit, & prit possession de la ville de Nice le premier d'Avril. L'armée du Roi de Sardaigne que commandoit le Marquis de Suze, resta dans ses lignes de Montalban ; l'ennemi les força, mais il lui en coûta 6000 hommes, sans compter les Officiers.

Il entra cependant dans le Piémont, & y commit mille ravages ; mais il trouva tant de difficultés dans cette expédition, que lorsqu'il la croyoit finie, il aima mieux renoncer, plutôt que de hasarder une bataille ; il s'en retourna en France par la route de Château-Dauphin, qu'il attaqua cinq fois, sans pouvoir le forcer ; il prit pourtant Démont, & s'ouvrit

un chemin dans le Piémont.

La saison étoit déja avancée, ce qui n'empêcha pas l'ennemi d'assieger Coni. Le Baron de Leutrum y commandoit une petite garnison, mais il fit une si vigoureuse défense, qu'il donna le tems au Roi d'accourir à son secours. Il arriva le 13 de Septembre, il attaqua les François & les Espagnols dans leurs lignes, avec une intrépidité étonnante. Il fut repoussé il est vrai, mais il fit savoir au Baron qu'il ne tarderoit pas à revenir à la charge. Il n'eut cependant pas occasion de le faire; car les François leverent le siege le 19 d'Octobre, après avoir enterré plusieurs pieces de canon.

L'an 1745, les Espagnols & les François se liguerent avec la République de Gênes, dans l'espoir de terrasser le Roi de Sardaigne. Ils espéroient d'autant plus d'y réussir, que les Prussiens s'étoient déclarés contre

Sa Majesté employa dans la négociation d'Aix-la-Chapelle le Chevalier d'Offorio & le Comte de Chavunco. Il fut obligé par le sixieme article du Traité, de rendre à la République de Gênes, & au Duc de Modene tout ce qu'il leur avoit pris, de maniere qu'il perdit Savone & Final, & tout ce qu'on lui avoit accordé par le Traité de Worms. La France lui rendit par le même article le Duché de Savoye & la Comté de Nice. Par le septieme article, il renonça solemnellement à cette partie du Duché de Plaisance, que l'Impératrice-Reine lui avoit cédée par le même Traité. On lui garantit par le douzieme, les acquisitions qu'il avoit faites, de même que celles qu'on lui avoit cédées par le Traité de Worms.

Je vais maintenant donner la description des Etats de ce Monarque, lors de la conclusion de la paix; mais

j'aurai ſoin de diſtinguer les acquiſitions qu'il a faites, des Domaines qu'il a hérité de ſes Ancêtres.

L'Iſle de Sardaigne eſt après celle de Sicile, la plus grande de la Méditerranée : elle a environ quarante-cinq lieues de long ſur vingt de large, pluſieurs bons ports & pluſieurs grandes villes, & elle eſt très-bien peuplée pour ſa grandeur, quoique l'air ſoit mal-ſain pour les étrangers. Elle produit du gros vin, quantité d'huile, & ſur-tout du bled, dont l'exportation ſe monte à 200000 liv. ſterling par an. Les habitans ſont groſſiers, impolis, & vivent dans une eſpece d'abondance barbare, qui leur procurant de quoi vivre ſans travailler, leur fait regarder leur Iſle comme un Paradis terreſtre, d'où on a de la peine à les tirer. J'ai dit ci-deſſus que feu Victor Amédée fut obligé d'accepter cette Iſle en place de la Sicile, & de la maniere dont elle eſt

aujourd'hui gouvernée, elle lui rapporte un revenu raisonnable, sur-tout lorsqu'il le perçoit en froment.

Le Duché de Savoye est un pays fort grand, mais peu fertile, dont les habitans sont robustes, laborieux & industrieux. La Principauté de Piémont est fort vaste, très-fertile & très-bien cultivée, & moins exposée que la Savoye aux incursions de l'ennemi, parce que les passages qui y conduisent sont difficiles, & la plûpart fortifiés par art. Turin, où le Roi fait sa résidence, est une très-belle ville située sur le Pô, dont les fortifications sont admirables. La Comté de Nice est moins fertile, mais très-importante au Roi de Sardaigne, parce qu'elle est le seul de ses Etats qui confine avec la mer. Ces contrées sont l'ancien patrimoine de sa famille, & il y a ajouté d'autres Etats considérables. Le Montferrat est un Duché qui étoit autrefois annexé à celui

de Mantoue, sur lequel la Maison de Savoye fit revivre ses droits l'an 1708, lorsque le dernier Duc de Mantoue fut mis au ban de l'Empire. L'Empereur lui en accorda l'investiture, & elle lui fut confirmée par le Traité d'Utrecht. Les Districts qu'il a acquis depuis aux dépens du Duché de Milan, ont augmenté sa puissance & ses revenus, au point qu'il passe pour un des plus grands Potentats de l'Italie.

Le commerce de ces contrées étoit autrefois si peu considérable, qu'il ne valoit pas la peine qu'on en parlât, mais il a changé de face sous les deux derniers regnes. La principale marchandise du Piémont est une espece de soie, dont on ne peut se passer dans les Manufactures, & qui rapporte au Roi de Sardaigne un revenu considérable. La navigation du Pô met les habitans de Turin & des villes voisines, en état de faire un com-

merce immense avec les Vénitiens : Alexandrie & Villefranche, sont des villes peu commerçantes. Sa Majesté s'est peu à peu assuré des passages qui communiquent avec la France, ce qui l'a mise en état d'établir plusieurs douanes, qui ont augmenté ses revenus, & mis les États voisins dans une espece de dépendance, par la crainte qu'ils ont qu'il n'empêche le commerce de leurs Sujets.

Ce détail, tout abrégé qu'il est, suffit pour montrer la puissance du Roi de Sardaigne, & la vérité de ce que j'ai dit ci-dessus, qu'il convenoit que la balance d'Italie fût dans ses mains. Ses intérêts l'exigent, la situation de son pays le demande, & sans soupçon de flatterie, la conduite du Roi regnant le mérite. Toutes les acquisitions qu'il fait intéressent la cause commune, & il est à souhaiter qu'elles soient plus considérables, puisqu'il n'employe son autorité que

pour maintenir la liberté & l'indépendance de l'Italie.

Les Etats de ce Monarque ne ſont pas fort étendus, mais d'un autre côté, il faut convenir qu'ils ſont extrêmement peuplés, & que la Savoye & les vallées fourniſſent de bons Soldats. Ces pays ont fourni ſous les deux derniers regnes de très-bonnes troupes régulieres, & ce Prince peut dans le beſoin mettre quarante à cinquante mille hommes ſur pied. Il eſt vrai que ces forces ne ſont rien eu égard à celles de la France & de l'Eſpagne, mais elles ſont conſidérables, lorſqu'on les compare avec celles des autres Princes d'Italie. D'ailleurs les forteresſes du Piémont ſont en ſi bon état, qu'elles peuvent ſe défendre en attendant le ſecours de la Maiſon d'Autriche; ſecours qu'elle ne ſauroit lui refuſer, tant qu'elle voudra conſerver ſes Domaines d'Italie.

On peut donc avancer hardiment que, quoique ses revenus soient moins grands que ceux du Grand Duc, cela n'empêche pas qu'il ne soit un des plus puissans Princes d'Italie, & que ses voisins, ses Alliés & ses ennemis ne le regardent comme tel. La République de Genéve n'oubliera jamais les prétentions que ses ayeuls ont formées sur elle, ni les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'en emparer, mais elle n'en a plus rien à craindre à cause de son alliance avec les Cantons Suisses, & de la protection que laFrance lui accorde.

Les prétentions qu'il a sur quelques places de la République de Gênes, empêcherent, du moins pendant quelques années, qu'il ne vive en bonne intelligence avec elle, à cause de la jalousie qu'elle a contre lui. Il seroit pourtant de son intérêt de se réconcilier avec ce Prince. Le titre qu'il prend de Roi de Chypre, a occasion-

né quelque froideur entre lui & la République de Venise; mais il est de l'intérêt de tous les deux d'oublier leurs injures passées, & de se secourir mutuellement.

Les Etats du Roi des Deux-Siciles, considéré comme Prince d'Italie, sont trop éloignés pour occasionner des démêlés entre eux; mais en tant que Prince de la Maison de Bourbon, le Roi de Sardaigne ne peut que voir d'un œil jaloux, l'accroissement de sa puissance.

Dans l'état où sont actuellement les choses, il n'y a pas apparence que la Cour de Vienne veuille jamais indisposer ce Prince contre elle; car outre qu'elle ne peut se passer de son secours, il trouveroit toujours assez de ressources pour se défendre, au cas qu'il lui prît envie de l'attaquer.

Il lui convient pareillement de vivre en bonne intelligence avec la Maison de Bourbon. Quant aux Puis-

ſances maritimes, leur éloignement n'empêche point qu'elles ne ſoient les Alliées naturelles de ce Prince, parce que leurs intérêts ſont les mêmes ; & ſi jamais on pouvoit faire un port à Nice, capable de recevoir des vaiſſeaux de guerre, non-ſeulement il ſe verroit en état de conſerver ſa liberté, mais encore celle de l'Italie.

SECTION II.

Etat actuel des Domaines de la Maiſon d'Autriche en Italie.

LE but que les Puiſſances maritimes ſe propoſerent à la mort de Charles II, le dernier héritier mâle de la Branche aînée de la Maiſon d'Autriche, fut de partager ſes Domaines entre elle & les deſcendans du Dauphin de France, de maniere à maintenir la tranquillité de l'Europe. Ce fut pour y parvenir que par les Traités d'Utrecht & de Bade, on aſſura

à

à l'Empereur Charles VI, tous ceux que l'Espagne possédoient en Italie ; & la quadruple Alliance & toutes les négociations qu'on a faites depuis, sont fondées sur le même principe.

Par ce moyen, Sa Majesté Impériale fut mise en possession des Royaumes de Naples & de Sicile, du Duché de Milan & de celui de Mantoue, qu'on saisit au feu Duc Charles IV, pour avoir pris le parti de la France, & qui mourut à Venise. Ceux de Parme & de Plaisance lui furent cédés par le Traité de Vienne, comme un équivalent pour Naples & Sicile.

Le Duché de Milan, un des plus beaux de l'Europe, a deux cents quarante milles de long, sur quatre-vingt de large. On le divise en treize Districts ; savoir, le Milanois propre, le Parmesan, le Cremonois, le Comosan ; la Comté d'Anghiera, les vallées de Sessia, le Novarois, le Vigevanois, la Laumeline, l'Alexandrie,

le Tortonois, & le territoire de Bobbia. Quelques-uns de ces Districts ont été cédés au Roi de Sardaigne par l'Empereur Charles VI, & d'autres par l'Impératrice régnante, comme je l'ai dit ailleurs; ce qui n'empêcha pas que ceux qui restent à la Maison d'Autriche, ne soient très considérables.

Le climat en est très-beau, & le sol extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arrosent sont le Pô, le Tessin, l'Adda & la Sessia, indépendamment des lacs Majeur, de Lugana & de Come. Il rapporte 300000 livres sterling de revenu, & peut entretenir 30000 hommes.

Le Duché de Mantoue a environ 50000 milles de long, mais sa largeur varie si fort, qu'on ne peut la déterminer au juste. Sa capitale est fort grande, & très-bien fortifiée. Il produit du bled, du fruit, du chanvre, de la soie, & rapporte le quart de celui de Milan.

Lors de la conclusion des Traités qui suivirent la guerre de la succession d'Espagne, l'Empereur s'obligea de donner au Duc de Guastalla un équivalent pour ses prétentions sur le Duché de Mantoue, qu'il crut être bien fondées; mais on ignore à quoi il se montoit. Joseph-Marie Gonzague, Duc de Guastalla, étant mort l'an 1746 sans enfans, l'Empereur régnant se mit en possession de ses Domaines. Je n'avancerai rien de trop, lorsque je dirai que Sa Majesté Impériale a plus de droit à ce Duché & à celui de Mantoue, qu'aucun autre Prince que ce soit.

On voit donc par-là de quelle importance sont ces Domaines pour la Maison d'Autriche, & combien l'Impératrice-Reine a eu raison de se les assurer au commencement de la derniere guerre, puisqu'ils consistoient en cinq Duchés; savoir, Milan, Mantoue, Guastalla, Parme & Plaisance,

qui rapportent 600000 livres sterling par an, outre la commodité qu'ils procurent à la Maison d'Autriche de donner des Gouvernemens aux Archiducs & aux Archiduchesses. Il est vrai que pour les conserver, elle fut obligée de faire des cessions considérables au Roi de Sardaigne, aussi eut-elle l'avantage de ne pas perdre un pouce de terrein.

Par le Traité d'Aix-la-Chapelle, on procura à l'Infant Don Philippe un établissement provisionnel, composé des Duchés de Parme, de Plaisance & de Guastalla, de maniere qu'il ne resta à la Maison d'Autriche que ceux de Milan & de Mantoue. Cela n'empêche cependant pas que les Etats qui lui restent, ne soient très-considérables, eu égard aux avantages qu'elles lui procurent. Le premier est, qu'ils sont en état de se défendre eux-mêmes, & le second qu'en tems de guerre, elle peut y envoyer

des troupes par le Tirol ; il est donc de l'intérêt de la Cour de Vienne de vivre en bonne intelligence avec le Roi de Sardaigne.

SECTION III.

Description du Grand Duché de Toscane ; comment il a passé à l'Empereur ; les avantages qu'il procure à la Maison d'Autriche, & pourquoi les Puissances maritimes sont intéressées à les lui conserver.

LE Grand Duché de Toscane est composé des territoires qui appartenoient autrefois aux Républiques de Florence, de Sienne & de Pise. Ce fut vers le milieu du quinzieme siecle, que Cosme de Médicis, à qui l'on donna le surnom glorieux de Pere de la Patrie, en acquit la Souveraineté. Alexandre de Médicis fut fait Duc de Florence par l'Empereur

Charles V l'an 1531. Il eut pour Successeur son cousin Cosme, à qui le Pape Pie V donna le titre de Grand Duc, pour le distinguer des autres Princes d'Italie; cependant on ne lui donnoit que le titre d'Altesse Sérénissime, celui d'Altesse Royale étoit réservé au Duc de Savoye. Au commencement de ce siecle, le Grand Duc Cosme III, voyant que l'Empereur Léopold avoit donné le titre d'Altesse Royale au Duc de Lorraine, il le pria de lui accorder la même grace, & il l'obtint.

Ce Prince, après un regne également long & heureux, mourut le 31 d'Octobre 1723, & eut pour Successeur son fils Jean Gaston de Médicis, le dernier héritier mâle de cette famille. L'Infant Don Carlos, aujourd'hui Roi des Deux-Siciles, fut déclaré son héritier, & il ne fut pas plu tôt arrivé en Italie, qu'il prit, du consentement du Grand Duc, le titre

de Grand Duc héréditaire de Toscane. Mais lors de la conclusion de la guerre qui lui procura les deux Royaumes, qu'il posséde actuellement, on convint par le Traité de Vienne qu'on donneroit le Grand Duché de Toscane à François Duc de Lorraine, en échange de ce Duché, & il fut cédé à Sa Majesté Très-Chrétienne, après la mort du Roi Stanislas.

Les bornes qu'on assigne à la Toscane, sont le Tibre, les monts Apennins, & la riviere Magra. Son étendue du midi au septentrion est de cent trente milles, & sa largeur d'orient en occident de cent vingt. Elle est baignée au midi & au couchant, par la Méditerranée, & elle est aussi avantageusement située qu'on puisse le désirer. Il y a dans quelques endroits des montagnes où l'on trouve des mines de cuivre, de fer & d'alun, & des carrieres de marbre, d'albâtre & de porphyre. On trouve dans d'au-

tres des collines couvertes de vignes, d'orangers, de citronniers, d'oliviers & d'arbres fruitiers ; & dans d'autres enfin des vallées fertiles en bled & en pâturages.

L'Arne est la principale des rivieres qui l'arrosent. Les autres productions du pays sont la laine, le chanvre, le saffran. On y fabrique des serges, des étoffes de laine, de soie, des tapisseries, des cuirs dorés, de la poterie, &c. Il n'y a pas de peuple au monde qui entende mieux le commerce, ni qui sache mieux en tirer parti. Tous les Princes de la Maison de Médicis commerçoient, & leurs Sujets ont suivi leur exemple, persuadés que cette profession n'est point incompatible avec la Noblesse.

Les environs de Florence sont parfaitement bien cultivés, & la ville si riche & si bien bâtie, qu'on lui a donné l'épithete de Belle. Les deux autres parties du Grand Duché; sa-

voir, le Pisantin & le Siennois, sont moins peuplées, & par conséquent moins bien cultivées. Il y a même des endroits où elles sont désertes, faute d'habitans, ce qui vient de la jalousie de leurs Princes. Comme elle ne subsiste plus, il faut espérer que ces pays recouvreront une partie de l'éclat dont ils jouissoient du tems que Pise & Sienne étoient des Républiques assez puissantes pour tenir tête à Florence. Cela prouve les différens effets du Gouvernement, & que la liberté n'est pas moins avantageuse à un pays, que les présens qu'il a reçu de la Nature.

Mais ce qui fait de notre tems la gloire de la Toscane, est le fameux port de Livourne, que l'Empereur échangea avec les Génois pour Sarzana. Le pays n'étoit autrefois qu'un vaste marais, dont les vapeurs infectoient l'air, & le rendoient très-mal sain. Ce fut Robert Budley, fils du

Comte Leicester, favori de la Reine Elisabeth d'Angleterre, & que l'Empereur créa Duc de Northumberland, qui le fit dessécher, ce qui a rendu l'air plus sain, & ce canton un des meilleurs de l'Italie.

Ce fut aussi par son avis qu'on en fit un port franc, ce qui a attiré depuis un siecle une infinité de Juifs & d'Arméniens, qui y jouissent de grands privileges, de sorte qu'on peut regarder Livourne, comme le magasin du commerce du Levant. Ce sont cependant les Sujets des Puissances maritimes, qui font la plus grande partie de son commerce; elles y ont des Consuls, & elles s'intéressent dans toute occasion en sa faveur.

De-là vient que depuis la quadruple Alliance, on a eu soin de stipuler dans tous les Traités, que Livourne resteroit un port franc, dans quelques mains qu'il pût tomber; que quelques-uns regarderont comme une

précaution inutile, puisqu'il est de l'intérêt du Grand Duc de Toscane qu'il soit réel ; & d'ailleurs l'amitié des Puissances maritimes lui procure de si grands avantages, que cette seule considération doit l'engager à lui assurer toutes les immunités dont il jouit. On ne doit cependant rien négliger dans des matieres aussi importantes, & nous avons lieu d'espérer qu'une chose aussi conforme aux intérêts de toutes les parties, ne deviendra jamais un sujet de dispute.

Jean Gaston de Médicis, Grand Duc de Toscane, après avoir eu le chagrin de voir de son vivant disposer de ses Etats en faveur des étrangers, mourut le 9 de Juillet 1737, & le Duc de Lorraine lui succéda sans la moindre opposition, en vertu du quatrieme article des préliminaires signés à Vienne l'an 1735. Le Grand Duché de Toscane fut regardé comme un pays neutre pendant la der-

niere guerre, & il devoit l'être, puisque Sa Majesté Impériale l'ayant obtenu par échange, & sous les mêmes loix de succession que ses Etats héréditaires de Lorraine & de Bar, on ne pouvoit, sous quelques prétextes que ce fût, inquiéter ses Sujets. Parlons maintenant des revenus & des forces de ce Duché.

Les Grands Ducs de Toscane se distinguerent toujours par leur économie, aussi devinrent-ils les Princes les plus riches de l'Italie. Ils protégerent les sciences & les arts, & ne négligerent rien de ce qui pouvoit contribuer au bien de leurs Sujets, & attirer les étrangers de mérite chez eux. Tous les Politiques Italiens ont observé que ces Princes, qui entendoient très-bien la profession de bergers, ne tondirent jamais leurs moutons trop près. Que cela soit ou non, on a toujours évalué les revenus du Grand Duché à trois millions

d'écus par an, dont la moitié en tems de paix, restoit dans les coffres du Prince, & l'autre employée dans le commerce. J'ignore si les épargnes sont aussi grandes aujourd'hui qu'autrefois, mais je suis assuré que les revenus sont les mêmes.

Le Grand Duc entretenoit pour l'ordinaire 30000 hommes sur pied; mais comme ils servoient rarement, on croit qu'au lieu de lui être à charge, ils contribuoient à augmenter ses revenus. Ce nombre est fort diminué aujourd'hui; mais quant à la milice, elle est à peu près la même chose qu'autrefois. Les Princes de la Maison de Médicis avoient aussi une marine considérable, eu égard à celle de leurs voisins, & leurs galeres, jointes à celles du Pape, donnoient la chasse aux Corsaires, & garantissoient leurs côtes des insultes des Barbaresques. En un mot, ils devinrent par leurs richesses & leur sage économie,

les plus puissans Princes d'Italie, & ils se firent un devoir de secourir leurs voisins toutes les fois qu'on voulût les opprimer.

Avant le Traité d'Aix-la-Chapelle, la communication entre la Toscane & les Etats de la Maison d'Autriche étoit ouverte, mais il n'en est plus de même aujourd'hui, & la raison en est, que les Etats de l'Infant Duc de Parme, de même qu'une partie de ceux du Duc de Modene, se trouvent situés entre le Grand Duché & celui de Milan; de même que le Duché de Modene & les Domaines de l'Eglise, sont situés entre la Toscane & le Duché de Mantoue. Le Lecteur voit par-là d'où vient qu'on travaille aujourd'hui à pratiquer un grand chemin depuis les frontieres de la Toscane jusqu'à Boulogne. Il est vrai que cela ouvriroit une communication avec Mantoue, mais il faudroit passer sur les terres d'un autre Prince, & ces

inconvénient est d'autant plus triste, qu'on ne voit aucun moyen d'y remédier; car il ne s'agit point ici d'un petit coin de terre, mais de la longueur de l'un & de la largeur de l'autre, qui en tems de guerre rendroit la communication précaire; ce qui mérite réflexion.

Quelque incommode que ce changement puisse être aujourd'hui, il n'y a pas à craindre que le Grand Duché de Toscane, ni les Etats de la Maison d'Autriche en souffrent, ou il faudroit rompre la balance d'Italie. Le Grand Duché, comme on l'a vu ci-dessus, appartient à l'Empereur, & son droit est si bien fondé, qu'il faudroit avoir renoncé à l'honneur & à la bonne foi pour l'attaquer. J'ajouterai que la mer devant toujours rester libre, les Puissances maritimes ont un si grand intérêt à ce que Livourne conserve sa franchise, qu'ils ne manqueroient pas d'y envoyer

du secours, si on l'attaquoit.

Quant aux Etats de la Maison d'Autriche, ce défaut de communication avec le Toscane, ne sauroit porter atteinte à leur sûreté, l'expérience ayant montré dans la derniere guerre, qu'ils peuvent se défendre eux-mêmes, encore que la Toscane reste neutre. Que si, contre toutes les apparences, celle-ci n'étoit attaquée de deux côtés; savoir, par le Roi des Deux-Siciles, & par l'Infant du Duc de Parme, on pourroit y faire passer des troupes des Etats d'Autriche, en ouvrant un nouveau chemin, sans que la balance d'Italie en souffrît; car, comme je l'ai dit ci-dessus, sa sûreté consiste en ce que les Princes d'Italie vivent en paix les uns avec les autres, & n'empiétent jamais sur leurs voisins.

Mais ce n'est pas-là tout, & l'on doit considérer, que si les Etats de Don Philippe & le Duché de Mode-

ne, sont situés entre les Etats d'Autriche & le Grand Duché de Toscane, celle-ci l'est non-seulement entre eux & les Deux-Siciles, mais encore entre eux & la mer, ce qui est extrêmement important, puisque cette situation est embarrassante pour les Maisons d'Autriche & de Bourbon, dans le cas où elles voudroient se nuire, ou à leurs voisins.

L'intérêt du Grand Duc de Toscane est de s'en tenir à l'ancienne forme de Gouvernement, d'encourager le commerce de ses Sujets, & de vivre en bonne intelligence avec ses voisins.

SECTION IV.

Histoire de la Maison du Duc de Modene; ses Etats & ses intérêts politiques.

LA Maison d'Este, au rapport de tous les Historiens, est une des plus

anciennes & des plus illustres, non-seulement de l'Italie, mais encore de l'Europe. Cette famille descend d'Azon, Seigneur d'Este, petite ville de la Lombardie, lequel florissoit dans le dixieme siecle. Ses descendans devinrent des Princes considérables, & ils continuerent d'être tels jusqu'à Alphonse I, qui étoit Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio. Ce Prince eut trois femmes : la premiere, fut Anne, fille du Duc de Milan, dont il n'eut point d'enfans ; la seconde, Lucrece, fille naturelle du Pape Alexandre VI, dont il eut trois fils, Hercule qui lui succéda ; Hyppolite, Cardinal d'Este, qui fut le plus grand Prélat de son siecle ; car il étoit Archevêque de Milan, d'Auch, d'Arles & de Lyon, Evêque d'Autun, Abbé de Flavigni, &c. & François, Marquis de la Massa. Sa troisieme femme, fut Laure-Eustochie, fille d'un bourgeois de Modene, dont il eut Alphonse

d'Este, Marquis de Montechia.

Hercule II succéda à son pere, & épousa la fille de Louis XII, Roi de France, dont il eut Alphonse & Louis, qu'on appelloit le Cardinal de Ferrare.

Alphonse II succéda à son pere, & comme il n'avoit point d'enfans, il appella à la succession de ses Domaines César d'Este, fils d'Alphonse d'Este, Marquis de Montechia, & il mourut l'an 1597. Le Pape Clément VIII profita de cette occasion pour réunir le Duché de Ferrare aux Domaines de l'Eglise, & sous prétexte qu'Alphonse d'Este étoit bâtard, il entra dans ses Etats en personne, & l'en chassa. On ne sauroit attribuer cette conduite qu'à l'ambition du Pape, puisqu'il n'y avoit aucun droit; car, 1°. Alphonse d'Este n'étoit point bâtard, sa mere, quoique d'une condition inférieure, ayant été légitimement mariée avec son pere. 2°. L'Em-

pereur l'avoit légitimé; & 3°. quand même il auroit été bâtard, il auroit pu succéder à ce Duché en vertu d'une coutume que l'usage avoit autorisée, quoique Sa Sainteté ne l'eût point introduite. C'est donc avec raison que les Ducs de Modene prétendent avoir droit au Duché de Ferrare.

César d'Este ayant ainsi perdu le Duché de Ferrare, l'Empereur Adolphe lui accorda l'investiture de ceux de Modene & de Reggio. Il épousa Virginie, fille de Cosme I, Grand Duc de Florence, & mourut l'an 1628, après avoir regné trente ans. Il eut pour Successeur Alphonse III son fils, qui avoit épousé du vivant de son pere la Princesse Isabelle, fille du Duc de Savoye. Il l'aimoit si tendrement, qu'il se fit Capucin après sa mort, & qu'il abandonna le Gouvernement de ses Etats à son fils François, lequel devint Duc de Modene l'an 1629. Ce Prince fut marié trois

fois ; la premiere, avec la fille du Duc de Parme, dont il eut Alphonse qui lui succéda, & plusieurs Princesses ; la seconde, avec sa sœur, dont il n'eut qu'une fille, qui mourut fort jeune ; & la troisieme, avec une fille du Prince de Palestrine, dont il eut un fils appellé Renault, qui fut honoré du chapeau de Cardinal l'an 1686.

Alphonse, surnommé II par les uns, & IV par les autres, succéda à son pere l'an 1658. Il épousa Laure Martinozzi, niece du Cardinal Mazarin, dont il eut une fille, appellée Marie-Béatrice-Eléonore, qui épousa Jacques II, Roi d'Angleterre, & François, qui lui succéda l'an 1662, étant encore au berceau. Ce Prince épousa l'an 1692 la fille du Duc de Parme, & étant mort sans enfans l'an 1694, son oncle le Cardinal d'Este, se démit de la pourpre, & prit le titre de Duc de Modene & de Reggio.

Renault d'Este s'attacha dès le commencement de son regne à la Maison d'Autriche, & persista dans ses engagemens pendant tout le tems qu'il vécut. Il épousa l'an 1695 Charlotte-Félicie, fille du Duc d'Hanovre & sœur de l'Impératrice, ce qui probablement fortifia son zele pour la Maison Impériale, ainsi que cela parut dans un tems qui ne lui étoit point favorable, je veux dire, lors de la guerre pour la succession d'Espagne; car Louis XIV le dépouilla de tous ses Domaines vers la fin de l'année 1703, & les réunit à la Couronne de France. Le Duc de Modene se retira à Boulogne, d'où il se rendit à Rome pour prier le Pape d'employer sa médiation en faveur d'un Prince qui n'avoit commis d'autre crime, que celui d'avoir reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne; mais son voyage n'aboutit à rien.

Louis XIV s'étant cependant ap-

perçu, que, quoique le Duc de Modene n'eût su défendre ses Etats, les Princes d'Italie ne laisserent pas que d'être indignés de la maniere dont il l'avoit traité, renonça à sa nouvelle conquête, & la réunit au Duché de Milan : déclarant qu'elle appartenoit à son petit-fils le Roi d'Espagne. Les choses resterent dans cet état jusqu'en 1706, que le Prince Eugene entra en Italie avec l'armée Impériale. Il surprit la nuit du 19 au 20 de Novembre la ville de Modene, & passa une partie de la garnison Françoise au fil de l'épée; l'autre se retira dans la citadelle, & menaça de bombarder la ville & de la réduire en cendres, au cas qu'on voulût la forcer de se rendre; mais le Prince fit dire au Gouverneur qu'au cas qu'il fût assez osé pour le faire, il le feroit pendre lui & sa garnison sur le rempart. M. de Bar, Gouverneur de la place, changea de sentiment; & ayant appris que

le Duc de Modene étoit retourné dans ſa capitale, il lui envoya dire par un Officier qu'il vouloit lui remettre la citadelle, ce qu'il accepta, au moyen de quoi le Duc rentra en poſſeſſion de ſes Domaines.

Le Duc ſe flatta l'an 1708, qu'après avoir tant ſouffert de la guerre, elle pourroit enfin lui être de quelque utilité, puiſque l'Empereur ſon beau-frere venoit de s'emparer de la Comté & du Château de Comachia, à l'occaſion d'un démêlé qu'il avoit eu avec le Pape, & que le Duc de Modene y avoit autant de droit qu'à celui de Ferrare. On crut quelque tems qu'on les rendroit à leur maître légitime; mais Sa Majeſté Impériale s'étant ajuſtée avec Sa Sainteté, par un Traité ſigné le 15 de Janvier 1709, elle laiſſa la déciſion des prétentions du Duc à la Congrégation des Cardinaux; & en attendant l'Empereur garda Comachia par forme de ſéqueſtre,

ce qui ne contenta ni le Pape ni le Duc. Enfin, par un Traité conclu à Rome le 24 Novembre 1724, entre le Pape Benoît XIII & l'Empereur Charles VI, Comachio fut rendu à Sa Sainteté, mais avec cette réserve expresse, que l'Empire & le Duc de Modene, conserveroient leurs droits sur ce Fief, sans que le Pape pût se prévaloir de cette restitution.

La Maison d'Autriche jugea cependant à propos de donner un équivalent au Duc de Modene, & ce fut l'investiture des Duchés de la Mirandole & de Concordia, dont il avoit dépouillé le Prince Pio, pour s'être trop tôt déclaré en faveur des deux Couronnes, & depuis ces deux Duchés sont restés unis à celui de Modene.

La paix ayant été en quelque sorte rétablie en Europe par les Traités d'Utrecht & de Baden, Son Altesse Sérénissime épousa dans le mois de Juin 1720, Charlotte Aglaé d'Or-

léans, fille du Régent de France. Ce mariage ne fut pas plutôt célébré, qu'il devint une source de querelles domestiques, qui obligerent le Prince héréditaire & la Princesse à voyager. Le vieux Duc demeura fortement attaché à son premier systême, & se déclara pour la Maison d'Autriche dans la guerre qu'occasionna la mort du Roi de Pologne, ce qui lui attira sur la fin de ses jours les mêmes désagrémens qu'il avoit éprouvés dans la fleur de son âge. Il eut cependant le bonheur de survivre à ses malheurs, & de retourner dans sa Capitale. L'Empereur Charles VI lui donna une Seigneurie dans la Hongrie, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus. Il mourut le 26 d'Octobre 1737, âgé de quatre-vingt-trois ans.

François-Marie d'Este succéda à son pere. Comme il avoit épousé une Princesse du Sang de France, dont il

avoit plusieurs enfans, il prit avec la France & l'Espagne des engagemens avant la derniere guerre, il leva des troupes, & fit fortifier toutes les places de ses Etats. Le Roi de Sardaigne qui prévit son dessein, profita du tems que le Duc de Montemar étoit dans le Royaume de Naples avec les Espagnols, entra dans les Etats du Duc, & désarma ses troupes d'autant plus aisément, qu'il avoit été joindre l'armée Espagnole. Ses Etats furent séquestrés, & régis au profit de l'Impératrice-Reine & du Roi de Sardaigne. La premiere lui confisqua aussi les Etats qu'il avoit dans la Hongrie, mais le tout lui fut rendu par le Traité d'Aix-la-Chapelle.

Les Etats du Duc de Modene sont composés de divers territoires, acquis en différens tems, & avec différens titres. Si l'on compare l'état actuel de sa Maison avec celui d'autrefois, on trouvera qu'elle s'est consi-

dérablement aggrandie ; mais si l'on réfléchit sur ce qu'elle étoit lorsqu'elle possédoit le Duché de Ferrare, la Comté de Comachio, & les Duchés de Modene & de Reggio, on la trouvera fort déchue. Cependant le Duc de Modene regnant est beaucoup plus puissant que son ayeul, tant pour ses revenus que pour l'étendue de ses Domaines. Il peut même arriver, si les choses venoient à changer dans l'Italie, qu'il gagnât autant dans la suite, qu'il a perdu par le passé.

Le Duché de Modene proprement dit, est un des plus beaux & des plus fertiles pays de l'Italie. Il produit quantité de bled, de vin, d'huile & de fruits; il est très-peuplé, & ses habitans ont beaucoup d'esprit & d'industrie. Il tient d'un côté avec la petite Comté de Frignano, qui confine avec le Boulonois, & de l'autre avec la contrée de Carfagnano ; le reste appartient à la République de Lucques,

Il est très-montagneux, ce qui n'est pas un désavantage, puisqu'on trouve dans ces montagnes des mines précieuses, & qu'elles sont habitées par des peuples braves, robustes & vigoureux. Le Duché de Reggio est au couchant de celui de Modene, & passe pour le plus considérable des deux; & il est tel en effet, eu égard à ses dépendances, qui sont les Principautés de Reggio & de Carpi, dont la premiere appartenoit ci-devant à des Princes du même nom, & la seconde à la Maison de Pio. Dans l'angle nord-ouest de ce Duché, est Bercello sur le Pô, place forte que le Duc de Modene céda l'an 1701 aux Impériaux, pour faciliter leurs opérations en Italie; ce qui fut cause que les François la prirent & la démolirent l'an 1705, & elle n'a point été rebâtie depuis.

Le Duché de la Mirandole, y compris la Concordia, a environ vingt

SECTION V.

La puissance du Pape considéré comme le Chef des Chrétiens qui reconnoissent l'Eglise de Rome; sa Puissance en tant que Prince temporel; maximes de son Gouvernement; intérêts généraux du Saint Siege par rapport aux Princes & aux Etats Chrétiens; ses intérêts particuliers eu égard aux Princes & aux Etats d'Italie; Description des Etats du Pape; leur situation, leur étendue, leurs revenus, &c.

LE but que je me suis proposé dans cet Ouvrage, m'oblige pour plusieurs raisons d'examiner la puissance du Pape, entr'autres, parce qu'elle a beaucoup d'influence sur la balance du pouvoir en général, & un rapport particulier avec celle de l'Italie. Ce n'est

pas ici le lieu d'examiner les moyens que les Papes ont employés pour pousser leur autorité spirituelle au point où elle étoit parvenue, avant la réformation, ni ceux dont ils se sont servis pour augmenter leurs Domaines, cela me meneroit trop loin. Je me propose seulement de donner un exposé succinct de la nature, des prérogatives & de l'influence de cette Monarchie spirituelle, & une description abrégée des Etats qui font regarder le Pape comme un Prince temporel, & comme un des plus grands Potentats de l'Italie. Un pareil examen est très-utile pour connoître à fond les intérêts de l'Europe.

Lorsqu'on considere que les Papes s'élevent à cette Dignité, au sortir des conditions les plus basses, & sans aucun appui; qu'ils tirent leurs revenus des Sujets des autres Princes; que l'autorité qu'ils exercent, n'est fondée que sur l'opinion, & qu'ils affec-

tent souvent une supériorité sur ceux dont ils ont été domestiques; lors, dis-je, qu'on considere tout cela, & quantité d'autres particularités que l'Histoire fournit, on a lieu d'être étonné que cet Empire Ecclésiastique subsiste depuis si long-tems, qu'il se soit si fort accru, & qu'il continue de vieillir, sans être près de sa fin. (*a*)

Si l'on examine la chose de plus près, on trouvera que cette Monarchie spirituelle ressemble à ces tours inclinées qu'on voit en Italie, & que quoiqu'elle semble menacer ruine, elle est solidement bâtie, & construite avec autant d'art que d'intelligence.

Les autres Princes tiennent leurs

(*a*) Comme cet article sort de la plume d'un Anglican, je veux dire, d'un ennemi déclaré du Saint Siege, j'espere qu'il ne fera aucune impression sur l'esprit du Lecteur.

pouvoirs de la Divinité. Le Pape va plus loin encore, & s'attribue une Puissance divine, qui l'éleve autant au-dessus des autres Souverains, que ceux-ci sont élevés au-dessus de leurs Sujets. Cette prétention, jointe au titre de Sainteté qu'on lui donne, ayant la prescription pour elle, ne peut qu'exciter de la vénération dans l'esprit de ceux qui la croyent bien fondée. Le caractere Papal que lui donnent avec les plus grandes cérémonies, ceux que l'on regarde comme des Juges éclairés, en matiere de Religion, semble changer dans l'esprit de la multitude la nature de celui qui en est revêtu, & transformer un homme, sujet aux mêmes passions qu'elle, en une *Personne sacrée.* Il est vrai que les Protestans ne le regardent point comme telle; mais dans tous les pays Catholiques, rien n'approche du respect que la Populace a pour le Saint Pere.

La liaison étroite qui regne dans tous les Etats Catholiques, entre le Clergé & la Cour de Rome, jointe aux avantages accidentels que procurent aux Souverains les Bulles émanées du Saint Siege, fait qu'ils n'osent s'opposer à ses volontés, ni rompre le commerce que leurs Sujets ont avec la Cour de Rome, & cela dans la vue d'en recevoir des faveurs qui leur font aisément obtenir des choses, qu'ils auroient de la peine à se procurer par force. La sujettion du Clergé à un Souverain étranger, le rend plus soumis à son Souverain, parce qu'il est plus aisé de gagner l'amitié d'un homme, que celle de plusieurs; outre que dans ces cas, il n'y a point d'appel au peuple, celui-ci étant persuadé que son devoir est d'acquiescer aveuglément à ce que le Pape ordonne. J'ajouterai que les Princes Catholiques soutiennent la Puissance spirituelle du Pape, comme

un moyen propre à maintenir l'unité de croyance, & à prévenir les disputes qui sont souvent aussi funestes à l'Etat qu'à l'Eglise. Il s'ensuit donc, qu'indépendamment de l'enthousiasme & de la superstition, cet attachement pour le Saint Siege, est fondé sur des principes politiques, ce qui semble d'abord incompatible avec l'autorité des Princes Souverains, quoique souvent il s'accorde avec elle.

Pour connoître la force intérieure du Gouvernement du Pape, il ne faut que considérer que les avantages de la naissance, sont amplement compensés, par les talens & les bonnes qualités, que doit nécessairement avoir un homme qu'on éleve à cette Dignité. Le célibat qu'il est obligé de garder, empêche que cette Souveraineté élective ne devienne héréditaire, ce qui répugneroit aux maximes fondamentales de cette Constitution. Ajoutez à cela la précaution qu'on a

d'élire une perſonne âgée, pour empêcher qu'elle ne faſſe aucune innovation dans le Gouvernement ; car tous les politiques conviennent que la ruine des meilleurs ſyſtêmes ne vient que de ce que les Souverains ſacrifient les intérêts de leurs ſujets à ceux de leurs familles. Le conclave s'eſt pareillement fait une loi de ne jamais élire deux Papes de la même famille, de la même faction & du même caractere. Enfin la Cour de Rome pouſſe le raffinement ſi loin, qu'elle a paſſé de tout tems pour l'école de la politique, où ſe forment les plus habiles Miniſtres, ce qui lui procure de très-grands avantages.

On ne doit cependant pas conclure de-là, que parce que les maximes fondamentales de la Cour de Rome ont toujours été les mêmes, l'adminiſtration du Gouvernement ait toujours été uniforme, & cela ne ſauroit être, vu la différence d'eſprit, d'hu-

meur & de caractere qui se rencontre dans les hommes. On ne doit pas penser non plus qu'on puisse imaginer une Constitution capable d'éteindre dans les Cours des Princes, l'affection naturelle qu'ils ont pour leurs familles; mais d'un autre côté, ces Monarques spirituels se sont ménagés de maniere à entretenir entre l'Eglise & la Cour de Rome, cette correspondance dont leur autorité dépend. Ils ont de même réduit leur tendresse pour leur famille en une espece de systême connu sous le nom de *Nepotisme*, également avantageux à l'Etat & aux Papes.

On peut hardiment assurer sans craindre de passer pour partial, que le systême de la Cour de Rome est parfaitement bien calculé, pour maintenir à tous égards l'autorité du Souverain Pontife. On le regarde comme infaillible, pour donner plus de poids à ses décisions; ce sont les Con-

ciles qui jugent des traditions de l'Eglise, & des doctrines religieuses; c'est à lui qu'appartiennent les cas réservés; c'est lui qui dispense les trésors spirituels, tels que les pardons, les indulgences, les dispenses; qui régle les fêtes & les jeûnes. En un mot, comme successeur de S. Pierre & Chef visible de l'Eglise, ses prérogatives sont sans nombre & sans bornes. Il n'est donc pas étonnant qu'une pareille Puissance, soutenue d'une politique aussi raffinée, soit capable de si grandes choses, & subsiste depuis si long-tems.

Mon tableau seroit imparfait, si je ne disois un mot de ces différens Ordres d'hommes sujets au Saint Siege, & qu'on peut proprement appeller les troupes spirituelles du Pape. Je mets au premier rang les Cardinaux, qu'on regarde comme Princes de l'Eglise, & qui prétendent tenir le second rang après la Tête couronnée,

Ils n'étoient au commencement que de ſimples Curés de Paroiſſe, dont le nombre varioit, mais on l'a fixé à ſoixante-douze, par alluſion aux Diſciples de Jeſus-Chriſt. On ne leur donnoit autrefois que le titre d'*Excellence*, mais ils ont pris dans la ſuite celui d'*Eminence*, que l'on donnoit aux Princes, ce qui a obligé ceux-ci à prendre celui d'*Alteſſe*. Les Cardinaux ſont de toutes Nations, pour que l'influence qui réſulte de l'eſpérance de cette Dignité, s'étende plus loin. La nomination aux Chapeaux que les Souverains ſe ſont réſervée, eſt un nouveau coup de politique de la Cour de Rome, qui augmente la dépendance où ils ſont du Saint Siege, quoiqu'elle paroiſſe affoiblir l'autorité du Pape.

La plûpart ſont néanmoins Italiens, pour empêcher qu'aucun étranger ne parvienne au Trône Pontifical. On a même ordonné que pour que l'élec-

tion fût légitime, il falloit qu'un Pape eût les deux tiers des ſuffrages pour lui, pour empêcher que la faction des Cardinaux ne fût trop forte, ce qui auroit pu avoir des conſéquences fâcheuſes. On peut regarder toutes les Dignités Eccléſiaſtiques ſubordonnées, comme la Nobleſſe de l'Empire ſpirituel du Pape.

Mais ce qui fait la principale force de cette Monarchie, c'eſt le nombre de ſes Sujets, tant ſéculiers que réguliers, qui font vœu de lui être dévoués. Un certain Pape ſe glorifioit d'avoir dans l'Europe trois cents mille Paroiſſes & cinquante mille Couvents ſoumis à ſa Juriſdiction. L'obligation où ils ſont de recourir dans différentes occaſions à la Cour de Rome, lui rapporte tous les ans un revenu immenſe; & bien que quelques Prélats ſe plaignent que leurs Bulles ſont trop cheres, on a cependant obſervé que leurs plaintes ſont devenues moins

fréquentes depuis la Réformation, & la raison en est qu'ils ont craint qu'on ne les sécularisât, & qu'on n'eût connoissance des biens qu'ils possédent.

On n'a rien négligé pour affermir les fondemens de cette Monarchie. C'est aux gens d'Eglise que l'on confie l'éducation de la jeunesse; les Jésuites s'y dévouent entiérement, & se sont rendus fameux par les soins avec lesquels ils élevent les jeunes gens. Ceux qui achevent leurs études dans les Universités, y sucent les mêmes principes & la même doctrine, & à quelque science qu'ils s'appliquent, on leur inspire tant de vénération pour le Pape, qu'ils ne sauroient la perdre, à moins qu'ils ne changent de Religion. Les Bénéfices Ecclésiastiques sont si nombreux, & offrent une perspective si agréable à ceux qui en sont pourvus, qu'ils ne peuvent que s'intéresser à maintenir la

puissance du Saint Siege. En voilà assez sur la Monarchie spirituelle du Pape. Passons à la temporelle.

Le Pape, en tant que Prince d'Italie, seroit extrêmement puissant, si le nombre & la richesse de ses Sujets répondoient à l'étendue de ses Domaines, qui sont situés au milieu de l'Italie, depuis le golfe de Venise jusqu'à la Méditerranée, ce qui est un avantage dont il n'y a que lui & le Roi des Deux-Siciles, qui jouissent. Je vais parler des différentes Provinces, ou pour mieux dire, des différens territoires qui les composent, dans leur ordre naturel, en commençant par le Duché de Ferrare, qui est au nord-ouest. Ce Duché, autrefois un des principaux de l'Italie, est situé sur le golfe de Venise, & traversé par le Pô, qui se jette dans cette mer. Son climat étoit fort bon, & son sol fertile ; il produisoit du bled, du lin, du chanvre

& plusieurs autres denrées, qui rapportoient un revenu considérable au Duc, & qui enrichissoient ses Sujets; mais les choses ont changé de face, & le pays est si bas & si mal peuplé, que les inondations du Pô en ont fait un marais; si bien que Ferrare, qui étoit une des plus belles villes d'Italie, mérite à peine ce nom aujourd'hui. La ville & la Comté de Comachio, n'est qu'un miserable village de pêcheurs, environné de marais très-mal-sains. Le Boulonois est un très-bon pays, qui a conservé une partie de son ancienne liberté. On appelle sa capitale Boulogne-la-Grasse, à cause de la quantité de bled, de vin & de lin, que produisent ses environs. Le fort Urbain, qui est à dix milles de Boulogne, est une forteresse que les Papes ont fait bâtir pour couvrir leurs frontieres de ce côté-là. Le Boulonois est dans le milieu des terres; mais comme il est situé

entre le Duché de Toscane & celui de Mantoue, & qu'il faut nécessairement le traverser, cela est cause qu'il s'y fait quelque commerce. La Romagne est située sur le golfe de Venise. C'est une contrée agréable & fertile, arrosée par quantité de petites rivieres, & célébre pour ses mines de sel. Sa capitale est la vieille Ravenne, comme les Italiens l'appellent; & ce qui donne lieu de croire qu'elle est très-ancienne, c'est qu'elle est presque entiérement ruinée. Le Duché d'Urbin est pareillement situé sur le golfe de Venise; il passoit autrefois pour un très-bon pays, mais son air est aujourd'hui mal-sain, & son sol stérile. Sa meilleure ville est Pesaro, sur la côte de la mer Adriatique, qui lui procure quelque commerce; elle est assez bien bâtie. Le Marquisat d'Ancone est sur le même golfe; la ville dont il porte le nom, étoit autrefois fameuse pour son port, mais elle n'est

plus rien aujourd'hui. Lorette qui est à dix milles de-là, est célébre pour ses richesses.

Le territoire de Citta de Castello est petit, & tire son nom d'une ville située sur le Tibre, qui est agréable & très-bien bâtie. Le Perugin, qui vient après, produit quantité de vin & de froment. Sa capitale est Pérouse, dont le lac est très-poissonneux. L'Orvietan, dont la capitale est Orviette, est un pays abondant en bled & en vin, & l'air y est extrêmement sain. Tout auprès est le Duché de Castro, qui appartenoit autrefois aux Ducs de Parme & de Plaisance. Le Pape s'en assura la possession par un Traité conclu l'an 1724 avec l'Empereur Charles VI; mais il peut arriver que les Ducs de Parme trouveront quelque jour l'occasion de le revendiquer.

Le patrimoine de Saint Pierre est situé sur la Méditerranée, & produit

quantité de vin, de bled & d'alun. Viterbe, sa capitale, n'est plus qu'un monceau de décombres. Porto, qui étoit jadis un très-beau port, comme son nom le signifie, n'est propre aujourd'hui que pour des barques. Civita-Vecchia conserve encore sa réputation, & seroit une ville considérable, si son air étoit moins malsain, & si l'indolence de ses habitans ne contribuoit à le rendre tel. L'Ombrie, ou le Duché de Spoleto, est un pays parfaitement bien arrosé, partie montagneux & partie marécageux, mais fertile en bled, en vin, en huile & en fruits. Sa capitale est Spolete : il y a quelques autres villes qui doivent leur réputation à leur commerce. La Province de Sabine, qui a pris son nom des Sabins, est petite, mais extrêmement fertile.

La Campagne de Rome seroit un très-bon pays, si elle étoit bien cultivée, mais elle n'est point telle, sur-

tout en été, les habitans de Rome étant obligés de se retirer à la campagne, pour éviter les mauvais effets de l'air. Les Domaines de Sa Sainteté pris ensemble, & que les Italiens appellent l'*Etat de l'Eglise*, sont bornés au nord par la République de Venise & la mer Adriatique, à l'orient par le Royaume de Naples, au midi par la Méditerranée, & au couchant par le Grand Duché, & par ceux de Modene, de la Mirandole & de Mantoue. La longueur de ce pays, depuis Françolino dans le Duché de Ferrare, jusqu'à Terracine dans la Campagne de Rome, peut être d'environ deux cents quarante milles d'Italie, & sa largeur, depuis Civita-Vecchia, dans le Patrimoine de Saint Pierre jusqu'à Ancone, d'environ cent trente milles; mais il y a des endroits où il est moins large. J'ai parlé ci-dessus de l'avantage de sa situation; il est vrai que le Pape en profite peu,

mais cela n'empêche point qu'elle ne soit de très-grande conséquence pour ses Etats. En un mot, on peut assurer qu'après les deux Têtes couronnées, le Pape est le plus grand Potentat d'Italie en fait de Domaines, & qu'il pourroit l'être à tout autre égard, s'il s'entendoit aussi bien à les gouverner, qu'à régir ses affaires spirituelles. Il foule ses Sujets, & cependant ses revenus sont peu considérables, eu égard à l'étendue de ses Etats; car ils ne montent pas à plus de deux millions d'écus romains, au lieu que la Toscane, qui n'est que la moitié, en rapporte deux fois autant au Grand Duc. Ses troupes régulieres ne sont que pour la montre, pas une de ses places n'est en état de défense, &, quoique les gazettes parlent quelquefois de ses galeres, sa marine est très-peu de chose. Je dois cependant cette justice aux derniers Papes, qu'ils ont cherché à réformer

les abus de leurs Prédécesseurs, & à rendre leurs Sujets plus heureux; mais leurs soins se sont bornés à empêcher que les choses n'empirassent, & il faut quelque chose de plus pour les rendre meilleures.

Indépendamment des Domaines, dont je viens de parler, le Pape en a d'autres ailleurs. Le Royaume de Naples lui paye un tribut annuel. Les Duchés de Parme & de Plaisance, faisoient partie du patrimoine de l'Eglise; mais par le Traité de la quadruple Alliance, ils ont été déclarés Fiefs de l'Empire.

La Principauté de Masseran, qui appartenoit autrefois à la Maison de Fiesque, & qui appartient aujourd'hui au Roi de Sardaigne, est un Fief du Pape. On peut encore mettre de ce nombre la Principauté de Benevent dans le Royaume de Naples, dont l'Archevêché est le second du Royaume, & la Comté d'Avignon, au midi

de la France, où plusieurs Papes ont fait leur résidence, & où ils tiennent un Vice-Légat.

Après avoir parlé de l'étendue des Etats du Pape, & de la nature de leur Gouvernement, qui est entiérement despotique, il est aisé au Lecteur de voir, que le Saint Pere en tant que Prince d'Italie, est obligé de garder des mesures avec la plûpart de ses voisins. Le Roi des Deux-Siciles, quoiqu'il se regarde comme son Sujet, est néanmoins très-puissant. Il doit pareillement ménager le Grand Duc; &, quoique ceux de Parme & de Modene, ne soient point redoutables par eux-mêmes, ils peuvent le devenir à l'aide de leurs Protecteurs. Les Papes se sont toujours efforcés de vivre en bonne intelligence avec la République de Venise, & lorsqu'ils se sont écartés de cette maxime salutaire, l'expérience leur a bientôt fait connoître

leur erreur. Ils ont toujours bien vécu avec le Duc de Savoye, parce qu'ils savent qu'il est le maître des passages d'Italie, & ils se sont rarement brouillés avec la République de Gênes. D'un autre côté, comme les Princes & les Etats d'Italie ont souvent besoin de Sa Sainteté, ils n'ont jamais manqué au respect qu'ils lui doivent, quoi qu'ils ayent eu quelquefois à se plaindre de la conduite des Papes.

Le Pape, en tant que Prince temporel, ne doit jamais perdre de vue la balance de l'Italie, & doit au contraire s'efforcer d'y maintenir la paix, à cause de ce que ses pays ont à souffrir en tems de guerre. A quoi j'ajouterai que rien n'expose sa foiblesse à un si grand jour, qu'une guerre dans l'Italie, & la raison en est, qu'il ne peut employer que sa médiation, & qu'il ne peut rien faire de vive force. De-là vient que les Papes entretiennent autant qu'ils peuvent les Prin-

ces d'Italie dans un état d'égalité, & empêchent autant qu'ils peuvent que les Maisons d'Autriche & de Bourbon, ne prennent trop d'ascendant. Les Cardinaux observent la même maxime dans l'élection des Papes, & prennent garde de ne point mettre sur le Trône Pontifical, un Cardinal trop dévoüé à ces deux Maisons.

Les Papes ont tout sujet de craindre les Turcs & les Corsaires de Barbarie, qui font souvent des descentes sur leurs côtes, & l'on prétend même que c'est la raison pour laquelle ils les laissent incultes & désertes. Si cela étoit, on peut dire qu'ils pensent très-mal; mais comme les Italiens ont passé de tout tems pour de fins politiques, il se trouve toujours chez eux des Ecrivains qui soupçonnent du mystere dans les fautes les plus grossieres, ce qui s'appelle en bon Anglois un raffinement ridicule. La cause réelle de ces malheurs est

le défaut d'induſtrie, de richeſſe & de commerce.

SECTION VI.

Etat préſent & intérêts politiques de la République de Veniſe.

LA gloire de la République de Veniſe, eſt fort déchue aujourd'hui, de ce qu'elle étoit dans le tems qu'elle donnoit la loi à l'Empire Ottoman, & qu'elle réſiſta à la fameuſe ligue de Cambray, ſans rien perdre de ſon courage ni de ſon territoire.

Mais, quoiqu'il ſoit vrai de dire, qu'elle n'eſt point ce qu'elle étoit jadis, & que ſes Etats ſont reſſerrés au point, qu'à l'exception de ce qu'elle poſſéde dans la Terre-Ferme & dans la Dalmatie, & de quelques Iſles peu conſidérables, il ne lui reſte rien de ce territoire immenſe, qui enrichiſſoit ſes Sujets par ſon commerce, & qui lui donnoit un rang conſidérable

parmi les Puissances de l'Europe ; elle en posséde cependant encore assez, non-seulement pour mériter qu'on parle d'elle, mais encore pour qu'on la regarde comme une des premieres Puissances de l'Italie, & une des plus illustres Républiques de l'Europe.

Rien ne fait plus d'honneur à cette République, que d'avoir conservé pendant plus de douze cents ans sa liberté, & la même forme de Gouvernement, sans éprouver aucune des révolutions qui ont coûté tant de sang à ses voisins. C'est à la sagesse & à la prudence de ses Sénateurs, qu'elle a été redevable de ce bienfait. Ce sont eux qui, par leur politique & leur bonne conduite, ont prévenu les Confédérations étrangeres & les conspirations domestiques, & qui les ont étouffées dès leur naissance.

Les pertes même qu'elle a faites, loin de nuire à sa réputation, servent

au contraire à l'augmenter dans l'esprit de ceux qui connoissent l'histoire, & qui savent distinguer les causes des événemens. La guerre qu'elle soutint contre les Turcs pour défendre l'Isle de Candie, épuisa ses trésors, & l'affoiblit au point, qu'elle n'a jamais pu se relever depuis; mais elle la continua plusieurs années tant sur terre que sur mer, contre toutes les forces de l'Empire Ottoman, & elle ne fut pas moins funeste au Turc qu'à elle, puisqu'il a toujours été en déclinant; on peut donc à juste titre la regarder comme le boulevard de l'Europe.

L'opinion où l'on est qu'elle décline, & qu'elle est en danger de mourir de consomption, est peut-être fondée sur l'ignorance où l'on est de la sagesse de son Gouvernement: car quoiqu'il soit vrai de dire qu'elle n'est plus en état de soutenir une guerre comme celle de Candie, on

peut croire d'un autre côté qu'elle n'a plus lieu d'en craindre de pareille dans l'état où sont actuellement les choses.

Elle montra évidemment dans les deux dernieres guerres qu'elle soutint contre les Turcs, que, quoique ses forces fussent épuisées, elle ne manquoit ni de courage ni de moyens pour se défendre; & la statue qu'elle érigea au Comte de Schulembourg, dans la place de Corfou, sera un monument éternel de la bravoure de ses troupes, de même que de sa reconnoissance pour ce brave Général.

Les Etats qu'elle posséde dans la Terre-Ferme, ou dans le continent d'Italie, sont le Trevisan, le Padouan, le Vicentin, le Veronois, le Bergamasque, le territoire de Bresse, la ville de Creme & son District, & le Polosin. Elle posséde encore une grande partie du Frioul, de l'Istrie, de la Dalmatie & de l'Albanie, les Isles

de Corfou, de Zante, de Cerigo, de Tinnes, de Curzola & de Cephalonie. Toutes ces contrées sont riches & fertiles, & leurs habitans font un commerce considérable dans le Levant, & dans plusieurs cantons de l'Europe.

Le revenu de la République se monte à huit millions de ducats, & sa dépense à la moitié de cette somme, de maniere qu'en tems de paix elle fait des épargnes considérables. Avant la guerre de Candie, elle avoit quinze millions de ducats dans ses coffres, indépendamment de la fameuse chaîne d'or, à laquelle ils ajoutoient tous les ans quelques chaînons, & qu'on étendoit les jours de fêtes dans la place de Saint Marc, pour la faire voir au peuple. Il falloit quarante hommes pour la porter. Comme elle jouit de la paix depuis trente ans, je ne doute point que ses coffres ne soient pleins.

Le Gouvernement de Venise est si connu, qu'il est inutile d'en parler. Je me contenterai d'observer qu'il est Aristocratique, & que, quoi qu'on donne au Doge le titre de Prince, c'est cependant dans le Sénat que réside la majesté de la République. La maxime du Sénat est de ménager les revenus de l'Etat, d'encourager le commerce, & de maintenir la paix.

Les Vénitiens ont l'œil continuellement ouvert sur les Turcs, & même des espions dans le Serrail, pour n'être point pris au dépourvu. Ils font en tems de paix un commerce immense dans toutes les contrées de cet Empire. Ils sont jaloux du Pape, avec lesquels ils ont eu autrefois des disputes fort vives, ce qui est cause qu'ils excluent les Ecclésiastiques de leurs Conseils. Ils sont obligés de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, mais ils ne souhaitent point qu'il devienne trop puissant en Italie. Ils l'étoient

autrefois de l'Espagne, & cet esprit se réveilleroit infailliblement, si jamais Dom Philippe venoit à faire quelque établissement plus considérable, étant plus intéressés que les autres à maintenir la balance de l'Italie.

La République étoit autrefois fort attachée à la France, & rendoit des honneurs extraordinaires à son Ambassadeur. On croiroit que vivant en paix comme elle fait, elle a tout lieu de craindre la puissance de cette Couronne, mais cela n'est pas; car lorsqu'en 1711 Louis XIV déclara le Cardinal Ottoboni, qui étoit sujet de la République, Protecteur de la Couronne de France, il n'eut pas plutôt accepté cette Dignité, qu'elle le dépouilla des privileges de la Noblesse, & le bannit de ses Etats.

Les Vénitiens ont toujours vécu en bonne intelligence avec les Suisses, & il y a lieu d'espérer qu'elle continuera, parce que le voisinage de leurs

Etats, les met à même de se prêter mutuellement du secours.

Il leur convient pareillement de ménager le Roi des Deux-Siciles & le Grand Duc de Toscane, parce que le commerce en souffriroit s'ils se brouilloient jamais. La République avoit conçu autrefois beaucoup de froideur contre le Duc de Savoye, à cause du titre de Roi de Chypre qu'il prenoit, & auquel le Doge prétend de même; mais depuis qu'il est devenu Roi de Sardaigne, les choses ont changé de face, & elle vit en bonne intelligence avec ce Monarque.

Les démêlés qu'eut autrefois cette République avec celle de Gênes, ont occasionné entr'elles une antipathie inconcevable. Ces démêlés vinrent de ce que celle-ci vouloit être regardée comme son égale, & que l'autre affectoit dans toute occasion de la traiter comme son inférieure. Les choses allerent même plus loin qu'on

n'eût dû l'attendre, de la prudence des Vénitiens ; car les Génois leur ayant offert des secours lors de la guerre de Candie, à condition qu'ils reconnoîtroient cette égalité, ils le refuserent avec dédain, & ils aimerent mieux courir risque de se perdre, que de l'accepter à de pareilles conditions.

On voit par ce qui précéde, que la République de Venise est en état de se défendre elle-même, & qu'elle n'a rien à craindre ni de ses ennemis, ni de ses voisins. Que si elle aime la paix, ce n'est point par timidité, & que loin de former des prétentions sur eux, elle est disposée à vivre en bonne intelligence ; & que ne cherchant point à faire des conquêtes, elle est intéressée à s'opposer à tous ceux qui voudroient troubler la paix de l'Italie.

Ces réflexions paroîtront importantes à quiconque pese mûrement

les choses; car il n'y a point de Gouvernement dans l'univers qui connoisse mieux ses intérêts que le Sénat de Venise, & on peut assurer que rien ne l'engagera jamais à violer la justice, ni à s'aggrandir aux dépens de ses voisins. J'ose même dire que si jamais la balance de l'Italie couroit quelque risque, cette République prendroit la défense de l'opprimé, & hasarderoit toutes choses au monde, pour maintenir sa liberté & son indépendance. J'ajouterai que les Ambassadeurs qu'elle entretient dans les différentes Cours de l'Europe, ne manquent jamais d'inspirer les mêmes sentimens à leurs Ministres, ni de les intéresser autant qu'ils peuvent au maintien de la balance dont je parle.



SECTION VII.

Etat présent & intérêts politiques de la République de Gênes.

Cette République joua autrefois un rôle considérable, non-seulement par rapport à l'Italie, mais encore à l'Europe en général. Ses Domaines étoient immenses, son commerce florissant, & sa marine formidable; mais suivant la nature de tous les Etats Républicains, les révolutions y ont été fréquentes, ce qui a été cause qu'elle est déchue de son ancienne splendeur, & qu'elle a été obligée de se soumettre, non-seulement aux Empereurs & aux Rois de France, mais encore aux Ducs de Milan, aux Marquis de Montferrat, & à d'autres petits Princes.

En un mot, les Génois conservent encore le caractere des anciens Liguriens, je veux dire, qu'ils sont in-

quiets, factieux & toujours mécontents du Gouvernement sous lequel ils vivent; aussi se sont-ils privés des avantages qu'auroient pu leur procurer leur situation & leur commerce. Ils auroient pu, s'ils avoient été d'un autre caractere, devenir aussi puissans que les Vénitiens.

Ils doivent leur Gouvernement présent à André Doria, qui l'an 1524 les tira des mains des François, pour les rendre un peuple libre. Il refusa la Souveraineté qu'ils lui offroient, & divisa l'ancienne Noblesse en vingt-huit familles, & la nouvelle en vingt-quatre. Tout le monde connoît leur histoire depuis ce tems-là, & je me contenterai de dire, que sans les factions qui s'éleverent entre l'ancienne & la nouvelle Noblesse, & qui occasionnerent l'an 1573 une guerre civile, & sans leurs disputes avec le Duc de Savoye, ils auroient toujours pu vivre en paix.

Louis XIV les châtia sévérement l'an 1684, il bombarda Gênes, & obligea le Doge & quelques-uns des principaux Sénateurs, à venir lui demander pardon à Versailles. Ils furent assez maltraités par les Alliés & par les François dans la guerre, pour la succession d'Espagne; mais ils se dédommagerent de ce qu'elle leur avoit coûté par l'achat du Marquisat de Final, auquel ils aspiroient depuis long-tems, & que l'Empereur Charles VI leur vendit.

Comme cet achat a fait beaucoup de bruit, & en fera vraisemblablement encore, il convient d'en dire un mot, sans épouser aucun parti. Les Génois avoient depuis long-tems des prétentions sur ce Marquisat, en vertu d'une hypothéque qui leur avoit été assignée par le Prince à qui il appartenoit. La Maison d'Autriche s'en empara sous prétexte d'une prétendue félonie, & le céda à la branche

d'Espagne, d'où il revint à l'Empereur, & le Duc de Savoye y mit garnison en son nom. Lors de la vente que l'Empereur en fit l'an 1713, la garnison Piémontoise évacua Final, & les Génois y envoyerent trois cents Corses.

Mais on observera encore que les Ducs de Savoye avoient aussi des prétentions sur ce Marquisat, quoiqu'ils fussent hors d'état de les faire valoir; & l'on convint par le Traité de Worms qu'il reviendroit au Duc, moyennant qu'il remboursât aux Génois ce qu'il leur avoit coûté. La République en fut si outrée, qu'elle conclut avec la France & l'Espagne un Traité, dont tout le monde a su les suites.

Il y a trois choses à considerer par rapport à ce Marquisat, & à la disposition qu'on fit par le Traité de Worms. La premiere est, que quelque droit que les Ducs de Savoye eussent sur ce

pays, les Génois ne l'avoient pas moins acheté de l'Empereur, & que par conséquent il eut tort de se prévaloir de cette circonstance critique pour faire revivre les prétentions de sa Maison.

La seconde est, que les Génois étoient en droit d'exiger un dédommagement pour ce Marquisat; & que l'envie qu'ils témoignerent de le garder, n'étoit point une raison qui dût engager le Roi de Sardaigne & ses Alliés à les en dépouiller.

La troisieme est, que ce changement, loin d'être arbitraire, est fondé sur les principes de la plus saine politique; car outre qu'il ouvre une communication entre les Etats du Roi de Sardaigne & les Puissances maritimes, on stipula encore que Final seroit un port franc, de même que celui de Livourne.

Ces considérations ne furent d'aucun poids sur l'esprit des Génois, &

ils aimerent mieux risquer leur Etat, que de perdre ce territoire. On le leur enleva cependant avec Savone, qui est un autre beau port, qu'ils ont comblé depuis pour attirer tout le commerce à Gênes, quoique cela soit contraire au droit des gens. Ce qu'il y a de vrai est, qu'un Etat qui n'envisage d'autre intérêt que le sien, mérite que les autres en agissent de même avec lui.

Les Domaines de cette République consistent dans les pays qui s'étendent le long de la côte de côté & d'autre de la ville de Gênes, & qu'on appelle les rivieres Orientale & Occidentale. Ce mot en Italien signifie une plage, & à dire vrai, le pays ne vaut gueres mieux, étant borné au-delà par des montagnes inaccessibles. Elles ne sont cependant pas aussi stériles qu'on le prétend; car il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit cultivé, & qui ne produise des

fruits, de l'huile & de la ſoie.

L'Iſle de Corſe appartient auſſi à cette République, & on lui donne trois cents vingt-cinq milles de circuit. Elle abonde en denrées ; ſes vins ſont aſſez bons, & lorſqu'ils ſont gardés, ils valent autant que ceux d'Eſpagne. On en tire du miel, de la cire & du ſel : il y a pluſieurs pêcheries ſur ſes côtes, & des mines de fer dans le cœur du pays. La dureté des Génois, & l'eſprit ſéditieux & turbulent des Inſulaires, ont empêché juſqu'ici la Corſe de figurer dans le monde.

Les revenus de la République ne ſont pas conſidérables, & ſon commerce eſt fort tombé. Les particuliers y ſont cependant fort riches, & ont des biens conſidérables dans les Royaumes de Naples & de Sicile, en Eſpagne & dans les Etats de la Maiſon d'Autriche, ce qui cauſe bien des inconvéniens, & leur fait prendre

des partis opposés aux intérêts de leur patrie.

Le Gouvernement de Gênes est un Gouvernement mixte, mais assez mal imaginé ; car il tient assez de l'Aristocratie pour inspirer de la jalousie au peuple, & assez de la Démocratie pour le rendre turbulent & séditieux. On élit le Doge tous les deux ans ; il a son palais, ses gardes, & il est entretenu aux dépens de l'Etat. Il est toujours accompagné de douze Conseillers, qu'on appelle la Seigneurie, qui représentent la République ; mais le pouvoir législatif réside dans le Grand Conseil, qui est composé de quatre cents Membres. Voilà en peu de mots un détail de ce Gouvernement, que quelques Auteurs ont pris à tâche d'obscurcir, quoi qu'assez mal-à-propos.

Cette République a pour maxime fondamentale de bien régler le Gouvernement au-dedans, & de maintenir

nir au-dehors la paix avec ses voisins ; & quoiqu'il n'y ait pas apparence qu'elle recouvre son ancienne puissance, si elle étoit bien observée, elle n'auroit rien à craindre de ses voisins. Sa situation pour le commerce est si avantageuse, & l'argent en tems de paix y est à un intérêt si modique, qu'il seroit aisé à ses Marchands de faire un très-grand commerce, s'ils n'étoient entêtés de leur Banque, qui, quoiqu'avantageuse à quelques égards, cause un préjudice considérable à l'Etat. Ses démêlés avec le Roi de Sardaigne, ont toujours nui à ses intérêts, & ont pensé dernierement lui être funestes. Ils ont été heureusement terminés par le Traité d'Aix-la-Chapelle.



SECTION VIII.

Histoire des Cantons Suisses; leurs Alliés & leurs Sujets.

IL y a peu de Nations aussi petites, & qui cependant méritent mieux d'être connues que celle des Suisses. Ils habitent un pays qui, quoiqu'entouré de rochers inaccessibles, est cependant considérable à cause de sa situation, ainsi qu'on le verra par la description que je vais en donner.

La Suisse est bornée au nord par une partie de l'Alsace, par la Forêt noire & par la Souabe; à l'orient, par le Tirol; au midi, par les Duchés de Savoye & de Milan, par les territoires de Bergame & de Bresse; & au couchant par la Franche-Comté, ou, comme on l'appelle communément, par la Comté de Bourgogne.

On voit par-là qu'ils ont pour voisins les Sujets de la Maison d'Autri-

che, ceux de la Couronne de France, le Roi de Sardaigne & la République de Venise. Il ne faut pas d'autre preuve pour s'assurer de la bravoure de cette Nation, sinon qu'ils ont conservé leur liberté en dépit de leurs voisins; cependant leur pays est fort petit, n'ayant que trois cents milles de long sur cent de large.

Avant de passer outre, il convient de dire la maniere dont ce peuple est distribué : on peut diviser les habitans de la Suisse en trois parties; savoir, la Suisse proprement dite, qui comprend les Treize Cantons dans l'ordre que voici : 1, Zurich, 2, Berne, 3, Lucerne, 4, Wic, 5, Switz, 6, Undervald, 7, Zug, 8, Glaris, 9, Basle, 10, Fribourg, 11, Soleurre, 12, Schaffouse, & 13, Appenzel. Les Cantons Protestans sont, Zurich, Berne, Basle & Schaffouse, avec plus des deux tiers de celui de Glaris, & plus de la moitié de celui d'Ap-

penzel. Les autres sont Catholiques.

2°. Les Sujets des Suisses, qui sont les villes & les bailliages qui leur appartiennent en propre, ou en commun, ou qui dépendent de plusieurs Cantons. Les premiers sont au nombre de neuf; savoir, la Comté de Baden, les villages francs, les Comtés de Turgou, de Sargans & de Rhintal, & les quatre Bailliages Italiens de Lugano, de Locarno, de Mendrisco & de Valmodia, auxquels on ajoute les trois villes sans territoires, savoir, Bremgartern, Mellingen & Rapperswaill.

Les quatre Bailliages de Lugano, de Locarno, de Mendrisco & de Valmodia, sont des démembremens du Duché de Milan, & appartiennent à tous les Cantons, à l'exception de celui d'Appenzel, qui dans ce temslà n'étoit point encore entré dans l'alliance. Les trois autres Bailliages d'Italie, savoir, Bellinzona, Valbri-

na & Riviera, furent conquis par les Cantons de Zurich, de Switz & d'Undelwald, ſur les Ducs de Milan. Le petit territoire d'Alſace, & la Comté de Werdenberg, tous deux ſitués ſur le Rhin, appartiennent, le premier au Canton de Zurich, & le ſecond à celui de Glaris. Le Bailliage de Gaſteren appartient aux Cantons de Switz & de Glaris ; & ceux de Berne & de Fribourg, poſſédent les quatre Bailliages de Morat, de Gremton, d'Echalens & de Swarzenbourg, qu'ils conquirent ſur les Ducs de Savoye.

3°. Les Alliés des Suiſſes, ſont les Griſons, que l'on diviſe en trois Ligues, celle des Griſons, celle de la Maiſon de Dieu, & celle des dix Juriſdictions. Ils ſont partie Proteſtans & partie Catholiques, & ils ont conquis un pays conſidérable, qui leur appartient encore. La ville & la Comté de Neufchâtel, dont j'ai dit ailleurs que le Roi étoit Souverain ;

l'Abbé & la ville de Saint-Gall, la petite République de Vallais, que les Allemands appellent Wallis-Land; la ville & la République de Geneve; la ville de Bienne ou Biel, qui est alliée du Canton de Berne, & la ville de Mulhausen, qui n'est pas loin de Basle, & qui lui est aussi alliée.

On ne doit pas s'attendre au reste que j'entre ici dans un long détail historique & politique de ces peuples, cela demanderoit un volume considérable, au lieu que je ne veux en dire que deux mots. Tous les Cantons, tous les Etats, toutes les Villes dont je viens de parler, ont un Gouvernement différent; & il n'y en a aucun de tous ceux que les hommes ont inventés, qu'on ne trouve chez eux. Ils sont cependant tous maintenus dans leurs formes respectives, & dans leurs droits respectifs, par l'amour de la liberté & de la justice, qui est commun à tous.

La plus grande partie de ce pays est la plus rude en apparence, & naturellement la plus stérile de l'Europe, & cependant les habitans y trouvent de quoi subsister par leur travail & leur industrie. Toutes leurs villes sont bien bâties & bien peuplées, & les habitans y vivent à leur aise, à cause de leur frugalité. Les Suisses, quoiqu'on en dise, sont généralement bien élevés, & ceux qui ont voyagé très-polis. Leurs Marchands jouissent de grands privileges, & il s'en trouve parmi eux de fort riches ; les paysans sont robustes & laborieux. Les femmes sont honnêtes, bonnes ménageres, & extrêmement fécondes ; & comme le pays est borné, quantité de Suisses en sortent tous les ans, pour aller chercher leur subsistance ailleurs.

Comme ils sont naturellement guerriers, & qu'ils s'exercent aux armes dès leur jeunesse, ils entrent pour

l'ordinaire au ſervice des Puiſſances étrangeres. Ceux des Cantons Catholiques s'en vont en France & en Eſpagne; ceux des Cantons Proteſtans, & même de quelques-uns des Catholiques, en Hollande; mais quelque part qu'ils ſervent, ils ont l'avantage de paſſer pour les meilleurs ſoldats de l'Europe. Au bout de quelques années de ſervice plus ou moins, ſelon les engagemens qu'ils ont pris, ils s'en retournent chez eux, quoique leurs Corps reſte dans le ſervice étranger, & on y envoye de tems en tems des recrues.

L'uſage qu'ont les Suiſſes de ſervir dans les pays étrangers, fait qu'ils peuvent mettre ſur pied une armée auſſi forte qu'aucune Puiſſance de l'Europe, laquelle ſert à maintenir leur liberté, & celle de leurs voiſins. Leur puiſſance n'eſt point imaginaire, puiſqu'ils ſe ſont défendus pluſieurs fois contre les plus grands Po-

tentats ; & quoiqu'ils ayent été vaincus, ils n'ont jamais été battus, ni réduits à demander la paix à qui que ce fût ; de sorte qu'on peut regarder les Suisses comme un peuple invincible.

Il est difficile de savoir au juste le nombre des troupes qu'ils peuvent mettre sur pied. Quelques-uns disent que le Canton de Berne peut lever 100000 hommes, mais ils ajoutent qu'il ne peut les entretenir long-tems. Les choses ont changé de face depuis quelque tems ; car ils ont plusieurs places fortes, au lieu qu'ils n'en avoient aucune autrefois. Plusieurs Gentilshommes Suisses sont également versés dans la politique & dans l'Art militaire ; au lieu qu'ils les ignoroient jadis. Plusieurs Cantons sont aujourd'hui très-riches, & indépendamment des sommes qu'ils ont dans leurs coffres, ils ont encore des fonds dans les banques,

sur-tout dans celle d'Angleterre. Toutes les villes ont un arsenal ; & celles de Berne & de Zurich ont un train d'artillerie tel qu'on en voit peu en Europe.

Cependant malgré toutes ces forces, les Suisses ne sont point formidables à leurs voisins, & ce sont les meilleurs hommes du monde. Ils sont si exemts d'ambition, qu'ils ne cherchent jamais à faire des conquêtes ; si justes, qu'il suffit qu'un de leurs voisins soit opprimé pour qu'ils volent à son secours. Ce sont eux qui ont protégé la ville de Gênes contre les deux Puissances les plus ambitieuses & les plus entreprenantes de l'Europe.

Ceux qui ont traité des intérêts des Suisses, prétendent qu'ils ont à craindre la France, & qu'elle pourroit tôt ou tard s'emparer de leur pays ; mais il n'y a pas apparence que cela arrive jamais ; car premierement

je ne saurois concevoir que les François soient jamais d'humeur à leur chercher querelle, puisqu'ils conviennent eux-mêmes que les Suisses sont la fleur & l'élite de leur infanterie. En second lieu, je ne vois pas qu'ils osent chercher querelle à la France; puisqu'ils en tirent des avantages considérables. Il est vrai que la Suisse est ouverte du côté de la Franche-Comté, & qu'on les a blâmé d'avoir souffert que les François s'en emparassent, mais ils comptoient apparemment sur leur force naturelle. Cela est si vrai, que lorsque Louis XIV forma des prétentions sur les Principautés de Neufchâtel & de Valangin, ils le menacerent de lui déclarer la guerre s'il ne s'en désistoit.

La Maison d'Autriche n'attaquera jamais les Suisses, de crainte qu'ils n'ayent recours à la France, qui est la seule Puissance qui puisse leur causer de l'ombrage. Il n'y a qu'un seul

de leurs intérêts qu'ils n'entendent point, & c'est le pouvoir qu'ils ont de protéger l'Italie ; car si les Princes qui l'habitent pouvoient rester neutres, & se liguer avec les Suisses, moyennant un subside annuel, & entretenir un corps de troupes sur pied pour maintenir cette neutralité, la balance de l'Italie seroit affermie pour toujours ; mais il n'y a pas apparence que cela arrive jamais.

Les Républiques de Luques & de Saint-Marin, ne sont pas assez considérables pour mériter une place dans un Ouvrage tel que celui-ci.

Je vais maintenant parler des Puissances maritimes, en commençant par la République des Provinces-Unies, qui, quoique la derniere en date, est la plus puissante de l'Europe. Je traiterai ensuite des intérêts de la ande-Bretagne. Mon intention au reste n'est point d'amuser le Lecteur par des faits historiques &

des réflexions politiques, mais de lui faire connoître ce qu'on entend par *Liberté publique, Indépendance de l'Europe & Cauſe commune.* Ce ne ſont pas des mots vuides de ſens comme celui de parti, qui n'eſt propre qu'à amuſer les eſprits, à brouiller le jugement & à enflammer les paſſions du vulgaire; mais des mots ſignificatifs de choſes qui intéreſſent la paix, le bonheur & la ſûreté du genre humain.



CHAPITRE XIV.

Origine, progrès & établissement de la République des Provinces-Unies; sources des richesses que ses Sujets ont acquises dans le commerce; accroissement subit de sa marine; nature de son Gouvernement, & ses intérêts réels eu égard aux autres Puissances de l'Europe.

Lors de la décadence de l'Empire que Charlemagne avoit fondé dans l'Occident, les Contrées de la Basse Allemagne, qui en faisoient partie, prirent différentes formes de Gouvernement, eu égard au titre du Souverain Magistrat, & à la maniere dont on administroit les affaires, mais qui dans le fond étoient les mêmes; je veux dire que les Gouverneurs se

chargerent sous différens noms de l'autorité supérieure, du consentement du peuple à qui ils la devoient ; car l'Histoire nous apprend que les habitans de ces Contrées connoissoient assez leur liberté, pour ne point se soumettre à un Gouvernement qui lui eut porté atteinte. Ce fut dans cette vue qu'ils élirent un Magistrat qui présidoit à leurs Conseils en tems de paix, & qui conduisoit leurs troupes en tems de guerre ; mais l'administration des affaires civiles, le droit d'annuller les anciennes Loix, d'en faire de nouvelles, la régie des revenus publics, appartenoit à l'Assemblée générale des Etats, laquelle étoit composée de la Noblesse, du Clergé & de la Bourgeoisie.

Ces Provinces étoient au nombre de dix-sept ; savoir, quatre Duchés, Brabant, Limbourg, Luxembourg & Gueldres ; sept Comtés, Flandre, Artois, Hainault, Hollande, Zelan-

de, Namur & Zutphen; cinq Seigneuries, Frise, Malines, Utrecht, Overyssel, Groningue; & le Marquisat d'Anvers. Ces Provinces étoient gouvernées chacune par son Souverain, mais dans la suite plusieurs furent réunies par héritage, par mariage & par contrat, & la plûpart échurent à la Maison de Bourgogne, d'où elles passerent dans celle d'Autriche, par le mariage de Maximilien I avec Marie, fille unique de Charles le Hardi. Charles V les réunit toutes, & les gouverna paisiblement. Il étoit natif de Gand, il aimoit les habitans des Pays-Bas, & ils le payerent de retour.

Philippe II son fils qui lui succéda, n'étoit pas du même caractere. Il traitoit de sédition tout ce qui s'opposoit à ses volontés, lors même qu'il fouloit aux pieds les Loix & les Libertés de ses Sujets. Il conçut la prévention la plus forte contre les habi-

tans des Pays-Bas avant de les quitter; car il y étoit lorsque son pere lui résigna ses Etats. La raison en fut que les Etats le prierent de retirer les troupes étrangeres, de confier la défense de ses places à des Flamands, & de n'accorder des emplois qu'à eux. Tout le monde l'a regardé comme un très-habile politique, mais il ne se montra pas tel dans la conduite qu'il tint envers les Pays-Bas. Il désobligea ses Sujets, & s'attira leur haine par la maniere indigne dont il traita le Prince d'Orange, qui devint ensuite leur Chef. Ceux qui se piquent de raffinement, ont prétendu que Philippe n'agit de la sorte que pour avoir un prétexte de se rendre maître absolu de ces Provinces, & de confisquer les biens du Prince, qui étoient très-considérables. Si cela étoit, on peut dire qu'il fut déchu de ses espérances. La rigueur dont userent ceux à qui il confia le Gou-

vernement de ces Provinces, obligea les habitans à prendre les armes; & le Prince d'Orange outré des mauvais traitemens qu'on leur faisoit, se mit à leur tête, & jetta les fondemens de leur liberté, & de la grandeur de ses Successeurs.

On peut regarder Guillaume de Nassau, premier de ce nom, Prince d'Orange, à qui le Cardinal de Granvelle donna le surnom de *Taciturne*, comme le fondateur de cette République. Il avoit beaucoup de talens naturels, & il les perfectionna par l'étude & par l'éducation que lui donna l'Empereur Charles VI. Il le prit à son service à l'âge de douze ans en qualité de Page; & pendant neuf ans qu'il lui fut attaché, il lui confia les plus grands secrets de l'Etat, dans un âge où d'autres ne peuvent les comprendre. Il le préfera à l'âge de vingt-deux ans à ses vieux Généraux, & lui confia le commandement

d'une armée, dans un tems où ses affaires étoient dans l'état le plus critique. Si l'on est surpris qu'un Monarque aussi sage ait donné sa confiance à un homme si jeune, on doit l'être encore plus qu'il y ait répondu, d'autant plus qu'il eut à faire avec les plus habiles Généraux de son tems. Il possédoit des grands biens dans l'Allemagne, dans les Pays-Bas & dans la Comté de Bourgogne, & il vécut avec une magnificence digne de la Cour, de laquelle il tenoit les honneurs dûs à sa naissance. Il avoit une grandeur d'ame que la prospérité n'enfla jamais, & que l'adversité ne put jamais abattre ; une sagesse qui le mit à même de s'accommoder aux circonstances où il se trouvoit ; il ne manqua jamais à la fidélité qu'il devoit à son Souverain, si ce n'est lorsqu'il voulut attenter sur sa vie. Son courage, sa constance, sa sincérité, lui procurerent l'amitié de la No-

blesse ; sa probité lui attira les respects, & son affabilité, l'affection des peuples. Tous jetterent les yeux sur lui, comme sur la personne qui pouvoit les délivrer des maux qu'ils souffroient. Il répondit à leur confiance par un généreux mépris du danger, & il sacrifia sa fortune pour les conserver. Ces vertus ne purent le garantir de l'envie, mais il en triompha. Il implora le secours de l'Archiduc Matthias, & d'un Prince du Sang de France; & voyant qu'ils le lui refusoient, il prit la conduite des affaires, toutes désespérées qu'elles étoient, & il jetta les fondemens de la liberté publique, en engageant les Provinces de Gueldres, d'Hollande, de Zelande, de Frise & d'Utrecht, de former l'an 1579 une Ligue pour leur sûreté commune.

La difficulté qu'on trouve à rendre la liberté à un peuple, qui gémit depuis peu sous le joug de la tyrannie,

consiste bien moins à lui persuader de prendre les armes contre ses oppresseurs, au péril de ses biens & de sa vie, que de s'engager à acquiescer à des réglemens nécessaires pour procurer aux affaires une bonne issue. C'est ce que le Prince d'Orange éprouva depuis le commencement des guerres civiles de Flandre jusqu'à sa mort. Il l'éprouva encore plus sur la fin de ses jours, lorsque le Duc d'Alençon, par son entreprise folle & téméraire sur Anvers, excita le peuple à abhorrer les François, autant qu'il avoit haï les Espagnols. Il vint cependant à bout d'appaiser son ressentiment en lui représentant qu'il lui étoit impossible de résister aux François & aux Espagnols, & que le seul moyen de vaincre les derniers, étoit de s'assurer l'amitié & la protection des premiers. On proposa dans l'assemblée des Etats-Généraux d'accorder le titre de Comte de Hollande, avec tou-

tes ses prérogatives au Prince d'Orange; mais les Etats étoient trop jaloux de leur Souveraineté, pour acquiescer à cette proposition. Les ennemis de ce Prince & de sa famille, ont rapporté ce fait comme une preuve de son ambition; mais si l'on considere le peu d'autorité dont ces Princes jouissoient, & le risque que couroient les Hollandois d'être subjugués par l'Espagne, on sera convaincu que cette imputation n'est qu'une pure calomnie. Tout ce qu'il put obtenir de l'Assemblée, fut d'envoyer un Ambassadeur au Duc d'Alençon, qu'il chargea de négocier un accommodement, pour ne point se priver absolument du secours de la France. Pendant qu'ils temporisoient ainsi, la Providence les délivra de leur crainte; car le Duc mourut le 10 de Juin 1584.

Le Prince d'Orange reçut la nouvelle de cette mort par un nommé

François Guyon, qui se disoit fils de Pierre Guyon de Bezançon, qu'on avoit fait mourir, disoit-il, parce qu'il étoit Protestant, & le jeune homme paroissoit extrêmement zélé pour sa Religion. Son Altesse l'avoit employé dans plusieurs affaires importantes, & il s'étoit acquitté de sa commission avec beaucoup de zele & d'intégrité. Son vrai nom étoit Balthasar Gerard : il étoit de Bourgogne, il avoit vingt-sept ans, & il étoit Catholique. Le Prince étoit alors dans son Palais de Delft ; & un jour qu'il se levoit de table pour signer un passeport qu'il lui avoit demandé, il lui tira un coup de pistolet chargé de trois balles dans la poitrine, dont il mourut sur le champ, sans proférer une seule parole, Ce scélerat avoit si bien pris ses mesures, qu'il fut sur le point de se sauver. On l'arrêta cependant, & il avoua le fait, disant qu'il feroit la même chose s'il étoit

à recommencer, & il persista dans ces sentimens à la torture, sans vouloir jamais déclarer ses complices. La plûpart des Historiens Flamands ont accusé les Espagnols de cet assassinat; & ce qui donne lieu de le croire, est que Philippe II, par un Edit daté du 25 de Mars 1580, avoit proscrit le Prince d'Orange, le chargeant de tous les crimes imaginables, & avoit promis des honneurs & des récompenses à ceux qui le tueroient; mais d'autres croyent, qu'il avoit reçu ses instructions dans une langue qui lui étoit plus familiere que l'Espagnole. Quoi qu'il en soit, il est certain que la mort de ce Prince, qui étoit les délices du peuple, & dont la maxime fut que le bonheur étoit pour tous les hommes, de quelque rang & de quelque état qu'ils fussent; qu'on ne devoit point gêner les consciences, & qu'on devoit employer au service du Public, les impôts

qu'on

qu'on levoit sur le Public; il est certain, dis-je, que sa mort fut également agréable aux partisans de l'Espagne, & aux Républicains qui ne vouloient avoir qu'un Roi pour maître, de même qu'à ceux qui n'en vouloient point du tout. Le peuple, qui avoit perdu son protecteur, son défenseur & son ami; les Soldats, qui avoient perdu un Officier, qui les maintenoit dans le devoir sans user de sévérité; les partisans de la liberté, qui craignoient de tout perdre en le perdant, tous déploroient sa mort. Ce fut ainsi que mourut Guillaume, premier Prince d'Orange, le 10 de Juillet 1584, dans la cinquante-deuxieme année de son âge.

Le Prince ne fut pas plutôt mort, que les Etats-Généraux se déclarerent Souverains des Provinces-Unies. Après avoir ainsi affermi leur autorité, pour se prêter au chagrin de leurs Sujets, ils célébrerent ses funérailles

avec toute la pompe possible, & rendirent les plus grands honneurs à sa mémoire.

Son Altesse fut mariée quatre fois, & eut des enfans de chacune de ses femmes ; de la premiere, qui s'appelloit Anne, & qui étoit fille du Comte d'Egmont, il eut Philippe, Comte de Buren, & une fille appellée Marie, qui épousa le Comte d'Hohenloë ; de la seconde, qui portoit le même nom, & qui étoit fille de Maurice, Electeur de Saxe, le Comte Maurice, & une fille appellée Emilie, qui épousa Emmanuel, fils de Don Antoine, que les Espagnols dépouillerent du Royaume de Portugal ; il eut de la troisieme, qui étoit Charlotte de Bourbon, de la Maison de Montpensier, six filles ; & de la derniere, Louise de Coligny, fille de l'Amiral de France, Henri Fréderic, qu'il laissa en mourant au berceau. Philippe, Prince d'Orange,

fut mené prisonnier en Espagne; le Comte Maurice quitta ses études à l'âge d'environ dix-huit ans, & fut déclaré Gouverneur de Hollande & de Zélande, & le neveu du Prince d'Orange, Guillaume de Nassau, Stathouder de Frise, & c'est de lui que descend en ligne directe le présent Stathouder. L'autorité des Etats-Généraux ne tarda pas à être ébranlée par les progrès du Duc de Parme, qui leur enleva plusieurs places, entr'autres Anvers, après un long blocus. Ils comprirent alors la perte qu'ils avoient faite, & ils résolurent de partager leur Souveraineté, & de se soumettre à tel maître que ce fût, à l'exception de l'ancien. Ils eurent de nouveau recours à la France, mais les affaires de S. M. T. C. étoient trop embrouillées, pour lui laisser la liberté de les défendre. La Reine Elisabeth d'Angleterre rejetta pareillement leur proposition, quoiqu'elle

les eût secourus dans d'autres occasions; mais pour prévenir leur ruine totale, elle consentit à la demande qu'ils firent de leur envoyer un Seigneur Anglois, qui pût remplacer le Prince d'Orange.

Ce Seigneur étoit Robert Budley, Comte de Leicester, favori, confident, & premier Ministre de la Reine Elisabeth. Les Historiens Espagnols & Flamands prétendent que comme elle l'aimoit beaucoup, elle l'envoya dans les Pays-Bas, pour lui donner occasion de se signaler; mais Camdem, qui doit mieux savoir ces choses qu'eux, assure que ce fut lui-même qui demanda à faire ce voyage, pour prévenir les mauvais services que les Membres du Conseil vouloient lui rendre. Il est certain que les Etats-Généraux n'envisagerent pas les choses de même; ils furent tellement persuadés de l'ascendant qu'il avoit sur la Reine, qu'ils

lui firent leur cour, & lui accorderent un pouvoir absolu sur leurs Sujets, ce qui déplut à sa maîtresse, & leur causa bien de l'embarras. Le Comte de Leicester étoit un habile courtisan, & un très-grand politique, lorsqu'il étoit question d'affaires de sa compétence, mais il n'entendoit rien à la guerre, de sorte qu'il fit une très-pauvre figure en Hollande. Sa campagne de 1586 ne lui fit pas beaucoup d'honneur ; le Duc de Parme le battit par tout, & s'empara de Zutphen après une bataille sanglante, qui coûta la vie à M. Philippe Sidney. Le Comte s'appercevant que sa conduite déplaisoit aux Etats-Généraux, se borna à flatter les Ministres & à caresser le peuple, & après qu'il eut brouillé l'Etat, il s'en retourna en Angleterre, laissant les affaires des Hollandois pires qu'elles n'étoient avant qu'il arrivât.

Il ne fut pas plutôt parti, que les

Etats-Généraux, à la sollicitation de Barnevelt leur Pensionnaire, déclarerent le Prince Maurice leur Capitaine général, & son beau-frere le Comte d'Hoenloë, son Lieutenant, ce qui déplut à la Cour de Londres, mais qui fut très-favorable à leurs affaires. Leicester, qui avoit toujours le même crédit auprès de la Reine, & qui étoit jaloux du titre d'Excellence & de l'autorité dont il avoit joui en Hollande, résolut d'y retourner l'année suivante, & les Etats ne purent l'en empêcher, parce qu'ils avoient besoin du secours d'Elisabeth. Il se conduisit encore plus mal qu'il n'avoit fait, ce qui confirma le soupçon qu'avoient les Hollandois, que ses créatures avoient livré aux Espagnols les places qu'il leur avoit confiées. Il fit deux ou trois tentatives infructueuses pour secourir Sluys, & sa mauvaise fortune le suivit par tout, de sorte qu'il perdit sa réputation de

bon Général, ſi tant eſt qu'il l'eût jamais méritée. Les Etats-Généraux prierent ſa maîtreſſe de le rappeller, & elle leur envoya le Lord Willoughby. Tous les Hiſtoriens rapportent qu'un peu avant ſon départ, il excita une émeute à Leyde, qui coûta la vie à quantité de gens. D'autres l'accuſent d'avoir voulu faire la paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre aux dépens des Hollandois; mais ce fait n'a jamais été prouvé. Camdem l'accuſe encore d'avoir voulu ſe ſaiſir du Prince Maurice de Naſſau & du Penſionnaire Barnevelt, pour les envoyer priſonniers en Angleterre. Au reſte, quelques fautes qu'il ait commiſes, il n'eſt pas moins certain que les troupes & l'argent d'Angleterre, furent d'une grande utilité aux Etats-Généraux; auſſi reconnurent-ils le ſervice que nous leur avions rendu, lorſqu'ils nous aiderent l'an 1588 à détruire la flotte invincible d'Eſpagne.

La néceſſité où ils étoient de confier leurs armées à une perſonne diſtinguée, jointe aux inſtances du Comte Maurice de Naſſau; (car c'eſt ainſi qu'il s'appella tant que ſon frere aîné vécut,) les déterminerent à lui donner le commandement de leurs troupes, de même qu'ils l'avoient donné à ſon pere. Il hérita de ſes vertus & de ſes talens, & il ſe moula toujours ſur ſon exemple, conformément à la deviſe qu'il avoit priſe, *Tandem fit ſurculus arbor*. J'ai dit ci-deſſus qu'il entra au ſervice de la République à l'âge de dix-ſept ans, & qu'il prit à vingt ans le commandement de l'armée. Il égala le Duc de Parme, qui paſſoit pour le plus habile Officier de l'Europe, & indépendamment du courage, il excelloit dans les ruſes de guerre, qui ſont le fruit du jugement & de l'expérience. Il fut tout à la fois hardi & circonſpect; hardi dans les cas dé-

sespérés, & circonspect en ce qu'il n'entreprenoit rien sans avoir bien pris ses mesures, faisant voir par-là qu'il comptoit bien moins sur la fortune & sur ses forces, que sur son savoir. Il étudia avec soin les Auteurs anciens, sur-tout les Commentaires de César, qu'il prit pour guide dans plusieurs expéditions. Ses succès répondirent à son courage & à ses talens. Il enleva aux Espagnols dans l'espace de vingt ans quarante places, & les battit trois fois en bataille rangée, avec des forces inférieures aux leurs. Son pere avoit jetté les fondemens de cette République; il acheva l'édifice, il la délivra de la crainte de ses ennemis, & la rendit libre & indépendante.

Il s'éleva de son tems des troubles qui durerent long-tems, & qui, selon quelques-uns, subsisteront encore dans cette République. Comme on ne peut se former une idée des

vrais intérêts des Provinces-Unies ; lorsqu'on ignore les causes qui ont donné lieu aux disputes dont je parle, il convient d'en dire un mot, sans cependant m'éloigner des bornes que je me suis prescrites.

Il y avoit déja quarante ans que cette guerre civile duroit dans les Pays-Bas, lorsque les deux partis proposerent un accommodement. Cette proposition déplut au Prince Maurice ; il craignoit de voir affoiblir son autorité. Henri IV Roi de France, s'opposa à cette pacification ; mais le Pensionnaire Barnevelt lui ayant fait représenter que les Etats-Généraux ne pouvoient continuer la guerre sans s'endetter, il s'y prêta enfin, & l'on conclut l'an 1609 une Trève de douze ans, qui laissa la République en possession des Domaines qu'elle avoit acquis pendant la guerre. Au bout de ce tems-là, les disputes entre le Prince Maurice & Bar-

nevelt, s'enflammerent plus que jamais, parce que Son Altesse étoit extrêmement jalouse de son autorité, & que ses ennemis vouloient conserver leur liberté; car ils la croyoient également perdue, soit qu'ils confiassent la Souveraineté à un compatriote ou à un étranger.

Malheureusement pour la République, il s'éleva dans ce tems-là des disputes touchant la Grace & la Prédestination, qui diviserent la Nation en deux partis, sous les noms d'Arminiens & de Homaristes. Le Pensionnaire Barnevelt étoit dans les sentimens des premiers, mais il aimoit si fort la paix, qu'il étoit à la veille d'assoupir ces disputes par un Edit public, lorsque le Prince Maurice & ses partisans s'y opposerent. Ils profiterent de cette occasion pour aigrir l'esprit du peuple; ils lui firent entendre que les Arminiens favorisoient secrettement les Espagnols,

& le Prince ſe prévalut de l'attachement que l'armée avoit pour lui, pour changer le Gouvernement civil. Il s'arrogea le droit de changer les Magiſtrats, & il prit un aſcendant abſolu dans l'aſſemblée des Etats-Généraux.

Philippe, Prince d'Orange, étant mort ſans enfans l'an 1616, Maurice qui venoit d'hériter de ſon crédit & de ſa fortune, réſolut de pouſſer les choſes à l'extrémité, & fit arrêter le Penſionnaire Barnevelt, M. Huguerbeets, Penſionnaire de Leyde, Hugues Grotius, Penſionnaire de Rotterdam, & le Sieur de Leedenberg, Secrétaire des Etats d'Utrecht; tous gens diſtingués par leur ſavoir & leur probité. Barnevelt fut ſeul ſacrifié, on l'accuſa des crimes les plus énormes, & il fut jugé par une Commiſſion des Etats-Généraux, qui le fit exécuter le lendemain. Il avoit plus de ſoixante-dix

ans ; il mourut avec la même tranquillité & le même courage qu'il avoit montré dans toutes les actions de sa vie ; mais sa mort produisit un effet contraire à ce qu'on s'étoit promis.

Le Prince Maurice d'Orange reconnut alors que son autorité étoit devenue odieuse à ceux même qui l'avoient aidé à persécuter le Pensionnaire. Il reconnut que le peuple le haïssoit, & dans la guerre de 1621, que sa bonne fortune l'avoit abandonnée. Il voulut surprendre Anvers, mais il échoua dans son entreprise, malgré les mesures qu'il prit pour y réussir. Ambroise Spinola lui enleva la ville de Breda, sans qu'il pût la secourir. Ce revers de fortune influa sur son esprit & sur sa santé, & il mourut l'an 1625, âgé de cinquante-trois ans. Ses ennemis lui attribuent beaucoup de vertus, & ne lui reprochent d'autres vices que son ambi-

tion & son aversion pour le mariage. Il laissa un fils naturel, appellé M. de Beververt, qui fut Gouverneur de Bois-le-Duc.

Le Prince Henry-Fréderic, fils cadet de Guillaume I, Prince d'Orange, hérita à la mort de son frere Maurice, des biens, des titres & des dignités de son pere. Il avoit alors quarante ans, & quoiqu'il eût servi dans les armées des Etats depuis son enfance, il n'étoit encore que Colonel de Cavalerie. Il avoit donné du tems que son frere étoit en place, des preuves de son courage & de sa bonne conduite, & cependant il ne paroît pas que ceux qui étoient à la tête du Gouvernement, connussent ce qu'il valoit. De Witt est persuadé, & cette observation est digne d'un homme d'esprit, que les difficultés que Maurice & Henry éprouverent dans leur jeunesse, ne contribuerent pas peu à leur procurer les

talens qui les rendirent si utiles à leur patrie. L'an 1626, le Prince d'Orange prit Odenstel, & la même année le Vice-Amiral Hein s'empara de la flotte Espagnole dans la Baye de tous les Saints. L'an 1627, le Prince prit Grol, à la vue de l'armée Espagnole, qui n'osa l'attaquer dans ses lignes; & vers la fin de la même année, le Vice-Amiral, dont j'ai parlé, enleva les Galions d'Espagne, avec cinq millions de livres sterling qu'ils avoient à bord. L'an 1629, le Stathouder prit Bois-le-Duc, malgré une irruption que les Espagnols firent dans les environs d'Utrecht. Les Etats-Généraux & les Officiers de son armée voulurent l'engager à lever le siege, mais il répondit qu'un pays ravagé n'étoit point perdu, & qu'il valoit mieux gagner une place. Il surprit Wezel, où les Espagnols avoient leurs magasins, ce qui les obligea à se retirer à la hâte. Il joi-

gnit au caractere de bon Officier, celui d'un Général heureux dans ses entreprises, ce qui est de si grande conséquence, que Sylla avoit coutume de dire qu'il aimoit mieux le surnom d'Heureux, que celui de Grand.

Henri, Prince d'Orange, épousa Amelie, fille du Comte de Solms, dont il eut un fils, appellé Guillaume, & quatre filles. L'an 1631, les Etats-Généraux, pour montrer le respect & la confiance qu'ils avoient pour le Stathouder, accorderent la survivance de tous ses emplois au Prince son fils, & lui en présenterent la patente dans une boëte d'or, quoiqu'il n'eût que cinq ans; grace qu'ils n'avoient point accordée ni à son pere ni à son frere; ce qui fut l'effet de la modération, ou plutôt des conseils de sa belle-mere, la Princesse douairiere d'Orange, qui avoit aimé Barnevelt, & conservé beaucoup d'ascendant sur son parti. L'an 1632, il

prit Ruremonde, Venlo & Maestricht, après avoir battu Pappenheim; il prit l'année suivante Rhinberg; en un mot, il ne se passa point d'année, qu'il ne se signalât par quelque événement remarquable. Je ne dois point passer sous silence, la conduite qu'il tint envers le Cardinal de Richelieu. Ce Cardinal avoit corrompu le sieur de Walkemberg, & l'avoit engagé, moyennant une somme d'argent, à lui livrer la ville & la Principauté d'Orange, dont il étoit Gouverneur. Le Prince en ayant eu avis, y envoya le Colonel Knut, lequel tua Walkemberg chez un particulier où il dînoit, après quoi il montra ses ordres, & prit le commandement du Château; il donna depuis plusieurs marques de son ressentiment au Cardinal, lequel fut forcé de les dissimuler. Ayant fait depuis une Ligue offensive avec les Etats-Généraux, il ordonna aux deux Maréchaux de

France qu'il envoya, d'obéir aux ordres du Prince d'Orange.

L'an 1637, l'Ambassadeur de France lui donna le titre d'Altesse, au lieu de celui d'Excellence, & ceux des autres Cours suivirent son exemple. Il reprit cette même année la ville de Breda; & l'Ambassadeur de France ayant voulu par respect pour le Prince, servir à la tête de son Régiment, il fut malheureusement tué. L'an 1638, l'Amiral Tromp battit la flotte d'Espagne sur la côte d'Angleterre.

L'an 1641, le Prince Guillaume épousa la Princesse Marie, fille de Charles I, Roi d'Angleterre, & l'on ajouta la Frise à son Gouvernement. L'an 1644, le Prince Fréderic-Henry se rendit maître du Sas-de-Gand, & l'année suivante il prit Hulst, qui avoit passé jusqu'alors pour une place imprenable. En un mot, son Gouvernement auroit été glorieux depuis

le commencement jusqu'à la fin, si ses envieux ne l'eussent empêché de pousser ses conquêtes, & de prendre Anvers, comme il le désiroit. Il mourut le 14 de Mars 1647, & on l'enterra avec toute la pompe & la magnificence que méritoient les services qu'il avoit rendus à sa patrie. De Witt nous apprend que quelques-uns ont blâmé la prodigalité & le luxe, dans lequel il vécut, après qu'il eut hérité de la Principauté d'Orange, & des autres Domaines de sa famille, son libertinage & son ambition, laquelle l'engagea à entretenir sur pied une grosse armée, pour pouvoir étendre ses conquêtes, & conserver son autorité. Il est vrai qu'ayant le titre & les revenus d'un Prince, il vécut conformément à sa Dignité ; mais comme ce fut à ses dépens, le Public en profita. Il laissa un fils naturel ; savoir, le sieur de Zuylestein, dont les descendans jouissent en Angle-

terre des honneurs de la Pairie.

Un an après la mort du Prince Fréderic-Henry, les Etats-Généraux conclurent à Munster la paix avec l'Espagne, malgré les efforts que firent le Roi de France & le Prince d'Orange, pour les en empêcher. On croit qu'ils y furent portés par la crainte d'avoir les François pour voisins, & pour maître un jeune Stathouder, qui étoit accoutumé à la magnificence dès le berceau, & qui venoit d'épouser la fille d'un Roi. La jalousie ne tarda pas à s'enflammer de part & d'autre. Les Républicains zélés, je veux dire, les partisans de Barnevelt, vouloient congédier l'armée; mais le Prince d'Orange s'y opposa, dans la vue, dit-on, de conserver son autorité; mais en effet, pour des raisons qui obligerent les Etats à entrer dans ses vues. Il leur dit, que c'étoit une ingratitude à eux de congédier des troupes qui avoient procuré leur

sûreté aux dépens de leur sang, surtout pendant que l'Espagne étoit en guerre avec la France. Il leur fit encore observer qu'on les avoit plaints jusqu'alors, mais qu'ils avoient lieu de craindre l'envie de la plûpart des Etats de l'Europe, & que jouissant actuellement d'une tranquillité parfaite, ils devoient garder leurs vieilles troupes pour la conserver, puisqu'elles diminueroient assez d'elles-mêmes, s'ils n'avoient pas soin de les recruter.

Son éloquence fit impression sur les Etats, mais elle ne produisit pas le même effet dans les provinces & dans les grandes villes, sur quoi ses amis lui conseillerent de les visiter lui-même, à quoi la ville d'Amsterdam s'opposa, n'étant pas d'humeur dans ce tems-là de recevoir la visite du Prince. Son refus l'irrita si fort, qu'il envoya M. de Witt, Bourguemestre de Dort, & cinq autres Membres des

Etats-Généraux au Château de Louvestein, & qu'il ordonna à un corps de troupes de s'approcher d'Amsterdam. Le courrier d'Hambourg en donna avis aux habitans, & ils inonderent à l'instant tout le pays. Ces différends s'appaiserent dans la suite, & il relâcha M. de Witt & ses camarades; mais on donna depuis à leur parti le nom de Louvestein. Ces démêlés auroient infailliblement recommencé, si le Prince ne fût mort de la petite vérole. Quatre mois après son décès, savoir, le 4 de Novembre 1650, sa veuve accoucha d'un fils, qu'on appella Guillaume comme son pere, & qui fut depuis Stathouder & Roi d'Angleterre.

Il convient de faire ici une pause, pour considérer le Gouvernement, le commerce & la force de cette République, après quoi je reprendrai le fil de mon Histoire. Ce qui m'oblige à en agir de la sorte est, que l'on

croit communément que les Provinces-Unies, ne sont parvenues au degré de prospérité dont elles jouissent, que depuis la mort du Prince Guillaume II. En examinant ces objets, j'userai de toute la clarté & de la briéveté possibles, & cela est d'autant plus nécessaire, que la plûpart des Historiens ont suivi leurs préjugés, & ont confondu les faits & les dates, sans se mettre en peine de les lier; au lieu que pour rendre un Ouvrage tel que celui-ci utile, il convient non-seulement de rapporter les faits tels qu'ils sont, mais encore d'observer un ordre qui mette le Lecteur à même de connoître le rapport qu'ils ont entr'eux.

J'ai décrit au commencement de ce Chapitre, la forme primitive de Gouvernement qui étoit établie dans ces contrées, laquelle subsista après même qu'elles furent devenues une partie des Domaines de Sa Majesté Ca-

tholique; car comme le Prince d'Orange l'a fort bien obfervé dans fon Apologie, quel que fût le titre que ce Monarque prenoit en Efpagne & dans les Indes, il n'étoit que Comte de Hollande & de Flandre. Lorfque Philippe II quitta ces Provinces, il donna le Gouvernement de quatre au Prince d'Orange, avec le titre de Stathouder ou de Lieutenant, & les Etats conferverent leur premiere autorité. Lorfqu'elles fecouerent le joug, il fut queftion de favoir fi elles conferveroient l'ancienne forme de Gouvernement, & fi elles l'avoient fait, il leur auroit fallu choifir un autre Comte, comme le vouloient les partifans du Prince d'Orange. Le peuple étoit porté pour l'ancienne forme de Gouvernement, & cela fut caufe qu'il jetta les yeux fur l'Archiduc Matthias, fur le Duc d'Alençon, fur le Roi de France, & enfin fur la Reine Elifabeth. Ceux qui avoient

voix dans l'Assemblée des Etats, furent au contraire d'avis de garder la Souveraineté pour eux-mêmes, & de composer dorénavant un Etat Républicain. Il est vrai qu'ils donnerent le titre de Stathouder au Comte de Leicester, mais l'office ne fut plus le même, quoique le titre subsistât toujours; car on conçoit aisément ce qu'est le Lieutenant d'un Souverain, & il n'est pas aussi facile de concevoir ce qu'est le Lieutenant d'une Assemblée telle que les Etats-Généraux, puisqu'elle représente ceux qui sont représentans eux-mêmes; & ce fut le raisonnement dont de Witt se servit pour faire supprimer cet Office après la mort de Guillaume II.

Le Traité d'Union conclu à Utrecht l'an 1559, fut une confédération d'autant de Républiques qu'il y eut de Provinces qui voulurent y adhérer, & les Etats-Généraux ne furent que les Etats de ces Provinces prises en-

semble. Mais comme une pareille Assemblée étoit sujette à des inconvéniens, cette raison jointe à plusieurs autres, détermina les Etats à établir à la Haye une espece de Comité, composé des Députés de chaque Etat, auquel on a donné depuis le nom d'Etats-Généraux, quoiqu'ils ne soient que les Représentans des Etats-Généraux, dans qui la majesté de la République réside. Ces Etats jouissent de l'autorité dont ils ont besoin pour régir les affaires publiques; ils ont aussi le Gouvernement des villes & des districts qui appartiennent à la République, sans être compris dans le nombre des provinces confédérées, & plusieurs autres prérogatives. Pour que les affaires soient mieux conduites, ils confient une partie de l'administration à un Conseil d'Etat, avec cette différence que dans les Etats-Généraux, il n'y a pas plus de voix que de provinces, quel que soit

le nombre des Membres qui le composent, au lieu qu'il n'en est pas de même dans le Conseil d'Etat; car, quoique quelques provinces y envoyent deux Députés, & d'autres un seulement, chaque Membre n'a que sa voix. La Souveraineté réside dans les Etats de chaque province; elles font la guerre & la paix, elles battent monnoye, & levent les impôts qu'elles jugent à propos. Comme chaque province a ses Etats, chacune a aussi son Conseil d'Etat, & la même forme de Gouvernement a lieu dans chaque ville, de maniere qu'elles forment autant de Républiques indépendantes. On croiroit après ce que je viens de dire que le Gouvernement des Provinces-Unies est démocratique, & il l'est en effet quant à la forme, mais les choses ont peu à peu changé de face. Le Sénat ou Conseil de chaque ville étoit perpétuel, & lorsqu'il mouroit un Membre, les

bourgeois en élisoient un autre : mais comme cela étoit sujet à des inconvéniens, on chargea ces Assemblées de nommer aux places vacantes, ce qui a produit avec le tems une oligarchie ; ce qui prouve avec quelle précaution on doit agir, lorsqu'il est question de changer la forme du Gouvernement.

J'ai donné au commencement de cet Ouvrage un détail historique succinct des progrès du commerce dans les différentes contrées de l'Europe, & j'ajouterai à ce que j'en ai dit, que les Hollandois doivent le leur à la ruine d'Anvers, qui dans le tems des guerres civiles des Pays-Bas, étoit le centre du trafic. Les troubles de France, les guerres d'Allemagne, & la persécution qu'on fit souffrir aux Protestans, y attirerent un nombre prodigieux d'étrangers. Ceux qui se retirerent en Hollande, étoient ou des gens qui avoient de quoi vivre,

ou qui étoient à même de subsister de leur travail & de leur industrie. Tous y furent bien reçus, & ils ne tarderent pas à être à leur aise. On établit tous les jours de nouvelles Manufactures, on forma des Compagnies, on établit des pêcheries, on ouvrit de nouvelles branches de commerce, & dans moins de vingt ans les villages devinrent des villes, & les simples villes, des capitales. Ces peuples commercerent d'abord avec le Portugal, mais Philippe II s'étant rendu maître de ce Royaume, il leur interdit ce commerce, & ce fut un avantage pour eux, puisque cela les obligea à se frayer un commerce dans les Indes orientales, qui dans moins de deux ans leur procura des richesses immenses. Ce fut à cette occasion qu'ils établirent la Compagnie des Indes orientales. Les Sujets des Etats obtinrent d'Henri IV la permission de trafiquer dans tous les

ports des Etats du Grand Seigneur. Il n'est donc pas étonnant que leur marine & leurs richesses ayent augmenté au point de les mettre en état de supporter les taxes & les impôts nécessaires pour subvenir aux frais d'une guerre, qui leur procura leur liberté.

On observera encore que la situation des affaires de l'Europe, pendant tout ce période, fut très-favorable aux affaires des Hollandois. La puissance de l'Espagne étoit devenue formidable à la plûpart des Potentats de l'Europe, & de-là vint qu'ils secoururent sous main les révoltés. Les guerres civiles de France & d'Allemagne empêcherent qu'ils n'eussent de rivaux ; il est vrai que l'Angleterre eut augmenté son commerce & sa marine, mais ce fut un avantage pour eux, parce qu'elle les seconda dans leurs expéditions, & leur fournit des pilotes & des matelots, qui leur fu-

ſent extrêmement utiles dans leurs voyages des Indes. La querelle qu'eut l'Angleterre avec les villes Anſéatiques, leur fut encore très-avantageuſe ; en un mot, avant que l'envie & l'émulation ſe fuſſent emparées de l'eſprit de leurs voiſins, la République ſe trouva déja, non-ſeulement hors de danger, mais encore ſupérieure à tous ceux qui auroient voulu s'oppoſer à ſes progrès.

La ſituation des affaires de l'Europe, jointe à la puiſſance extraordinaire de Louis XIV, obligea les Gouverneurs de la République à le ménager pendant quelque tems ; mais à la fin ils le provoquerent au point, qu'il conclut une alliance, qui ne tendoit à rien moins qu'à leur deſtruction totale. Elle fut ſuivie de l'invaſion de 1672, & le peuple l'ayant attribuée à l'orgueil de ceux qui le gouvernoient, il y eut une révolte, dans laquelle les deux freres de Witt

furent maſſacrés par la populace. Le ſyſtême de Louveſtein fut aboli, & Guillaume III rétabli dans les Dignités de ſes Ancêtres.

La prudence & le courage avec lequel il conduiſit cette guerre, malgré les difficultés qu'il eut à ſurmonter, aſſurerent la poſſeſſion des honneurs que ſes compatriotes lui avoient accordés, & affermirent ſon autorité. Ce Prince étant monté ſur le Trône d'Angleterre, conſerva la Dignité de Stathouder, & on l'avoit déclarée héréditaire au cas qu'il eût des enfans; mais comme il n'en eut point, & qu'il étoit ſouvent obligé de s'abſenter, ſon autorité diminua peu à peu. Les partiſans de la faction de Louveſtein s'emparerent peu à peu des charges de la République, au point qu'après la mort du Roi Guillaume, ils furent entiérement les maîtres; & ils ſe conduiſirent avec tant de prudence & de modération,

qu'ils vinrent enfin à bout d'établir un Gouvernement oligarchique.

Peu de gens savent, mais le fait est néanmoins certain, que la continuation de la guerre générale, & les oppositions que le Duc de Marlborough rencontra de la part des Députés des Etats-Généraux, lorsqu'il prit le commandement de l'armée des Alliés, vinrent entiérement de l'état où se trouvoient les affaires. La faction de Louvestein craignit que les habitans ne lui sussent mauvais gré, si l'on venoit à perdre une bataille, ou que l'on fût obligé d'éloigner les troupes des frontieres. Ses succès la tranquillisa peu à peu, lors sur-tout qu'elle apprit la mort du Prince d'Orange de Nassau, lequel se noya en passant le Mardyk, le 14 de Juin 1711. Il alloit à la Haye pour terminer quelques différends survenus entre lui & le Roi de Prusse, au sujet de la succession de Guillaume III.

Ce malheureux accident ruina toutes les espérances des partisans de la Maison d'Orange, & le parti dominant profita de cette conjoncture pour disposer de toutes les Charges de la République.

Les choses resterent dans cet état pendant plusieurs années, ce qui encouragea ceux qui avoient l'autorité en main, à la regarder comme héréditaire & à traiter comme un ennemi public, quiconque cherchoit à s'avancer par des voies honnêtes. Un homme pouvoit être savant, industrieux, riche, entretenir des équipages, tenir des assemblées, avoir un opéra chez lui, sans que personne l'inquiétât; mais vivoit-il frugalement, se rendoit-il utile à ses voisins, fréquentoit-il les bonnes compagnies, on le regardoit comme un homme dangereux, sur-tout s'il aspiroit à la Magistrature. Ces craintes, qui étoient fondées sur le méconten-

tement du peuple, produisirent un tel effet sur les Grands, qu'au lieu de consulter l'honneur & le bien de la République, ils ne chercherent qu'à la maintenir en paix, parce qu'ils craignoient que la guerre ne nuisît à leur systême.

Toute l'Europe m'est témoin de ce que j'avance. On fit Traité sur Traité pour entretenir la paix; on laissa dépérir les troupes, on négligea la marine; en un mot, on négligea tout à l'exception des taxes, des impôts & de la fortune de ces Magistrats & de leurs amis. Les choses allerent si fort en décadence, que la République se trouva hors d'état de rien entreprendre pour se délivrer de ces sangsues, & qu'elle fut obligée de recourir à ses voisins.

L'an 1722, les Etats de Gueldres élurent pour Stathouder le défunt Prince d'Orange, malgré les mesures que prit la Province de Hollande

pour les en empêcher. Elle comprit qu'un pareil choix réveilleroit le courage des vrais compatriotes, que le nombre des partisans de la Maison d'Orange augmenteroit, & qu'ils auroient immanquablement un chef. Ces réflexions ne firent qu'accroître leur aversion pour tout ce qui marquoit du zele & de la vigueur, & les engagea à de certaines complaisances pour une Puissance voisine, qui devinrent funestes aux vrais intérêts de l'Europe.

Cependant, malgré tous leurs soins, & après bien de négociations & des délais, ils furent obligés de prendre part à la derniere guerre, mais leur conduite fut si chancelante & si irréguliere, qu'elle mécontenta également les deux parties.

D'un côté, les Alliés n'osoient se fier à eux, & de l'autre les François ne savoient comment s'y prendre pour les obliger à se déclarer. Ils essaye-

rent de les engager à rester neutres, mais la proposition leur déplut. Le premier fut l'effet de l'esprit de leur Gouvernement, qui est de ne penser qu'à eux, sans s'embarrasser de ce que les autres deviendront; le second fut celui de leur crainte; car ils virent clairement que le peuple désapprouvoit leur conduite, & aimoit mieux tout risquer, que de dépendre d'une Puissance, que tout le monde craignoit.

Pour les obliger à se déclarer, la Cour de France jugea à propos d'employer la force, d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas, & d'attaquer leur barriere, quoiqu'elle n'eût pas d'abord intention de le faire, sachant que cela nuiroit à ses desseins. Elle eut tout le succès qu'elle pouvoit désirer, mais non point quant à la neutralité. Elle étoit devenue plus difficile, depuis que leur systême avoit été découvert, leurs forces étoient

affoiblies, & ils se trouvoient hors d'état de résister à leurs ennemis. Les François qui étoient las de la guerre, entrerent sur les terres des Etats-Généraux, qu'ils avoient jusqu'alors respectées. Il y a lieu de croire que les Hollandois s'y attendoient, & les Généraux François se cacherent si peu, que la populace, qui avoit ouvert les yeux, fut sur le point d'ouvrir la bouche & de dire hautement, que ses Ministres l'avoient sacrifiée.

Ils ne trouverent alors d'autre expédient, que d'élire le Prince d'Orange de Nassau, Stathouder, ce qu'ils firent le 4 de Juin 1745.

Le Prince étant allé à Aix-la-Chapelle, laissa un projet pour faire revivre le commerce, pour que les Etats pussent déliberer pendant son absence, & y prendre la part qu'ils jugeroient à propos. Il eût été heureux pour la Hollande, qu'il eût vécu assez de tems pour l'exécuter, mais

la Providence ne le permit point, & il mourut à son retour âgé de quarante ans.

Aussi-tôt après sa mort, les Etats-Généraux reconnurent le Comte de Buren, son fils, pour son successeur, & nommerent la Princesse d'Orange, sa mere, Gouvernante générale durant sa minorité. Parlons maintenant des intérêts de cette République.

Ses intérêts à l'égard des étrangers, consistent à vivre en bonne intelligence avec ses voisins, à observer les Traités qu'elle a faits, & à maintenir la balance de l'Europe; à l'égard du Nord, à maintenir l'indépendance des différentes Puissances qui l'habitent. Ses flottes ont souvent sauvé le Danemarck, & vers la fin du dernier siecle, elle secourut les Suedois conjointement avec l'Angleterre.

Elle doit pareillement entretenir la balance entre la Maison d'Autriche & de Bourbon, & vivre en

bonne intelligence avec le Roi de Prusse. Elle a aussi beaucoup d'intérêt à la balance de l'Italie, à cause du commerce qu'elle fait dans la Méditerranée & dans le Levant. Je ne dis rien des engagemens qu'elle a avec les Suisses & leurs Alliés ; mais je ne dois point oublier qu'il est de son intérêt d'être unie avec la Grande-Bretagne, à cause des avantages qu'elle retire de son alliance.



CHAPITRE XV.

Intérêts de la Grande-Bretagne, eu égard aux autres Puissances de l'Europe.

IL est naturel de croire que les changemens qu'ont souffert les affaires de cette Nation, doivent avoir beaucoup reflué sur ses intérêts, & cependant il ne paroît pas qu'on y donne toute l'attention qu'on devoit. Si on l'avoit fait, on ne trouveroit point un si grand nombre de gens qui adhérassent aux maximes qu'ont établies quelques Patriotes au commencement du dernier siecle, que le vrai intérêt des Anglois consiste à ne point se mêler des affaires du Continent. J'avoue qu'on a allégué quantité de raisons plausibles en faveur de cette doctrine, & qu'on l'a même appuyée de l'autorité de M. Robert Cotton, qui

sous le regne de Jacques I, composa un Traité sur ce sujet, pour persuader au Prince Henri de Galles, qu'il ne devoit point écouter ceux qui désapprouvoient les mesures pacifiques qu'on avoit prises, & regarder au contraire ce qu'on lui disoit des guerres étrangeres & des conquêtes, comme des choses inventées pour satisfaire l'ambition de quelques particuliers, aux dépens de leur patrie.

Quelque vraie que puisse être cette doctrine, & quelques exemples qu'on allégue pour la faire valoir, elle devient inutile aujourd'hui, & le seul usage qu'on en puisse faire, est de l'examiner avec assez d'attention pour se convaincre de la vérité de cette observation. Les expéditions qu'ont fait nos anciens Souverains pour secourir les contrées qu'ils possédoient en France, ou pour faire valoir leurs prétentions sur cette Couronne, ne pouvoient qu'appauvrir la Nation, &

devenir onéreuses à leurs Sujets, quelque gloire qu'elles leur procurassent d'ailleurs. Il pouvoit cependant se faire qu'elles fussent nécessaires, eu égard à la forme de notre Gouvernement; & l'on se convaincra de ce que j'avance, si l'on fait attention que nos Souverains n'étoient aimés qu'à proportion des conquêtes qu'ils faisoient; & que ceux qui tinrent une conduite contraire, furent continuellement exposés à des guerres civiles, ou à des invasions de la part des étrangers.

La seule objection qu'on puisse me faire est tirée de la conduite d'Henri VII, qui étoit un Prince extrêmement sage, & qu'on dit ne s'être pas plus mêlé des affaires étrangeres, que la plûpart de ses prédécesseurs. On trouvera cependant, en examinant la chose de plus près, que son bonheur vint bien moins de ce qu'il se bornoit aux affaires de son Royaume, que de l'intérêt qu'il prit à ce qui se passoit

dans le Continent. On croit qu'étant aussi grand Politique, il auroit dû empêcher le Roi de France de réunir le Duché de Bretagne à sa Couronne; mais il ne paroît pas qu'il ait eu le pouvoir de le faire. Il est vrai qu'il profita de la jalousie de la Nation, qu'il lui déclara la guerre, & que le Parlement lui accorda des subsides considérables pour la soutenir. Cependant, il ne la poussa point comme on l'avoit cru, il se contenta de conclure une paix qui dura tant qu'il vécut, & qui lui assura un tribut annuel, que deux de ses Rois lui payerent successivement. Il les laissa pousser la guerre en Italie, ce qui épuisa leurs trésors & les affoiblit beaucoup plus, que ne l'auroit fait une guerre avec l'Angleterre, ce qui lui fut infiniment plus avantageux. Il profita pareillement de la paix pour contracter une alliance avec la Maison d'Autriche, qu'il cimenta par le mariage

de sa fille avec le Roi d'Ecosse, prévoyant, comme cela est arrivé, qu'elle ne formeroit dans la suite, qu'un seul Royaume avec l'Angleterre. La seule conséquence qu'on peut tirer de sa conduite est, qu'un Prince doit se mêler plus ou moins des affaires du Continent, selon sa situation & l'état de ses affaires.

La figure que la Grande-Bretagne fait aujourd'hui dans l'Europe, vient de ce que sa situation est différente de ce qu'elle étoit autrefois; mais nous devons notre grandeur à l'intérêt que nous prenons à ce qui se passe dans le Continent, au lieu qu'on pensoit jadis différemment. La Reine Elisabeth, à qui nous devons nos richesses & notre puissance, avoit d'autres principes, aussi n'a-t-on jamais mieux entendu les affaires étrangeres que sous son regne. Ce fut elle qui empêcha Philique II de parvenir à la Monarchie universelle, ainsi qu'il s'en

étoit flatté, non-seulement en pourvoyant à la sûreté de ses Etats, mais encore en fournissant des troupes & de l'argent, pour l'occuper au-dehors. Elle empêcha que la France ne devînt une Province de l'Espagne, ce qui auroit été funeste à la liberté de l'Europe; elle fournit du secours aux Provinces-Unies, & les mit en état de se rendre indépendantes.

Il est vrai qu'elle encouragea la navigation & le commerce de ses Sujets, qu'elle leur ouvrit un passage dans les deux Indes, qu'elle les excita à faire des établissemens dans les contrées les plus reculées du globe, & qu'elle augmenta notre pouvoir & nos richesses, sans diminuer le nombre de ses Sujets, au lieu que les autres Etats ne s'aggrandissent pour l'ordinaire au-dehors, qu'en s'affoiblissant au-dedans. Notre puissance au contraire a augmenté à proportion de nos Colonies, & c'est cette cir-

lation de commerce qui fait que nos forces sont plus grandes, nos terres mieux cultivées, & nos richesses plus considérables, & cela malgré les guerres que nous avons eu, & malgré une infinité d'accidens qui ne nous étoient pas trop favorables.

Quelques personnes regarderont ce que je dis ici comme un paradoxe, mais le fait est pourtant certain, & je soutiens que c'est à l'accroissement de nos Colonies que nous devons la population de cette Isle, & la prospérité dont elle jouit. Les marchandises & les manufactures d'un pays, ont des bornes qu'elles ne sauroient passer, à moins que les circonstances ne changent, je veux dire, à moins qu'on n'en facilite le débouché. Or, c'est à nos Colonies que nous en sommes redevables, & ceux qui y sont établis, consomment une plus grande quantité de nos denrées & de nos marchandises, que nous ne le ferions

si elles étoient restées en Angleterre.

Un seul de nos Colons procure du travail à plusieurs ouvriers, & comme ceux-ci augmentent à proportion de l'occupation qu'ils trouvent, il s'ensuit que nos Colonies doivent augmenter la population. Il est certain que la ville de Londres est cinq fois plus peuplée qu'elle ne l'étoit à la mort de la Reine Elisabeth ; & quoiqu'il n'y ait pas apparence que le reste des habitans ait augmenté, dans la même proportion, il faut cependant convenir qu'il est bien plus considérable qu'il ne l'étoit. On m'objectera que lorsque les gens de la Province viennent s'établir dans les grandes villes, ils augmentent le nombre de leurs habitans, mais non point celui de la Nation ; mais aussi c'est ce qu'il faut prouver, & la chose est impossible ; car comme ceux qui vivent dans les grandes villes, consomment plus de denrées

denrées que ceux qui vivent épars dans les campagnes, il s'ensuit qu'il faut que ceux-ci leur en procurent, & par conséquent que leur nombre augmente. Plus on examine la chose, plus elle paroît claire, & plus par conséquent les conséquences qu'on en tire sont certaines.

On voit clairement par-là, comment les autres parties des Etats Britanniques sont devenues aussi peuplées que l'Angleterre, & ont profité du changement qui est arrivé dans son Gouvernement, & il convient que le ministere le maintienne dans la situation où il est, s'ils veulent rendre les peuples heureux. Notre Gouvernement, comme celui des Grecs & des Romains, est d'une nature mixte; mais on peut assurer sans partialité qu'il l'emporte sur le leur; je veux dire que la Majesté & la Liberté n'empiétent jamais l'une sur l'autre, le Souverain ayant la liberté de faire

du bien, & n'étant jamais le maître de faire du mal à ses Sujets, Il suit de-là que nos Monarques n'ont aucun sujet d'entreprendre des guerres, ni de faire des conquêtes comme par le passé; & notre bonheur consiste en ce que n'ayant aucune prétention sur nos voisins, ils n'ont aucune raison pour nous haïr, non plus que nous. Le principe fondamental de notre politique par rapport aux affaires du Continent, est de ne point avoir égard à ce qu'on appelle raison de convenance, mais d'agir conformément à nos intérêts, autant que cela est compatible avec les leurs.

Les étrangers ont coutume de distinguer l'intérêt de la Grande Bretagne de son commerce, mais à dire vrai, cette distinction est absolument inutile; car son intérêt & son commerce, sont si étroitement liés, qu'on peut les regarder comme une seule & même chose. Le commerce est le

lien qui unit les différentes parties de cet Empire ; notre Monarchie en est le Chef, & notre liberté l'ame, s'il m'est permis d'user de cette expression figurée ; d'où il suit que tout ce qui le favorise est conforme à notre intérêt, & que tout ce qui lui nuit, lui est opposé. En considérant la chose dans ce point de vue, il est aisé de connoître quel est l'intérêt de la Grande Bretagne, eu égard aux autres Puissances de l'Europe, & de juger quand on le consulte, & quand on le néglige.

La premiere chose qu'il nous dicte est de maintenir l'indépendance des Puissances de l'Europe, & la raison en est, qu'un Prince qui réunit plusieurs Contrées sous sa puissance, les dépeuple, éteint l'industrie, les appauvrit, & nuit au commerce que nous faisons chez elles.

La seconde, est de venger sans délai les insultes qu'on nous fait, à l'aide

de notre marine. Nous en tirons deux avantages, l'un de nous faire rendre la justice qui nous est dûe, & l'autre de nous faire respecter. Nous devons par la même raison secourir ceux qu'on opprime, pour qu'on sache que nous aimons la liberté, & que nous ne sommes pas bien aise qu'on mette les autres sous le joug.

Ces régles, lorsqu'on a soin de les bien observer, suffisent pour nous faire vivre en bonne intelligence avec tout le monde, pour faire rechercher notre amitié, & nous devons l'accorder généreusement & sans aucune vue d'intérêt. Il peut arriver à la vérité qu'en les suivant, nous nuisions à quelque branche de notre commerce, mais peu importe; car ce n'est point dans cette branche que consiste l'intérêt de la Nation, mais dans le cercle entier de notre commerce; & il n'est pas plus absurde d'assurer que le tout doit l'emporter sur sa partie,

qu'il ne l'est de dire qu'un Prince doit s'intéresser au bien de sa Nation. On a donc tort de croire qu'un Prince affoiblit son autorité, lorsqu'il observe les Traités qu'il a faits ; c'est là une erreur qui a cours dans quelques contrées de l'Europe, & qui insensiblement s'établira dans toutes les autres ; mais on me permettra d'ajouter que le commerce ne passe pour une chose méprisable, que dans les pays où cette erreur domine.

Il paroît par notre Histoire que nous sommes toujours intéressés aux affaires du Nord. C'est ce que prouvent les Traités que nous avons faits avec la Suede, le Danemarck & la Pologne, & nos alliances avec la Russie sont plus anciennes que celles des autres Puissances. Les Suedois ont souvent eu besoin de notre secours, & dans le dernier siecle nous vinmes à bout de les détacher de la France, ce qui fut avantageux à toute l'Eu-

rope. Nous sommes aujourd'hui étroitement liés avec la Russie, & les Potentats du Nord ne mépriseront jamais notre amitié, tant que nos flottes pourront aller dans la mer Baltique.

Nous avons toujours vécu en bonne intelligence avec l'Empire Germanique, & nous devons tenir la même conduite, tant que nous conserverons du respect pour la Religion Protestante, & que nous aimerons notre liberté.

Un Ministre sage & prudent n'approuvera jamais la haine & l'aversion que quelques-uns de nos compatriotes témoignent pour la France, & une pareille maxime est indigne d'une ame bien née. Nous la secourûmes du tems de la Reine Elisabeth, & l'on frappa des médailles aux armes de France, d'Angleterre & de Hollande, pour marquer l'union de ces trois Nations.

La balance de l'Italie est encore une chose qui nous intéresse à cause du commerce que nous faisons dans la Méditerranée & dans le Levant.

Les insultes que nos Marchands ont souffertes de la part des Corsaires de Barbarie, nous montrent qu'il est de notre intérêt d'être unis avec les Etats d'Italie, à cause des secours qu'ils peuvent nous fournir pour châtier ces Infidéles.

Il est encore de notre intérêt de vivre en bonne intelligence avec l'Espagne & le Portugal, mais sur-tout avec les Provinces-Unies. La raison & l'expérience nous en font sentir la nécessité. Il est vrai que le commerce est la maîtresse commune des Puissances maritimes; mais elles ont quantité de rivaux, & elles n'en auront rien à craindre, tant qu'elles resteront unies. Leurs intérêts avec les étrangers sont les mêmes, je veux dire, que ceux qui sont les amis ou

les ennemis de l'une, le sont pareillement de l'autre. En un mot, la conformité qu'il y a entre la Religion, la Constitution & les inclinations de leurs habitans, suffit pour convaincre toute personne sensée, que rien ne peut contribuer davantage à leur bonheur commun, que de se secourir mutuellement; & que rien au contraire n'est plus capable de hâter leur perte, que les semences de division qu'on s'efforce de répandre parmi elles.

Les changemens qui arrivent journellement dans le monde, nous fournissent sans cesse des occasions de nous intéresser pour nos Alliés: & nous devons le faire de bon cœur, si nous voulons conserver notre liberté, notre puissance, & nous faire respecter. Ce n'est point par la paresse & l'indolence que nous soutiendrions notre caractère; il ne faut que consulter l'histoire & l'expérience, pour être

convaincus de cette vérité. Nous ne devons point regarder ce que nous faisons comme un fardeau, puisque c'est l'effet du rang que nous tenons dans le monde, & des liaisons qui nous l'ont procuré. En un mot, lorsque nous secourons nos voisins, nous le faisons par un principe de cette justice, que nous nous devons à nous-mêmes ; nous subsistons en partie du commerce que nous avons avec eux, & ayant part aux fruits de leurs travaux, nous ne suivons que nos intérêts, lorsque nous remplissons les engagemens que nous avons pris avec eux ; & par conséquent au lieu de nous plaindre de ce que nous sommes obligés de les tenir, nous devons au contraire nous en féliciter,

Tels sont les principes généraux de notre politique ; ils sont fondés sur des faits, & le Public les a approuvés de tout tems. Il peut arri-

ver que quelques particuliers errent en les suivant ; mais on aura de la peine à en trouver d'autres, dont l'évidence soit plus palpable, & qui soient appuyés d'autorités plus respectables.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES
du Tome second.

CHAP. IX. CONSTITUTION, *puissance & intérêts du Corps Germanique,* page 1
CHAP. X. *Histoire de la Nation Françoise, depuis qu'elle est gouvernée par la Maison de Bourbon; changemens arrivés dans son Gouvernement, sa Puissance, son influence & ses intérêts,* 59
CHAP. XI. *Histoire d'Espagne sous la Maison d'Autriche & sous celle de Bourbon; maximes de son Gouvernement, ses intérêts & ses liaisons politiques,* 161
CHAP. XII. *Situation, Histoire moderne, intérêts & liaisons politiques du Royaume de Portugal, depuis qu'il est gouverné par la Maison de Bragance,* 269
CHAP. XIII. *Description de l'Italie; les Puissances qui l'habitent, leurs forces, leurs revenus, leur commerce, la nature de sa balance; causes des dangers qu'elle a courus, & d'où vient que les Puissances qui ont quelque liaison avec elle, s'intéressent si fort à la maintenir,* 306
SECTION I. *Histoire moderne, intérêts politiques & liaisons des Ducs de Savoie, en tant que Rois de Sardaigne,* 319
SECTION II. *Etat actuel des Domaines de la Maison d'Autriche en Italie,* 360
SECTION III. *Description du Grand Duché*

de Toscane, comment il a passé à l'Empereur; les avantages qu'il procure à la Maison d'Autriche, & pourquoi les Puissances maritimes sont intéressées à les lui conserver, 365

SECTION IV. *Histoire de la Maison de Modene; ses Etats & ses intérêts politiques,* 377

SECTION V. *La Puissance du Pape considéré comme le Chef des Chrétiens, qui reconnoissent l'Eglise de Rome; sa Puissance en tant que Prince temporel; maxime de son Gouvernement; intérêts généraux du Saint Siege par rapport aux Princes & aux Etats Chrétiens; ses intérêts particuliers eu égard aux Princes & aux Etats d'Italie; description des Etats du Pape, leur situation, leur étendue, leurs revenus,* 392

SECTION VI. *Etat présent & intérêts politiques de la République de Venise,* 415

SECTION VII. *Etat présent & intérêts politiques de la République de Gênes,* 425

SECTION VIII. *Histoire des Cantons Suisses; leurs Alliés & leurs Sujets,* 434

CHAP. XIV. *Origine, progrès & établissement de la République des Provinces-Unies; sources des richesses que ses Sujets ont acquises dans le commerce; accroissement subit de sa marine; nature de son Gouvernement, & ses intérêts réels eu égard aux autres Puissances de l'Europe,* 446

CHAP. XV. *Intérêts de la Grande-Bretagne, eu égard aux autres Puissances de l'Europe,* 488

Fin de la Table.





